



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 26 JUIN 2024

AFFAIRE N° 13-20240626

**APPROBATION DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE
TRANSFORMATION**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christian LANDRY, le doyen d'âge (à l'affaire n° 01-20240626), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, le Président de séance (de l'affaire n° 02-20240626 à n° 13-20240626), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (de l'affaire n° 14-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 29

Absents représentés : 02

Absents : 17

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à n° 13-20240626), THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240626), BENARD Monique (de l'affaire n° 01 à n° 03-20240626), FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

BASSIRE Nathalie par FONTAINE Gilles (de l'affaire n° 06 à n° 19-20240626),
BENARD Monique par SOUBAYA Josian (de l'affaire n° 04 à n° 19-20240626).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEVENEUR Inelda, K/BIDI Emeline représentée par HOAREAU Sylvain, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry représenté par LEBON David.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles représenté par BENARD Monique (de l'affaire n° 01-20240626 à l'affaire n° 03-20240626).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles (de l'affaire n° 04-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 13-20240626**APPROBATION DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION**

Le Président rappelle que le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) vise à favoriser l'égalité réelle en outre-mer. Le plan initial a été signé le 8 juillet 2019 à la Réunion pour une période 10 ans pour réduire les écarts de développement entre La Réunion et l'Hexagone.

Chaque CCT est mis en place sur une période de quatre (4) ans.

Le Président informe que la Commission Interministérielle Outre-Mer a confirmé la négociation de nouveaux contrats pour la période 2024-2027.

Aussi, Monsieur le Préfet a sollicité le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les établissements publics de coopération intercommunale pour l'élaboration du Contrat de Convergence et de Transformation pour la période 2024-2027.

Le contrat proposé a été construit sur la base des stratégies et programmes existants tels que les Programmes Opérationnels Européens (POE), la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et les Contrats pour la Réussite à la Transition Ecologique (ancien Contrat pour la Relance de la Transition Ecologique). Le CCT est un document évolutif.

Le projet de Contrat de Convergence et de Transformation est annexé à la présente délibération.

Vu la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Contrat de Convergence et de Transformation,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le Contrat de Convergence et de Transformation,
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**

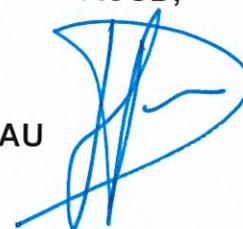


Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 10/07/2024

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

Vu l'article 9 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique,

Vu le plan de convergence et de transformation de La Réunion,

Vu la délibération du Conseil Régional de La Réunion en date du xx autorisant la Présidente à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération du Conseil Départemental de La Réunion en date du xx autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la communauté intercommunale du Nord de La Réunion en date du xx autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la communauté intercommunale Réunion Est en date du xx autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Sud en date du xx autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la communauté intercommunale des Villes solidaires en date du xx autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest en date du xx autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Il est convenu entre :

D'une part,

L'État, représenté par Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de la Région Réunion,

Et d'autre part,

- Le Conseil Régional de La Réunion, représenté par Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional de La Réunion,

- Le Conseil Départemental de La Réunion, représenté par Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental de La Réunion,

- La communauté intercommunale du Nord de La Réunion, représentée par Monsieur Maurice GIRONCEL, Président de la communauté intercommunale du Nord de La Réunion,

- La communauté intercommunale Réunion Est, représentée par Monsieur Patrice SELLY, Président de la communauté intercommunale Réunion Est,

- La communauté d'agglomération du Sud, représentée par Monsieur André THIEN AH KOON, Président de la communauté d'agglomération du Sud,

- La communauté intercommunale des Villes solidaires, représentée par Monsieur Michel FONTAINE, Président de la communauté intercommunale des Villes solidaires,

-La communauté d'agglomération du Territoires de l'Ouest, représentée par Monsieur Emmanuel SERAPHIN, Président de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest,

que le présent document constitue le contrat de convergence et de transformation de La Réunion pour la période 2024-2027, déclinant le plan de convergence et de transformation. Les parties s'engagent à mettre conjointement en œuvre les actions contenues dans le présent contrat. Les participations financières contractualisées sont précisées dans la maquette financière.

Table des matières

INTRODUCTION	5
I-PRÉSENTATION DES VOLETS	8
1- VOLET COHÉSION DES TERRITOIRES.....	9
Dynamiques et structurations territoriales	10
Cohésion sociale et employabilité.....	31
Droit et égalité H/F.....	48
2- VOLET TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE.....	69
Prévention des risques naturels.....	70
Gestion de la ressource en eau	74
Gestion des déchets	78
Énergies renouvelables et mobilités durables.....	82
Transition écologique : EEDD	86
Environnement : volet biodiversité.....	88
3- VOLET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	91
Culture	92
Enseignement supérieur.....	114
Education nationale.....	128
Recherche et innovation.....	130
4- VOLET TERRITOIRE MULTIMODAL - TRANSPORTS ET MOBILITÉS.....	132
Transports	138
5- VOLET CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER	143
Structuration des filières.....	144
Atténuation et adaptation au changement climatique	181
.....	181
Souveraineté d’approvisionnement	203
Rayonnement et ouverture au monde.....	221
II- GOUVERNANCE ET SUIVI DU CONTRAT	295
III-MAQUETTE FINANCIERE.....	297
IV -ANNEXES	298
Annexe 1 : Bilan du contrat de convergence et de transformation 2019-2023...298	
Annexe 2 : Note sur les orientations stratégiques à dix ans	302

INTRODUCTION

Le contrat de convergence et de transformation (CCT) est mis en place dans l'objectif de partager une stratégie de territoire entre l'État, le conseil régional, le conseil départemental et les EPCI.

Le contrat s'inscrit dans la stratégie du plan de convergence et de transformation, prévue par l'article 6 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer. Le plan de convergence, d'une durée de 10 ans, intègre les grandes orientations de la convergence, et est décliné de manière opérationnelle par le présent contrat de convergence et de transformation. Il vise notamment à réduire les écarts de développement entre La Réunion et l'hexagone.

La première génération de contrat de convergence et de transformation (CCT) a été conclu pour la période 2019-2022, prorogée d'une année par avenant en 2023.

*

Le présent contrat de convergence et de transformation est mis en œuvre, pour une durée de quatre ans sur la période 2024-2027. Il sera ainsi en cohérence avec le calendrier du projet de loi de programmation sur les finances publiques (PLPFP), avec les contrats de plan Etat-Région de l'hexagone, ainsi qu'avec le calendrier du cadre financier pluriannuel des fonds européens.

Les actions du contrat de convergence s'inscrivent en contrepartie des fonds structurels européens dans les cas où les périmètres d'éligibilité sont similaires. Les crédits d'État et/ou des collectivités du contrat de convergence pourront ainsi intervenir soit en contrepartie nationale, soit en complémentarité des fonds européens.

Le contrat de convergence et de transformation 2024-2027 est également élaboré en cohérence avec les éléments de diagnostic réalisés dans le cadre des stratégies régionales des programmes opérationnels européens (POE), de la révision du schéma d'aménagement régional (SAR), du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), et de la mise en œuvre des contrats de relance de la transition écologique. Il y associe principalement les projets identifiés comme prioritaires, dont la faisabilité est établie, et la temporalité compatible avec l'horizon du présent contrat.

*

La période actuelle est une période pleine de défis pour l'île de la Réunion. Elle doit pouvoir faire face à de nombreux risques et de multiples enjeux tels que l'accès à la souveraineté alimentaire, la réussite de ses transitions énergétique et écologique dans un contexte de croissance importante de sa population, un nécessaire

développement économique au cœur de l'Océan Indien, ou encore à l'amélioration des conditions de mobilité.

Pour y répondre, le territoire de la Réunion doit s'inscrire dans une logique de transition, laquelle ne doit pas seulement constituer un prolongement des efforts déjà menés localement depuis quelques années dans les contrats liant l'État et les collectivités, mais marquer une transformation ambitieuse vers un modèle de développement équilibré répondant aux enjeux de l'avenir dans le contexte de changement climatique profond.

Les besoins du territoire en matière de développement résidentiel, économique, d'infrastructures et d'équipements identifiés autour des axes stratégiques du livre bleu Outre-mer repris dans le plan de convergence « territoires à vivre, territoires pionniers, territoires de rayonnement et d'influence » doivent trouver leur traduction opérationnelle dans ce contrat de convergence et de transformation.

Ces enjeux sont déclinés dans ce CCT en cinq thématiques stratégiques portant sur la cohésion du territoire (1), la résilience et durabilité (2), l'attractivité (3) du territoire, la mobilité (4) et enfin de manière transversale sur les conditions de vie outre-mer (5).

*

La période de contractualisation qui s'ouvre doit permettre à La Réunion d'évoluer pour affronter ce nouveau contexte, en suscitant un développement endogène qui prenne mieux en compte les atouts et spécificités de l'île, mais également par une internationalisation de l'économie intégrant son environnement régional.

Cette évolution passe par :

- La poursuite de la convergence en termes d'infrastructures, routières, maritimes et aéroportuaires, tout en intégrant de réels critères de mobilité durable, l'atteinte des objectifs en termes de constructions de logements et de bâtiments publics, la mise aux normes de services essentiels à la population (assainissement, déchets, etc.), et la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique de façon transversale dans tous les nouveaux chantiers ;
- L'accompagnement des nouveaux moteurs de croissance et l'organisation de l'économie en filières compétitives (numérique, énergie, tourisme, agriculture, pêche, services à la personne, etc.), fondés à la fois sur une stratégie ciblée d'innovation comme les énergies renouvelables et sur des secteurs à haute intensité de main d'œuvre comme les services et le tourisme.
- L'ambition de l'insertion régionale et plus largement de l'ouverture au monde du territoire réunionnais. La Réunion peut en effet jouer un rôle dans l'océan Indien, notamment dans les champs économique, scientifique, culturel, universitaire et de la recherche.

Dans une logique de continuité des actions, la priorité sera donnée aux projets démarrés et non réalisés dans le cadre du premier CCT.

Ce contrat intègre des mesures reprises du CCT 2019-2022, ainsi que les nouveaux projets, dont la présentation est effectuée dans ce document selon deux modèles de fiches distinctes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20240626-AFF13_CC260624-DE

I-PRÉSENTATION DES VOLETS

1- VOLET COHÉSION DES TERRITOIRES

Introduction: L'enjeu de ce volet est de renforcer la cohésion territoriale (1) en poursuivant les dynamiques initiées par le volet aménagement durable et soutien aux dynamiques territoriales du CPER 2015-2020 et du CCT 2019-2023; ainsi que la cohésion sociale (2) faisant l'objet d'une thématique spécifique du programme FSE.

L'exercice du présent contrat de convergence et de transformation doit permettre d'articuler et de coordonner les différentes contractualisations à l'échelle territoriale la plus pertinente, en ciblant les intercommunalités qui en seront signataires. L'enjeu est d'améliorer l'efficacité de l'action publique au plus près de la vie quotidienne des habitants conformément aux objectifs de la loi EROM.

Le contrat de convergence intègre, pour valorisation, les conventions ou contrats territoriaux signés avec des collectivités ou des territoires de projets infrarégionaux, avec une articulation à l'échelle territoriale la plus adaptée, notamment intercommunale afin de valoriser les aménités rurales et urbaines :

- les conventions-cadres des programmes : Action Cœur de ville et Petites Villes de Demain
- les contrats de ruralité et les contrats de ville,
- les conventions du programme Territoire d'industrie
- les contrats de réussite de transition écologique (CRTE)

L'enveloppe du contrat au titre du BOP 112 (FNADT) sera mobilisée en priorité sur des actions identifiées et thématiques listées dans le mandat de négociation. Les projets qui seront financés dans le cadre de ce volet cohésion des territoires s'inscriront en lien avec les orientations de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Lors de la programmation des crédits et la sélection des projets, il conviendra également de tenir compte des enjeux d'articulation entre le FNADT (BOP 112), et les dotations d'équipement des collectivités (DSIL et DETR).

Dans une logique de réduction des inégalités, il convient d'associer à ce volet les crédits de la cohésion sociale et employabilité (BOP 103 et BOP 137).

La cohésion sociale fait l'objet d'un objectif thématique spécifique du programme FSE. Les actions innovantes en faveur de la jeunesse constituent un axe majeur de ce programme. Dans ce cadre, un soutien particulier sera à nouveau apporté aux mesures permettant de soutenir une structuration des politiques publiques, notamment concernant le décrochage en formation initiale ou encore l'illettrisme. Ces mesures pourront se faire en complément ou part des financements apportés dans le cadre du PO FSE 2021-2027.

Ce volet soutient également les actions soutenues dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. Celui-ci s'articulant autour de 4 axes qui définissent ces champs d'intervention prioritaires : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique et enfin la culture de l'égalité.

Ce volet a pour ambition de réduire les formes d'inégalités territoriales et sociales à La Réunion.

Dynamiques et structurations territoriales

112 – Aménagement du territoire

Les fiches mesures ci-dessous s'inscrivent dans le cadre de la mobilisation des crédits du Fonds national de développement et d'aménagement du territoire (FNADT). Cela illustre la volonté de l'Etat de soutenir les élus locaux pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires.

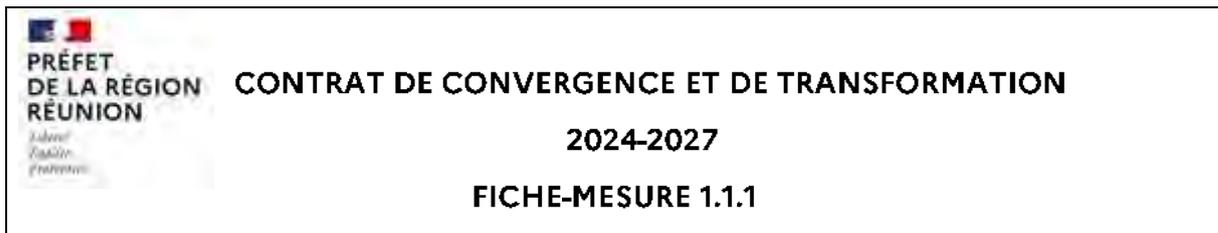
Il concerne les opérations essentielles à la réussite des projets qui ne peuvent être financés, partiellement ou en totalité, par les ministères au moyen de leurs ressources. Il est particulièrement adapté aux projets présentant un caractère innovant ou expérimental, mais duplicable.

Les domaines prioritaires d'emploi du FNADT sont les suivants :

- l'appui en ingénierie, pour faciliter la réalisation de projets locaux. Ces crédits peuvent ainsi servir à accompagner la réalisation d'études de préfiguration et de diagnostic ou encore le financement de postes de chefs de projets dans les collectivités ;
- les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires et leur développement durable. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure préservation des milieux naturels et des ressources, ou de favoriser la mise en valeur du patrimoine naturel, social ou culturel ;
- les actions en faveur de l'emploi: sont particulièrement visées celles d'entreprises qui favorisent les démarches de développement local intégré, contribuent à l'organisation de systèmes productifs locaux, soutiennent la création de nouvelles activités et de nouveaux services d'appui à l'économie locale ;
- le maintien et/ou le développement de services publics de proximité, ainsi que l'accompagnement de la population dans les usages du numérique.

Les modalités opérationnelles d'emploi du FNADT figurent dans l'instruction annuelle relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement.

1.1.1



VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Structurations des dynamiques de territoire
Sous-objectif	Développement et structuration des Hauts
Mesure – Intitulé de la fiche	Contreparties nationales au titre du programme FEADER 2023-2027 – Volet aménagement des Hauts (LEADER)
BOP	112
Service instructeur	GAL hormis pour les dépenses de fonctionnement des GAL qui seront instruits par le Département/Direction Europe/Service Instruction
Taux de subvention maximum	100%

1- CONTEXTE

Dans le cadre de la PAC, pour la programmation qui débute en 2023, un plan stratégique national (PSN) est établi par l'Etat en lien avec les régions et est approuvé par la Commission européenne.

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM, modifiée par l'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022, et suite à leur demande, l'Etat confie aux régions, et, sous certaines conditions, dans les régions d'outre-mer, aux départements, la qualité d'autorité de gestion régionale au sens de l'article 123 du règlement (UE) 2021/2115, pour les aides Feader HSI GC à l'exception de la prédation, de l'assurance récolte et du FMSE.

L'autorité de gestion régionale, est ainsi chargée de gérer et de mettre en œuvre les interventions Feader HSI GC visées à l'article 78 de la loi MAPTAM, dans le respect du PSN. A ce titre, les régions prennent les décisions d'attribution et de retrait des aides.

Historiquement à la Réunion, les contreparties nationales sont apportées sur le FEADER par l'Etat, la Région ou le Département. Dans le cadre du transfert de compétences qui a démarré le 1er janvier 2023, les crédits alloués sur le budget du MASA, a été transférés au Département mais les crédits liés aux BOP 123 et 112 n'ont pas été transférés.

2- OBJECTIFS

Les contreparties nationales permettront d'accompagner les porteurs de projet sur les types d'intervention suivants :

- 77.05 LEADER : Fiche action en cours d'élaboration en lien avec les GAL sélectionnés

3- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

Les fiches actions en cours d'élaboration permettront notamment de décrire

- Les objectifs et le descriptif de chaque dispositif ;
- Les engagements du porteur de projet ;
- Les critères d'éligibilité ;
- Les dépenses éligibles et inéligibles ;
- Les principes et critère de sélection ;
- Les modalités techniques et financières.

Ces fiches seront finalisées en lien avec les services de la Préfecture au plus tard début 2024.

Montant des autorisations d'engagements (AE)		
Code/libellé dispositif AG	Période de validité des autorisations d'engagement	Montant d'AE au titre de la présente notification
		Part nationale cofinancée
REU77051	01/01/2029	1 584 000 €

Public éligible : Seront décrits dans la partie IV des fiches action

Dépenses éligibles et non éligibles : Seront décrites dans la partie V des fiches action

Partenaires financiers : FEADER portant sur 80% des dépenses publiques éligibles

1- **INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de stratégies de développement local (Leader) ou d'actions préparatoires bénéficiant d'une aide	Nombre	4
Population couverte par Leader	Nombre	170 000

MAJ : 01/11/2023

1.2.1



VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Structuration et dynamiques territoriales
Sous-objectif	Programme d'appui spécifique ANCT
Mesure – Intitulé de la fiche	Programmes d'appui ANCT (ingénierie)
BOP	112
Service instructeur	SGAR/DEAL
Taux de subvention maximum	100%
Montant	1 600 000€

1- CONTEXTE

Les programmes territoriaux d'aménagement ruraux et urbains, dont « Action Cœur de Ville », « Petites villes de demain », « Programme Avenir Montagne », « France Services », « France Ruralités », « Territoire d'Industrie », « Opérations de Revitalisation des Territoires » entre autres sont pilotés par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et visent à donner des moyens nouveaux aux collectivités et aux élus locaux afin de concrétiser des projets de revitalisation pour des territoires ou des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement. Ces programmes constituent des outils au service des collectivités. Ils ambitionnent de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques tout en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique.

Ils concernent potentiellement toutes les communes et intercommunalités de l'île.

Les programmes territoriaux portés par l'ANCT articulent des moyens au sein d'un partenariat qui garantit la mobilisation des acteurs dont l'expertise est nécessaire pour en sécuriser l'accompagnement.

Le programme « France ruralités » sera décliné localement dans le cadre de la politique des hauts de la Réunion.

21% de la population vit dans les « Hauts » dont le périmètre géographique s'établit sur l'aire d'adhésion du Parc national, soit 180 000 habitants.

Historiquement, la politique des Hauts reposait depuis 1978 sur un commissariat à l'aménagement des hauts, auquel a succédé un Secrétariat Général des Hauts dans le cadre d'un protocole partenarial signé entre l'État, la Région et le Département en 2015

structuré autour d'une gouvernance, de moyens et d'outils mutualisés au sein du SGH et de la déclinaison d'un cadre stratégique partagé pour les Hauts.

Le modèle de gouvernance a montré ses limites, qui sont moins liées au défaut d'incarnation de la politique des hauts mais à l'absence de réelle stratégie portée par les institutions (Région, Département et Etat). Il est prévu de mener une réflexion et d'engager un travail sur la mise en place d'une gouvernance qui alimentera les orientations stratégiques concernant les Hauts de La Réunion.

La politique des hauts doit s'inscrire dans une approche partagée et dans une logique de responsabilisation de chacun des partenaires. Il convient également que chacun se sente légitime dans son action.

Les travaux seront lancés pour la mise en œuvre d'un comité stratégique des hauts (COSH), porté de manière tripartite par l'État, la Région et le Département, associant en tant que de besoin les principaux partenaires de la politique de développement des hauts (EPCI, Parc national, ...).

2- OBJECTIF

Cette mesure a pour objet de contribuer à réduire les inégalités entre les territoires. Elle prend en compte la grande diversité des situations géographiques, en lien avec les collectivités locales, en concevant des solutions adaptées et concrètes à chaque situation.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

L'Etat souhaite apporter son soutien dans le cadre du déploiement des programmes ci-dessus évoqués, organisés autour de deux piliers d'intervention :

Pilier 1 – Un appui global en ingénierie

L'ANCT apporte un appui fort en ingénierie pour permettre à la (ou les) communes et à son intercommunalité de maîtriser et piloter efficacement et durablement le projet global de revitalisation. Il prévoit notamment le co-financement de postes de chef de projet et le financement de missions d'Assistance à Management de Projet (AMP), de l'amont à l'aval. Les collectivités engagées dans un projet, ayant contractualisé avec l'État, pourront bénéficier d'une aide à l'ingénierie de façon ponctuelle, au cas par cas, en rapport avec les projets en cours et les financements disponibles. Il s'agit de pouvoir aider les porteurs à finaliser des programmes, et en cas de défaillance des financements nationaux prévus à cet effet.

L'intervention du CCT pour soutenir les territoires qui se dotent d'ingénierie se fonde sur le recrutement de chef de projet expérimenté pour l'animation d'un programme. Ce chef de projet pourra s'entourer d'animateurs thématiques sur des priorités resserrées.

L'intervention au titre du CCT s'appuiera sur un dossier contenant une note de présentation de l'équipe précisant la feuille de route, le rôle de chaque intervenant (profil et curriculum vitae) ainsi que le détail du programme d'actions en lien avec les études menées et les résultats attendus.

Dépenses éligibles : Cofinancement dépenses de personnel ;

Les postes de dépenses éligibles sont les salaires, charges et frais annexes liés directement au poste (formations, déplacements). La dépense annuelle prise en charge par ETP est plafonnée à 75 000 euros HT.

Pilier 2 – Des expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des territoires

Les actions de revitalisation mobilisent des expertises très diverses à coordonner au sein d'un projet global. Les programmes offrent aux villes, territoires et intercommunalités la possibilité de mobiliser l'ingénierie et l'expertise de nombreux partenaires, et ce, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation : habitat, commerce, économie locale et emploi, accès aux équipements et services, mobilités, économie circulaire et circuits courts, énergie renouvelable, réseaux, adaptation au changement climatique, mobilités douces, patrimoine et espaces publics, transition écologique... ainsi que l'apport d'expertises tierces ciblées dans toutes les matières qui couvrent le champ de la revitalisation des centralités en fragilité.

Dans ce cadre, les études sectorielles ou pré opérationnelles découlant des plans d'actions contractualisés sur les thématiques listées par les programmes peuvent faire l'objet de financements.

Public éligible : communes et intercommunalité éligibles aux programmes de l'ANCT (ACV, PVD, PAMI, TI, France Ruralités, ORT) en priorité.

Dépenses éligibles : Études sectorielles ou pré-opérationnelles

La subvention accordée sera calculée en fonction de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération. Elle ne pourra pas dépasser 80% des dépenses HT engagées et justifiées par le maître d'ouvrage.

Dépenses non éligibles : Travaux

Partenaires financiers : Région, Département, Collectivités locales, Banque des territoires, Anah, Action Logement, AFD, CEREMA, ADEME

La mobilisation financière se fera au fil de l'eau, selon la maturité des projets locaux et les stratégies nationales de développement de ces programmes.

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'études financées		
Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de projets d'aménagement contractualisés suite aux études		

MAJ : 26/10/2023

1.2.2

 CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 1.2.2	
VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Structuration et dynamiques territoriales
Sous-objectif	Programme d'appui spécifique ANCT
Mesure – Intitulé de la fiche	Programmes d'appui ANCT (travaux)
BOP	112
Service instructeur	SGAR/DEAL
Taux de subvention maximum	60 %
Montant	1 505 332€

1- **CONTEXTE**

Les programmes territoriaux d'aménagement ruraux et urbains, dont « Action Cœur de Ville », « Petites villes de demain », « Programme Avenir Montagne », « France Services », « France Ruralités », « Territoire d'Industrie », « Opérations de Revitalisation des Territoires » entre autres sont pilotés par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et visent à donner des moyens nouveaux aux collectivités et aux élus locaux afin de concrétiser des projets de revitalisation pour des territoires ou des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement. Ces programmes constituent des outils au service des collectivités. Ils ambitionnent de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques tout en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique.

Ils concernent potentiellement toutes les communes et intercommunalités de l'île.

Les programmes territoriaux portés par l'ANCT articulent des moyens au sein d'un partenariat qui garantit la mobilisation des acteurs dont l'expertise est nécessaire pour en sécuriser l'accompagnement.

Le programme « France ruralités » sera décliné localement dans le cadre de la politique des hauts de la Réunion.

21% de la population vit dans les « Hauts » dont le périmètre géographique s'établit sur l'aire d'adhésion du Parc national, soit 180 000 habitants.

Historiquement, la politique des Hauts reposait depuis 1978 sur un commissariat à l'aménagement des hauts, auquel a succédé un Secrétariat Général des Hauts dans le cadre d'un protocole partenarial signé entre l'État, la Région et le Département en 2015 structuré autour d'une gouvernance, de moyens et d'outils mutualisés au sein du SGH et de la déclinaison d'un cadre stratégique partagé pour les Hauts.

Le modèle de gouvernance a montré ses limites, qui sont moins liées au défaut d'incarnation de la politique des hauts mais à l'absence de réelle stratégie portée par les institutions (Région, Département et Etat). Il est prévu de mener une réflexion et d'engager un travail sur la mise en place d'une gouvernance qui alimentera les orientations stratégiques concernant les Hauts de La Réunion.

La politique des hauts doit s'inscrire dans une approche partagée et dans une logique de responsabilisation de chacun des partenaires. Il convient également que chacun se sente légitime dans son action.

Les travaux seront lancés pour la mise en œuvre d'un comité stratégique des hauts (COSH), porté de manière tripartite par l'État, la Région et le Département, associant en tant que de besoin les principaux partenaires de la politique de développement des hauts (EPCI, Parc national, ...).

2- OBJECTIF

La ville réunionnaise de demain ne peut pas résulter d'une juxtaposition de quartiers et d'une succession d'initiatives, publiques ou privées, ou d'opportunités, foncières ou financières. La cohérence entre les échelles du territoire et d'une prise en compte simultanée des différentes composantes de la ville s'obtient nécessairement par la définition, au préalable d'un projet. Ce projet est à la fois l'expression d'une volonté politique qui affirme quelle ville nous voulons pour demain, et d'une intention spatiale et géographique qui la concrétise, l'inscrit sur le territoire. Le projet permet également d'ancrer dans la durée les objectifs et la direction vers laquelle nous souhaitons aller, sans pour autant figer des décisions qui doivent naturellement pouvoir être adaptées à l'évolution possible du contexte, des besoins, mais en garantissant que les choix structurants soient préservés.

Un projet doit s'adapter aux spécificités du territoire auquel il se rattache : un site et une histoire propres, une organisation et un caractère particuliers, une agriculture et une économie propres, des habitants et des besoins particuliers.

Tout projet thématique, porté par une collectivité, qu'il s'agisse d'une infrastructure de transport, d'un nouveau quartier d'habitat, d'une zone d'activité, etc. doit être inscrit dans un projet stratégique plus large, à l'échelle de l'intercommunalité, de la commune ou d'une zone infra communale.

Par ailleurs, l'émergence de projets de développement territorial, aux échelles pertinentes selon les enjeux, nécessitent d'avoir recours à une réflexion avec l'ensemble des partenaires impliqués, nécessitant d'adopter une méthode et une animation adaptée.

L'objectif de cette mesure est de soutenir, accompagner les collectivités inscrites dans la construction de projets de développement territorial et de contribuer à réduire les inégalités entre les territoires.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

L'Etat souhaite apporter son soutien dans le cadre de projets d'investissement, qui nécessitent un cofinancement. Les projets pourront être accompagnés dans la mesure où ils figurent dans les plans d'actions validés en cohérence avec les programmes

nationaux de l'ANCT et dans la mesure où ils respectent les objectifs liés à la transition écologique. Chaque demande de cofinancement est étudiée dans ce cadre. Les projets qui contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique et énergétique feront l'objet d'un traitement priorisé.

Cette mesure vise ainsi à l'accompagnement d'investissement de travaux des collectivités et communes. Elle vise notamment des interventions qualitatives sur l'habitat, les mobilités, le commerce, les parcs et jardins, les infrastructures publiques, en centres-villes ou dans les territoires ruraux.

L'éligibilité à la mesure est subordonnée à l'inscription de l'opération dans un projet global de territoire (transition écologique et énergétique, densification, développement de l'offre de logements, diversification, développement économique et touristique, qualité de vie...) à l'échelle du quartier, de la commune ou du bassin de vie (CRTE, Écoquartier, PLU, convention action cœur de ville, convention PVD, secteurs d'intervention ORT, SCOT, PAMI).

Public éligible : communes et intercommunalités éligibles aux programmes de l'ANCT (ACV, PVD, PAMI, TI, France ruralités, ORT) en priorité.

Dépenses éligibles : Les projets non retenus dans le cadre des dotations de droit commun (DSIL, DTER FEI, Fonds vert...) seront examinés en priorité.

Dépenses non éligibles : ingénierie, VRD,

Partenaires financiers : Région, Département, Collectivités locales, Banque des territoires

La mobilisation financière se fera au fil de l'eau, selon la maturité des projets locaux et les stratégies nationales de développement de ces programmes.

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'opérations financées		
Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de projets d'aménagement contractualisés		

MAJ : 26/10/2023

1.3.1



VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Aménagement durable
Sous-objectif	Politique de la ville et renouvellement urbain
Mesure – Intitulé de la fiche	Équipements et aménagements de proximité
BOP	112
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	100%
Montant	1 000 000€

1- **CONTEXTE**

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion a été approuvé le 22/11/2011. Il prévoit notamment de réaliser 180 000 logements y compris les équipements et infrastructures associés.

Par ailleurs, l'ANRU, établissement public, a pour but de rénover, par des financements pluriannuels garantis, les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

2- **OBJECTIFS**

L'objectif de cette mesure est de soutenir :

- le renouvellement de l'offre de logements sociaux pour l'adapter aux besoins de la population des quartiers prioritaires avec un renforcement de la mixité sociale,
- l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers : désenclavement, diversification des fonctions urbaines, création et réhabilitation des équipements publics, création d'un environnement de qualité (requalification des espaces de proximité et des voiries), promotion du développement économique du secteur, insertion par l'emploi des habitants du quartier.

Les interventions devront s'inscrire dans des démarches globales co-construites, s'appuyant sur la méthodologie et le retour d'expériences des Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (PNRU et NPNRU).

Dans le cadre de la structuration des quartiers prioritaires, les équipements et aménagements de proximité sont des éléments importants de la revitalisation, de la cohésion sociale. Leur création ou leur réaménagement sont l'occasion de contribuer à l'accès l'emploi des habitants de ces quartiers.

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Ce dispositif permet d'intervenir sur l'aménagement des quartiers prioritaires en accordant des aides prioritairement en faveur du logement social pour la création ou la requalification d'espaces publics (cheminements piétons, voiries de circulation douces, parc, etc), l'assistance à maîtrise d'ouvrage (à l'exclusion du logement).

Dans les projets de renouvellement urbain conventionnés avec l'ANRU, les projets pouvant être soutenus devront s'inscrire dans le plan guide validé.

Il s'agit notamment des 6 NPNRU et du projet RUCH.

Public éligible : Collectivités locales ou territoriales, SEM d'aménagement, bailleurs sociaux

Dépenses éligibles et non éligibles :

- **Dépenses éligibles :**

Sont notamment éligibles, les dépenses relatives aux :

- études opérationnelles,
- travaux d'aménagement liés à la création, à la requalification d'un espace public : éclairage public, revêtement (trottoirs, cheminements piétons), mobiliers urbains...

D'autres dépenses peuvent être éligibles dans la mesure où elles sont directement rattachées à la réalisation du projet et aux objectifs de la mesure

- **Dépenses non éligibles :**

Ne sont pas éligibles, les dépenses relatives aux :

- acquisitions foncières,
- frais financiers,
- prestations réalisées en régie par le maître d'ouvrage,
- frais de fonctionnement des entretiens des espaces publics et des équipements subventionnés

Partenaires financiers : Collectivités locales ou territoriales

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'espaces non bâtis – nombre		

<p>d'équipements créés ou réhabilités dans des zones urbaines</p> <p>Augmentation des surfaces des espaces publics et du nombre d'équipements publics restructurés</p>		
--	--	--

MAJ : 01/11/2023

1.4.1



VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Structuration et dynamiques territoriales
Sous-objectif	Études des dynamiques territoriales
Mesure – Intitulé de la fiche	Études des dynamiques territoriales (hors programme ANCT)
BOP	112
Service instructeur	SGAR/DEAL
Taux de subvention maximum	80%
Montant	1 000 000€

1- **CONTEXTE**

Afin d’accompagner les décideurs régionaux, une analyse prospective des dynamiques du territoire réunionnais est nécessaire.

Comment projeter La Réunion dans son devenir et comprendre le sens de ses évolutions ? Comment bâtir des politiques publiques répondant aux besoins des habitants, avec l’aide des données et des tendances de l’aménagement du territoire ?

Il convient de construire une stratégie collective de prospective territoriale qui facilitera le partage des analyses au sein du territoire et avec d’autres ainsi que le repérage de méthodes et de bonnes pratiques à diffuser.

2- **OBJECTIF**

L’objectif de cette mesure est d’accompagner les besoins en études et prospectives des différents services de l’Etat à La Réunion -SGAR inclus- et les collectivités (hors programmes de l’ANCT), compte tenu du besoin de disposer de données récentes et pertinentes propres à alimenter la réflexion prospective du territoire.

Les études devront être valorisées par leur publication écrite ou sur les sites internet des services et ou collectivités concernées.

3- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

La production d’études territoriales sera menée à l’échelle régionale, infrarégionale voire interterritoriale. Les comparaisons avec d’autres territoires sont possibles.

Les projets soutenus auront un impact en termes d'analyse de la cohésion des territoires (études bilan ou analyses prospectives) ou d'appui à la mise en œuvre d'actions publiques en faveur de la cohésion des territoires (évaluations, expérimentations). Ils seront réalisés en partenariat avec d'autres services déconcentrés de l'Etat et/ou des collectivités territoriales.

Les projets d'études soutenus dans le cadre du contrat de convergence se feront selon les axes suivants :

- l'emploi et l'économie,
- les analyses territoriales et les coopérations interterritoriales,
- les mobilités et transports
- la cohésion sociale et la pauvreté.

Public éligible : Services de l'Etat

Dépenses éligibles : Etudes

Dépenses non éligibles : Travaux

Partenaires financiers : DAAF, DEAL, DEETS, DAC, IRT, DRDFE, Rectorat, Région, Département, EPCI, INSEE, AGORAH, autres organismes de statistique et d'études

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'étude finalisées par an		
Nombre d'études valorisées par an		

MAJ : 01/11/2023

1.5.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°1.5.1

Destination Maïdo

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Développement économique/emploi/formation

■ Tourisme

■ Environnement/biodiversité

Priorité pour le territoire : Rayonnement touristique international

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA REUNION/DIRECTION DU TOURISME ET DES ESPACES NATURELS

Coordonnées du correspondant : **Mathilda ZEGANADIN- Directrice Tourisme et Espaces Naturels – mathilda.zeganadin@cg974.fr**

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

EUROPE : PROGRAMME 23-27 FEDER

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

L'incendie déclaré le 7 novembre 2020 au niveau du belvédère du Maïdo a dévasté près de 180 hectares de végétations, principalement constituées d'Ajonc d'Europe – espèce exotique très envahissante – mais comprenant également quelques poches d'espèces endémiques comme les Branles, Fleurs jaunes et Ambavilles.

Dès extinction de l'incendie prononcée le 14 janvier 2021, les 1ers constats ont permis de montrer que les dégâts avaient principalement impacté le mobilier et les équipements d'accueil du public (notamment belvédère et sentiers menant vers Mafate). Les 1ères mesures prises par le Département, en lien avec l'ONF, ont donc porté sur la mise en sécurité du site puis la réhabilitation des équipements pour permettre sa réouverture dès mars 2021.

Site touristique majeur (2^{ème} plus visité après de volcan), inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO pour sa biodiversité et ses paysages, il est aussi un des plus accessibles. Le Département choisi suite à cet incendie d'engager une étude visant à un réaménagement complet du site avec une approche très qualitative et qui prend en considération, les pratiques touristiques des visiteurs.

Le principe retenu s'appuie sur un concept touristique à développer pour la découverte du Maïdo, pour en faire une destination touristique à part entière, la "nouvelle destination Maïdo", qui constituera la stratégie de développement pour ce territoire sur les 10 à 15 années à venir.

Positionner l'attractivité touristique de la partie sommitale dans l'offre globale de la destination Maïdo et identifier ses aménagements.

Les travaux comprennent :

- le réaménagement des belvédères et la pose d'un garde-corps (lisse Tamarin/acier type corten) 200 mètres,
- la requalification des accès et l'amélioration de l'accessibilité pour tous les publics,
- la mise en œuvre de supports d'interprétation en lien avec l'histoire du site et de La Réunion,
- la création d'une boucle de promenade,
- la renaturation de l'ensemble du parcours

Une démarche respectueuse et durable (choix rigoureux des matériaux, protocoles spécifiques liés à la préservation de la faune et de la flore, insertion sociale, savoir-faire local pour le travail du Tamarin) est engagée.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

L'objectif visé est la requalification d'un site touristique majeur de La Réunion afin qu'il participe à l'attractivité touristique et au rayonnement international du territoire.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants: **30 000 000 €**

ANNEE DE DEMARRAGE DU PROJET: **2023** DUREE EN ANNEE: 5 années

		Année 1 2023	Année 2 2024	Année 3 2025	Année 4 2026	Année 5 2027	Coût total
Coût Etat (BOP 112)	Investisse- ment		1 950 000				1 950 000
	Fonctionne- ment						
Coût Par- tenaires (FEDER)	Investisse- ment		21,000				21,000
	Fonctionne- ment						
Coût Dé- parte- ment	Investisse- ment	1,000	6,050				7,050 0
	Fonctionne- ment						
Coût To- tal	Investisse- ment	1,000	29,000				30,00 0
	Fonctionne- ment						

1.5.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°1.5.2

GITE DU PITON DES NEIGES

IDENTIFICATION

Type de projet

- Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

- Développement économique/emploi/formation

- Tourisme

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION/DIRECTION DU TOURISME ET DES ESPACES NATURELS

Coordonnées du correspondant: Patrick PELEGRINI – Directeur des Bâtiments et du Patrimoine – patrick.pelegrini@cg974.fr – 0693 62 09 39

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

EUROPE: PROGRAMME FEDER 23-27

L'analyse régulière des comportements touristiques montre que près de la moitié des touristes extérieurs ont choisi de visiter La Réunion pour la montagne et la nature. On constate également une évolution des tendances vers l'écotourisme.

L'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial, couplée à la présence du Parc national de la Réunion, vient renforcer la reconnaissance du caractère exceptionnel des reliefs, des paysages et de la biodiversité qu'abrite l'île, et induit une affluence locale et internationale progressive au fil des années.

Toutefois, les activités générées sont souvent pratiquées sur une journée et les retombées économiques pour les territoires des hauts demeurent assez faibles.

Parmi les gîtes existants, onze structures publiques situées sur du foncier départemental restent très attractives grâce à des tarifs accessibles à tous, mais sont devenues vétustes et inadaptées aux pratiques des clientèles et par conséquent peu compétitifs.

Cet état de fait finit par nuire à l'image des territoires dans lesquels ils s'insèrent, et au delà, à celle de la filière randonnée sur laquelle la destination est fortement positionnée et reconnue.

Situé en « cœur » du Parc national, et ainsi rattaché au bien inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO, le gîte du piton des neiges, après celui du Volcan, doit engager une démarche de rénovation orientée vers un tourisme durable exemplaire, chère à une clientèle de plus en plus en recherche de pratiques touristiques « responsables », mais également d'un minimum de confort.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

DESRIPTIF DU PROJET

Gîte le plus fréquenté du réseau de gîtes publics, mais sous-dimensionné et vieillissant

Avec un taux de remplissage de 60% - soit 17 000 nuitées – le gîte propose une offre d'hébergement et de restauration simple et adaptée à un public de randonneur de bonne condition physique.

Cependant, face à cette fréquentation toujours croissante depuis sa création, le gîte apparaît aujourd'hui sous-dimensionné par rapport à la fréquentation du site, tant du point de vue de l'infrastructure que des ressources.

Le bâtiment actuel, vieillissant et vétuste, présente des problématiques structurelles et fonctionnelles: capacité d'accueil insuffisante, bâtiments dégradés, fonctionnalité des espaces inadaptée, une gestion des flux énergétiques et de l'assainissement non optimisés. Parallèlement, les attentes de la clientèle se font toujours plus exigeantes sur l'accueil, les services et les commodités proposés.

L'objectif est la réalisation d'une nouvelle infrastructure d'hébergement présentant un caractère fortement écotouristique, de type éco-gîtes, offrant à la fois du confort, une grande qualité environnementale, architecturale et paysagère. Un « effet vitrine », le caractère exceptionnel de son environnement, et la nécessité de comportements éco-responsables sont autant de caractéristiques qui seront recherchées tant de la part de leurs gestionnaires que des visiteurs accueillis. La reconstruction de ce gîte est en outre prévue

dans la charte du Parc national.

Il s'agira d'accompagner financièrement le projet sélectionné à partir d'appel à projet pour les travaux de construction de nouveaux bâtis et les aménagements paysagers associés, dans le but:

- d'améliorer le confort du gîtes en diminuant la part des dortoirs, sans modifier la capacité d'accueil;
- d'améliorer le confort des occupants et de l'exploitation;
- d'aménager les sites aux alentours du gîte;
- d'adopter des pratiques éco-responsables, notamment en matière de gestion de l'eau ;
- de valoriser les énergies renouvelables, notamment s'agissant du chauffage, des chauffes eaux solaires...

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Création d'une offre d'hébergement public exemplaire de montagne sur le site emblématique du piton des neiges.

Indicateurs: Taux de remplissage et nombre de nuitées

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants: **14 Millions d'euros**

		Année 1 2024	Année 2 2025	Année 3 2026	Année 4 2027	Année 5 2028	Année 6	Coût total
Coût Etat	Investisse- ment (BOP 112)		1,600					1,600
	Fonction- nement							

Coût Partenaires (FEDER)	Investissement		9,800					9,800
	Fonctionnement							
Coût Département	Investissement	0,100	2,500					2,600
	Fonctionnement							
Coût Total	Investissement	0,100	13,900					14,000
	Fonctionnement							

Durée totale de l'action ou du projet : 5 années

Cohésion sociale et employabilité

103 - Travail et cohésion sociale (PIC et hors PIC)

2.1.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°2.1.1

Adaptation de l'offre de formation aux besoins en compétences

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

■ Développement économique/emploi/formation

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

DEETS

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Conseil régional – partenariat financier
Pôle emploi / Missions locales / Cap emploi
Partenaires sociaux
OPCO
Autres services de l'Etat
CARIF OREF

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La Réunion affiche un taux de chômage de 17 %, qui touche les jeunes dans des proportions très supérieures au niveau national (47 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage en 2017 selon l'INSEE). Le chômage des seniors augmente fortement et s'ancre de façon durable. Dans le même temps, certains secteurs d'activité peinent à pourvoir les emplois disponibles, la main d'œuvre locale ne répondant pas aux attentes et exigences des entreprises. Le recours aux actifs de métropole est alors souvent privilégié. Socialement et économiquement, la gestion anticipée des emplois et des compétences est une priorité du territoire.

Cette mesure est en partie destinée à soutenir les actions d'observation et de diagnostic sectoriel ou territorial en termes d'emplois et de compétences. Elle vise à structurer au niveau régional une démarche prospective et l'animation de projets de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, dans un cadre partenarial et de dialogue social sectoriel ou territorial. Cette vision partagée des besoins et des ressources locales, en termes d'emploi et compétences, doit permettre d'éclairer les décideurs et institutions sur les moyens et outils à mobiliser pour rapprocher l'offre pour permettre aux entreprises de se développer ou a minima de rester compétitive et la demande de compétences pour permettre à la société réunionnaise de demeurer compétente et compétitive.

Dans ce cadre, il s'agit également d'accompagner le secteur de la formation dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), son adaptation aux besoins en compétences ainsi que l'accompagnement vers la certification qualité : dans son ingénierie, d'assurer une veille tant juridique que pédagogique, de permettre l'innovation et l'expérimentation, mais aussi d'évaluer l'impact des actions.

DESCRIPTIF DU PROJET

Dans le cadre de l'objectif gouvernemental de transformer la France en une société de compétences, l'Etat et la Région Réunion soutiennent la structuration des démarches permettant d'identifier les besoins en compétences des entreprises du territoire, par branche professionnelle ou filière ou par une approche territoriale transverse, et les actions visant à rapprocher l'offre de formation de ces besoins en compétences.

Ces démarches doivent permettre de qualifier les services rendus par le service public régional de l'orientation et par le système de formation, en adaptant son offre au contexte local et aux besoins en compétences des entreprises et filières du territoire. En outre, il doit aussi permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi des actifs les plus fragilisés sur le marché du travail au regard des besoins en compétences des entreprises de La Réunion. Cette mesure vise à :

- Identifier les besoins en compétences des entreprises du territoire mais également de la population réunionnaise ;
- Orienter les politiques menées en la matière vers les publics considérés comme prioritaires ;
- Accompagner le service public de l'orientation professionnelle, notamment par la mise en réseau des acteurs et leur professionnalisation (CARIF) ;
- Accompagner l'évolution de l'offre de formation, dans le cadre de la réforme (loi du 5 sept. 2018), pour l'adapter aux besoins des entreprises réunionnaises, notamment dans les 15 secteurs économiques identifiés dans le cadre du futur Contrat de Plan Etat -Région de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), des orientations retenues dans le PIC de 2018 et dont les grandes orientations vont être reconduites via le PACTE d'investissement dans les compétences pour la période 2024-2027 et enfin dans la mise en œuvre de France travail.

Elle s'appuiera sur l'expertise développées par le CARIF OREF (Réunion Prospective et Compétences) :

1-Mission d'observation de l'évolution de l'emploi et des qualifications, appui aux travaux de diagnostic territorial ou sectoriel. Cet axe permettra de :

- Réaliser des études et publications périodiques ou ponctuelles sur la situation des entreprises, de l'emploi et de la formation, à la demande de la DEETS ou de la Région,
- Contribuer ou réaliser des diagnostics partagés et analyses prospectives des besoins en compétences et en emplois de secteurs économiques (branches professionnelles, filières, ...) ou de territoire, pouvant contribuer à enrichir de données locales les observatoires de branches existants (en lien étroit avec les OPCO)
- Contribuer à des enquêtes et travaux d'évaluation de dispositifs emploi et formation

A titre d'illustration les travaux à développer pourront concerner :

- La structure des emplois dans les entreprises de La Réunion et son évolution,
- L'évolution des métiers et des compétences ;
- Les mobilités professionnelles et géographiques des actifs ;
- L'anticipation des ajustements des compétences ;
- Des analyses sectorielles, de filières et de branches dans une démarche prospective.

2- Observation et animation du champ de la formation continue

Des actions de veille juridique et pédagogique, de diffusion de l'information, d'animation de travaux relatifs à la formation, d'accompagnement à l'adaptation de l'offre de formation de La Réunion aux besoins en compétences, de promotion et d'accompagnement de démarches qualité, d'animation du réseau d'organismes de formation, et d'innovation pourront inscrire dans cette fiche action.

Organisation d'évènements / ateliers / réunions à la demande de l'Etat et de la Région, en fonction des actualités et priorités respectives

3- Contribuer, en appui de l'Etat et de la Région, à l'organisation et l'animation des réunions et commissions du CREFOP

Organisation matérielle du secrétariat du CREFOP et appui à l'animation de ses différentes instances : préparation des réunions, du calendrier des travaux, rédaction et diffusion des invitations et des comptes rendus, diffusion et bilans.

4- Apporter un appui à la professionnalisation de l'appareil de formation réunionnais

Soutenir les démarches de professionnalisation des organismes de formation du territoire sur les différentes thématiques de l'ADEC, en vue de développer leur agilité, leurs dispositifs de continuité pédagogique et la digitalisation de l'offre de formation ;

Accroître la qualité de l'offre de formation par le développement de bonnes pratiques administratives, pédagogiques et technologiques, en lien notamment avec les exigences de la certification Qualiopi ;

Renforcer la résilience des organismes de formation face aux situations exceptionnelles que nous traversons actuellement.

Organisation matérielle de sessions de formation pour les organismes de formations et suivi de parcours.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Cette mesure est destinée à apporter un appui technique et un éclairage aux décideurs (l'Etat, La Région, les partenaires sociaux, les entreprises et les prestataires de développement de compétences) en matière de gestion prévisionnelle d'emploi et de compétences.

Il s'agit d'accompagner les secteurs d'activité ou branches professionnelles dans l'identification :

- des emplois, de l'évolution des métiers et des besoins en compétences
- des besoins en formation,
- de l'offre de formation locale et les adaptations éventuelles nécessaires pour répondre aux besoins

Et ce par la production, par le CARIF-OREF, de diagnostics de territoire ou de branche professionnelle, d'études prospectives, par la mise à disposition de données et d'analyses, par une expertise en matière de formation et l'animation des prestataires de développement de compétences.

Il s'agit également d'accompagner le dialogue social sur le champ de l'emploi et des compétences dans le cadre du CREFOP (appui du CARIF-OREF)

Cette mesure vise à favoriser l'anticipation et l'accompagnement des mutations, des évolutions en matière d'emploi et de compétences, en s'inscrivant dans la concertation et le

dialogue social au niveau pertinent (acteurs publics et privés, territoire).

L'objectif de cette mesure est de parvenir à anticiper par branche, secteur professionnel ou territoire les risques d'exclusion, de rupture, de difficultés de recrutement d'une main d'œuvre compétente risquant de compromettre la compétitivité des entreprises, de faciliter l'adaptation des salariés aux nouvelles techniques ou organisations de travail et d'encourager les entreprises à se doter d'outil de gestion des ressources humaines et à investir sur le capital humain et enfin de développer l'ascenseur social pour les publics les plus éloignés.

Evaluation :

Il est convenu, les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du Contrat de convergence seront calqués sur ceux utilisés pour les actions ou mesures cofinancées par des crédits européens.

- Indicateurs de réalisation et de résultat :

- Nombre d'actions d'information réalisés et d'ateliers de travail animés sur le champ de la formation ;
- Nombre d'ateliers de travail animés sur l'observation / diagnostic ;
- Nombre d'études, d'enquêtes, de travaux, de publications périodiques ou ponctuelles sur la situation des entreprises, de l'emploi et de la formation ;
- Nombre de réunions du CREFOP organisées et/ou animées ;
- Nombre d'organismes de formation accompagnés.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat (BOP P103 (hors PIC))	Investissement					
		547560	547560	547560	547560	
	Fonctionnement					2190240
Coût total	Coût partenaire s					
	Investissement					
	Fonctionnement	652440	652440	652440	652440	2609760
	Investissement					
	Coût total					4800000
	Fonctionnement					

Durée totale de l'action : 4 ans

2.2.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°2.2.1

Promotion et développement de l'apprentissage

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

■ Développement économique/emploi/formation

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

DEETS

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires financiers : Conseil régional, OPCO, Pôle emploi, collectivités territoriales

Porteurs de projets : Organismes de formation, OPCO, Missions locales, Universités, CARIF-OREF (RPC) ...

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La loi du 4 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel réforme en profondeur le système de formation par l'apprentissage, donnant dorénavant compétence aux branches professionnelles, via leurs OPCO, pour le financement des formations par l'apprentissage.

Un des objectifs de cette réforme est de rendre le système plus souple et plus fluide afin de permettre à davantage d'employeurs de recruter et de former plus de jeunes par l'apprentissage, voie d'excellence qui permet de s'approprier les compétences métier dans le cadre d'une approche concrète du monde de l'entreprise.

Les jeunes rencontrent des difficultés importantes d'accès à l'emploi à La Réunion et globalement le niveau de formation et de qualification y est moins élevé qu'en métropole.

Cette réforme commence à apporter des réponses locales et adaptées aux besoins des employeurs mais des difficultés persistent pour permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à un contrat d'apprentissage avec un employeur pour présenter puis obtenir à la fin de son contrat un diplôme ou titre pour s'insérer dans l'emploi.

DESCRIPTIF DU PROJET

Cette mesure vise, par l'information et le suivi de la réforme de l'apprentissage (loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel) à mettre en place des actions :

- d'information et de promotion de l'apprentissage (partenaires sociaux, entreprises, organismes de formation, jeunes),
- d'accompagnement de la libération et du développement de l'offre de formation par l'apprentissage et des centres de formation d'apprentis, notamment pour les formations à visée professionnelle de niveaux 3 et 4 (CAP et BAC) sur l'ensemble du territoire de La Réunion,
- de professionnalisation des acteurs (CFA, missions locales...) par des actions de sensibilisation à la qualité des formations, aux respects des obligations réglementaires

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Contribuer à l'information des partenaires sociaux et des entreprises sur la réforme de l'apprentissage et sur la nouvelle offre de formation
- Promouvoir l'apprentissage, notamment pour les formations préparant à une certification à visée professionnelle de niveau CAP ou BAC (nouvelle classification : niveau 3 et 4)
- Développer une offre de formation variée par l'apprentissage en lien avec les besoins du territoire et le nombre d'apprentis

Evaluation : Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du Contrat de convergence.

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions d'information et de promotion de l'apprentissage organisées, Nombre d'organismes de formation informés des nouvelles conditions de création d'un centre de formation d'apprentis, nombre d'OPCO associés
- Indicateurs de résultats : Nombre d'acteurs informés (entreprises, organismes de formation, partenaires sociaux, jeunes); nombre de nouvelles formations par l'apprentissage ouvertes, dont pour les niveaux 3 et 4; Nombre de contrats d'apprentissage signés ou déposés auprès des OPCO.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 400 000€

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Investissement						
Coût Etat (BOP 103 (hors PIC))		100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Fonctionnement						
Investissement						
Coût total	Coût partenaires					
	Fonctionnement					
	...					
Investissement						
Coût total						400 000
Fonctionnement						

Durée totale de l'action : 4 ans

2.3.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°2.3.1

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – Appui aux filières et branches sur le territoire

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

- Développement économique/emploi/formation

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

DEETS

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires financiers : Europe – Conseil Régional – OPCO - EPCI

Porteurs de projet : OPCO, Prestataires, Organismes de formation, Entreprises, Autres acteurs économiques

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La situation économique et sociale de La Réunion se caractérise par une économie de consommation importante, une industrie relativement peu développée, notamment du fait de la géographie du territoire, un secteur tertiaire non marchand plutôt important, qui reste fortement dépendant de moyens publics, donc relativement fragile, et d'un secteur tertiaire marchand dynamique, notamment le commerce. Le tourisme retrouve une dynamique favorable en même temps qu'un niveau d'activité supérieur à celui d'avant crise Covid, mais se heurte aux tensions de recrutement, structurelles dans cette filière secteur. L'agriculture reste quant à elle impactée par les mauvaises conditions météorologiques auxquelles s'ajoutent les effets de l'augmentation des prix des intrants.

La situation sociale reste préoccupante: abaissé globalement à 17%, le taux de chômage reste supérieur au taux de chômage national (7%) et atteint des proportions très supérieures à celles mesurées dans l'hexagone parmi le public des jeunes de moins de 25 ans et des séniors, impactés durablement pour les plus âgés. Le début de l'année 2023 voit aussi un ralentissement de l'emploi (600 emplois créés par trimestre en 2023, contre 1600 par trimestre en 2022).

La situation de l'économie ayant un impact direct sur l'emploi, il est essentiel d'accompagner les entreprises dans leur dynamisme et le maintien ou le développement de leur compétitivité, en résorbant les déficits de compétences parfois observables, en luttant contre les tensions de recrutement, et en accompagnant l'adaptation aux mutations économiques.

Au- humain est essentiel
pour pouvoir répondre aux évolutions technologiques et de niveau de services attendus des clients, donneurs d'ordre ou usagers. A cet égard, une approche prospective des évolutions des marchés, des adaptations internes des modèles économiques et de production ou service ainsi que des besoins en compétences de demain est nécessaire pour rester dans la course.

Cette mesure vise à accompagner les territoires, branches ou entreprises qui s'engagent de façon volontariste dans cette démarche.

Il s'agira, à partir de diagnostics, d'accompagner les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, s'inscrivant dans le cadre de projet stratégique d'adaptation et ou développement de la compétitivité économique. La sécurisation des parcours professionnels des salariés (ou des actifs) en est une composante incontournable. La disponibilité de solutions expérimentées et partagées sur le territoire est également un facteur de réussite dans l'alignement des emplois et compétences sur les besoins locaux.

DESCRIPTIF DU PROJET

Volet GPEC

Il s'agit de permettre :

- La réalisation d'études prospectives en amont, d'aide à la structuration, sur un secteur d'activité, une branche ou une filière donnée ;
- L'identification des forces et faiblesses en matière de RH des entreprises

réunionnaises, afin de jouer sur les leviers du développement économique ;

- L'accompagnement en matière de GPEC de projets territoriaux, éventuels futurs grands chantiers ou projets structurants de territoire ;
- Le soutien à l'innovation territoriale apportée par des porteurs de projets de création, expérimentation et déploiement de solutions adaptées aux besoins locaux en emplois et compétences.

Les études prospectives auront pour vocation d'identifier et de qualifier les sociétés concernées ainsi que les regroupements professionnels ou syndicaux, le cas échéant, qui les encadrent ou animent leurs actions.

Elles comporteront un portrait sectoriel par une description du volet emploi-formation avec une dimension nouvelle car elles intégreront une analyse des niveaux et potentiels « recherche », « innovation », « intelligence économique », « export », « tourisme ».

Cette action, qui a pour objet l'accompagnement au profit de l'emploi, fera l'objet d'une communication ciblée pour présenter l'intérêt de démarches transversales (GPEC, structuration de filières, international) et devra se décliner de manière opérationnelle afin de favoriser l'émergence ou la confirmation de structuration de branches professionnelles ou filières pour répondre collectivement aux enjeux des mutations à venir (validation des comités stratégiques de filières).

L'identification des forces et faiblesses des entreprises réunionnaises en matière de RH, permet de jouer sur les leviers du développement économique (management, innovation et internationalisation), en leur proposant un diagnostic RH personnalisé adapté à leur stratégie et à leurs besoins (gestion des âges, transmission des savoirs faire, conditions de travail, évaluation des potentialités du personnel, besoins en ressources RH supplémentaires, identification des besoins en stages ou en appui temporaire, démarche qualité (norme ISO, démarche RSE ou toute action visant à acquérir des qualifications exigées pour les marchés publics etc.)

Pour un nombre restreint d'entreprises pour lesquelles un potentiel en matière d'innovation et/ou export/politique commerciale aura été identifié, il pourra être proposé un accompagnement spécifique (présentation des outils publics d'aide à l'innovation / recherche et à l'export, élaboration d'un plan d'actions adapté), et un accompagnement dans sa mise en œuvre.

L'objectif final est naturellement d'aider les PME/PMI et TPE réunionnaises à identifier leurs potentiels de croissance pour s'adapter aux évolutions de développement à venir et donc stabiliser ou accroître l'emploi.

L'accompagnement en matière de GPEC d'éventuels futurs grands chantiers ou projets structurants de territoire, se déclina par la mise en œuvre de plans d'actions pour le développement de l'emploi local dans le cadre de ces projets (à titre d'exemple : extension du Port ou de l'Aéroport, projet territoires d'industrie, etc.).

Il s'agira d'effectuer notamment l'analyse et l'anticipation des besoins en termes d'emplois et de formation qu'ils vont générer afin de disposer des compétences adaptées à leur réalisation et anticiper leur fin pour le redéploiement des emplois qui en découlent.

Le soutien à l'innovation territoriale sur les questions d'emplois et compétences vise notamment à répondre aux enjeux pour notre territoire en termes de plein emploi, de qualité

de l'emploi, d'attractivité et de capacité à recruter sur des métiers en tension.

Le soutien peut ainsi être apporté à des projets de GPEC collaborative, de mutualisation des emplois, d'accompagnement d'entreprises innovantes, d'appui à l'animation des écosystèmes innovants (synergie des liens, par exemple école-entreprise, animation des filières, valorisation), de promotion de l'offre et d'attractivité, d'expérimentation et de partage des pratiques innovantes sur le champ emploi-compétences.

Volet EDEC

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) ont pour objet d'anticiper les mutations économiques en réalisant des actions concertées dans les territoires afin de permettre :

- Aux actifs occupés – en particulier des TPE et PME – de faire face aux changements à venir ; en lien notamment avec les transitions écologique, énergétique, numérique, alimentaire, agricole.
- Une « formation tout au long de la vie » par la reconnaissance des compétences et la validation des acquis de l'expérience, à l'initiative de l'employeur, dans une démarche collective et avec l'accord du salarié ;
- Le soutien aux démarches d'anticipation sur l'emploi et les compétences en permettant l'accès à une qualification connue et transférable ;
- La correction des inégalités d'accès à la formation qui pénalise les catégories de salariés les moins favorisés (principalement au sein des PME), à savoir : les non-cadres ; les salariés soumis à précarité d'emploi du fait de leur bas niveaux de qualification ou de leur âge ; les femmes...

Les actions visées dans les accords-cadres et conventions peuvent consister en :

- Des actions d'ingénierie liées à l'amont des autres actions du projet : construction de référentiels emploi ou formation, construction d'outils pédagogiques, de dispositifs d'évaluation des compétences, de certification des qualifications ;
- Des bilans de compétences, des démarches de validation des acquis de l'expérience, des actions tutorales, de certification, d'acquisition des compétences nécessaires à la transmission et reprise de petites entreprises, des actions de formation à caractère expérimental, dans une démarche collective et non comme l'exercice d'un droit individuel ;
- Des actions d'évaluation.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Identifier les potentiels de développement économique des entreprises, branches ou territoires (innovation, investissement, exportation, ...) et anticiper les attentes en matière de compétences professionnelles, celles qui sont disponibles et celles à développer.

Identifier les compétences disponibles dans l'entreprise ou localement et celles qui font défaut, afin de mettre en place les remédiations nécessaires.

Identifier l'offre de formation répondant aux besoins et contraintes, et faire évoluer cette offre en tant que de besoin pour l'adapter aux attentes des entreprises, développer en parallèle les possibilités des validations des acquis de l'expérience des actifs

Les moyens GPEC et EDEC du ministère du travail (DEETS) seront mobilisés en complément des moyens mobilisés par les acteurs du territoire ou des entreprises et OPCO.

Adapter/améliorer les compétences des salariés par la formation en utilisant les mesures de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) comme les Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Evaluation :

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT, soient les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission.

Indicateurs de réalisation :

GPEC Branches/filières ou territoires ou grand chantier : Nombre d'études réalisées

GPEC - RH : Nombre de réunions d'information auprès des entreprises (nombre de participants)

GPEC projets territoriaux : Nombre de projets accompagnés

GPEC innovation territoriale : Nombre de projets financés

EDEC : Nombre d'actions d'ingénierie de formation, nombre d'actions de formations collectives, dont actions de VAE

Indicateurs de résultats :

- Branches/Filières ou Territoires :
 - Nombre de filières structurées et accompagnées sur le volet emplois et compétences
 - Nombre de territoires accompagnés dans une démarche prospective de GPEC
 - Entreprises - RH :
 - Nombre d'entreprises impliquées dans le dispositif de diagnostic ou une démarche GPEC
 - Projets territoriaux (grands chantiers, projets structurants) :
 - Nombre de formations mises en œuvre
 - Nombre de salariés formés,
 - Nombre de recrutement réalisés, dont apprentis
 - Nombre de demandeurs d'emploi formés
 - Innovation territoriale :
-

- Nombre de secteurs d'activité impliqués
- Nombre d'actifs concernés
- EDEC :
 - Nombre d'entreprises concernées
 - Nombre d'actifs concernés ; nombre d'actifs bénéficiaires (accompagnés)

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1: 1 200 000€

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
	Investissement					
	Coût Etat					
	Fonctionnement	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 200 000 €
Coût total	Investissement					
	Coût partenaires					
	Fonctionnement					
	Investissement					
	Coût total					
	Fonctionnement					1200000 €

Durée totale de l'action : 4 ans

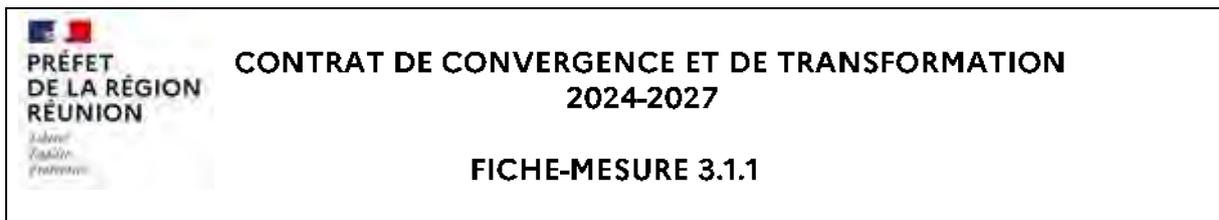
2.4.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION <i>Union Diversité Progrès</i></p>	CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 2.4.1
--	---

VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Investissements dans les compétences
Sous-objectif	PIC
Mesure – Intitulé de la fiche	PIC
BOP	103 (PIC)
Service instructeur	DEETS
Taux de subvention maximum	NC
Montant	NC

Droit et égalité H/F

3.1.1



VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	Egalité femmes-homme et lutte contre les discriminations
Sous-objectif	Lutte contre Les violences conjugales
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutenir les dispositifs d’aller vers les victimes de violences conjugales
BOP	137
Service instructeur	DRDFE
Taux de subvention maximum	100%
Montant	740 000€

1- **CONTEXTE**

La Réunion a une **population tendanciellement plus féminisée 52,5%** contre 51,6% en France métropolitaine en 2020. La mise en place de dispositifs ayant vocation à permettre la baisse de la part de femmes exposées à la précarité représente un véritable enjeu social, économique et sociétal.

Bien que les femmes tendent vers une plus grande autonomie, **elles sont encore grandement exposées aux violences sexistes, sexuelles et conjugales à La Réunion**. Dénoncées par de nombreux acteurs locaux, publics et privés, les violences envers les femmes constituent l’un des phénomènes de société les plus inquiétants à La Réunion en termes de fréquence et de gravité.

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue l’axe 1 du plan interministériel pour l’égalité entre les femmes et les hommes 2023/2027, dont l’objectif 2 a pour objectif de mieux traiter les violences conjugales et leurs spécificités.

Elle constitue le premier pilier de la politique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) à La Réunion. A l’issue des Assises de La Réunion contre les violences intrafamiliales qui se sont tenues le 31 mai 2023, la feuille de route de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales a été validée lors du Comité local d’aide aux victimes qui s’est tenu le 29 septembre 2023.

Cette action structurante s’inscrit pleinement dans :

- La feuille de route de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales au titre l’axe 5, action « Développer les dispositifs d’Aller vers les victimes de violences conjugales »
- Le plan départemental de prévention de la délinquance au titre de l’axe 4 « lutter contre les violences intrafamiliales », action « développer les dispositifs d’aller vers les victimes de violences conjugales »

1- OBJECTIFS

La mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les VFF s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux, publics et privés : autorité judiciaire, conseil régional, conseil départemental, ARS, CAF, Caisse générale de sécurité sociale, forces de sécurité intérieure, DEETS, associations d'aide aux victimes, bailleurs sociaux, acteurs économiques, l'Europe (FSE).

Certaines actions du programme sont financées par le fonds social européen (FSE), notamment la veille du phénomène des violences et l'animation des réseaux portées par l'observatoire réunionnais des violences faites aux femmes (ORVIFF).

Il s'agit via cette mesure de consolider les dispositifs structurants « d'Aller Vers » les victimes de violences conjugales dans une logique du dernier kilomètre de l'action publique, partant des besoins et des attentes de l'utilisateur.

L'objectif est de renforcer la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, permettant la **libération de la parole**, la **prévention de l'isolement géographique**, **l'éloignement**, ou encore parfois l'engorgement des structures d'accompagnement qui sont autant de freins à l'accompagnement des victimes. Il est donc indispensable **d'assurer un maillage territorial homogène de l'ensemble des dispositifs de prise en charge des victimes**. Rompre l'isolement, **aller vers les victimes les plus vulnérables**, les accompagner, à leur rythme, dans la démarche de signalement et de plainte, c'est leur offrir une meilleure protection

2- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Il s'agit d'intervenir en cofinancement à des dispositifs « d'aller vers » en complémentarité des financements d'autres partenaires (collectivités territoriales, prescripteurs,...)

Sur la base de ces éléments, la liste indicative des dispositifs est la suivante :

- Accueil de jour (ADJ)
- Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO), dispositifs mobiles d'aller vers, permanences associatives
- dans les unités médico-sociales de prise en charge globale des femmes victimes
- de tous types de violences,
- dites « Maison des femmes, de la mère et de l'enfant

Public éligible : associations, collectivités, prescripteurs

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers : Collectivités, prescripteurs

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
------------	-----------------	--------------

<p>Nombre d'accueils de jour et de lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation</p> <p>Nombre de solutions mobiles itinérantes</p> <p>Nombre de permanences associatives dans chacune des implantations territoriales de la maison des femmes, de la mère et de l'enfant</p> <p>Nombre de femmes victimes de violences conjugales accueillies par les associations spécialisées</p>		
---	--	--

MAJ : 27/10/2023

3.1.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°3.1.2

Création de la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant de La Réunion

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Jeunesse/sports/vie associative

Santé/protection sociale

Egalité femmes-hommes

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

ARS La Réunion

Portage par les établissements publics de santé: CHOR, CHU et GHER.

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Acteurs institutionnels (niveau stratégique): Autorités judiciaires, Préfecture / DRDFE, DEETS, Département, Région, CAF, CGSS.

Partenaires (niveau opérationnel):

- Établissements publics de santé, sièges d'un service d'accueil des urgences: *CHU de La Réunion, Groupe hospitalier Est Réunion (GHER), Centre hospitalier Ouest Réunion (CHOR)*;
- Professionnels de santé libéraux, notamment au sein d'organisations territoriales d'exercice coordonné: *Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)*;
- Associations de lutte contre les violences intrafamiliales (*ARAJUFA, CEVIF, ARIV, Réseau VIF, Antenne départementale du Planning familial*) ou d'accompagnement à l'insertion professionnelle des femmes (notamment *FTM Association*);
- Communes (dans le cadre des contrats locaux de santé);
- Rectorat.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les 1ers résultats de l'enquête démographique Violences et rapports de genre (Virage), réalisée en 2015 dans l'hexagone et en 2018 en Outre-mer, mettent en lumière la forte exposition aux violences, notamment intrafamiliales, des enfants (26% des filles et 20% des garçons) et des femmes à La Réunion (15%). Les conséquences des violences subies sont plurielles et affectent durablement et significativement la santé des victimes, dans ses différentes dimensions (génésique, affective, physique et psychique).

Les établissements publics de santé de La Réunion se sont efforcés de prendre en soins les femmes et enfants victimes. Mais l'offre d'accueil et de soins déployée est disparate dans son ampleur et son organisation :

- Elle n'est pas suffisamment spécialisée en victimologie adulte, alors que les besoins des femmes victimes sont spécifiques, au vu des résultats des enquêtes ;
- Elle n'est pas suffisamment lisible sur tout le territoire, du fait de la variabilité des modalités d'accueil, d'évaluation et de suivi d'un lieu à un autre ;
- Son maillage reste restreint, alors que la fréquence du problème et les difficultés de mobilité des victimes exigent d'assurer une réponse de proximité.

Partant de ces constats locaux et du cadrage national relatif à la prise en charge des enfants et femmes victimes de violences, l'objectif stratégique est de structurer les différentes composantes existantes de l'offre dans une filière individualisée d'accueil, de soins et d'accompagnement pluridisciplinaire des victimes. Pour répondre aux objectifs opérationnels de lisibilité et de proximité, la filière a vocation à s'organiser autour d'une structure centrale, qu'est la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant de La Réunion, qui va s'implanter dans chacune des quatre zones de proximité définies par le Projet Régional de Santé (PRS).

Parallèlement à son inscription au PRS, la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant voit ses missions s'intégrer pleinement dans :

- le Plan départemental de prévention de la délinquance, au titre de la mesure 19 (*Mieux prendre en charge les victimes par de nouveaux partenariats avec la Santé*) de l'axe 2 (*Aller vers les personnes vulnérables pour les protéger*) ;
- la feuille de route stratégique sur les violences intrafamiliales de La Réunion, notamment dans cinq de ses six axes.

Ainsi, la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant de La Réunion va contribuer à répondre à l'enjeu de coordination des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, à la fois dans les espaces privés (sphère intrafamiliale) mais aussi dans les espaces publics. Pour les acteurs institutionnels, l'enjeu est d'aboutir à un modèle de financement qui puisse garantir la viabilité et la pérennité de la structure.

DESCRIPTIF DU PROJET

Conformément au cahier des charges joint, la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant de La Réunion sera implantée sur quatre sites, à Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre. Dans chacune de ses implantations, elle sera adossée à un établissement public de santé siège d'un service d'urgences (GHER, CHU Nord, CHOR, CHU Sud). Chaque site disposera d'une salle d'audition filmée et de locaux de soins mais aussi pour les forces de l'ordre, les partenaires institutionnels et associatifs.

Ces **conditions d'implantation** vont lui permettre de répondre à ses **missions** :

- sur chaque site, il s'agira :
 - d'assurer l'accueil et la prise en charge médico-psycho-sociale des femmes, de la mère et de l'enfant victimes de violences ;
 - d'organiser in situ le dépôt de plaintes ou de recueil des preuves sans plainte.
- pour l'ensemble des 4 sites, de mettre en œuvre les fonctions ressources transversales suivantes :
 - contribution à la formation initiale et continue des professionnels ;
 - élaboration et diffusion des référentiels régionaux et nationaux de prise en charge ;
 - mise à disposition d'outils pour la pratique clinique en termes de repérage, d'évaluation des besoins et de prise en soins de proximité.

En termes de **fonctionnement**, l'organisation de chaque site doit :

- garantir un accueil 24h/24 et 7 jours /7 des victimes ;
- disposer de deux circuits, l'un spécifique à l'enfant (garçon ou fille de moins de 18 ans) et l'autre aux femmes majeures. Le circuit enfant répond en tout point aux critères de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED) et le circuit des femmes majeures comprend la participation de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) ;
- répondre, autant que possible, à l'objectif d'unité de lieu et de temps des prises en charge, sous la forme d'hôpital de jour, afin de faciliter l'évaluation pluridisciplinaire, réduire les contraintes de déplacement des personnes et d'optimiser les ressources ;
- permettre l'élaboration d'un projet personnalisé de soins et d'accompagnement global ainsi que son suivi. Toute sortie du dispositif devra faire l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire avec relais d'aval identifié, avec une attention particulière pour l'enfant.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

La Maison des femmes, de la mère et de l'enfant de La Réunion a pour objectifs :

- Assurer l'accueil et la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences 24h/24 et 7 jours /7, dans chacune des zones de proximité du PRS ;
- Faciliter le parcours des victimes en réunissant, sur les mêmes lieux, les différents intervenants institutionnels et associatifs ;
- Partager une culture et une démarche communes dans l'accompagnement des victimes, notamment vers leur autonomie.

Pour les acteurs institutionnels du projet cités précédemment,

Au démarrage du projet, les indicateurs d'évaluation envisagés ont une visée essentiellement descriptive :

- Issus du Système National des Données de Santé (SNDS) : caractéristiques de la file active de chacun des quatre sites, en termes de classes d'âge, de sexe chez les mineurs, de type de couverture maladie, de consommation de soins à l'hôpital et en ville, de diagnostics reliés ou associés ;
 - Issus des rapports d'activité de chacun des sites dont la trame type est à discuter pour finalisation :
 - Indicateurs d'activité des équipes hospitalières : origine des personnes prises en charge selon les différentes modalités d'adressage, motifs de recours (réquisition, hors réquisition), part de nouveaux patients dans la file active, de projets personnalisés formalisés, mis en œuvre, suivis et achevés avec ou sans orientation de sortie ;
 - Indicateurs de coordination avec la Justice : part de plaintes déposées in situ, de conservation des preuves sans plainte et de victimes ayant déposé plainte au décours ou en fin de prise en charge ;
 - Indicateurs d'intégration des partenaires extérieurs aux équipes hospitalières : part de réunions de concertation pluridisciplinaire en début, milieu et fin de parcours associant des partenaires autres que les équipes hospitalières ;
 - Indicateurs de construction du parcours d'aval : part de femmes bénéficiaires de mesures d'accompagnement à l'insertion professionnelle et de femmes ayant formalisé un projet personnel d'insertion ; part d'enfants ou d'adultes orientés vers le dispositif de psychotrauma ;
-



COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants (investissements):

- Phase 1: 471 000 M€ (CHOR)
- Phase 2: 1 413 000 M€ (CHU Nord et Sud, GHER)

		Année 2023	Année 2024	Année 2025	...	Coût total
			500 000			500 000
	Investissement					
	Coût Etat (BOP 123)					
	Fonctionnement					
			1 384 000			1 384 000
Coût total	Investissement					
	Coût partenaires					
	Fonctionnement					
	...					
			1 884 000			1 884 000
	Investissement					
	Coût total					
	Fonctionnement					

Durée totale de l'action : 2024-2027

3.1.3

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°3.1.3

Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

■ Egalité femmes-hommes

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Cabinet du préfet

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Les brigades de gendarmerie et les commissariats de police, les procureurs de la république, les associations d'aides aux victimes, le SIAO, les partenaires de l'hébergement et de la mise à l'abri, les associations d'aides aux victimes.

Le dispositif est financé par l'Etat et le Conseil départemental.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Parmi les problèmes sociaux qui préoccupent les habitants de La Réunion, figure ce qui est perçu comme un véritable fait de société, les violences interpersonnelles, notamment les violences sexistes et sexuelles dont les violences conjugales.

2 anciens indicateurs nous renseignent sur la prévalence des violences faites aux femmes :

- L'indice de violence conjugale est 1,5 fois plus élevé à La Réunion qu'au niveau national => 15 % des réunionnaises sont victimes de violences conjugales contre 9 % en métropole (enquête ENVEFF, 2002).
- Une soixantaine de femmes ont succombé sous les coups de leur conjoint ces douze dernières années.

Les derniers chiffres confortent l'idée de la présence d'un phénomène de société bien ancré :

- Selon l'étude de la Délégation aux victimes (DAV) sur les morts violentes au sein du couple en 2016, La Réunion est classée à la troisième place des régions les plus touchées par les violences conjugales après la Guyane et la Corse (avec un taux de 0,47/100 000 habitants).
- Entre janvier 2016 et septembre 2018, 14 femmes ont été assassinées, très souvent dans des conditions atroces et barbares (5 en 2016, 5 en 2017 et 3 en 2018).
- Chaque jour un fait nouveau de violence est relaté par la presse locale.
- Les violences sexuelles ont augmenté de 14,31 % de l'année glissante (mai-avril 2016 -2017)

La situation reste préoccupante puisque malgré une mobilisation importante des partenaires et une amélioration des dispositifs de sensibilisation, d'information et d'accueils des victimes, seuls 9 % des victimes des violences donnent lieu à un dépôt de plaintes (enquête INSEE –Cadre de vie et sécurité 2011).

DESCRIPTIF DU PROJET

A ce jour, tout le territoire réunionnais est couvert. Les ISCG, affectées par arrondissement, interviennent auprès des victimes de violences intrafamiliales. Indépendamment de leur lieu de rattachement administratif, elles apportent leur concours aussi bien dans les brigades de police que dans les unités de gendarmerie.

Elles assurent un accueil actif et une orientation des victimes et des personnes en souffrance nécessitant un accompagnement juridique, médico-psychologique ou social révélé par l'action des services de police et de gendarmerie, vers les acteurs de prise en charge des victimes et ce dans l'idée de pouvoir intégrer un parcours d'insertion. Les intervenants en commissariat et en gendarmerie constituent un maillon essentiel dans le repérage des situations nécessitant un accompagnement vers la réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Le nombre de victimes accueillies et suivies par les intervenantes sociales auprès des forces de l'ordre est en augmentation constante. La pertinence et la plus-value du dispositif ont été saluées à plusieurs reprises par les institutions et associations. Plébiscité lors des États Généraux des Violences Faites aux Femmes de novembre 2016, il a été proposé de porter dans un 1^{er} temps le nombre d'ISCG de 4 à 6 dans un second temps de 6 à 8.

Les orientations du livre bleu issues des assises des Outre-mer mentionnent « La lutte contre les VFF fera l'objet de prévention déclinée dans tous les territoires d'Outre-mer et bénéficiera de financements accrus dans le cadre du fonds de prévention de la délinquance outre-mer (+38 % en 2018) ».

L'activité, le bilan 2017 : Les 4 ISCG sont intervenues ou ont assuré un suivi auprès de 2003 bénéficiaires (victimes, mis en cause et hors infraction pénale/autre).

Les activités externes :

- Pour une prise en charge des victimes, les ISCG sont amenées à collaborer avec d'autres acteurs du territoire
- Elles participent à des formations collectives ou individuelles

La coordination :

- Instance de coordination mise en place depuis 2014 pour harmoniser les pratiques professionnelles – espace d'échanges
- Réunions bimestrielles

Projet de supervision par un psychologue en cours

COUT DU PROJET (HT, en €)



Dépenses éligibles :

Sont concernés la rémunération du personnel affecté à la réalisation de l'action soutenue financièrement ainsi que les dépenses rattachables à l'opération, le défraiement permettant le déplacement des agents dans l'accompagnement des familles.

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Anné e 1	Anné e 2	Anné e 3	Anné e 4	Coût total
Coût Etat (BOP 123)	Investissement					
	Fonctionnement	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
Coût total Coût partenaires (Département/FIPD)	Investissement					
	Fonctionnement	520 000	520 000	520 000	520 000	2 080 000
...						
	Investissement					2 880 000
Coût total	Fonctionnement					

Durée totale de l'action : 4 années

3.2.1



VOLET	COHESION DES TERRITOIRES
OBJECTIF	EGALITE HOMMES FEMME ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Sous-objectif	Egalité femmes-hommes – Politique éducative
Mesure – Intitulé de la fiche	Dynamique territoriale pour une politique éducative et de formation en faveur de l'égalité
BOP	137
Service instructeur	DRDFE
Taux de subvention maximum	50%
Montant	140 000€

1- **CONTEXTE**

A La Réunion, quatre générations de conventions (2004-2006, 2007-2011 et 2015-2018, 2021-2024), inscrites dans le cadre de la promotion d'une politique intégrée en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, ont instauré une dynamique de diffusion de la culture de l'égalité. Les projets se sont distingués par la diversité des thématiques traitées (égalité femmes-hommes, lutte contre le sexisme, déconstruction des stéréotypes de sexe et de genre, lutte contre les violences faites aux femmes, promotion de la mixité), par leurs formats (journées de sensibilisation, formations, ateliers, concours, production d'outils pédagogiques ...) et leur échelle d'intervention (régionale, par établissements et par filières). Grâce à un travail partenarial avec des acteurs publics, privés et associatifs, des milliers de réunionnaises et de réunionnais de la communauté éducative élargie (élèves de tous niveaux, parents, enseignants, personnels des établissements scolaires ...) ont été touchés.

2- **OBJECTIFS**

Il convient de faire perdurer et de renforcer cette dynamique en mobilisant davantage d'acteurs impliqués dans l'éducation et la formation des jeunes puisque les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes se perpétuent à La Réunion. Ces inégalités perceptibles dans le système scolaire et de formation initiale, de formation continue et d'éducation populaire se retrouvent également dans l'emploi et l'accès aux responsabilités. De même, l'ampleur et la multitude des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes sur le territoire restent liées à la persistance de ces inégalités.

3- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

La DRDFE assure, en étroite collaboration avec les autres signataires, le pilotage, l'animation et le suivi des engagements des parties.

Conformément à l'axe 4 du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023/2027, visant à assurer à chacun et chacune l'accès à un même éventail de possibles, sans discrimination, qu'il ou elle soit enfant, adolescent ou adulte, pour se débarrasser des préjugés et des stéréotypes sur les filles et les garçons, il est essentiel de diffuser et de transmettre une culture de l'égalité. Dès leur plus jeune âge, filles et garçons sont confrontés à des biais qui affectent la perception qu'ils ont d'eux et d'elles-mêmes. Ces stéréotypes déterminent leurs choix et altèrent leur relation à l'autre.

Le projet a vocation à poursuivre et à renforcer de manière significative les actions visant à réduire les écarts entre les filles et les garçons en matière de formation et d'emploi.

Le changement d'échelle de cette dynamique territoriale pour une politique éducative et de formation en faveur de l'égalité doit désormais s'accompagner d'objectifs cibles de mixité ouvrant la cartographie des possibles des jeunes filles. et d'indicateurs d'évaluation (ex ante, in itinere, ex post) de l'action publique.

Il s'agit également de répondre aux besoins des secteurs professionnels d'avenir affectés par une pénurie de compétences que l'on résoudrait sans doute en palliant la sous-représentation des femmes.

Public éligible :

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers : Aux côtés des services de l'Etat (préfecture/DRDFE, Rectorat, Université de La Réunion DAAF, DAC), le conseil régional et le conseil départemental constituent des partenaires privilégiés au titre de leur compétence partagée en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'activité des femmes et des hommes ▪ Taux d'emploi des femmes et des hommes ▪ Répartition sectorielle des femmes ▪ Répartition genrée par domaine professionnel 		

<ul style="list-style-type: none">▪ Répartition générée par niveau de formation▪ Répartition générée des inscrits en première et terminale par série de bac▪ Répartition générée des inscrits par Groupe Emploi Formation dans la voie professionnelle du second degré▪ Répartition générée des inscrits par Groupe Emploi Formation dans la voie du supérieur▪ Taux d'emploi généré à 6 mois des apprentis▪ Top 10 des formations les plus féminisées en formation initiale et en formation continue pour les 3 dernières années▪ Top 10 des formations les plus masculinisés en formation initiale et en formation continue pour les 3 dernières années		
---	--	--

MAJ : 31/10/2023

3.3.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°3.3.1

Plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin (PAREF)

IDENTIFICATION

Type de projet

📌 Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

📌 Développement économique/emploi/formation

📌 Egalité femmes-hommes

Priorité pour le territoire :

La Réunion a une **population tendanciellement plus féminisée 52,5%** contre 51,6% en France métropolitaine en 2020. La mise en place de dispositifs ayant vocation à permettre la baisse de la part de femmes exposées à la précarité représente un véritable enjeu social, économique et sociétal.

À La Réunion, la composition familiale, la parentalité précoce, l'inégale répartition des tâches domestiques sont autant de facteurs qui exacerbent les inégalités femmes-hommes.

Ainsi, l'accès aux responsabilités et les possibilités d'évolution au cours de la carrière sont limités pour les Réunionnaises : la place des femmes reste fortement déterminée par une répartition stéréotypée des rôles. Trois secteurs d'activités rassemblent les trois quarts des femmes entrepreneures, soit 75 %, à savoir : la santé, le commerce et le service aux ménages.

Néanmoins, les difficultés d'accès à l'emploi et aux responsabilités rencontrées par les femmes ne s'expliquent pas par une moindre réussite scolaire des jeunes filles. En effet,

elles présentent de meilleurs parcours scolaires et sont plus nombreuses à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2017, 20,4% des femmes à La Réunion ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 18,6% pour les hommes. Cette inégalité est d'autant plus marquée chez les 25-39 ans, soit 34,4% femmes diplômées de l'enseignement supérieur contre 26,6% des hommes.

La création d'entreprise par les femmes, inscrite à l'Axe 3 – Egalité professionnelle et économique » du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023/2027, est un levier puissant d'emploi, d'innovation et d'émancipation.

Augmenter la participation des femmes à la création d'entreprise constitue un réel enjeu d'égalité réelle et d'autonomisation. L'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par l'égalité économique et l'autonomie des femmes.

L'enjeu est d'autant plus fort à La Réunion, où l'accès à l'emploi reste plus difficile pour les femmes.

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

La DRDFE assure, en étroite collaboration avec les autres signataires, le pilotage, l'animation et le suivi des engagements des parties.

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Pour 2024, au titre de la convention territoriale de partenariat 2023/2024 pour la mise en œuvre du plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin

Conseil régional

Pleinement responsable du développement économique, par la loi NOTRe du 7 août 2015, la collectivité régionale déploie sur le territoire réunionnais une politique de soutien à la création, reprise, développement d'entreprises en vue de renforcer le tissu économique local et ainsi développer l'emploi.

Conseil départemental

Le Département en sa qualité de Chef de file de l'Action Sociale en général et de l'Insertion en particulier joue un rôle auprès du public en matière de sensibilisation et de promotion de l'égalité.

BPI France

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, Bpifrance contribue au renforcement de l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, notamment dans les territoires fragiles, pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises.

Bpifrance porte depuis sa création une action forte en soutien de l'entrepreneuriat des femmes. La diversité et la représentativité dans l'entrepreneuriat est source de richesse et de création de valeur, c'est pourquoi Bpifrance renforce les moyens donnés à l'information, l'accompagnement et au financement des femmes qui entreprennent.

BNP Paribas

BNP Paribas contribue à la mise en œuvre de la convention régionale dédiée à l'Entrepreneuriat féminin au travers de ses 2 référent.e.s pour BNP Paribas Réunion. En ce qui concerne les contributions financières pures, elles sont allouées aux réseaux d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin (ex : Femmes Chefs d'Entreprises, Bouge Ta Boite, Femmes des Territoires, Les Premières, Initiative France...) au niveau national pour plusieurs centaines de milliers d'euros. La déclinaison régionale de ces budgets dépend de ces réseaux et de leur implantation régionale.

Aux côtés des partenaires institutionnels et bancaires signataires de la convention PAREF 2021/2023, une communauté de 17 partenaires publics, socio-professionnels et associatifs s'est engagée au travers de la signature de la charte d'engagement établissant un programme d'actions commun

Pour 2025/2026/2027 :

Décliner au niveau territorial les nouveaux engagements contractuels en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, poursuivre et renforcer dans ce cadre la dynamique partenariale déjà en place depuis 2014 entre l'Etat, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts puis Bpifrance et la BNP Paribas, en l'élargissant le cas échéant à d'autres partenaires

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Entre 2010 et 2018, l'entrepreneuriat féminin a progressé de 5 points passant de 32% à 37%. Toutefois, l'objectif de 40% de femmes entrepreneuses fixé en 2013 n'est toujours pas atteint et des disparités géographiques et sectorielles subsistent.

9% des réunionnaises en emploi sont des entrepreneuses contre 18% des réunionnais en emploi.

Elles sont davantage à exercer des professions libérales plutôt qu'à être à la tête d'une entreprise, 43% contre 25% des réunionnais. Et lorsqu'elles se lancent, c'est souvent sous le statut de micro-entrepreneuses.

Enfin trois secteurs d'activités rassemblent les trois quarts des femmes entrepreneuses : les services aux ménages, la santé et le commerce.

Si les avancées réalisées sont indéniables, l'entrepreneuriat n'est toujours pas épargné par les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes et les stéréotypes de genre. Il est donc primordial pour lever les freins persistants de poursuivre le déploiement d'actions d'accompagnement des entrepreneuses tout en engageant des actions sur l'environnement entrepreneuriat dans le dessein global de créer un écosystème favorable aux entrepreneuses.

DESRIPTIF DU PROJET

Poursuivre l'accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprises par les femmes et le développement des actions dans les territoires fragiles et valoriser l'entrepreneuriat au féminin.

Cette action s'inscrit pleinement dans :

- Les orientations du Comité interministériel des Outre-mer du 18 juillet 2023 ;
- le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation – Plan régional de développement économique - La nouvelle économie – La Réunion 2030, au titre de sa priorité 2 « Vers une économie plus coopérative, plus inclusive et équitable », action « favoriser la condition féminine sur le lieu de travail et l'entrepreneuriat féminin » ;
- le programme départemental pour l'insertion-pacte territorial pour l'insertion (PDI-PTI) signé le 17 octobre 2023 entre le conseil départemental, l'Etat, le conseil régional, Pôle Emploi et la CAF et visant notamment la création d'activité.



OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Indicateurs:

- Part de l'entrepreneuriat féminin dans l'entrepreneuriat
- Nombre de femmes accompagnées
- Part des femmes à la tête d'une entreprise
- Taux de pérennité des entreprises créées par des femmes
- Nombre de secteurs dans lesquels exercent les entrepreneures

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat (P 137)	Investissement					
	Fonctionnement	15000	15000	15000	15000	60000
Coût partenaires	Investissement					
	Fonctionnement					
Coût total	Conseil régional	30000	30000	30000	30000	240000
	Conseil départemental	30000	30000	30000	30000	
	BPI	50000	ND	ND	ND	50000
	BNP Paribas	5000	ND	ND	ND	5000
Coût total	Investissement					
	Fonctionnement	130000	75000	75000	75000	355000

Durée totale de l'action : 2024/2027

2- VOLET TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE

Introduction : Une des ambitions partagées du territoire est de développer la transition énergétique et écologique. Ce volet repose sur des crédits contractualisés (et valorisés) de différents BOP (BOP 181 FPRNM, BOP 217 Transition écologique, BOP 113 Environnement) ainsi que ceux de l'OFB et de l'ADEME.

L'objectif est de mettre en place à travers ce CCT une stratégie en faveur d'un territoire durable et résilient, car les enjeux liés à cette question représentent un véritable défi pour l'île.

Le développement de La Réunion doit être en adéquation avec la protection des ressources naturelles, tant marines que terrestres. Les enjeux de ce volet reposent sur la prévention des risques naturels (1), le déploiement du plan de prévention et de gestion des déchets (2), compatibles avec une approche durable de l'utilisation de la ressource et des énergies (3). Une priorité est donnée au développement de l'assainissement collectif (4) pour réduire les rejets d'eaux usées dans les milieux par les aides aux nouveaux équipements et la mise aux normes des grosses stations d'épuration. L'alimentation en eau potable (5) vient en seconde priorité dans les secteurs où elle est défaillante (ruptures, fuites ou tours d'eau).

Prévention des risques naturels

4.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 4.1.1</p>
---	--

VOLET	TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT
OBJECTIF	PREVENTION DES RISQUES NATURELS
Sous-objectif	Prévention des risques naturels majeurs
Mesure – Intitulé de la fiche	Prévention de l'aléa Inondation et mouvements de terrain
BOP	181 (FPRNM)
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	100%
Montant	1 600 000 €

- **1- CONTEXTE**

L'île de La Réunion est soumise à des aléas climatiques de zone tropicale présentant des caractéristiques géographiques exceptionnelles. La raréfaction des zones potentielles d'accueil de la population au regard de l'augmentation du nombre d'habitants nécessite qu'une attention particulière soit portée sur la réduction et la prévention du risque des zones habitées.

L'histoire récente de la Réunion (village de Grand Sable enseveli en 1875, 63 morts; glissement de terrain à Grand Ilet en 1980, 10 morts; éboulement du Bras de Mahavel en 1965, 46 millions de m³) rappelle la vulnérabilité de celle-ci, notamment dans le secteur des Hauts. Les évolutions démographiques attendues (1 million d'habitants en 2044) sont par ailleurs susceptibles d'accroître encore la vulnérabilité de ces zones. Les aléas mouvements de terrain et inondation affectent ainsi 93 % du territoire réunionnais.

1- **OBJECTIFS**

L'objectif majeur est la protection de la population soumise à un risque grave avec des coûts de protection acceptables.

Les actions contractualisées visent à accompagner les opérations de sécurisation des infrastructures stratégiques, les aménagements du littoral et des zones urbaines pour limiter l'exposition aux risques mouvements de terrain, à l'érosion et aux inondations.

Par ailleurs pour ce qui concerne plus spécifiquement le risque inondation, la directive européenne 2007/60/CE du 23/10/2007 relative à l'évaluation et la gestion du risque inondation, transposée en droit français par la loi Grenelle II, vise à la mise en œuvre progressive d'une politique de gestion du risque inondation dans chacun des districts.

Un Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI) couvre la Réunion pour la période 2022-2027. Les 6 TRI (Territoires à Risques Importants) de La Réunion sont couverts par des SLGRI (Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation). La déclinaison opérationnelle se fait par des PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des inondations). La démarche PAPI répond à un cahier des charges qui permet de s'assurer que la stratégie d'aménagement mise en œuvre est la plus adaptée.

L'ensemble des TRI et d'autres territoires à enjeux sont concernés par un PAPI élaboré ou en cours d'élaboration. De nombreuses opérations ont déjà été mises en œuvre; il reste cependant encore de nombreuses actions à réaliser.

Les évolutions réglementaires, apportées par la loi MAPTAM notamment, ont consacré les EPCI comme intervenant unique pour les opérations de protection contre les inondations. Les communes restent cependant maîtres d'ouvrage de certaines mesures inscrites aux PAPI (notamment sur les actions générales d'information préventive et de gestion de crise).

Les actions à financer devront être inscrites dans un PAPI pour les territoires à forts enjeux ou avoir fait l'objet d'une analyse comparative adaptée des différentes solutions envisageables pour justifier du projet retenu pour les zones à enjeux plus limités. L'analyse comparative pourra comprendre une analyse coûts-bénéfices ou une analyse multi-critères si nécessaire.

Les communes restent les maîtres d'ouvrage privilégiés pour les actions de lutte contre les mouvements de terrain.

2- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

Il s'agit d'élaborer, de tester et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de communication et de protection des populations soumises aux risques liés aux phénomènes naturels de grande ampleur.

Dans cet objectif, les soutiens sont notamment destinés à :

- Des études notamment expertises, études de faisabilité et de définition, études réglementaires et études opérationnelles (maîtrise d'œuvre);
- Des actions de gestion des risques. Les actions pourront concerner tous les types d'inondation ou de mouvements de terrain (chute de blocs, glissements de grande ampleur, érosion...). Les actions pourront concerner l'ensemble des leviers de la gestion des risques: information préventive, connaissance, surveillance, prévision, prévention (acquisitions de biens soumis à risque grave notamment), réduction de la vulnérabilité, protection, organisation du territoire, gestion de crise, retour d'expérience...

L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions permettant une réduction des impacts des aléas.

De façon plus concrète, il s'agit de protéger les personnes et les biens et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention :

- En réduisant leur vulnérabilité aux risques ;
- En les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe ;
- En organisant le retour à la normale.

Sur les actions cofinancées sur le BOP 123, des opérations sont prêtes à être engagées dès 2024 (étude globale liée aux mouvements de terrain sur la commune de Salazie, travaux suite étude Petite-Ile...).

Public éligible : Collectivités locales, prioritairement EPCI et communes, et BRGM.

Dépenses éligibles et non éligibles :

- actions relatives au traitement des risques «mouvements de terrain» ou «inondation» présentant une démarche justifiant leur pertinence en intégrant notamment les éléments suivants :

- Le niveau d'aléas pour la population concernée ;
- L'importance du bâti (public et privé) ;
- Coûts des infrastructures (routes, réseaux...) et impact sur la vie économique et sociale en cas de destruction ;
- L'importance de l'activité économique (chiffre d'affaires, emploi...)
- Le coût financier et social d'une réimplantation de la population dans un autre quartier (achat de foncier, reconstruction, intégration dans le nouveau quartier...);
- Le coût des investissements des travaux de protection au regard des points précédents.

- Le cas échéant, action inscrite dans un PAPI pour les territoires à forts enjeux ayant mis en œuvre la démarche PAPI

Partenaires financiers : le BOP 123 pourra être mobilisé en financement de certains projets relevant de cet objectif et figurant dans le volt « conditions de vie outre-mer »

1- **INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

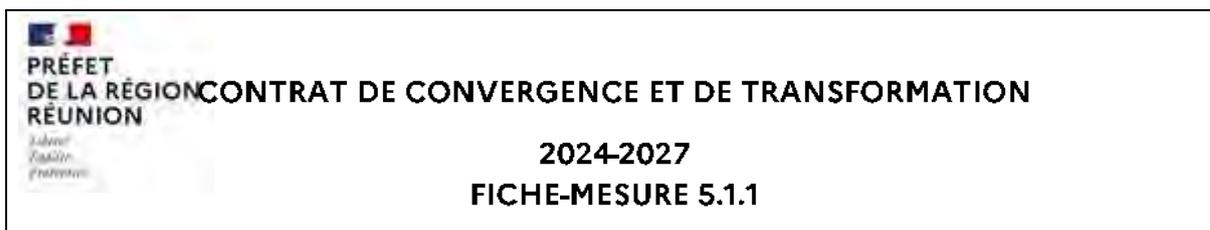
Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de projets		

<p>réalisés ;</p> <p>Nombre de bâtis protégés du fait des travaux réalisés ;</p> <p>population bénéficiant de mesures de protection.</p>		
---	--	--

MAJ : 01/11/2023

Gestion de la ressource en eau

5.1.1



VOLET	TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE
OBJECTIF	Ressource en eau
Sous-objectif	Gestion de la ressource en eau
Mesure – Intitulé de la fiche	Gestion de la ressource en eau
BOP	OFB
Service instructeur	OFB
Taux de subvention maximum	80%
Montant	30 000 000€

1- CONTEXTE

La préservation de l'eau, comme ressource et comme élément majeur de nos écosystèmes, passe par des réseaux de distribution et de traitement de qualité.

La Réunion connaît un retard structurel en termes de politique globale de gestion de l'eau, comme les autres DOM. La problématique de la potabilisation et de l'assainissement fait l'objet d'un plan spécifique « eau DOM ». Ce plan a notamment pour objectif de diminuer grandement le risque sanitaire en termes de consommation de l'eau y compris en période de crise et d'accompagner les communes faisant l'objet d'une mise en demeure par les autorités nationales et communautaires.

2- OBJECTIFS

La priorité d'action de l'Office français de la biodiversité (OFB) est donnée au développement de l'assainissement collectif pour réduire les rejets d'eaux usées dans les milieux (nappes phréatiques, rivières, mangroves, proximité de récifs) par les aides aux nouveaux équipements et la mise aux normes des grosses stations d'épuration. L'alimentation en eau potable vient en seconde priorité dans les secteurs où elle est défective (ruptures, fuites ou tours d'eau).

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

La mobilisation des crédits de l'OFB est conditionnée à la signature d'un contrat de progrès, ainsi qu'au respect des obligations de saisie des données dans le système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA), définies à l'article D. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant de **l'assainissement**, les actions aidées en priorité sont les études et les travaux permettant la collecte et le traitement des eaux domestiques, dans l'objectif :

- de répondre aux obligations réglementaires en matière d'assainissement (notamment la directive européenne « eaux résiduaires urbaines n°91/271/CEE du 21 mai 1991 ;
- d'atteindre ou de maintenir le bon état des eaux au sens de la directive européenne n°2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000 ;
- de préserver les milieux aval et associés ;
- de répondre aux enjeux sanitaires.

Dans ce cadre, sont éligibles en priorité :

- les études et travaux concernant la création et l'amélioration des stations d'épuration, ainsi que le traitement des boues ;
- les études et travaux concernant la mise en conformité des stations d'épuration, sous réserve que le délai de mise en demeure prescrit, le cas échéant, par arrêté préfectoral pour le retour à la conformité ne soit pas dépassé au moment de la demande de subvention) ;
- les études et travaux concernant les réseaux de transferts structurants des eaux usées, lorsqu'ils sont associés à des systèmes de traitement de capacité suffisante ;
- les études et travaux concernant les autres réseaux d'assainissement, sur justification motivée en termes d'enjeux et lorsqu'ils incluent les branchements particuliers sous domaine public et boîtes de branchement ;
- les études et travaux concernant la réutilisation des eaux usées traitées issues des stations d'épuration si une étude montre l'impact positif quantitatif voire qualitatif sur le milieu ;
- les études d'élaboration des schémas directeurs d'assainissement, des zonages et schémas directeurs de gestion des eaux pluviales urbaines lorsqu'ils ont pour objectif de définir un programme d'actions visant à réduire la pollution rejetée par ces eaux et prévoient d'étudier le recours à des solutions fondées sur la nature (par exemple: infiltration des eaux de pluie pour les retirer des réseaux) ;

- les études globales et de zonage d'assainissement non collectif portées par les collectivités.

Les crédits de l'OFB ne pourront pas être mobilisés pour des travaux relevant de l'exploitation courante des systèmes d'assainissement (renouvellement patrimonial), ou les études et travaux faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure et dont les échéances qu'il fixe pour le retour à la conformité sont échues à la date de la demande de subvention, les infrastructures d'assainissement réalisées dans le cadre de la création de lotissements, de Zones d'aménagement concerté (ZAC) et d'opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI), les raccordements privatifs, et les travaux d'infrastructures exclusivement relatifs aux eaux pluviales (collecte et traitement) et à la protection contre les inondations ou la submersion, sans impact sur la déconnexion des eaux pluviales sur le réseau d'assainissement.

S'agissant de **l'alimentation en eau potable**, l'objectif général est d'assurer la protection de la ressource en eau pour l'approvisionnement permanent du service public de l'eau potable par une eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante, en tenant compte des enjeux sanitaires et de raréfaction de la ressource (adaptation au changement climatique).

Dans ce cadre, sont éligibles en priorité :

- les études et actions (programmes de travaux qui pourra passer par le dialogue avec les acteurs à l'origine des pressions sur les zones concernées par les captages) permettant la protection ou reconquête de la qualité des eaux brutes des captages d'alimentation en eau potable : périmètres de protection, aire d'alimentation de captages (identification des zones les plus à risque, des pressions qui peuvent y être exercées et des impacts des pollutions ponctuelles et diffuses) ;
- les études d'élaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable ;
- les études et travaux de création et de mise aux normes des usines de production d'eau potable lorsque la filière d'élimination des boues est prise en compte, dès la conception de l'usine ;
- les études de recherche de fuites, la pose de compteurs sectoriels et la mise en place de régulateurs de pression sur les réseaux ;
- les travaux de lutte contre les fuites, sous réserve de l'existence préalable d'une étude d'identification des linéaires posant problème, de la hiérarchisation des priorités afin de faire progresser de manière significative le niveau de service, et du chiffrage des économies attendues ou des nouveaux clients facturés.

Les crédits de l'OFB ne pourront pas être mobilisés pour les travaux qui porteraient atteinte à la continuité écologique des cours d'eau, au débit d'étiage ou à la capacité de renouvellement des eaux souterraines.

Pour la mobilisation de crédits de l'Etat, une complémentarité sera systématiquement recherchée entre les crédits OFB et BOP 123, notamment dans le cadre du comité des financeurs du plan Eau DOM. Pour la mobilisation du BOP 123, priorité sera donnée aux projets qui ne sont pas en mesure d'être soutenus au titre de la mesure 2.1.1 « gestion de la ressource en eau » du CCT portée par l'OFB.

*

Les projets relevant de cette mesure représentent environ 50 000 000€ de projets d'investissements identifiés sur l'ensemble des micro régions de La Réunion :

- Extension / réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la CIVIS : 14 000 000€
- Modernisation des réseaux d'AEU sur les communes de la CASUD : 21 000 000 €
- Réhabilitation chaîne de refoulement des eaux usées de Sainte-Suzanne/CINOR : 1 600 000€
- Sécurisation de l'alimentation en eau sur le secteur de Dos d'Ane/TO : 14 500 000€

Public éligible : Les collectivités locales et leurs groupements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Partenaires financiers : Europe (Guichet unique FEDER) - Office de l'eau - Collectivités locales - Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires, Agence Française de Développement (AFD)

2- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de projets financés		
Montant global des projets financés		

MAJ : 30/10/2023

Gestion des déchets

6.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 6.1.1</p>
---	--

VOLET	TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT
OBJECTIF	GESTION DES DECHETS
Sous-objectif	GESTION DES DECHETS ET ECI
Mesure – Intitulé de la fiche	Amélioration de la gestion des déchets et développement de l'économie circulaire
BOP	ADEME
Service instructeur	ADEME
Taux de subvention maximum	NC
Montant	12 707 500€

1- CONTEXTE

Sur le territoire de la Réunion, la gestion des déchets et plus globalement l'économie circulaire bénéficient d'une forte dynamique de tous les acteurs, mais la situation globale reste compliquée avec plusieurs axes d'améliorations/optimisations :

La prévention : la quantité de déchets produite bien que stabilisée reste forte : 553 939 tonnes de Déchets pour les Ménages et Assimilés (DMA) en 2021, soit 640kg/hab. Elle n'a baissé que de 1.1% (en kg/hab) en 10 années, alors que la loi AGEC vise une réduction de -15% horizon 2030. Ce sujet n'est pas toujours facile à aborder pour les acteurs et notamment les collectivités, mais il faut garder la priorité sur ce sujet. L'enjeu porte également sur les déchets autres que ménagers (consolidation du total déchets estimé à 4 millions de tonnes en 2018).

La valorisation des déchets : 22% de valorisation organique et 15% matière sur les déchets ménagers. Il reste une importante marge de progrès sur la collecte (qualité et quantités) et la valorisation des déchets des ménages. Les deux syndicats de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE), avec des situations différentes, doivent terminer la réalisation de leur filière de valo énergétique des déchets ce qui nécessitera sûrement des soutiens complémentaires. Plusieurs projets industriels structurants de valorisation locale des déchets sont en cours de développement. La marge de progression reste aussi importante sur les déchets d'Activité Economiques (31% des DAENDNI (non dangereux non inertes) ont été recensés en 2021 en installation de valorisation et le reste encore enfouis en ISDND.

Le stockage ; une part encore trop importante des déchets est enfouie dans les deux centres de stockage du territoire (60% déchets) avec pour chacun des deux sites une durée d'exploitation limitée dans le temps. L'absence de solution de stockage des déchets dangereux et la dépendance au transport maritime des déchets liée engendre des contraintes techniques et financières.

Le montage des projets : Le temps pour l'émergence et le développement des projets est encore (trop) long, c'est lié à plusieurs facteurs dont la forte contrainte sur le foncier et le manque de compétences (surtout d'ingénierie) sur le territoire et notamment dans les collectivités.

2- OBJECTIFS

Le PRPGD en cours d'adoption finale est le document de planification de référence pour toutes les actions de cette mesure complétée par les PLPDMA sur la partie prévention. Ci-dessous le détail des objectifs :

- Terminer la modernisation de la gestion des déchets des collectivités pour atteindre un taux de valorisation matière, organique et énergétique maximum et limiter la part du stockage aux seuls déchets ultimes.
- Continuer le développement des filières et des installations de valorisation des déchets d'activité économique en lien avec les filières REP quand elles sont concernées. Et, plus globalement, continuer le développement des nouvelles briques de l'ECi et, si possible, sous une forme plus opérationnelle.
- Le sujet RRR (réutilisation, réemploi et réparation) sera aussi une priorité des prochaines années avec un fort potentiel de création d'activités locales et notamment en lien avec l'ESS. Le projet « Réuniverre » porté par l'association Réutiliz qui devrait se concrétiser dans les deux prochaines années est emblématique du potentiel du réemploi des déchets sur le territoire.
- Le sujet du stockage des déchets dangereux et non dangereux sera aussi une priorité y/c la résorption des anciennes décharges (littorales ou non).

Et bien évidemment, l'ADEME continuera d'apporter son soutien aux programmes d'actions transversales indispensables à la réussite de cette politique (l'observation, la connaissance et l'optimisation des coûts, l'évaluation) et la valorisation des opérations mises en œuvre sur le territoire. Face au montant très important des investissements à mettre en œuvre dans les prochaines années, la connaissance et l'optimisation des coûts restera un enjeu majeur pour les collectivités et notamment la maîtrise des coûts de fonctionnement. Enfin, la poursuite de l'accompagnement aux programmes TETE (Territoires Engagés dans la Transition Ecologique) permettra de faire progresser les collectivités sur le volet Economie Circulaire d'une façon plus transversale.

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Cela passera par le soutien aux EPCI et syndicats mixtes sur les installations de collecte et de valorisation au niveau des études et aussi des investissements, même si sur les investissements un financement du FEDER seul sera privilégié à chaque fois que ce sera possible. Les projets suivants sont concernés : déchetteries-ressourceries/collecte et valorisation des biodéchets/optimisation du transports des déchets/production-valorisation de CSR...

Le soutien aux installations de valorisation des déchets portées par des entreprises voire des associations en lien direct avec les filières REP quand elles sont concernées. Sur le soutien aux investissements une complémentarité/facilitation sera recherchée avec le FEDER et les autres soutiens publics (défiscalisation, réindustrialisation...).

Le RRR fera l'objet d'une attention prioritaire dans les prochaines années avec deux leviers principaux :

- Inciter et accompagner les filières REP à mettre en œuvre leurs objectifs dans ce domaine sur le territoire et notamment via les fonds réparation et réemploi.
- Renforcer le partenariat avec la CRESS dans l'objectif d'apporter un accompagnement renforcé (de la création à la pérennisation) des structures de l'ESS dans le domaine de l'ECi et du RRR particulièrement.

L'ADEME accompagnera toutes les démarches visant à la création et/ou la pérennisation des centres de stockage des déchets non dangereux et dangereux que ce soit au stade des études et des investissements. La poursuite de la mobilisation du dispositif « décharges littorales » permettra de terminer la réhabilitation des anciennes décharges et limiter leur impact sur l'environnement.

Poursuite du soutien technique et financier à l'observatoire des déchets porté par l'AGORAH via un programme pluriannuel 2024-2026 avec élargissement du champ (ex : biodéchets, réparation et réemploi), renforcement périmètre déchets d'activités économiques et une meilleure communication des productions/résultats. Cofinancement de la Région Réunion sur cette thématique. Et poursuite du programme de soutien aux 5 EPCI et aux deux syndicats de traitement des déchets sur la connaissance et l'optimisation des coûts qui se concrétisera par la mise à disposition gratuite d'un accompagnement technique pluriannuel sur le sujet.

Poursuite et renforcement du soutien aux collectivités à l'ingénierie d'animation, de planification de stratégies et d'émergence de projets pour les collectivités (aides à la décision, à la connaissance, au changement de comportement et aux contrats d'objectifs selon les ambitions et maturité du territoire).

Des projets sont identifiés sur les EPCI de La Réunion :

- Modernisation du centre de transit des déchets ménagers de la Jamaïque sur la CINOR : 11 400 000€
- 9 projets de construction de déchetteries sur la CASUD : 5 550 000€
- 4 projets de construction de déchetteries sur la CIVIS : 6 500 000€
- 3 projets de construction/extension déchetterie/ressourcerie sur la CIREST : 8 850 000 €

Public éligible : Collectivités et prioritairement les EPCI, Syndicats mixtes et la Région, les entreprises et les associations

Dépenses éligibles et non éligibles :

- Dépenses non éligibles : acquisition des terrains et globalement les dépenses internes
- Dépenses éligibles ; frais d'études préalables/ équipements

Partenaires financiers : Région Réunion, FEDER (exclusif sur la mesure déchets des acteurs non économiques et cofinancement possible sur acteurs économiques), secteur privé (ex : filières REP)

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur cible 2027
PLPDMA mis en œuvre	Nombre	3
Nouveaux équipements de valorisation opérationnels (à compléter en fonction des indicateurs FEDER 21-27)	Nombre	(à compléter en fonction du FEDER 21-27)

Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur cible 2027 par rapport à 2010
Production de Déchets Ménagers et Assimilés	Kg/hab	-12% (corrige de l'augmentation de la population)
Quantité de déchets Non Dangereux et Non Inertes admis en installation de stockage	tonnes	-60%

MAJ : 16/10/2023

Énergies renouvelables et mobilités durables

7.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 7.1.1</p>
---	--

VOLET	TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT
OBJECTIF	ENERGIES RENOUVELABLES
Sous-objectif	ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES
Mesure – Intitulé de la fiche	Développement des énergies renouvelables et des mobilités durables
BOP	ADEME
Service instructeur	ADEME
Taux de subvention maximum	80%
Montant	6 842 500€

1- CONTEXTE

La consommation d'énergie primaire de la Réunion était de 16 638 GWh (1 430 kTEP) en 2022. Les besoins en énergie de l'île sont couverts par une production d'énergie renouvelable pour 14,2% (dont 2% issue de combustibles importés) et une production d'énergie à base de combustibles fossiles importés pour 85,8%.

L'insularité induit une forte dépendance énergétique: la Réunion à un taux de dépendance énergétique d'environ 86 à 87 % stable depuis plus de 10 ans. Néanmoins pour le secteur de l'électricité, la dépendance aux énergie fossiles importées a fortement baissé en 2023, avec la conversion des centrales d'EDF PEI et d'Albioma à la biomasse et l'électricité devrait être 100 % renouvelable (dont importation) en 2024.

Le secteur des transports est le plus consommateur d'énergie; à lui seul il représente

l'électricité.

En termes d'objectifs, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019-2028 fixe les jalons suivants à horizon 2028:

- Maitrise de l'Energie (MDE): 438 GWh évités par rapport à 2019
- Développement des Energies Renouvelables (ENR):

Objectif de 100 % électricité renouvelable avec notamment :

- Conversion à la biomasse solide (pellet) des 2 centrales thermiques d'Albioma,
- Conversion à la biomasse liquide de la centrale thermique d'EDF PEI,
- + 250 à +310 MW de photovoltaïque par rapport à 2018
- + 75 MW d'éolien terrestre par rapport à 2018
- + 0 à 40 MW d'éolien offshore par rapport à 2018
- + 0 à 5 MW de géothermie par rapport à 2018
- + 16,7 MW de centrale CSR par rapport à 2018
- 419 GWh/an évités grâce au solaire thermique
- Réduction des consommations énergétiques des transports et mobilité électrique :

- Réduction de 98,3 kTEP des consommations d'énergie finale dans les transports routiers par rapport 2018, soit une consommation de 344 kTEP en 2028 (contre 461 kTEP en 2022).
- Déploiement de 3400 points de recharge pour véhicules électriques en 2028 contre 378 points de charge (prises) fonctionnelles en 2022.

1- **OBJECTIFS**

Les deux objectifs de cette mesure sont le développement des Enr électriques, thermiques et de récupération et le développement des modes de mobilités durables sur le territoire.

Pour le développement des EnR, l'ADEME agira sur deux leviers, le premier concerne le soutien auprès des collectivités pour les aider dans leurs actions visant à renforcer les EnR sur leur territoire: la planification, la facilitation, les études, voire l'implication directe dans les projets. Le deuxième, plus classique, porte sur le soutien aux projets qui se décline filière/filière.

Le deuxième objectif vise à soutenir les autorités organisatrices des transports, les collectivités et les entreprises dans leur stratégie de développement des mobilités actives (marche et vélos), des transports en commun, du covoiturage et des écosystèmes de carburants alternatifs (électricité, biocarburant, biogaz et Hydrogène). L'autonomie énergétique et plus globalement la neutralité carbone du territoire va nécessiter une transformation profonde du secteur des transports (personnes et marchandises) qui passera inévitablement par l'évolution des pratiques et le développement de technologie propres. Dans un contexte insulaire et tropical beaucoup de solutions restent encore à inventer voire à valider. Et pour limiter les risques inhérents, cela nécessitera des démarches collectives et/ou des phases d'expérimentation.

2- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

Pour le premier objectif (EnR),

le soutien aux collectivités se déclinera par un accompagnement sur la planification et surtout la facilitation des projets ENR (PV et éolien terrestre) via le dispositif « les générateurs » porté par le SIDELEC. Un programme pluriannuel d'animation et de développement des projets d'EnR à gouvernance locale (ou citoyens) sera mis en place en partenariat avec la Région. Un appui en ingénierie avec le contrat d'objectifs et en méthode avec le programme TETE sera mobilisable pour les collectivités et en priorité pour les cinq EPCI du territoire.

Le soutien aux projets se déclinera filière/filière :

-la filière PV , l'ADEME va soutenir les projets innovants, ex; autoconsommation collective, PV flottant, agri-voltaïsme et plutôt sur de l'aide à la décision et de l'évaluation. L'ADEME Réunion s'inscrit dans un programme national d'accompagnement des acteurs du territoire à l'appropriation des critères d'évaluation de projets agriPV

- la filière biomasse: soutien aux projets de mobilisation de la biomasse locale à vocation de production d'électricité (centrales ALBIOMA) mais aussi les projets de valorisation énergétiques notamment dans les entreprises. L'ADEME soutiendra aussi les projets de méthanisation au stade des études et des investissements avec le FEDER, cette filière ne bénéficie pas d'un contexte assez favorable et nécessite des actions d'accompagnement (formations, Rex ...)

- les filières d'énergies marines renouvelables :

- la technique des SWAC, concrétisation du projet du CHU de Saint Pierre et accompagnement des nouveaux projets.

- l'éolien off shore flottant, participation aux cotés de l'état et la Région aux différents travaux de préparation et ensuite de développement d'un projet de ferme éolienne off shore flottante.

- la filière du solaire thermique (ST), poursuite des actions de structuration de la filière ST (formation, évaluation...) et priorité au soutien des projets d'investissement dans le tertiaire (santé, hôtellerie, piscines..)

- la filière de l'éolien terrestre, le soutien sera concentré sur l'accompagnement des collectivités en amont des projets (facilitation et acceptation) via le dispositif « les générateurs » porté par le SIDELEC.

- la filière géothermie, la priorité sera mise sur l'accompagnement des deux opérateurs engagés dans la géothermie profonde à vocation de production électrique.

- la récupération de chaleur fatale, dans un objectif de décarbonation de l'industrie, développer des solutions de valorisation de la chaleur fatale sous différentes formes (chaleur, froid, électricité).

Pour le deuxième objectif sur les mobilités durables :

- Poursuite du soutien aux études préalables sur les actions et projets de développement des mobilités douces dans tous les trajets du quotidien. Un soutien pourra aussi être apporté aux opérations de démonstration sur toutes les nouvelles organisations des mobilités et notamment avec l'usage du numérique.

- L'ADEME s'impliquera aussi dans le soutien à la mise en place des écosystèmes pour les carburants alternatifs: étude /animation et opérations test et/ou d'expérimentation. Un soutien aux investissements sera possible en gré à gré ou via des AAP nationaux avec la recherche de cofinancements locaux.

Public éligible: Région Réunion, SMTR, AOT, EPCI, communes, entreprises et associations

Dépenses éligibles et non éligibles :

- Dépenses non éligibles : acquisition des terrains
- Dépenses éligibles; frais d'études préalables/ opérations d'expérimentation/ équipements

Partenaires financiers : Région Réunion, Feder, AFD, BPI, privés

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

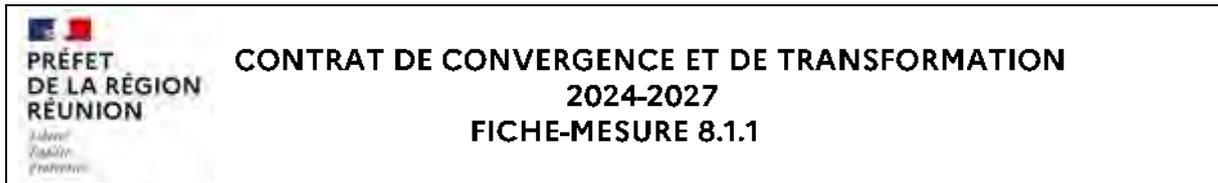
Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'opérations financés		
Nombre de projets soutenus		

MAJ : 16/10/2023

Transition écologique : EEDD

8.1.1



VOLET	TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE
OBJECTIF	Transition écologique
Sous-objectif	Transition écologique et éducation
Mesure – Intitulé de la fiche	Education à l’environnement et au développement durable
BOP	217
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	50%
Montant	100 000€

1- **CONTEXTE**

Il convient de poursuivre ou de renforcer la convergence et la mutualisation des actions d'éducation et de connaissance de l'environnement et du développement durable, pour un accompagnement optimal de la mise en œuvre des plans et schémas régionaux en faveur de la transition écologique et énergétique.

2- **OBJECTIFS**

Dans cet objectif, le soutien de plateformes régionales d'actions partenariales d'EEDD associant les collectivités, les acteurs associatifs, les services déconcentrés et établissements publics de l'Etat et le rectorat est privilégié. Les outils de connaissance, de valorisation et de communication relatifs à l'environnement et au développement durable sont également visés.

3- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

Il s'agit d'accompagner les associations et collectivités locales, qui sont à l'initiative d'actions de sensibilisation, de formation et de prise de connaissance en faveur de la transition écologique. Ces actions devront s'inscrire dans les 5 enjeux jugés prioritaires à La Réunion lors des assises EEDD en 2016 : climat, air énergie / déchets / eau / risques naturels / biodiversité et paysages.

L'ingénierie nécessaire au lancement de ce type d'actions pourra être accompagnée.

Public éligible : Associations, collectivités locales

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers : Collectivités locales

Sur le BOP 217 la mobilisation financière sera régulière au cours de la période, soit un engagement annuel de 25 000€/an.

4- **INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'opérations soutenues		

Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de participants		

MAJ : 26/10/2023

Environnement : volet biodiversité

9.1.1

	CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
	2024-2027
	FICHE-MESURE 9.1.1

VOLET	TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT
OBJECTIF	Biodiversité
Sous-objectif	Biodiversité et préservation des milieux
Mesure – Intitulé de la fiche	Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux
BOP	113
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	80%
Montant	2 565 000€

1. **1- CONTEXTE**

La Réunion héberge un patrimoine naturel d'exception, reconnu comme l'un des 34 « hot spot » de biodiversité avec Madagascar et îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien, cumulant sur un espace restreint une grande variété d'écosystèmes primaires et de nombreuses espèces endémiques, une biodiversité exceptionnelle dont la préservation constitue un enjeu majeur.

2- **OBJECTIFS**

Les projets relatifs à la restauration des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité à La Réunion, notamment contre l'impact des espèces invasives seront privilégiés.

Il s'agit d'accompagner les structures publiques, qui sont à l'initiative de programmes d'actions visant à la préservation et à la reconquête de la biodiversité locale.

3- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

La mesure a vocation à intervenir sur les actions qui entrent dans les champs suivants :

- Acquisition de connaissances (inventaire, études écologiques sur les espèces ou les milieux)
- Amélioration de la gestion des espaces et des espèces (chantiers pilotes investissements, évaluation).

Peuvent ainsi être retenues les actions s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité, ou en déclinaison des stratégies nationales (stratégie nationale biodiversité, stratégie pour les aires protégées, stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, stratégie de préservation des zones humides, etc.) ou pour la mise en œuvre des plans d'actions en faveur des espèces menacées :

- le développement de l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité et leur valorisation (structuration des bases de données nature...)
- la protection et la gestion des espaces patrimoniaux : équipements de biosécurité vis-à-vis des exotiques autour des espaces prioritaires (équipement, communication)...
- l'action en faveur des espèces patrimoniales
- la mise en œuvre des actions de lutte contre les espèces invasives
- développement des itinéraires techniques de restauration d'habitats naturels sur les espaces prioritaires suite aux actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et valorisation des itinéraires déjà existants
- projet de développement d'une ou des techniques de suivi innovantes de dynamiques de colonisation des espèces exotiques envahissantes
- participation aux actions figurant dans les plans de conservation (PDC) et plans nationaux d'action (PNA) en faveur des espèces menacées.

Un soutien spécifique sera apporté au Conservatoire botanique national de Mascarin, en complément de la dotation pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général, pour l'accompagner dans son ancrage territorial (relation avec les collectivités, formation, missions CPIE, coopération régionale, etc.).

Au titre du BOP 113, l'État apportera sa contribution, complémentaire à celles du Département et de la Région, aux structures suivantes : contribution forfaitaire au Conservatoire botanique national de Mascarin pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général, contribution statutaire aux GIP de la réserve naturelle de l'étang de Saint-Paul et de la réserve naturelle marine, et à l'EPCE de l'agence régionale de la biodiversité.

Le BOP 113 pourra également être utilisé pour :

- optimiser l'action de la police eau et nature sur les territoires à enjeux,

- assurer la conformité réglementaire des installations d'assainissement,
- améliorer la prise en compte du trait de côte dans les communes littorales.

Public éligible : établissements publics, collectivités territoriales, associations, groupements d'intérêt public et organismes gestionnaires d'espaces naturels, organismes de recherche

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers :

2- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
nombres d'actions soutenues, superficie des habitats en meilleur état de conservation (ha)		
l'amélioration et la diffusion des connaissances sur ces espèces et leurs habitats.		

MAJ : 12/10/2023

3- VOLET TERRITOIRE ATTRACTIF

Introduction: L'objectif de ce volet est de participer au rayonnement du territoire dans le bassin océan indien et à l'international. De fait, plusieurs thématiques sont ciblées allant de la R&D, à la culture ou encore l'enseignement supérieur.

Ce volet vise les projets et opérations principalement contractualisés dans les BOP : 175 – 131 – 361; 150 – 231; 214; 172

Sur le volet culture:

Dans la mesure où la culture est un levier majeur d'inclusion sociale, de développement économique et de rayonnement régional, l'État soutiendra, dans le cadre de la nouvelle génération de CCT 2024-2027, les projets structurant le domaine culturel. Plus qu'ailleurs, la transition écologique se double d'une urgence énergétique. Les défis sont nombreux, à court et moyen terme, et tout l'enjeu est de concilier cette transition indispensable avec nos objectifs de politique publique dans ces territoires: faire vivre la diversité de la création, protéger les œuvres et le patrimoine, préserver l'accès de tous les publics à la culture. Plus qu'ailleurs, la révolution numérique bouleverse les modèles culturels, ouvrant autant d'opportunités de développement que de fragilités dans un contexte où ces mutations ont été accélérées par la crise sanitaire.

La richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel de La Réunion constitue un vecteur d'attractivité du territoire et plus particulièrement touristique insuffisamment mis en valeur. Ainsi plusieurs actions sont retenues au titre de ce contrat de convergence. Elles ont vocation à contribuer au socle du vecteur culturel de la mise en tourisme de l'île.

Sur le volet enseignement supérieur:

La priorité sera donnée à la réalisation des opérations immobilières au service de l'amélioration de l'accès aux études supérieures dans ces territoires, mais aussi des conditions de vie et d'études des étudiants et de la communauté universitaire.

L'ambition est de garantir un meilleur environnement d'apprentissage.

Le CCT représente un levier essentiel de financement de l'immobilier de l'enseignement supérieur en tenant compte du contexte spécifique de l'Outre-mer.

Sur le volet innovation et recherche:

Les enveloppes consacrées à la recherche et à l'innovation pourront être fongibles, afin d'apporter la souplesse nécessaire pour s'adapter aux réalités du terrain.

Les cofinancements adéquats seront recherchés afin de maximiser l'effet levier constitué par l'apport financier du MESR. Les organismes nationaux de recherche pourront être sollicités pour abonder les projets retenus pour lesquels ils seraient partie prenante.

Culture**10.1.1****CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°10.1.1****Aménagement des réserves mutualisées des collections du musée Stella Matutina et du
MADOI****IDENTIFICATION****Type de projet**

■ **Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation**

Thème

■ **Culture**

Priorité pour le territoire :

Opération indispensable pour la conservation des collections de 2 musées de France. Prise en compte des contraintes liées à la transition écologique ainsi que des principes de conservation préventive en milieu tropical.

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Région Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DAC (contrôle scientifique et technique + partenaire financier)

Autres partenaires sollicités : FEDER,

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les collections du MADOI et du Musée Stella Matutina sont actuellement conservées dans des locaux loués par la Région, dans lesquels les conditions de conservation préventive, de sécurité et de rangement sont inadaptées et insatisfaisantes.

C'est pourquoi la Région Réunion a fait l'acquisition en 2019 d'un nouveau bâtiment situé sur la commune de Saint-Pierre afin d'y aménager de nouvelles réserves mutualisées pour les collections de ces deux musées.

L'objectif de ces réserves étant de pouvoir sur un site commun, mutualiser les espaces de conservation et d'études répondant aux normes de conservation, climatiques et de sécurité, et de mutualiser le fonctionnement et la gestion de ces locaux.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'équipement des structures muséales régionales, l'objectif de la collectivité est d'optimiser les moyens et les coûts de fonctionnement en limitant les locations de bâtiments et en favorisant la mutualisation des espaces destinés à la conservation des collections régionales.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'étude de programmation est achevée, la consultation de MOE devrait être lancée en fin d'année 2023.

Rappel des objectifs :

- état des lieux des actuels lieux de stockage et des espaces liés à la conservation,
- estimer les besoins quantitatifs et qualitatifs pour les collections,
- définir les contraintes de la réserve en termes d'espace et de mobilier,
- définir les besoins quantitatifs et qualitatifs pour les équipes des musées (conservation, atelier de traitement),
- définir le programme général de la réserve.

Estimation des besoins en s'appuyant sur les études des collections existantes : 1040 m² de réserves densifiées grâce à des équipements de stockage (compactus double decker, rack à palettes, rayonnages légers)

Caractéristiques du site ARTEC : un bâtiment de 960 m² sur une parcelle de 1914 m², une construction de bonne qualité.

Travaux à réaliser dans ce bâtiment :

- Étendre la mezzanine afin de la rendre plus fonctionnelle,
- Réaliser deux réserves isolées type chambre froide pour les collections sensibles du MADOI,
- Mettre en place une installation de climatisation pour les réserves très sensibles mais ne pas climatiser les autres réserves,
- Aménager les futurs espaces de travail sur les collections,
- Aménagement mobilier des réserves,
- Construire un hangar extérieur pour les collections hors formats.

La surface totale du programme des réserves mutualisées est de 1100 m².

Consignes pour le climat des réserves :

- Réserves sensibles : acclimatation 26°C
- 22-32C – 45-65% d'HR sur 90% du temps et 44-68% d'HR sur 10 % du temps - Variations maximales sur 24H : ± 5% et 2°C - 10% sur une semaine. Non climatisé
- Réserves très sensibles : 24-26°C – 40-60% d'HR sur 95% du temps et 35-65% d'HR sur 5 % du temps - Variations maximales sur 24H : ± 5% et 2°C - 10% sur une semaine. Climatisé

En option : l'installation photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture du bâtiment afin de couvrir les dépenses énergétiques liées à la climatisation.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Assurer la conservation dans des conditions optimales des collections patrimoniales de deux musées de France ;
- Mutualiser les espaces, les moyens financiers, techniques et humains ;
- Créer un pôle regroupant les compétences en matière de conservation préventive et de régie des collections, commun aux musées de France de la Région.
- Evaluation sur le volume des collections conservées sur site en nombre d'items, sur le nombre d'ETP affecté au site, sur les rapports de conservation, sur l'optimisation énergétique du bâtiment.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Estimation prévisionnelle de l'opération : 5 615 000 € HT

Détail des dépenses estimatives prévisionnelles :

- coût travaux (macro-lots) : 1 888 000 € HT
- mobilier : 900 000 € HT

TOTAL travaux : 2 788 000 € HT

• dépenses annexes (aléas, surcoûts contexte local, révisions, diagnostics divers, assurances): 2 320 000 € HT

• études de MOE (14%): 507 000 € HT

Estimation prévisionnelle des coûts d'exploitation et maintenance (lissés sur 30 ans) : 90 150 € /an

Coût global sur 30 ans : 8 348 000 €

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

			2025	2026	2027	Coût total
Coût total	Coût Etat	Investissement (BOP 175)	300 000	300 000	300 000	900 000
		(BOP 123)	300 000	300 000	300 000	900 000
		Fonctionnement				
	Coût partenaires (Région)	Investissement				4 715 000
		Fonctionnement				
	Coût total	Investissement				6 515 000 €
Fonctionnement						

Durée totale de l'action : 3 ans

10.2.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°10.2.1

Phonothèque de l'océan indien (PHOI)

IDENTIFICATION

Type de projet

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

Culture

Transports/infrastructures

Egalité femmes-hommes

Autre (à préciser)

Priorité pour le territoire :

Connaissance et partage du patrimoine musical de l'océan indien

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Pôle régional des musiques actuelles

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

FEDER – Interreg- Région

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Dans la continuité de la mise en œuvre de la Phonothèque de l'océan indien (PHOI) réalisé par le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA) et dans le souci de développer sa mission patrimoniale dans l'océan indien, un nouveau chantier doit être lancé à partir de 2024.

La contribution des pays de la C.O.I, de Mayotte et de Zanzibar, l'intérêt manifesté par les acteurs publics et privés justifient pleinement la poursuite de ce travail afin de porter à la connaissance du grand public la richesse du patrimoine musical de cette partie de l'hémisphère sud.

A travers ce programme plusieurs enjeux :

- formation des acteurs à la collecte, à la médiation, à la facture instrumentale
- transmission et création d'outils pédagogiques sur différents supports
- valorisation : outils numériques et phonographiques

DESCRIPTIF DU PROJET

La 2^{ème} phase du fonctionnement de la PHOI consiste à :

- améliorer la fonctionnalité de la plateforme informatique
- poursuivre le traitement documentaire : numérisation, mise en ligne et éditorialisation
- collecter sur le terrain pour faire des inventaires et des captations audios et vidéos
- former à la collecte et aux traitements des données des agents des structures partenaires

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Contribuer à la connaissance du patrimoine immatériel
- Transmettre des savoir-faire
- Coopérer et valoriser des identités singulières

COUT DU PROJET (HT, en €)



Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
		Investissement				
Coût Etat (BOP 175)				50 000		50 000
		Fonctionnement				
Coût total	Coût partenaires (FEDER – INTERREG : - Région)	100 000	200 000	150 000		450 000
	...					
		Investissement				
Coût total		100 000	200 000	200 000		500 000
		Fonctionnement				

Durée totale de l'action : 2024-2027

11.1.1

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°11.1.1****Schéma des enseignements artistiques****IDENTIFICATION****Type de projet**

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Culture

Priorité pour le territoire :

Depuis 2013, la DAC et la Région se sont engagées dans la mise en œuvre d'un schéma des enseignements artistiques visant à compléter le **maillage territorial** de **l'offre d'enseignement artistique**, à renforcer les structures pour améliorer la **qualité de l'offre** à la population, à garantir une **égalité d'accès** à l'enseignement artistique pour tous et à **structurer un réseau** cohérent, solidaire, lisible et en lien avec la création et les pratiques amateurs

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Jeudi Formation

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Région- CRR-

Fédération des écoles d'enseignement artistique –

Fédération régionale de danse

Autres professionnels de l'enseignement

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le schéma des enseignements artistiques à La Réunion a été co-construit par la Région et la DAC. Il a permis de réaliser un état des lieux et de faire réagir les politiques publiques sur des priorités, notamment en faveur des écoles de musique. Cela s'est traduit par un certain nombre de mesures concrètes avec un accent sur la formation qualifiante et diplômante, dont un programme construit judicieusement avec des pôles de formation supérieure de métropole et la collaboration du Conservatoire à rayonnement régional (CRR).

2023 a permis aux initiateurs du schéma d'entamer une nouvelle étape de réflexion, de prospection en prenant en compte les autres champs disciplinaires.

Les groupes de travail partenarial et séminaire ont validé le principe de la mise en œuvre d'une ingénierie de formation pour répondre au mieux à des enjeux artistiques et pédagogiques, esthétiques, éducatifs, culturels et sociaux, territoriaux, de prise en compte des droits culturels et de développement des pratiques amateurs.

Ainsi les objectifs de démocratisation culturelle, de maillage territorial, de structuration et de professionnalisation se conjuguent dans cette politique à l'adresse de la jeunesse, en faveur de la formation et de l'employabilité sur le territoire.

DESCRIPTIF DU PROJET

Mise en œuvre d'un programme de formation :

- ingénierie pédagogique et financière
- définition des contenus en corrélation avec le référentiel d'activité
- coopération avec des pôles d'enseignement supérieur de métropole et le CRR de La Réunion
- constitution des équipes pédagogiques
- phase de remise à niveau
- organisation des sessions, de planification
- modalités d'évaluation: continue, terminale, certification ou qualification (diplôme d'Etat, diplôme universitaire)

Période 2024-2027

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Objectifs :

- renforcer la qualification professionnelle des enseignants
- améliorer la qualité de l'offre de l'enseignement artistique sur le territoire
- favoriser la coopération interprofessionnelle et intersectorielle
- développer la mobilité et la mutualisation des ressources professionnelles

Indicateurs :

- Nombre de candidats à la formation
- Nombre de formateurs impliqués, locaux, extérieurs
- Nombre de candidats formés et ayant obtenu une qualification type diplôme
- l'employabilité sur le territoire

COUT DU PROJET (HT, en €)

L'estimation financière est de 400 000 €

La participation de l'Etat à hauteur de 150 000€

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Pas de phasage précisé

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
	Investissement					
Coût Etat (BOP 361)		30 k€	80 k€	40k€		150k€
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					
	Coût partenaires	50k€	100k€	100k€		250k€
	Fonctionnement					
	...					
	Investissement					
Coût total		80k€	180k€	140k€		400k€
	Fonctionnement					

Durée totale de l'action : 4 ans

11.2.1

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°11.2.1****TITRE : Biennale Internationale d'Architecture Tropicale – BIAT2024****IDENTIFICATION****Type de projet****■ Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022****Thème****■ Culture****Priorité pour le territoire :****DETAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

La Biennale d'architecture tropicale (BIAT) 2024 fait suite à celles organisées en 2019 et 2022. En 2024 la BIAT a le souhait de s'orienter davantage sur la pratique, illustrant ainsi l'ADN de l'Ecole d'Architecture de la Réunion « entre recherche et pratique ».

Elle s'organise sur deux jours en novembre 2024, structurés autour de conférences, communications et expositions. L'objectif est d'examiner, de capitaliser et de transmettre les stratégies, les projets et les réalisations architecturales, urbanistiques et paysagères en milieux tropicaux. Il s'agit ici de convoquer des praticiens (architectes, urbanistes, paysagistes, experts des littoraux ...) sur les questions du recyclage (aux échelles de la ville, du bâtiment, des matériaux), l'artificialisation, la protection des ressources, comment faire plus avec moins, le rapport à la mer et/ou au littoral. Il s'agit de conforter et d'enrichir les pratiques.

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Organisation par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion en partenariat avec la Région Réunion, Le département de la réunion, La commune du Port et le Territoire de la côte Ouest (TCO).

En collaboration avec la Dac de la Réunion, L'ordre des Architectes de la Réunion et de Mayotte, la Deal de la Réunion, le Conseil d'Architecture et d'Environnement de la Réunion, l'université de la Réunion et l'ADEME.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Cet événement a permis de constater que le rayonnement des espaces tropicaux, l'enjeu de la recherche et du regard sur l'architecture et la culture de l'art, et leur importance dans la construction du monde de demain ont mobilisé largement les collectivités comme les acteurs du privé de la Réunion et des espaces tropicaux.

La BIAT22, co-construite tout au long de 2022 a permis de mettre en exergue des points-clé, validant l'intérêt de renouveler ces rencontres dans le futur.

Cette démarche s'inscrit dans le développement actuel de l'Ecole d'architecture de la Réunion, qui se trouve confortée une nouvelle fois dans sa place en termes de formation et de recherche dans les milieux tropicaux. Grâce à son projet pédagogique et scientifique reconnu, elle se présente aujourd'hui comme une opportunité de haute qualité de formation pour les Réunionnais.

DESCRIPTIF DU PROJET

Cette manifestation comporte deux jours de conférences, communications et expositions. Son objectif est d'examiner, de capitaliser et de transmettre les stratégies, les pratiques, les projets et les réalisations architecturales, urbanistiques et paysagères spécifiquement conçues et directement adaptées aux environnements tropicaux en vue d'anticiper la transition climatique dans ces mêmes espaces tropicaux. Il s'agit d'enrichir l'expertise des architectes, des urbanistes, des paysagistes exerçant dans les zones tropicales, majoritairement dans l'océan Indien, et confrontés, dans leurs pratiques, au changement climatique. Mais également d'introduire ces problématiques dans les programmes de formation en architecture

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Méthode d'évaluation: Sur un rapport d'exécution établi par l'École d'Architecture, l'administration procédera à l'évaluation des conditions de réalisation des actions sur le plan qualitatif et quantitatif.

Public(s) visé(s): Décideurs politiques, praticiens, personnalités extérieures, professionnels, grand public, étudiants et enseignants.

Indicateurs: nombre de personnes, retombées scientifiques et professionnelles, relais dans la presse et les réseaux.

Objectifs visés: 200 participants

COUT DU PROJET

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 140 000€ HT

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
		Investissement				
Coût Etat (P175)		20000				20 000
	Fonctionnement					
		Investissement				
Coût total	Coût partenaire	120 000				120 000
	Fonctionnement					
		Investissement				
Coût total						140 000
		Fonctionnement				

Durée totale de l'action : 8 et 9 novembre 2024, soit 2 jours

12.1.1

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°12.1.1****Aménagement des réserves du Fonds régional d'art contemporain – FRAC Réunion****IDENTIFICATION****Type de projet**

■ **Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation**

Thème

■ **Culture**

Priorité pour le territoire :

Opération indispensable pour la conservation des collections du FRAC.

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Région Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DAC (partenaire financier)

Autres partenaires sollicités :

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le FRAC RÉUNION (Fonds Régional d'Art Contemporain de La Réunion) est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) financé par La Région Réunion et l'État (Ministère de la Culture / DAC Réunion). Il est créé en 1986.

Le FRAC RÉUNION — seul Frac d'outre-mer — a pour ambition de présenter l'art d'aujourd'hui. Il s'agit de constituer une collection, de la diffuser auprès des différents publics tout en développant une sensibilisation à la création actuelle.

L'extension des réserves du FRAC et la mise aux normes des locaux sont un volet incontournable dans l'accomplissement de deux missions fondamentales de l'établissement : la conservation du patrimoine artistique d'une part, l'accueil des artistes, des œuvres et des publics d'autre part.

DESCRIPTIF DU PROJET

La villa Bédier est un site historique lié à l'ancienne usine sucrière de Stella Matutina, abritant depuis 1991 le musée de France du même nom.

Cet ensemble comprenait l'ancienne maison de maître (abritant aujourd'hui l'administration et les espaces d'exposition du FRAC), un jardin d'agrément (aujourd'hui adapté à la monstration d'œuvres et à l'accueil des publics) et des annexes dont une partie servent de réserves provisoires et peu adaptées pour les collections. L'ensemble du foncier appartient à la Région Réunion.

Tout un ensemble contigu de bâtiments annexes situés sur l'arrière du site doit être prochainement réhabilité par la Région afin de créer des réserves assurant des conditions optimales en termes de conservation préventive, un stockage mieux adapté et une meilleure accessibilité à des fins de maintenance et de mouvement d'œuvres.

Une étude de programmation est en cours. Elle s'appuie sur les préconisations des études menées en 2015- 2016 sur la conservation préventive des collections du FRAC et prévoit leur déploiement dans ces annexes.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Assurer la conservation des collections du FRAC sur site ;
- Permettre l'enrichissement des collections par le gain d'espace ;
- Garantir un accès direct aux collections à des fins d'étude, de conservation et de préparation d'expositions ;
- Disposer d'un espace de réserve adapté à l'art contemporain ;
- Compléter l'investissement du site de la villa Bédier par le FRAC en consacrant les annexes historiques à des fonctions de conservation (complétant ainsi l'occupation de la maison et des jardins): renforcement d'une cohérence d'ensemble et d'une optimisation des espaces de travail et d'accueil.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Estimation prévisionnelle de l'opération : 500 000 € HT

TOTAL travaux : 500 000 € HT

La Région est le principal financeur de ces opérations.

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : Coût total	Coût Etat (BOP 131)	Investissement	2024	2025	2026-27	Coût total
		Fonctionnement	30 000	50 000		80 000
	Coût partenaires (Région)	Investissement				420 000
		Fonctionnement				
	Coût total	Investissement				500 000 €
		Fonctionnement				

Durée totale de l'action : 4 ans

12.2.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
	2024-2027
	FICHE-MESURE 12.2.1

VOLET	Territoire attractif
OBJECTIF	Création artistique
Sous-objectif	Soutien aux projets culturels structurants
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutien à la création artistique
BOP	131
Service instructeur	DAC
Taux de subvention maximum	NC
Montant	400 000€

1-CONTEXTE

Dans la mesure où la culture est un levier majeur d'inclusion sociale, de développement économique et de rayonnement régional, l'État soutiendra, dans le cadre de la nouvelle génération de CCT 2024-2027, les projets structurant le domaine culturel.

Concernant la création, le repérage des artistes et la circulation de leurs œuvres sont effectifs depuis plusieurs années dans le domaine de la création artistique. En effet, confrontés aux problématiques d'insularité, les artistes des Outre-mer ont besoin de s'inscrire au sein des réseaux de création et de diffusion hexagonaux pour se faire connaître et aller plus loin dans leur pratique.

La volonté de l'État est de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs pour renforcer l'intervention en faveur des artistes ultramarins dans un document fixant des engagements. Signé en mars 2022 par 24 partenaires en sus des ministères des Outre-mer et de la Culture, le *Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine* se décline autour de 11 engagements et constitue une nouvelle base de travail et de coopération autour des logiques de création/diffusion, de mobilités et de formation.

2- OBJECTIFS

Dans ce cadre, deux axes seront privilégiés : la prise en compte des spécificités des territoires ultramarins dans les dispositifs de soutien en matière de création et diffusion (axe 1) et une impulsion nouvelle dès 2024 grâce à des mesures travaillées avec le secteur professionnel dans le cadre du *Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine* (axe 2).

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

1. La prise en compte des spécificités des territoires ultramarins dans les dispositifs de soutien en matière de création et diffusion

Dans le domaine de la création, les spécificités liées à la visibilité des créateurs ultramarins et la circulation de leurs œuvres nécessitent les actions suivantes :

- a) soutien aux résidences, aux équipes artistiques (compagnies dramatiques, chorégraphiques, ensembles musicaux et vocaux) et artistes plasticiens, aux festivals et lieux labellisés ou non labellisés (scènes conventionnées d'intérêt national ou tiers-lieux de la création) :
- b) soutien à la professionnalisation des différents acteurs du secteur ;
- c) soutien à la mobilité et à la diffusion des artistes et des techniciens du spectacle, ainsi que la circulation des œuvres ultramarines en métropole, entre territoires d'Outre-Mer, dans les zones d'influence géographiques ou à l'international ;
- d) soutien aux acteurs et structures qui mettent en œuvre une politique de connaissance et de développement des publics afin d'accroître la fréquentation globale et diversifier les publics (dont le soutien à la création d'œuvres spécifiquement dédiées aux jeunes) ;
- e) valorisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) en favorisant ses déclinaisons contemporaines, soit dans les savoir-faire et les arts traditionnels et les métiers d'art, (céramiques, vanneries, textiles, etc.), soit dans les chants, danses et musiques traditionnels qui s'expriment également dans les festivals, ou bien encore, chez les artistes conteurs, témoins d'une tradition orale forte.

2. Une impulsion nouvelle dès 2024 grâce à des mesures travaillées avec le secteur professionnel dans le cadre du Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine

Le Pacte est un accélérateur de la dynamique à l'œuvre en matière de création ultramarine qui a pour objectif de renforcer la visibilité et la mobilité des artistes ultramarins.

Il est une nouvelle base de travail pour transformer les initiatives individuelles en davantage de coopération autour des logiques de création/diffusion, de mobilités et de formation afin de mieux inscrire les artistes ultramarins dans les réseaux institutionnels hexagonaux.

Public éligible : artistes, structures culturelles, ...

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers : Collectivités locales – opérateurs privés -

4-INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de projets soutenus		

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20240626-AFF13_CC260624-DE

Montant des opérations financés		
---------------------------------	--	--

MAJ : 09/04/2024

Enseignement supérieur

13.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 13.1.1</p>

VOLET	Territoire attractif
OBJECTIF	Conditions de vie et d'études des étudiants
Sous-objectif	Conditions de vie et d'études des étudiants
Mesure – Intitulé de la fiche	Conditions de vie et d'études des étudiants
BOP	150 -231
Service instructeur	RECTORAT
Taux de subvention maximum	NC
Montant	1 428 000€

1-CONTEXTE

La Réunion compte près de 25000 étudiants dans près de 200 formations. L'amélioration de l'accès aux études supérieures, mais aussi des conditions de vie et d'études des étudiants et de la communauté universitaire s'avère indispensable pour le territoire.

Le CCT a pour ambition de présenter un levier essentiel de financement de l'immobilier de l'enseignement supérieur en tenant compte du contexte spécifique de l'Outre-mer.

2- OBJECTIFS

Les enjeux et priorités du MESR pour l'immobilier des établissements publics d'enseignement supérieur portent sur la **rénovation** des bâtiments les plus vétustes et les plus énergivores, leur **mise aux normes et en accessibilité**.

Une attention particulière doit être portée sur la transition écologique et numérique et les locaux pour les formations de santé.

A ces enjeux et priorités, s'ajoute un objectif de développement des sites universitaires en vue d'adapter la capacité d'accueil aux effectifs d'étudiants.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

La **rénovation écologique** du parc immobilier universitaire s'inscrit dans une stratégie globale visant à créer des campus durables afin de **diminuer les dépenses énergétiques**

et l'émission des gaz à effet de serre, dans le respect des critères du dispositif éco-énergie tertiaire, en recourant aux énergies nouvelles (photovoltaïque,...).

La transition numérique doit permettre d'accompagner en termes immobiliers les nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage par la transformation ou la création d'espaces adaptés à la pédagogie collaborative, à l'enseignement à distance, tout en veillant à ne pas accroître les besoins en énergie carbonée et les surfaces.

Elle vise également à faciliter le pilotage, notamment énergétique des bâtiments au sein des campus « intelligents ».

Le MESR encouragera également les **projets de tiers-lieux et de Campus Connectés** qui pourront émerger sur le territoire afin d'accompagner notamment des actions d'enseignement à distance, de tutorat ou de formation continue... et/ou contribuer au développement économique et social local (espaces de co-working, fab'lab...) tout en participant aux défis environnementaux (consommations énergétiques, problématique des transports).

La santé constitue un axe transversal qui, en matière immobilière pour l'enseignement supérieur, se traduit par le soutien aux projets de rénovation ou d'installation de formations en santé.

En matière de vie étudiante, le développement de l'offre de logement social étudiant constitue une priorité.

L'attention est appelée sur la nécessité pour les opérateurs de l'enseignement supérieur de respecter les critères de la politique immobilière de l'Etat, et notamment celui visant à rationaliser et optimiser les locaux.

A La Réunion, les crédits des programmes 150 et 231 seront plus spécifiquement mobilisés sur des opérations immobilières visant à renforcer les équipements de vie étudiante et à améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'université.

Public éligible : Université, CROUS

Dépenses éligibles et non éligibles : études et travaux ;

Partenaires financiers : Collectivités locales – Fonds européens

4-INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de projets soutenus		
Montant des opérations financés		

MAJ : 01/11/2023

13.1.2**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°13.1.2**

Construction de 02 grands amphithéâtres 500 places à Saint Pierre

IDENTIFICATION**Type de projet**

■ Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022 – Structuration de l'UFR santé (Accueil de la 1^{ère} année et ouverture du 2^{ème} cycle)

Thème

■ Education/enseignement supérieur/recherche

■ Santé/protection sociale

Priorité pour le territoire :

Avec l'habilitation pour ouvrir le 2^{ème} cycle de médecine, le territoire dispose maintenant d'une faculté de médecine de plein exercice couvrant tout le cursus depuis la 1^{ère} année jusqu'à l'internat avec la vocation de former les professionnels de santé à destination du territoire et au-delà dans la zone Océan Indien notamment Mayotte.

Ces formations nécessitent de poursuivre la structuration des locaux de l'UFR santé à Terre Sainte notamment pour le 2^{ème} cycle et la 1^{ère} année.

Le sud du territoire ne dispose pas beaucoup de structures d'accueil de grosses capacités, la construction de 2 amphithéâtres de 500 places permet d'envisager des manifestations d'envergure sur le site universitaire de St Pierre dans la technopole Sud.

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Université de La Réunion

Référent opérationnel: Pôle Eco campus-Infrastructures Mr Ko-kivok-Yun, Directeur de projet immobilier

Référent pédagogique: Mme le Pr Doray – doyen UFR santé

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

ARS de la Réunion – Ministère de la santé – IGAS- Conseil Régional- Union Européenne

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

L'UFR santé est désormais à Terre Sainte dans ses nouveaux locaux construits en 1^{ère} tranche dans le cadre du CPER&POE 2014-2020, et en 2^{ème} tranche dans le cadre du CCT 2019-2022. L'ensemble ayant été mis en service en août 2023. La programmation de ces locaux ne prenait pas en compte le 2^{ème} cycle de médecine qui est venu s'ajouter récemment en 2023 afin d'offrir des études complètes de médecine à La Réunion.

Actuellement les cours de 1^{ère} année sont partagés entre le site de St Denis et le site du Tampon. Il devient indispensable de regrouper l'ensemble de la filière médecine à Terre Sainte pour assurer la cohérence et le fonctionnement normal des études de santé. Globalement l'UFR santé représentait en 2021/2022 un effectif étudiant de 3156 inscrits dont 600 en 1^{ère} année.

Le campus universitaire de Terre Sainte comprend par ailleurs : les 07 départements de l'IUT qui représentent 1000 étudiants en 2021/2022. Les 03 spécialités de l'ESIROI qui représentent 183 étudiants en 2021/2022.

La construction de grands amphithéâtres bénéficiera à tous les étudiants présents sur le site de Terre Sainte. Il est notamment prévu d'aménager un grand amphithéâtre avec la possibilité d'usage mixte auditorium/cinéma/spectacles.

DESRIPTIF DU PROJET

La parcelle ES 1302 appartient à la CIVIS, elle est actuellement aménagée en parking provisoire pour les besoins de l'université. Ce parking provisoire saturé est en attente d'un parking relais porté par la CIVIS. Les échanges pour maîtriser le foncier nécessaire ES1302 sont en cours et se concrétiseront avec la réalisation de ce projet de grands amphithéâtres

Les nouveaux locaux de l'UFR santé ont été réceptionnés et mis en service sur la parcelle ES 1303 depuis août 2023.

A court terme il faut envisager la construction de 02 grands amphithéâtres de 500 places pour les besoins de la 1^{ère} année (PASS) en santé : 800 étudiants prévus, la licence sciences pour la santé 300 étudiants en L1.

Equiper les amphithéâtres de tous les moyens modernes de communication afin de pouvoir dupliquer les cours depuis ou vers les autres sites universitaires notamment pour les LAS

Les 2 amphithéâtres de 150 places existants dans l'UFR santé accueilleront le 2^{ème} cycle médical qui vient d'être créé à La Réunion.

Un des deux amphithéâtres 500 places sera aménagé en salle de spectacles avec scène

Espaces verts et cheminement Voiries et Réseaux Divers à aménager pour assurer la liaison avec les locaux existants de l'UFR santé.

Ces 2 amphithéâtres seront également utilisés par les 07 départements de l'IUT et par les 03 spécialités de l'ESIROI.

Besoins complémentaires en salle de cours à identifier suite à l'ouverture du 2^{ème} cycle de l'UFR santé depuis septembre 2023.

Les nouveaux locaux de l'UFR santé se trouvent sur ES1303 et le parking provisoire sur ES1302

Les nouveaux locaux de l'UFR santé mis en service en août 2023 à Terre Sainte



OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

La réalisation du projet permet l'atteinte des objectifs déclinés supra pour le territoire. Il permet de regrouper enfin toute la filière santé depuis la 1^{ère} année jusqu'à l'internat sur le campus de Terre Sainte avec un fonctionnement cohérent et optimisé et offre ainsi un meilleur accès aux enseignements et de meilleures chances de réussite

Indicateurs:

Nombre d'étudiants inscrits sur le site de St Pierre

Nombre d'étudiants inscrits en 1^{ère} année de médecine

COÛT DU PROJET (HT, en €) 14 750 000

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1: 14,3 M€ TTC

	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Coût total k€
Investissement	1890000	1890000			3780000
Coût Etat (BOP 150)					
Fonctionnement	0	3510000	3510000	3500000	10520000
Coût total Coût Union Européenne					
Fonctionnement					
...					
Investissement	1890000	5400000	3510000	3500000	14300000
Coût total					
Fonctionnement					

Durée totale de l'action : 4 années

13.1.3**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°13.1.3**

Reconstruction de l'Observatoire Volcanologique
du Piton de la Fournaise (OVPF)

IDENTIFICATION**Type de projet**

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Education/enseignement supérieur/recherche

■ Environnement/biodiversité

■ Sécurité

Priorité pour le territoire :

L'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (OVPF), a pour mission la surveillance de l'activité du volcan du Piton de la Fournaise, la recherche sur le fonctionnement et l'évolution des volcans, et la diffusion de connaissances. Le Piton de la Fournaise étant l'un des volcans les plus actifs au monde, son activité est suivie de façon continue par l'observatoire volcanologique via plusieurs réseaux de surveillance et de recherches.

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Région Réunion

- Laurent FIACRE – Chargé d’opérations Direction des Bâtiments
- Aymeric GIRARDET – Chargé de mission Direction de la Recherche et de l’Innovation

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

- Aline PELTIER – Directrice de l’OVPF
- Philippe KOWALSKI – Directeur Adjoint de l’OVPF
- Union Européenne
- Etat

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Construit vers 1979 l’observatoire situé à la Plaine des Cafres, à 15 km à vol d’oiseau du sommet du volcan, regroupe aujourd’hui un bâtiment principal, des locaux annexes, un local groupe électrogène et une hélisurface. Le bâti vieillissant, le manque de locaux adaptés, l’augmentation des effectifs sont autant d’éléments qui ne permettent plus d’offrir des conditions satisfaisantes d’accueil du personnel et de développement des activités de recherches.

L’OVPF a pour mission la surveillance de l’activité du volcan du Piton de la Fournaise, la recherche sur le fonctionnement et l’évolution des volcans, et la diffusion de connaissances.

Le Piton de la Fournaise étant l’un des volcans les plus actifs au monde, son activité est suivie 24h/24h par l’observatoire volcanologique via plusieurs réseaux de surveillance et de recherches.

Lors des phases de réveil du volcan, l’OVPF contribue à l’alerte auprès de la Protection Civile, des autorités en charge de la protection des biens et des personnes, en informant des risques. Il assure ainsi une mission de sécurité civile à La Réunion.

L’OVPF a également en charge la surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte.

Les scientifiques participent également à des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences de la Terre, notamment en coopération avec les organismes scientifiques régionaux.

C’est dans ce contexte qu’est envisagé la reconstruction de l’OVPF.

DESCRIPTIF DU PROJET

Il s’agit d’une opération de reconstruction sur le site actuel de l’OVPF et certains bâtiments pourront être conservés.

L’Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise est situé sur les parcelles suivantes :

- . AD 708 : 8 769 m²
- . AD 675 : 1 787 m²
- . AD 709 : 228 m²

Cet ensemble qui constitue le site d'implantation de l'opération représente une superficie totale d'environ 10 800 m² et appartient en totalité à l'État.

De forme carrée, le site mesure environ 101 m de côté.

Les constructions et l'aménagement des espaces extérieurs permettra d'offrir aux usagers et aux utilisateurs, des locaux adaptés à leurs attentes comme aux évolutions, notamment en termes :

- de typologie d'espaces,
- de surfaces offertes,
- de confort d'usage,
- de flexibilité et d'évolutivité

Les surfaces prévues par l'étude de faisabilité et de préprogramme sont de 1 385 m² de surfaces utiles d'espaces bâtis et 1 627 m² d'espaces extérieurs.

La conception du projet préservera et valorisera le caractère paysager naturel du site malgré l'augmentation des surfaces bâties et extérieures aménagées tout en intégrant les contraintes climatiques du secteur (températures basses et pluviométrie importante).

Ce projet de reconstruction permettra de réaffirmer la place de l'OVPF et sa compétence au sein du territoire local, national et international, en cohérence avec ses vocations et les domaines de recherche auxquels il participe.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Le projet doit pouvoir répondre aux objectifs principaux suivants :

- la surveillance de l'activité du volcan du Piton de la Fournaise,
- la recherche sur le fonctionnement et l'évolution des volcans
- la diffusion de connaissances.

Une des missions essentielles de l'OVPF est de développer et concevoir des instruments de surveillance du Piton fournaise en sismologie, géodésie, etc. et de les maintenir en état de fonctionnement pour alimenter la base de données scientifiques en temps réel. Le réseau de surveillance du Piton de la Fournaise doit donc fonctionner 24h/24 sans aucune interruption. Cette exigence contraint l'enfouissement des réseaux et une autonomie de l'équipement sur une durée de 10 jours (énergie et eau sanitaire)

L'architecture bioclimatique prendra en compte des données de maîtrise d'énergie et de développement durable dans un souci d'économie, de conscience planétaire comme de satisfaction des usagers et des utilisateurs. Cette approche a une incidence importante sur les choix en termes d'implantation et d'orientation de l'équipement sur le site, d'architecture et d'espaces, et devra être conduite en cohérence avec les objectifs de fonctionnement, de facilité d'utilisation et de maintenance.

Eu égard à ce qui précède, en plus des objectifs principaux, le projet devra répondre aux exigences environnementales et permettre le maintien des activités de l'OVPF pendant les travaux.

Le nouvel équipement sera adapté aux effectifs futurs (permanents et missionnaires / stagiaires) et au développement des activités.

Par ailleurs, afin de renforcer l'offre sur la thématique volcanologique faite au grand public, la Région Réunion souhaite compléter la visite proposée au sein de la Cité du Volcan par une visite au sein de l'OVPF qui serait plus spécifiquement orientée sur les missions et les vocations scientifiques de l'observatoire.

COUT DU PROJET (HT, en k€)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

15 000 000 €

		Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Coût total
		1 125				1 125
Coût Etat (BOP 150)	Investissement 1 125 k€					
		1 125				1 125
Coût Région Réunion	Investissement 1 125 k€					
				6 000	6 750	12 750
Coût Europe	Investissement 12 750 k€					
Coût total	15 000 k€					

Durée totale de l'action : 5 ans

Education nationale

14.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 14.1.1</p>
---	---

VOLET	TERRITOIRE ATTRACTIF
OBJECTIF	Lycées
Sous-objectif	Soutien à la construction de lycées
Mesure – Intitulé de la fiche	Construction des deux lycées (lycée de la mer et lycée du tourisme)
BOP	214
Service instructeur	SGAR
Taux de subvention maximum	45% max
Montant	60 000 000€

1- CONTEXTE

La réhabilitation et la construction des lycées par la région est une compétence de la collectivité du conseil régional.

2- OBJECTIFS

Afin de renforcer l'appareil de formation de la Région, il est convenu un soutien de l'État pour la construction de deux lycées : un lycée des métiers de la mer au Port, et un lycée autour des métiers du tourisme vert dans l'Est.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Public éligible : Conseil régional

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers : Europe

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
------------	-----------------	--------------

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20240626-AFF13_CC260624-DE

Nombre de lycées construits		
Montant global des opérations		

MAJ : 01/11/2023

Recherche et innovation

15.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p>
	<p>FICHE-MESURE 15.1.1</p>

VOLET	TERRITOIRE ATTRACTIF
OBJECTIF	VOLET RECHERCHE – INNOVATION
Sous-objectif	VOLET RECHERCHE – INNOVATION
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutien aux infrastructures de recherche et d’innovation
BOP	172
Service instructeur	DRARI
Taux de subvention maximum	80%
Montant	983 752 €

1- CONTEXTE

2- OBJECTIFS

Cette mesure vise à soutenir et accompagner les programmes d’actions et les petits équipements des structures labellisées MESR (CRT/PFT/CDT) ainsi le soutien aux programmes de recherche et aux investissements en équipements scientifiques des laboratoires de recherche UMR/Université. (Règlement du MESR)

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Programmes d’actions des structures labellisées :

- Animation des structures labellisées en vue de favoriser la collaboration, le partage d’informations et la prestation ou la mise à disposition de services de soutien aux entreprises.
- Structuration et l’animation des dispositifs de transfert ayant une vocation de transfert ou d’innovation
- Pré-Incubation des projets issus de la recherche publique en renforçant le rapprochement public/privé

- Renforcer et professionnaliser l'accompagnement interne ou le coaching personnalisé
- Formation, ateliers et conférences pour faciliter le transfert de connaissances et le travail en réseau entre entreprises
- Animation d'espaces de co-working,
- Soutien aux projets d'innovation et de R & D portés par des entreprises privées.

Soutien aux programmes de recherche :

- Investissements en équipements scientifiques des laboratoires de recherche UMR/Université
-

Les projets « soutien aux programmes de recherche » devront être soumis à expertise et validation de la DGRI avant tout engagement financier.

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible

MAJ : 02/11/2023

4- VOLET TERRITOIRE MULTIMODAL - TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Introduction: Le volet mobilité répond aux grands enjeux de déplacement sur le

203 (Transport).

Chaque investissement contractualisé dans le volet mobilités doit s'inscrire dans au moins l'un des quatre objectifs fixés par la loi d'orientation des mobilités (LOM) :

- réduire les inégalités territoriales et contribuer à l'objectif de cohésion des territoires métropolitains et ultra-marins, en renforçant l'accessibilité des villes moyennes et des territoires mal connectés aux métropoles, aux grandes agglomérations ou aux pays limitrophes, ainsi qu'au sein des agglomérations aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, tout en veillant à limiter la consommation d'espaces naturels et l'étalement urbain ;
- renforcer les offres de déplacements du quotidien, améliorer la qualité et la sécurité des réseaux routiers et en assurer la pérennité, remédier à la saturation des villes et de leurs accès et améliorer les liaisons entre les territoires ruraux ou périurbains et les pôles urbains ;
- accélérer la transition énergétique, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre la pollution et la congestion routière, en favorisant le rééquilibrage modal au profit des déplacements opérés par les modes individuels, collectifs et de transport de marchandises les moins polluants et les moins énergivores, tels que le mode maritime, les transports en commun ou les modes actifs, en intensifiant l'utilisation des modes alternatifs à un transport individuel pour les voyageurs et en facilitant les mutualisations de flux et de stocks propices à l'implantation d'hôtels de logistique urbains reliés par voie d'eau ou maritime et d'espaces logistiques favorisant l'essor de la cyclologistique ;
- améliorer l'efficacité des transports de marchandises pour renforcer la compétitivité des territoires et des ports, accélérer le report modal et diminuer l'impact environnemental des transports de marchandises.

Dans cette perspective, la Région et l'État s'engagent, dans le cadre du CCT, à mettre en place des modalités de gouvernance et de suivi de la mobilité permettant de piloter efficacement la transition écologique des mobilités.

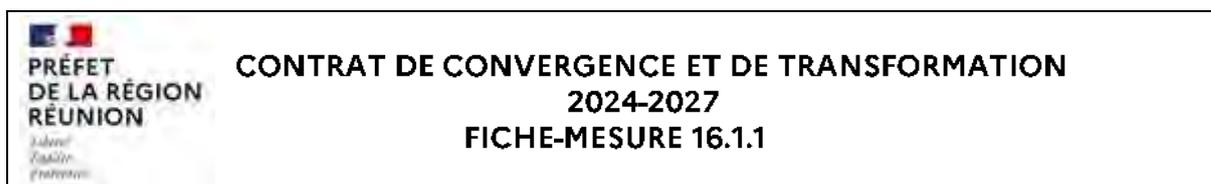
Pour rappel, les projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échange multimodaux ne sont pas éligibles à la contractualisation.

Toutefois, des opérations relevant du volet mobilités sont valorisés dans ce CCT, notamment :

- les opérations au titre des appels à projets TCSP/PEM n°4 en faveur des lauréats (annoncés par le Gouvernement le 6 octobre 2021)
- les opérations relevant du Fonds mobilités actives (FMA) ;
- les opérations retenues au titre des appels à manifestation d'intérêt - France mobilités - Avenir Montagnes Mobilités

Investissements portuaires

16.1.1



VOLET	TERRITOIRE MULTIMODAL – TRANSPORTS ET MOBILITÉS
OBJECTIF	Investissements portuaires
Sous-objectif	Grand Port Maritime de La Réunion
Mesure – Intitulé de la fiche	Développement du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)
BOP	203 – 18 100 000
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	100%
Montant	18 100 000€

1- CONTEXTE

Le Grand Port Maritime de La Réunion, Port Réunion est le seul port de La Réunion susceptible d'accueillir les navires de commerce et de souveraineté. Situé sur le territoire communal du Port, les fonctions portuaires se répartissent entre deux sites séparés de 4 km. Le port Ouest, inauguré en 1886 est le port historique. Il héberge la 3^{ème} base navale de la France. C'est aussi un port de pêche notamment pour les palangriers-congélateurs de la pêche australe. C'est le port d'attache du Marion Dufresne II armé par les TAAF pour ravitailler les îles éparses et antarctiques. C'est également depuis le port Ouest que le sucre en vrac est exporté.

Le port Est, inauguré en 1986 accueille les grands navires de commerce (porte-conteneurs jusqu'à 340 ml, navires de croisière, Car carrier, vraquiers, pétroliers ...) . C'est aussi l'installation portuaire susceptible d'accueillir les grands navires de la Marine Nationale (Porte-avions, porte hélicoptères amphibie ...) et ceux des marines alliés (américaine, indienne ...). C'est aussi la seule installation portuaire susceptible d'assurer la logistique de grands chantiers réunionnais (NRL, éolien flottant) ou de la zone (appui à l'exploitation gazière du Mozambique notamment).

Géographiquement, Port Réunion bénéficie d'un positionnement géostratégique favorable au carrefour des grandes routes maritimes. Il y a d'une part la ligne Europe / Australie qui sert à couvrir les ¾ des importations du territoire et d'autre part les lignes reliant l'Asie à l'Afrique du Sud et Australe puis de l'Ouest. Plusieurs lignes de feeder desservent par ailleurs Port Réunion. Cette connectivité s'est accrue depuis la création du hub de la CMA CGM en 2015. En termes de flux conteneurisés Port Réunion est le 4^{ème} port français. En termes de trafic total, il est le 1^{er} port d'outremer et le 2nd des ports des RUP.

Les travaux engagés sur la précédente programmation (et notamment l'acquisition de 2 nouveaux portiques portant à 5 ceux récents en mesure de traiter des porte-conteneurs de 20 rangées (overpanamax), le 6^{ème}, plus ancien venant d'être rénové à mi-vie et traitant jusqu'à la 15^{ème} rangée (panamax) donnent à Port Réunion une

capacité d'accueil pour les flux conteneurs qui approchent les 500 000 EVP. Début 2024, le nouveau terre-plein reefer d'une capacité de 500 prises (le précédent n'en offrait que 350 dont 50 sur groupes électrogènes) sera livré. Ce sera un atout important en termes d'attractivité.

Parallèlement, grâce au plan de relance, plusieurs chantiers en lien avec la sobriété énergétique et la réduction des EGES ont été menés à terme. D'autres concernent la mise en œuvre des dispositions du plan de sûreté portuaire (rénovation de la vidéo-protection; protection contre les cyber-attaques; sécurisation de la desserte électrique par un bouclage 15 kVa; mise aux normes de la protection périmétrique des IP soumises au code ISPS ...).

Son développement a été soutenu ces dernières années mais il est désormais freiné par la rareté du foncier.

Or de nouveaux enjeux seront à relever en lien avec l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle énergétique de la Réunion. Port Réunion devra aussi accompagner les efforts du territoire pour une meilleure autonomie alimentaire. Enfin, le port est un des moteurs principaux de l'économie bleue et à ce titre il doit pouvoir offrir à de nouveaux acteurs économiques des espaces aménagés.

Ces grands axes seront repris au sein du projet stratégique 2024/2028 en cours d'élaboration et dont l'approbation est prévue en novembre 2024.

C'est à ce nouvel essor que devront contribuer les ressources du prochain CCT.

2- OBJECTIFS

Les travaux importants menés dans le cadre des deux précédents projets stratégiques ont permis à Port Réunion d'offrir des installations performantes pour traiter les conteneurs. Le point qui reste limitant aujourd'hui est celui de la gestion des conteneurs vides. En effet, le différentiel entre l'import et l'export génère un déséquilibre annuel de l'ordre de 110 à 120 000 EVP. De nouveaux espaces doivent être aménagés en ZAP car la gestion des vides ne nécessite pas la proximité du bord à quai. Cette approche est aussi une mesure visant à éviter tout exondement au droit du terminal à conteneurs.

Une DUP portant sur 20 ha de terrains aujourd'hui propriété du département est en préparation (zone 3). L'aménagement est envisagé en trois phases réalisées au fur et à mesure de la libération du foncier aux échéances 2024, 2026 et 2028. Le coût global de la viabilisation primaire et de la réalisation des terre-pleins est estimé à 46 M€.

Les principaux investissements à programmer sont liés à l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique. Sur l'actuelle programmation, des études ont été menées pour apprécier le séquençage du déploiement des branchements à quai. Toutefois leur opportunité en zone non interconnectée (ZNI) est non démontrée. Les investissements s'annoncent en effet importants et leur modèle économique interroge sauf au port Ouest où les quais destinés à la pêche australe sont équipés.

Néanmoins leur déploiement est envisagé pour se conformer aux exigences réglementaires.

L'accompagnement du projet envisagé à la PPE d'éolien flottant nécessitera des espaces importants à proximité du port Est. Après des études cofinancées par le MIE-T, il semble que l'hypothèse d'un exondement d'environ 7,8 ha au droit de la centrale EDF (zone 4) qui vient de basculer à la biomasse liquide, réduisant ainsi drastiquement le risque technologique, est à privilégier. Cet exondement, déjà autorisé en 2010 puis abandonné, serait aussi utile pour finir les travaux de la NRL et servir d'aire de préfabrication pour les éléments de la future carapace du terminal à conteneurs (zone 2). Il est estimé à 66 M€. Quant au changement de carapace, il représente une enveloppe financière à date de 60 M€. L'élévation du niveau de la mer et des houles de référence de 16 m d'amplitude le rend indispensable dans les 10 ans à venir.

Au port Ouest, l'enjeu important concerne l'essor de la réparation navale. L'arrivée espérée en 2024 d'un dock flottant de 4000 t de CU supposera d'aménager le quai pour l'y ancrer. Ce dock permettra la mise à sec de tous les bateaux basés à la Réunion (sauf le Marion Dufresne) ou à Mayotte. Par ailleurs, l'actuel moyen de levage (le slipway) destiné aux bateaux (dont des catamarans) de moins de 60 m et 650 t devra être rénové pour retrouver sa capacité nominale de 800 t. Ces 2 outillages complémentaires offriront à l'écosystème réunionnais une attractivité nouvelle avec en plus la livraison des Ateliers de l'Océan prévue fin 2023.

En lien avec la loi de programmation militaire, les perspectives d'évolution de la base navale pour devenir le point d'appui des forces armées françaises en Océan Indien induiront le besoin d'espace. Consultées lors de l'élaboration du projet stratégique, les FASOI souhaitent s'étendre sur les terre-pleins attenants la darse utilisée pour les navires militaires. Cela suppose le déplacement des équipes techniques du Grand Port. Celui-ci est prévu dans le cadre de la construction du nouveau siège social.

L'autre enjeu régalien à prendre en considération est celui d'accompagner l'action de l'Etat en mer (AEM). La réflexion s'oriente sur la mise à disposition d'une 4^{ème} coque à la Réunion capable à la fois d'intervenir en haute-mer et pour des manœuvres portuaires. En termes d'infrastructures cela induira un nouveau ponton dont les études sont engagées.

Enfin, toujours en termes de souveraineté, l'objectif est de permettre l'accueil à la Réunion d'un stock de câbles sous-marins. Le site privilégié est celui du terminal sucrier dont la capacité excède de beaucoup les besoins de la filière qui sont décroissants. La modification de l'ICPE pour ce nouvel usage est à programmer: changement de toitures, création de murs coupe-feu ...

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Les priorités de l'Etat pour la contractualisation 2023-2027 portent sur :

- l'accélération de la transition écologique et énergétique des ports et de leurs écosystèmes (déploiement de l'électricité à quai et des énergies alternatives, accueil de projets éoliens, adaptation au changement climatique, ...);
- les investissements sur les nouvelles infrastructures nécessaires au développement de la compétitivité et de l'attractivité des zones industrialo-portuaires des grands ports maritimes (réalisation de nouveaux terminaux, modernisation des infrastructures portuaires, aménagement de zones industrielle et logistique, amélioration des accès nautiques, ...);
- les investissements concourant à la consolidation du rôle des ports en matière de souveraineté d'approvisionnement (énergie, agro-alimentaire, câbles sous-marins ...) et d'appui au territoire (essor de la réparation navale)
- les investissements destinés à mettre en œuvre les contre-mesures du plan de sûreté portuaire (vidéoprotection, clôtures, éclairage ...)

Public éligible : Etablissement GPMDLR

Partenaires financiers : Europe – Conseil Régional – Etablissement public

Dans le respect du montant total prévu pour la part Etat du volet portuaire dans le cadre du CCT, des ajustements à la marge pourront être opérés, en veillant à conserver un équilibre d'ensemble proche de celui défini.

Il y aura lieu aussi de s'interroger sur un éventuel dossier grand projet (qui pourrait concerner le port Est: A2C du terminal à conteneur, 1ères phases de la ZAP et exondement au droit de la centrale EDF) dont la réalisation s'étendrait sur 2 projets stratégiques du GPMDLR (2023 / 2033).

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
M ² de surface portuaire aménagée et/ou exondée	M ²	100 000 m ²
VA au titre de l'économie bleue (cf suivi ci-dessous, activités maritimes et portuaires)	M€	350 M€ (selon la méthodologie INSEE)

MAJ : 02/11/2023

Transports

16.2.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 16.2.1</p>
--	---

VOLET	TERRITOIRE MULTIMODAL
OBJECTIF	Transports
Sous-objectif	Développement du transport guidé
Mesure – Intitulé de la fiche	Etudes RRTG (Réseau Régional de Transport Guidé)
BOP	203
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	12%
Montant	4 500 000€

1- CONTEXTE

Le mandat du CCT 2024-2027 prévoit des financements fléchés vers :

- Les **véloroutes (3M€)**: Les priorités de l'Etat pour ce volet portent sur l'aménagement des itinéraires inscrits au schéma national ou régional des véloroutes, pour lesquels une enveloppe de 3M€ est prévue.

Cependant, la mesure de la fiche 2.8.1 du FEDER vise à soutenir les projets de véloroutes via des appels à manifestations d'intérêt (AMI) réguliers. Le taux de subvention du FEDER est de 85%.

- Les **ascenseurs valléens (1,5M€)** dont certains projets ont déjà été retenus au titre d'AMI nationaux (TCSP) et font l'objet d'une valorisation au titre du présent CCT

Dans ces conditions et en raison de l'existence de financements alternatifs potentiel pour ces deux types de projets, le choix est fait d'orienter l'intervention du BOP 203 sur les études pour un Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) portées par la Région Réunion.

*

La question des transports sur l'île de la Réunion relève d'un besoin économique avant tout, puisque l'île est soumise à la logique de l'importation et de l'exportation. C'est ainsi que naît le chemin de fer en 1882, mais au lendemain de la seconde guerre mondiale, son sort est scellé. Le train ne remplit plus les conditions de rentabilité économique et est abandonné, au profit de l'automobile.

A la fin des années 1990, un projet de tram-train est initié pour relier l'est et l'ouest de la Réunion. Ce projet de transport en commun prévoyait de relier, par voies ferrées, Saint-Denis à Saint-Paul sur plus de 40 km. Ce projet a été abandonné en 2010 au profit de la construction de la nouvelle route du littoral.

Près d'un demi-siècle après la disparition du « Ti-Train » et dix ans après l'abandon du tram-train, deux récentes concertations préalables tenues sous l'égide de la CNDP ont porté sur des projets ferrés sur Saint-Denis : le « Tao » et le « Run-rail ».

Avec la répétition des situations de congestions routières, renforcées par la démographie croissante et la séparation parfois marquée entre pôle d'activités et zone d'habitat, il apparaît nécessaire de miser sur la mise en œuvre d'infrastructures de transports dédiées, modernes et performantes.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'État en novembre 2011, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à la Réunion à l'horizon 2020-2030.

Concernant le volet transports en commun, le SAR préconise la réalisation d'une infrastructure de type Transport en Commun en Site Propre (TCSP), à court terme, dans chaque bassin de vie et définit, à plus long terme, un tracé de principe pour la réalisation du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) se développant sur un linéaire de 150 kilomètres entre Saint-Benoît et Saint-Joseph passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.

Ainsi, la phase de définition du tracé du RRTG s'est achevée en 2016 par la validation en Commission Permanente du 30 août 2016 du tracé de référence du RRTG.

En 2021, la Région a lancé un programme d'études, de niveau faisabilité, sur l'ensemble du RRTG et en collaboration avec les 5 Intercommunalités de l'île afin d'affiner les tracés et les principes fondamentaux du RRTG. Ce programme est en cours d'achèvement. Il donnera lieu début 2024 à l'établissement du Schéma Directeur du RRTG.

1- OBJECTIFS

Le projet porte sur la poursuite des études du RRTG, suite à l'établissement de ce schéma directeur, sur une section prioritaire en cours de définition.

Ces études porteront notamment sur les études préliminaires, sur l'ensemble des études connexes (mobilités, intermodalités, socio-économie, etc.) et les acquisitions de données nécessaires (relevés topographiques, géotechniques, inventaire écologique, etc.).

Au-delà des études techniques, cette phase du projet devra inclure une concertation institutionnelle forte, mais surtout une concertation publique approfondie avec très certainement un Débat Public.

Cette phase a pour finalité la rédaction et l'approbation du programme technique et fonctionnel d'une ou de plusieurs lignes du RRTG et la rédaction des marchés ultérieurs selon le mode de réalisation alors choisi.

Considérant le coût estimatif de l'ensemble du RRTG, de l'ordre de 5 milliards d'euros, la prochaine phase d'étude est estimée à 40 M€.

2- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Le RRTG a pour buts :

- De doter la Réunion d'un réseau de transport en commun structurant ;
- De favoriser l'usage du transport en commun ;

- De diminuer les émissions de GES du secteur des transports par le recours à un mode de transport électrique.

Les objectifs du programme d'étude sont :

- De définir le tracé précis du RRTG sur les secteurs considérés et ses coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- De parfaire l'identification des maîtrises foncières à engager ;
- D'aboutir à une convergence institutionnelle ;
- De doter le projet d'une assise citoyenne par le recours à une concertation préalable ou débat public exemplaire ;
- De définir le programme fonctionnel et technique du RRTG ;
- De définir le mode de réalisation ;
- De parfaire les évaluations socio-économiques ;
- De préparer la contractualisation des marchés ultérieurs ;
- D'acquérir les données nécessaires à la poursuite des études (topo, géotechniques etc.).

Public éligible : Conseil régional

Dépenses éligibles et non éligibles : études

Partenaires financiers : Conseil régional - Europe

Coût total de l'opération : 40 M€

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

29 600 000 (FEDER) 4 500 000€ (Etat) et

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible

MAJ : 30/10/2023

5- VOLET CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER

Introduction: Ce volet « Conditions de vie outre-mer » repose principalement sur les crédits BOP 123 et à vocation à intervenir en transversalité.

Ces crédits du ministère des outre-mer devront notamment permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants à La Réunion, de renforcer la compétitivité de l'économie réunionnaise et d'aider le territoire à préparer l'avenir. Ces crédits n'ont pas vocation à se substituer aux crédits des ministères sectoriels, destinés à contribuer au financement des projets dans leurs champs de compétences respectifs, mais peuvent intervenir en complémentarité.

Dans ce CCT, les orientations des crédits du BOP 123 ont vocation à soutenir les projets des grands enjeux: de structuration de filières, de souveraineté, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et enfin de rayonnement et d'ouverture au monde.

Structuration des filières

17.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 17.1.1</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Soutien aux filières
Sous-objectif	Bioéconomie
Mesure – Intitulé de la fiche	Contreparties nationales au titre du programme FEADER 2023-2027 – Volet Bioéconomie
BOP	123
Service instructeur	Conseil Départemental (Direction Europe) - DAAF
Taux de subvention maximum	De 35 à 100% en fonction des fiches actions
Montant	10 242 500 €

1- CONTEXTE

Dans le cadre de la PAC, pour la programmation qui débute en 2023, un plan stratégique national (PSN) est établi par l'Etat en lien avec les régions et est approuvé par la Commission européenne.

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM, modifiée par l'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022, et suite à leur demande, l'Etat confie aux régions, et, sous certaines conditions, dans les régions d'outre-mer, aux départements, la qualité d'autorité de gestion régionale au sens de l'article 123 du règlement (UE) 2021/2115, pour les aides Feader HSI GC à l'exception de la prédation, de l'assurance récolte et du FMSE.

A La Réunion, le conseil départemental est ainsi chargé de gérer et de mettre en œuvre les interventions Feader HSI GC visées à l'article 78 de la loi MAPTAM, dans le respect du PSN. A ce titre, il prend les décisions d'attribution et de retrait des aides.

Historiquement à la Réunion, les contreparties nationales sont apportées sur le FEADER par l'Etat, la Région ou le Département. Dans le cadre du transfert de compétences qui a démarré le 1er janvier 2023, les crédits alloués sur le budget du MASA (BOP 149), ont été transférés au Département, ce qui n'est pas le cas des crédits du BOP 123.

2- OBJECTIFS

Les contreparties nationales permettront d'accompagner les porteurs de projet pour des projets émergeant aux différentes fiches actions du programme FEADER suivantes :

- 73.01 Investissements productifs on farm : REU73015 Soutien à la Plantation canne
- 73.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm : REU73031 Soutien aux outils agro-industriels
- 73.06 Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle : REU73061 DFCI - desserte et infrastructure forestière (A noter fiche en cours de finalisation non encore publiée)
- 77.07 Soutien aux projets pilotes, développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les RUP françaises : REU77071 Actions partenariales relatives à la mise au point de nouveaux produits, procédés et pratiques
- 78.01 Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations : REU78011 Conseil individuel et collectif dans le secteur agricole

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Le détail des modalités d'intervention de l'État via le BOP 123 figure dans les fiches actions du programme FEADER La Réunion qui décrivent :

- Les objectifs et le descriptif de chaque dispositif ;
- Les engagements du porteur de projet ;
- Les critères d'éligibilité ;
- Les dépenses éligibles et inéligibles ;
- Les principes et critère de sélection ;
- Les modalités techniques et financières.

Montant des autorisations d'engagements (AE)		
Code/libellé dispositif AG	Période de validité des autorisations d'engagement	Montant d'AE au titre de la présente notification
		Part nationale cofinancée
REU73015	31/12/2029	2 573 000€
REU73031	31/12/2029	1 967 000€
REU73061	31/12/2029	312 500€
REU77071	31/12/2029	3 150 000€
REU78011	31/12/2029	2 240 000€



TOTAL	10 242 500 €
-------	--------------

Public éligible : Voir Partie IV des fiches action

Dépenses éligibles et non éligibles : Voir partie V des fiches action

Partenaires financiers : FEADER portant sur 80% des dépenses publiques éligibles + potentiellement Région sur la fiche action 77.071 et département sur la fiche action 73.061

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'opérations ou d'unités bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements productifs dans les exploitations au titre du FEADER	Nombre	2200
Nombre d'opérations ou d'unités bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements productifs en dehors des exploitations au titre du FEADER.	Nombre	14
Nombre d'opérations ou d'unités bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements dans les infrastructures au titre du FEADER.	Nombre	11
Nombre d'autres opérations ou unités de coopération bénéficiant d'une aide	Nombre	5
Nombre d'actions ou d'unités de formation, de conseil et de sensibilisation bénéficiant d'une aide.	Nombre de structures	3

MAJ : 26/10/2023

17.1.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°17.1.2

Modernisation des laboratoires du CTICS et innovation des sondes échantillonneuses

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Agriculture/pêche

Priorité pour le territoire :

La filière

Le secteur canne-sucre-rhum-énergie est un pilier de l'économie réunionnaise. La canne à sucre couvre près de 60% des surfaces cultivées à La Réunion (20 000 ha) et fait vivre plus de 2700 exploitations. Chaque année, environ 1,6 million de tonnes de cannes sont récoltées pour une production moyenne de 110 000 tonnes de sucre. Environ la moitié de cette production est destinée au marché des sucres spéciaux (blonds, roux, bruns, foncés...) sur lequel La Réunion est leader en Europe, l'autre moitié est du sucre brut destiné au raffinage pour devenir du sucre blanc très majoritairement consommé en Europe. Avec 90% de sa production totale exportée en Europe, la filière Canne sucre énergie se place au premier rang des exportations de l'île (80% en volume et environ 50% en valeur), et La Réunion constitue le principal producteur européen de sucre de canne, loin devant les Antilles. La filière Canne-Sucre-Rhum-Energie représente près de 13 000 emplois directs et indirects, mais l'effet redistributif sur les secteurs d'activités économiques de l'île entretient l'existence de près de 4 500 emplois induits, représentant ainsi au total plus de 13% des emplois du secteur privé de La Réunion. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'emploi créé en hexagone par la filière (raffinage et logistique du sucre, rhum...), estimé à environ 1000 emplois supplémentaires.

Le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS) : une mission d'expertise et d'équité

La « richesse en sucre » de chaque chargement de canne livré aux deux usines sucrières pendant chaque campagne est mesurée scientifiquement et en toute neutralité par le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS), organisme reconnu d'utilité publique créé le 19 mai 1952.

La reconnaissance d'utilité publique est accordée par l'Etat à un organisme privé en raison de son caractère indispensable de sa mission ou de ses activités au service des

ayants droit. Elle garantit que les services rendus soient au bénéfice de tous, sans aucune discrimination.

Le CTICS a également pour objectif de promouvoir la progression des techniques et l'amélioration des rendements et de poursuivre toutes actions propres à augmenter la productivité et la qualité. Les investissements sont constants et nécessaires afin de garantir la plus grande fiabilité et justesse dans les analyses.

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Le projet est porté par le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de la Réunion (CTICS), organisme incontournable au sein de la filière canne sucre énergie.

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Acteurs institutionnels: BPI et l'AFD.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Pour réaliser la mission de mesure de la richesse, le CTICS dispose de 13 centres d'échantillonnage avec en 2022, 7 laboratoires de mesure contre 11 auparavant. En effet, les échantillons de 6 centres de réception sont transférés via des fourgons équipés de GPS sur les laboratoires les plus proches pour être analysés (concerne les centres de Baril, Grand-Bois, Stella, Tamarins, Grand Pourpier et La Mare).

Le CTICS emploie une soixantaine de saisonniers à chaque campagne, encadrés par une équipe technique et administrative d'une dizaine de permanents. Environ 150.000 mesures sont réalisées chaque année dans les 7 laboratoires du CTICS, répartis dans toute l'île au sein d'installations perfectionnées.

Pour les années futures, compte tenu du parc machine vieillissant et un matériel fortement demandeur en réparation et en pièces détachées, le projet de modernisation est plus que nécessaire pour que le CTICS puisse assurer sa mission principale qui est de déterminer en toute neutralité la richesse en sucre et donc le revenu des planteurs. De même, compte tenu du caractère très spécifique du métier, il est de plus en plus contraignant de recruter des opérateurs pour cette mission, d'où un enjeu d'automatisation d'une partie du process.

Le CTICS sollicite pour son projet de modernisation une aide financière de l'Etat via des contrats de convergence et de transformation. **Pour répondre à l'évolution du parc remorque des planteurs de plus en plus important tant en densité qu'en poids, une sonde de nouvelle génération avec un renforcement de la sécurité et l'ergonomie de travail sera mise en place. Pour réduire les coûts de fonctionnement, une automatisation partielle de certaines étapes du process avec un renforcement de la traçabilité est prévue au sein des laboratoires.**

DESCRIPTIF DU PROJET

Depuis plusieurs années, différents prestataires ont été consultés (Brésil- Maurice- Allemand-France métropolitaine) et compte tenu de la spécificité du projet, deux principaux prestataires intervenant sur l'innovation du process ont été retenus pour la construction et la mise en œuvre du projet :

- La société HYPERION/RUPRO
- La société ASCODERO

La mise en place du projet de modernisation se décline en **3 niveaux** :

- La préparation au préalable du bâtiment du Gol pour accueillir le projet de modernisation
- L'innovation au niveau de la sonde échantillonneuse avec arrivée automatique des échantillons directement dans le laboratoire ; le broyage via des broyeurs de nouvelle génération plus robustes pour accueillir des échantillons plus fournis en fibre et donc plus lourds – un homogénéisateur automatique de la pulpe avec évacuation automatique – versement de la pulpe directement dans un récipient avec pesée de celle-ci avant pressage ainsi que l'évacuation automatique de l'excédent de pulpe. Toutes ces étapes seront mises en œuvre par la société HYPERION/RUPRO
- La partie intermédiaire (sortie de presse, pesée automatique du jus et du « tourteau », évacuation du process après pesée, versement du jus pour l'analyse, alimentation en célite dans le jus, homogénéisation et filtration) sera automatisée. L'étape de mesure saccharimétrique et réfractométrique sera réalisée via un bras articulé qui permettra directement le versement du jus dans les appareils de mesure. Ces étapes d'automatisation du process seront réalisées par la société ASCODERO.

PHASAGE :

Phase 1 :

Depuis l'année dernière, de nombreux déplacements et échanges ont été effectués auprès des différents prestataires pour la conception de ce nouveau process. Des études préalables avec les prestataires, l'architecte et les bureaux d'étude ont été nécessaires et sont toujours en cours et ont été financés sur les fonds propres du CTICS.

Le laboratoire choisi pour la mise en œuvre du projet est situé sur le site industriel de l'usine du Gol de Téréos.

Dès 2023, le laboratoire du Gol va être reconstruit de manière à accueillir l'ensemble de la chaîne automatisée. Celui-ci traitera les échantillons venant des centres de réception de toute la zone ouest (Grand Pourpier- Tamarins- Stella) et d'une partie du Sud (Casernes et Grand Bois). Ce sont environ 600 échantillons/jour qui seront traités sur ce nouveau laboratoire. Une phase test sera nécessaire dès 2024. Tout le projet automatisé sera développé en métropole et l'installation du process global sera accompagné par les équipes techniques du CTICS. Des plans détaillés sont en cours de finition. Toute la phase d'étude engagée depuis 2022 avec les prestataires a été réfléchi avec l'équipe technique et la direction du centre et a été prise en charge sur les fonds propres du CTICS.

Phase 2 :

L'installation des machines du process est prévue au cours de la campagne 2024 (octobre) pour une fin des travaux à la mi-novembre 2024 et une mise en route pour la campagne 2025 sur le centre du Gol.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Le projet de modernisation s'inscrit dans une volonté :

- **D'améliorer l'ergonomie et la sécurité au travail** pour les salariés en automatisant les tâches répétitives et dangereuses pour les salariés avec une prise des sacs d'échantillon au niveau broyeur- vidage et tri pour retirer les galets : espace adapté avec une hauteur conforme ergonomiquement pour le travail – la phase d'homogénéisation de la pulpe automatisée – la phase de broyage automatisée permettent ainsi de supprimer la manivelle (racloir à actionner au niveau du cyclone broyeur) – L'automatisation au niveau des presses via le bras articulé évitera les accidents d'écrasement au niveau des presses.
 - **De renforcer la traçabilité de l'échantillon** avec la prise de photos au niveau de chaque échantillon avant broyage : permet de renseigner en cas de réclamation – l'homogénéisation de la pulpe réalisée automatiquement
 - **De réduire significativement les erreurs** avec la réduction des oublis de pesée pulpe – pesée tourteau ... où la moyenne des 5 dernières analyses du planteur est appliquée- évite également les jus renversés et donc perte de l'analyse
 - **De réduire les consommables tout en minimisant l'impact environnemental** avec la réduction des déchets plastiques : fin des sacs plastiques (broyeurs, pulpe) - fin des brocs et cuvettes plastiques : Broc en inox et réutilisable – permet de limiter la consommation en célite pour la filtration : 8g/échantillon – l'évacuation automatique de la pulpe et tourteau seront directement repris à l'usine du Gol et rentrera dans le process de la fabrication du sucre.
 - **De travailler avec les acteurs locaux**, nombreuses pièces détachées sont fabriquées à l'île de la Réunion.
 - **De réduire globalement les coûts de fonctionnement et pallier au manque de main d'œuvre de plus en plus récurrentes malheureusement sur ces métiers très spécifiques.**
-



COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Investissements matériels : 2 009 000 €
- Investissements immobiliers : 350 000 €

		Année 1	Année 2	Coût total
	Investissement	500 000	500 000	1 000 000
Coût Etat				
(BOP 123)				
	Fonctionnement			
	Investissement	679 500	679 500	1 359 000
Coût total	Coût partenaire			
	Fonctionnement			
	...			
	Investissement	1 179 500	1 179 500	2 359 000
Coût total				
	Fonctionnement			

Durée totale de l'action : 2 ans

18.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 18.1.1</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Structuration de filières
Sous-objectif	Filière Mer - économie bleue
Mesure – Intitulé de la fiche	Prévention et gestion des risques et menaces en mer, par des actions de coopération dans l’océan Indien
BOP	123
Service instructeur	Direction de la mer Sud Océan Indien
Taux de subvention maximum	80% des dépenses HT. Pour les projets collectifs d’investissements portés par des structures publiques le taux de subvention pourrait être portée à 100 % en conformité avec le décret 514/2018.
Montant	450 000€

1- **CONTEXTE**

La France, dont la zone économique exclusive en Océan Indien représente 2,7 millions de kilomètre carré, dispose à La Réunion d’une expertise reconnue et de moyens significatifs pour assurer la surveillance des activités qui s’y déroulent. Elle concourt également à la sécurité maritime dans l’ensemble de l’océan Indien, via des actions de coopération régionale opérationnelles dans le domaine de la surveillance des activités de pêche, de la sécurité de la navigation, du sauvetage en mer ou de la surveillance des pollutions marines.

Face à des menaces évolutives et des enjeux croissants, ces actions ont vocation à se renforcer et à se développer dans de nouvelles dimensions, sous une impulsion attendue de La Réunion.

2- **OBJECTIFS**

Il s’agit de soutenir :

- des actions de formation des agents des administrations et opérateurs des pays partenaires de l’océan Indien pour partager des référentiels opératoires communs, cette démarche pouvant comprendre le soutien à un projet de constitution d’une entité régionale dédiée en ce domaine.
- des actions conjointes de connaissance et de surveillance, notamment via l’acquisition de données satellitaires ou l’expérimentation et le développement de nouvelles capacités d’intervention (drones à longue élévation)
- des campagnes de surveillance des pêches et de l’environnement marin par le patrouilleur austral des affaires maritimes Osiris II avec l’embarquement d’inspecteurs français et étrangers, ainsi que de partenaires scientifiques
- des actions permettant de mieux évaluer les risques liés au trafic maritime autour des îles de l’océan Indien et mettre en place des mesures de réduction de ces risques



- la coopération et la coordination entre les États partenaires, notamment au sein de la Commission de l'océan Indien et en particulier pour la protection et la valorisation des ressources halieutiques et la préservation du milieu marin

Les opérations soutenues dans le cadre du CCT sont également inscrites au programme Interreg VI.

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Public éligible :

autorités publiques locales, établissements publics, organisations professionnelles

Dépenses éligibles et non éligibles :

Cette mesure soutient 2 types d'actions éligibles :

- soutien aux études et à l'évaluation ;
- soutien aux démarches de concertation, de sensibilisation et de formation
- soutien aux actions de surveillance (drone, patrouilleur, satellite)

Les types de dépenses subventionnables sont : les outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil dans le domaine de la communication, de la formation et de l'information, les frais de personnel et d'investissement nécessaires à la réalisation de ces actions.

Partenaires financiers :

UE – Conseil régional en tant qu'autorité de gestion – État

Le taux de co-financement de cette mesure du programme Interreg VI est de 85% Feder UE et de 15% pour la contrepartie nationale. L'État apporte la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Réalisation : opérations de surveillance conjointes	Nombre	10
Résultats : actions de formation régionales	Nombre	10
Résultats : participants aux actions de formation régionales	Nombre	200

5 -Présentation financière : (keuros)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20240626-AFF13_CC260624-DE

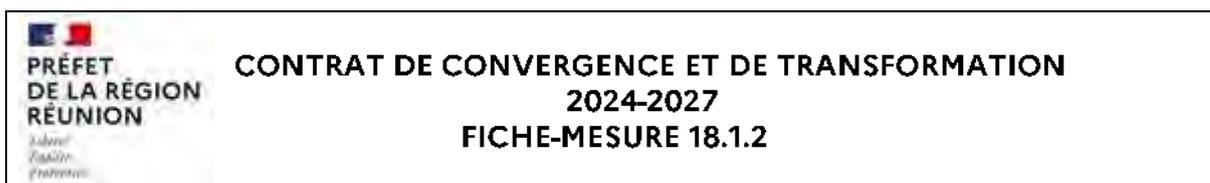
	CCT Etat	CCT région	Feder VI	Interreg	Total
intervention	450		2555		3000

Origine des crédits :

État : Bop 123

UE : Interreg VI

18.1.2



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Structuration des filières
Sous-objectif	Filière Mer - Economie Bleue
Mesure – Intitulé de la fiche	Plan de gestion du risque requin
BOP	123
Service instructeur	Direction de la mer Sud Océan Indien
Taux de subvention maximum	80% des dépenses HT. Pour les projets collectifs d'investissements portés par des structures publiques le taux de subvention pourrait être portée à 100 % en conformité avec le décret 514/2018.
Montant	6 939 075€

1- CONTEXTE

La survenue d'attaques de requins entre 2011 et 2019 et leur impact sur le territoire réunionnais dans son ensemble ont entraîné une prise en charge de ce risque par les acteurs publics, engagés dans un plan global de réduction du risque requin.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ce plan, l'ensemble des acteurs réunis au sein des instances de concertation sur le risque requin se sont associés au sein d'une structure partenariale dénommée « Centre sécurité requin » (CSR).

Le plan de gestion du risque requin s'appuie sur l'intervention de l'État et des collectivités locales ciblée sur le développement d'une approche intégrée de la gestion du risque requins et se traduit par :

- le financement annuel du CSR qui a vocation à appuyer et assister les pouvoirs publics et les acteurs associés dans leurs initiatives de réduction du risque requin
- ce financement du CSR comprend notamment une contribution financière pour la mise en œuvre du programme de pêche de prévention
- le soutien aux actions de sécurisation des activités nautiques et de la baignade sur les sites de pratique.

1- OBJECTIFS

La présente mesure vise à soutenir les axes suivants du plan de gestion du risque requins pour 2024-2027 :

- Axe 1 – continuer de réduire l'aléa par la pêche de prévention ;
- Axe 3 – rationaliser la sécurisation des activités nautiques ;
- Axe 4 – contribuer au fonctionnement du GIP CSR

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Public éligible :

centre sécurité requin, collectivités, entreprises privées, associations

Dépenses éligibles et non éligibles :

Cette mesure soutient 5 types d'actions éligibles :

- soutien aux études, à l'innovation et à l'évaluation ;
- soutien aux démarches de concertation, de sensibilisation et de formation ;
- soutien aux actions de pêche de prévention ;
- soutien à la sécurisation des activités nautiques ;
- soutien du fonctionnement du GIP CSR.

Les types de dépenses subventionnables sont : les outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil dans le domaine de la communication, de la formation et de l'information, de recherche, les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation de ces actions.

Partenaires financiers :

État – Collectivités territoriales

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Réalisation :	Nombre	
Résultats : GIP CSR fonctionnel	Nombre	1

5 -Présentation financière: (keuros)

	CCT Etat	CCT région	Total
Axe 1 – continuer de réduire l'aléa par la pêche de prévention	1260		
Axe 3 – rationaliser la sécurisation des activités nautiques	6600		
Axe 4 – contribuer au fonctionnement du GIP CSR	2800		
Total	10660		

Origine des crédits Etat : BOP123 (6,93M€) contractualisés / MSJOP (1,7 M€) et MTECT (680 k€) et HCCT (1,34M€) valorisés

18.1.3

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 18.1.3</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Structuration des filières
Sous-objectif	Filière Économie bleue
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutien au développement durable des activités maritimes
BOP	123
Service instructeur	Direction de la mer Sud Océan Indien
Taux de subvention maximum	80% des dépenses HT. Pour les projets collectifs d'investissements portés par des structures publiques le taux de subvention pourrait être portée à 100 % en conformité avec le décret 514/2018.
Montant	1 386 163 €

1- CONTEXTE

La stratégie « Croissance bleue » mise en place par l'Union européenne est une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs maritimes dans leur ensemble (littoral et espaces marins). Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie qui offrent aujourd'hui un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. En outre, cette stratégie se compose des trois volets suivants: des mesures spécifiques de politique maritime intégrée (connaissance du milieu marin, aménagement des espaces et surveillance), des stratégies par bassin maritime et des approches ciblées d'activité spécifique (pêche-aquaculture, tourisme, biotechnologie, énergie marine, exploration des fonds marins...).

Cette stratégie est reprise au niveau national par la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), révisée en 2023 et déclinée dans un document stratégique de bassin maritime sud océan Indien (DSBM SOI) pour les territoires français de l'océan Indien (La Réunion, Mayotte et les TAAF), établi de manière partenariale au sein du Conseil maritime ultramarin de bassin (CMUB). Le CMUB a vocation à être l'instance de coordination de l'ensemble des initiatives qui pourraient être soutenues au titre de l'économie bleue.

Le Conseil régional de La Réunion porte un contrat de filière Économie bleue au sein de la Nouvelle économie (SRDEII) ainsi qu'un schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) dans le schéma d'aménagement régional (SAR) en cours de révision. Les autres acteurs de La Réunion (collectivités, organisations professionnelles, associations) portent également des projets de développement des activités maritimes et littorales.

2- OBJECTIFS

Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets, qui sont à l'initiative d'actions, de sensibilisation, de formation, de prise de connaissance des potentiels de développement ou d'engagement de projets pilotes, tous secteurs confondus, liés à la croissance bleue.

Ces projets visent à répondre aux enjeux rencontrés par les filières économiques, et notamment sur les thématiques suivantes :

- attractivité des métiers et formation, sensibilisation du grand public
- transitions numérique, écologique et énergétique des filières, innovation
- soutien à l'émergence des filières

Ces actions pourront également viser à concourir à la préservation de la biodiversité marine et à soutenir la planification des espaces marins, axes essentiels qui sous-tendent la croissance bleue.

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Public éligible :

État, établissements publics, collectivités territoriales, associations, entreprises privées, organisation professionnelles. L'État pourra être maître d'ouvrage d'opérations destinées à une meilleure connaissance et appropriation par les acteurs locaux de la thématique de la croissance bleue dans le sud océan indien.

Dépenses éligibles et non éligibles :

Les types de dépenses subventionnables sont: les frais de personnel et d'investissement nécessaires à la réalisation des actions, les outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil dans le domaine de la communication, de la formation et de l'information

Partenaires financiers :

Collectivités territoriales

2- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Réalisation : opérations	Nombre	10
Résultats : participants	Nombre	100

5 -Présentation financière: (keuros)

CCT Etat	Co-financeurs	Total
1 386 163	113 837	1 500 000

MAJ : 02/11/2023

19.1.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 19.1.1</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Structuration des filières
Sous-objectif	Filière Innovation
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutien aux structures d'accompagnement à l'innovation et à l'incubation de projets de créations d'entreprises innovantes
BOP	123
Service instructeur	DRARI
Taux de subvention maximum	% CPN Etat - PO FEDER % hors CPN Etat
Montant	1 040 000€

1- CONTEXTE

Disposant d'atouts remarquables, La Réunion souhaite s'affirmer comme le centre d'excellence de la recherche européenne dans la zone Océan Indien. Dans le cadre du contrat de convergence et de transformation, le soutien aux programmes de recherche et aux investissements en équipements scientifiques visera notamment les thématiques prioritaires (bio économie, observation des milieux/risques naturels, connaissance et valorisation de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) marine et terrestre, énergétique, santé des populations et analyse des interactions entre communautés humaines, animales et végétales).

Dans ce cadre général, le soutien aux programmes de recherche vise à :

- Augmenter les capacités RDI afin de développer l'excellence de la recherche publique sur le territoire réunionnais améliorant ainsi sa compétitivité et sa capacité de réponse à des appels à projet nationaux et internationaux ;
- Soutenir l'observation et une meilleure connaissance de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) et des milieux permettant leur préservation et leur valorisation économique durable pour le développement de niches d'activités innovantes ;
- Renforcer la fécondation croisée entre la recherche publique et le monde économique en soutenant les initiatives des acteurs locaux dans le champ du transfert et de la valorisation économique des résultats de la recherche.

Dans le contexte de mise en œuvre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente et dans la continuité de la Stratégie Régionale d'Innovation, La Réunion poursuit une démarche de développement économique fondé sur l'innovation à l'échelle régionale.

Cette stratégie volontariste qui passe par l'accompagnement des pôles d'innovation doit permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité et d'atteindre une masse critique accroissant leur visibilité pour accéder aux marchés internationaux.

Pour ce faire, la mesure vise également à soutenir les programmes d'actions des pôles d'innovation, de transfert technologique ou de clusters afin de renforcer la détection, la promotion et le développement de projets innovants sur le territoire. De plus, il importe que les entreprises innovent davantage et développent des projets collaboratifs avec des laboratoires de recherche, dans les priorités de la S3.

1- OBJECTIFS

Cette mesure vise à soutenir :

- les activités mises en œuvre en tant qu'opérateurs de la stratégie régionale de spécialisation intelligente
- les activités mises en œuvre au bénéfice des membres et des usagers des pôles

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Il convient de souligner que cette mesure sera mobilisée prioritairement pour la CPN Etat.

Public éligible : Les structures d'innovation labellisées MESR (CRT/PFT/CDT); les structures non labellisées, entreprises,

Dépenses éligibles : Les activités contribuant à la réalisation du plan d'action annuel de la S3.

Partenaires financiers : Europe – Conseil régional – Associations - pôles d'innovation - incubateur de la recherche publique - clusters, -entreprises privées...

2- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de structures soutenues		
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux sur le marché		

19.1.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°19.1.2

CIRAD – Accord cadre

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

- Agriculture/pêche
- Développement économique/emploi/formation
- Eau/assainissement/déchets
- Education/enseignement supérieur/recherche
- Energie
- Environnement/biodiversité
- Numérique
- Santé/protection sociale

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CIRAD/ Eric Jeuffrault

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Fonds Européens (FEDER, FEADER, INTERREG), REGION REUNION

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Dans la poursuite de l'accord 2015-2022, les activités de recherche, d'innovation et de transfert conduites à la Réunion s'inscrivent dans les priorités des signataires du prochain accord-cadre 2023-2027 entre l'Etat, la Région, le Département, CIRAD avec le soutien financier des fonds européens du FEDER, FEDER INTERREG VI et du FEADER pour la période 2023/2027.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le Cirad, qui œuvre à La Réunion depuis 60 ans, acte une étape importante dans l'évolution de son partenariat de longue date avec ses partenaires. D'une part, il confirme la pertinence de la déclinaison des orientations stratégiques définies ces dernières années dans la lignée de sa vision stratégique nationale 2018-2028 pour le développement des activités du CIRAD à La Réunion 2023/2028. D'autre part, Le Cirad oriente les évolutions de ses activités de recherche finalisée pour répondre aux défis du territoire qu'affrontent les secteurs agricoles, alimentaires et environnement ultramarins dans un monde en profonde mutation. Et il propose une adaptation organisationnelle basée sur un renforcement de la programmation de la recherche agronomique en partenariat et portée par le CIRAD. Enfin, il vise le développement de réseaux de compétences multifonctionnels aux niveaux local, régional et international et s'inscrit aussi dans la volonté des parties d'un renforcement d'une recherche tournée vers :

- Les besoins des populations locales et régionales en vue d'atteindre les objectifs d'un développement durable et de souveraineté alimentaire de La Réunion au cœur de la région océan Indien ;
- Le besoin du territoire de développer une économie assurant les souverainetés sanitaire, alimentaire et énergétique de l'île.

Pour ce faire, la nouvelle structuration des programmes de recherche et d'expérimentation permet au CIRAD d'intervenir au niveau local en réponse aux priorités du territoire mais aussi au niveau régional dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien et contribue aussi plus largement au rayonnement international de son activité et de celle de La Réunion.

Les recherches et activités, menées à La Réunion par le CIRAD, sont structurées pendant toute la durée du COMP, sous forme de quatre Dispositifs de Programmation en Partenariat (ci-après dénommés DPP) et dont les thématiques ont fait l'objet d'une large consultation.

- DPP SANTEBIODIV : « Santé et Biodiversité » : dans une approche holistique et intégrée des santés humaine, animale, humaine et environnementale, de la biodiversité et de leurs liens consubstantiels,
- DPP CAPTerre « Compromis autour de l'usage des ressources en agriculture pour des territoire durables » : caractériser, co-concevoir et évaluer les systèmes de production pour favoriser les compromis en agriculture,
- DPP SADUR « Système Alimentaire Sain et Durable en milieu insulaire » : contribuer, par ses travaux de recherche appliquée, à l'innovation et l'expérimentation et ses collaborations, au développement d'un système alimentaire sain et durable pour l'île de La Réunion.
- DPP COOPERATION REGIONALE, qui regroupe les activités structurées en réseau thématiques alimentés par sept projets de coopération régionale attribués dans le cadre de l'accord cadre Etat-Région Réunion-Conseil Départemental-Cirad pour le développement des activités du Cirad à La Réunion 2023/2027. Ce DPP s'appuie sur la Plateforme Régionale en Recherche Agronomique pour le Développement, PRÉRAD-OI qui, en matière de coopération régionale, a vocation à contribuer plus activement au rayonnement de La Réunion, dans une stratégie gagnant / gagnant avec les pays partenaires.

Les quatre DPP constituent un « plateau de recherche et d'innovation » disposant de

compétences multiples en recherche appliquée, en enseignement supérieur, en expérimentation, dans le transfert de connaissances et la formation

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

L'objectif visé est la signature d'un accord cadre (projet joint) entre les 4 partenaires institutionnels et un contrat d'objectif, de moyens et de performances signé entre la Région Réunion et le Cirad.

Les indicateurs seront déclinés dans le cadre des conventions financières du FEADER, FEDER et INTERREG où l'Etat sera co-financeur du FEADER.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Financement en K€	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2028
FEADER (*)	2 650	2 650	2 650	2 650	10 600
FEDER RECHERCHE (*)	3 536	3 536	3 536	3 536	14 144
FEDER INTERREG	1 378	1 378	1 379	1 379	5 514
REGION	1 290	1 290	1 291	1 291	5 162
ETAT BOP 123	200	200	200	200	800 000
CIRAD	9 053	9 053	9 054	9 054	36 214
AUTRES (AO)	666	667	667	667	2 667
TOTAL	18 773	18 773	18 777	18 777	75 101

Durée totale de l'action : 4 années

20.1.1



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Structuration des filières
Sous-objectif	Filière développement économique
Mesure – Intitulé de la fiche	Développement économique – Soutien aux filières du SRDEII
BOP	123
Service instructeur	SGAR-DEETS
Taux de subvention maximum	100 %
Montant	3 200 000€

1- CONTEXTE

Depuis la Loi NOTRe, la Région Réunion est la « collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique » en vertu de l'article L.4251-12 du code général des collectivités Territoriales (CGCT). À ce titre, elle doit définir les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'accompagnement à l'innovation des entreprises et d'attractivité du territoire.

Le CCT accompagnera la structuration et le développement des différentes filières ci-dessous, issues du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation :

- Filière bâti-tropical
- Filière Tourisme
- Filière de l'économie du Care
- Filière Aéronautique et drones
- Filière des industries culturelles et créatives
- Filière numérique

2- OBJECTIFS

Le développement de ces filières et l'impact sur l'emploi local est dépendant de l'animation qui peut être proposé au niveau local et des ressources allouées à ces animations de filière.

Sur un territoire contraint comme La Réunion, l'émergence de projets de filières (collaboratifs) est très recherché pour rassembler les acteurs sur toute une chaîne de valeur. L'objectif est de développer des projets structurants qui seront pilotés par des opérateurs, des associations, des entreprises et leurs groupements, des clusters, des

organisations socio-professionnelles.

L'intervention du CCT ciblera prioritairement les 6 filières visées ci-dessus considérées comme émergentes mais pourra également cibler des filières/activités socles (transports, logistique, BTP).

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Cette mesure est destinée à favoriser l'émergence de projets collectifs qui auront, *in fine*, un impact à l'échelle d'une filière économique.

Elle a pour objet d'apporter un appui technique et un éclairage aux décideurs (État, collectivité régionale, opérateurs publics...)

Public éligible : opérateurs, associations, entreprises et leurs groupements, clusters, organisations socio-professionnelles

Dépenses éligibles et non éligibles : charges de personnel, études, investissements.

Partenaires financiers : opérateurs publics, collectivités, associations, entreprises et leurs groupements, clusters, organisations socio-professionnelles

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible

MAJ : 31/10/2023

20.1.2

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°20.1.2****Soutien à l'accueil et à l'orientation des entreprises en difficulté****IDENTIFICATION****Type de projet**

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Développement économique/emploi/formation

Priorité pour le territoire : Les différentes crises passées et en cours (Chikungunya, Requins, Gilets Jaunes, mesures de lutte contre la pandémie COVID-19, conflit Russo-Ukrainien...) ont démontré la capacité de résilience du territoire de La Réunion, mais également les fragilités et limites du modèle économique du territoire, particulièrement dépendant de la consommation locale et des importations.

Du fait du changement climatique et des changements structurels induits par les dernières crises, il convient de doter le territoire d'outils à même d'accompagner les entreprises et les entrepreneurs du territoire à s'adapter aux nouveaux paradigmes économiques et, dans le cas où cela induirait une situation de difficulté à les orienter vers les outils adéquats.

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS / PARTENAIRES

Collectivités (région, département, intercommunalités...), tribunaux mixtes de commerce, administrateurs et mandataires judiciaires, chambres consulaires, organisations professionnelles...

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les différentes crises, multifactorielles, se traduisent dans un ralentissement de l'activité des entreprises. Cette situation induit des fragilités de certaines structures.

Lorsque les difficultés apparaissent, la méconnaissance des dispositifs existants et la crainte d'une atteinte à la réputation des entreprises font malheureusement perdre aux responsables un temps précieux dans l'analyse de la situation et la redresser. De fait, les acteurs en difficultés sont souvent éloignés des dispositifs et acteurs de l'accompagnement.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à doter la chambre de commerce et d'industrie – CCI de La Réunion des outils prévus dans l'offre de service SoluCClo de CCI France et d'assurer le financement d'une équipe à même d'assurer, pour leurs ressortissants :

- La détection des entreprises possiblement en difficulté ;
- L'objectivation de la situation de l'entreprise ;
- L'orientation des entrepreneurs vers les bons interlocuteurs ou dispositifs.

OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les objectifs, sur la période 2024 – 2027, sont :

- Sensibilisation de 2 000 entreprises par an ;
- La réalisation de 1 000 autodiagnostic et 200 Diagnostics Relance 360 par an ;
- L'élaboration de 200 plans d'orientations par an.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 787 650 € TTC – 780 000 € HT

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût total	Coût État (BOP 123)	Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
		Fonctionnement	45 000 €	45 000 €	40 000 €	130 000 €
	Coût Région	Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
		Fonctionnement	140 000 €	140 000 €	130 000 €	410 000 €
	Coût Partenaires	Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
		Fonctionnement	82 550 €	82 550 €	82 550 €	247 650 €
	Coût total	Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
		Fonctionnement	267 550 €	267 550 €	252 550 €	787 650 €

Durée totale de l'action : 3 ans

20.2



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Structuration des filières
Sous-objectif	Filière développement économique - Soutien au développement de l'ESS
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutien au développement de l'ESS : CRESS, France Active Réunion et HUB de l'ESS
BOP	123
Service instructeur	DEETS
Taux de subvention maximum	50%
Montant	355 000 €

1- CONTEXTE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un concept qui désigne un modèle économique alternatif qui met l'accent sur des valeurs de solidarité, de coopération, de démocratie et de durabilité. Elle vise à concilier les objectifs économiques et sociaux en plaçant l'homme et l'environnement au cœur de ses préoccupations.

L'ESS englobe un large éventail d'organisations, notamment les coopératives, les mutuelles, les associations, les entreprises sociales et les fondations. Ces organisations ont en commun le fait qu'elles poursuivent une finalité sociale ou environnementale plutôt qu'une finalité purement lucrative.

Les principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire incluent la primauté des personnes et du travail sur le capital, la gestion démocratique et participative, la recherche d'une utilité sociale, la solidarité et la coopération, ainsi que la durabilité économique, sociale et environnementale.

Les entreprises et organisations de l'ESS opèrent dans différents secteurs tels que l'éducation, la santé, le logement, l'agriculture, l'énergie renouvelable, le commerce équitable, et fournissent des biens et des services répondant aux besoins des communautés locales. Elles visent souvent à créer des emplois durables, à promouvoir l'inclusion sociale, à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion sociale.

L'économie sociale et solidaire est reconnue à l'échelle internationale comme un moyen de promouvoir un développement économique plus équilibré, plus inclusif et plus durable. Elle contribue également à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le territoire de La Réunion, en application de la Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dispose d'une Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire – CRESS dont l'agrément a été renouvelé en 2022 pour la période 2022-2024.

2- OBJECTIFS

Dans un contexte de fragilité économique, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) offre des solutions de développement qui permettent de dépasser le modèle économique traditionnel.

Ce sont des formules qui illustrent des aspirations modernes et globales à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme : cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement local durable...

L'ESS est transversale, c'est à dire qu'elle concerne tous les secteurs d'activités professionnelles. À ce jour, ce champ de « l'entreprendre ensemble autrement » se compose des coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises solidaires.

L'économie sociale et solidaire, fondée sur une capacité à entreprendre collectivement, associe des principes économiques de production et d'échanges (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement, etc.) à des principes de solidarité entre membres et de gouvernance démocratique.

L'objectif est de permettre le maintien et le déploiement des structures de l'ESS ainsi que des acteurs et opérateurs d'accompagnement ou de structuration de l'ESS.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Cette mesure est destinée à apporter, favoriser et faciliter le maintien et le déploiement de l'ESS sur le territoire. À ce titre un soutien et un appui aux structures et opérateurs dans le domaine de l'ESS peut être encouragé. Le soutien à des actions de promotion ou de communication sensibilisation peuvent également être facilitées.

Elle a également pour objet d'apporter un appui technique et un éclairage aux décideurs (État, collectivité régionale, opérateurs publics...)

Public éligible : opérateurs et structures de l'ESS.

Dépenses éligibles et non éligibles : charges de personnel, études, investissements.

Partenaires financiers : opérateurs publics, structures de l'ESS, collectivités.

Les trois projets ci-dessous seront accompagnés au titre de cette mesure dans le cadre du CCT 2024/2027

FICHE PROJET n°20.2.1

Soutien à la CRESS

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CRESS La Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS / PARTENAIRES

Collectivités (région, département, intercommunalités...), chambres consulaires, organisations professionnelles, opérateurs de compétences...

DESCRIPTIF DU PROJET

Accompagner l'entrepreneuriat et la création d'entreprise dans l'ESS :

Soutien au développement de structures de l'ESS à La Réunion : permettre de conforter l'accompagnement des projets coopératifs, pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois coopératifs mais aussi d'appuyer la consolidation et / ou la reprise et la transmission des entreprises.

Appui à l'émergence, au maintien de projets entrepreneuriaux socialement innovants, à la recherche de nouveaux modèles économiques, viables et pérennes. Cette action doit permettre de soutenir des réponses adéquates à cette problématique d'exploration en développant des outils tels la « Fabrique à initiatives », des centres de ressource tel le CRGE ou des acteurs de l'orientation / accompagnement des porteurs de projets. Cette action comprend accompagnement ; mises en relations des acteurs du territoire ; appuis techniques et méthodologiques ; animation et mise en réseau ; suivi des projets.

Accompagnement des territoires à l'émergence de formes structurées de coopération et de mutualisations économiques comme les PTCE : Accompagnement à l'émergence des PTCE, professionnalisation sur cette thématique ; animation des acteurs et opérateurs (dispositifs existants, sources de financements...) en organisant des groupes de travail pour l'accompagnement et le suivi des projets.

Connaître et faire connaître l'ESS :

Animation de l'observatoire Régional de l'ESS : permettre en complémentarité avec l'existant, l'achat et le traitement de données pour décliner un travail annuel ciblé (à titre d'exemples quelques documents attendus : panorama infra régional, focus sur les coopératives et les entreprises solidaires, la qualité des emplois) et la réalisation de fiches portant sur la valorisation d'initiatives de l'ESS.

Organisation du mois de l'économie sociale et solidaire : novembre est déclaré au niveau national mois de l'ESS : mise en avant dans chaque région un « concentré de manifestations » pour valoriser l'ESS et en favoriser la reconnaissance pour l'ensemble des acteurs (institutionnels, réseaux, financeurs, entreprises...). Un renforcement du nombre d'évènements est attendu.

Maintien et diversification des acteurs et opérateurs de l'ESS œuvrant pour l'ESS. Participation à la mise en place de nouvelles implantations, sécurisation en tant que de besoin des opérateurs...

Ce sont des formules qui illustrent des aspirations modernes et globales à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme : cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement local durable...

L'ESS est transversale, c'est à dire qu'elle concerne tous les secteurs d'activités professionnelles. À ce jour, ce champ de « l'entreprendre ensemble autrement » se compose des coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises solidaires.

L'économie sociale et solidaire, fondée sur une capacité à entreprendre collectivement, associe des principes économiques de production et d'échanges (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement, etc.) à des principes de solidarité entre membres.

OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les objectifs, sur la période 2024 – 2027, sont :

- 4- Soutien à l'opérationnalité des missions définies dans la Loi de 2014 relative à l'ESS ;
- 5- Réalisations d'actions de promotion / sensibilisation à l'ESS ;
- 6- Contribution et déclinaison de la stratégie territoriale ESS.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 787 650 € TTC – 780 000 € HT

		2024	2025	2026	2027	Coût total	
Coût total – CRESS	Coût État (BOP123)	Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Fonctionnement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
	Coût Région	Investissement	0 €	0 €	0 €		0 €
		Fonctionnement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
	Coût Partenaires	Investissement	0 €	0 €	0 €		0 €
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €		0 €
	Coût total	Investissement	0 €	0 €	0 €		0 €
		Fonctionnement	267 550 €	267 550 €	252 550 €		400 000 €

Durée totale des actions : totalité sur programme

FICHE PROJET n°20.2.2**Soutien à France Active****DETAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

France Active La Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS / PARTENAIRES

Collectivités (région, département, intercommunalités...), chambres consulaires, organisations professionnelles, opérateurs de compétences...

DESCRIPTIF DU PROJET

Accompagner l'entrepreneuriat et la création d'entreprise dans l'ESS :

- Soutien à la mise en place d'opérateurs d'accompagnement à l'émergence ou la croissance et au financement de structures de l'ESS.
- Appui à l'émergence, au maintien de projets entrepreneuriaux socialement innovants, à la recherche de nouveaux modèles économiques, viables et pérennes. Cette action doit permettre de soutenir des réponses adéquates à cette problématique.
- Accompagnement des territoires à l'émergence de formes structurées de coopération et de mutualisations économiques en organisant des accompagnements individuels ou collectif, en animant des groupes de travail pour l'accompagnement et le suivi des projets, en montant et gérant des fonds d'investissement.

Ce sont des formules qui illustrent des aspirations modernes et globales à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme: cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement local durable...

L'ESS est transversale, c'est à dire qu'elle concerne tous les secteurs.

L'économie sociale et solidaire, fondée sur une capacité à entreprendre collectivement, associe des principes économiques de production et d'échanges (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement, etc.) à des principes de solidarité entre membres.

OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les objectifs, sur la période 2024 – 2027, est: la contribution à l'implantation de France Active La Réunion

COÛT DU PROJET (HT, en €)

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût total	Coût État					
	(BOP123)					
	Investissement	80 000 €	0 €	0 €		80 000 €
	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €		0 €
	Coût Région					
	Investissement	80 000 €	0 €	0 €		80 000 €
	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €		0 €
	Coût Partenaires					
	Investissement	100 000 €	0 €	0 €		100 000 €
	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €		0 €
Coût total						
Investissement	260 000 €	0 €	0 €		260 000 €	
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €		0 €	

Durée totale des actions : 1 an

FICHE PROJET n°20.2.3**Soutien au HUB de l'ESS****DETAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

CRESS La Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS / PARTENAIRES

Collectivités (région, département, intercommunalités...), chambres consulaires, organisations professionnelles, opérateurs de compétences...

DESCRIPTIF DU PROJET

Accompagner la mise en place d'un centre de ressource dédié à l'ESS, le Hub de l'ESS :

- Déployer une offre de services à la manière d'un tiers-lieu (centre de ressources ESS, restaurant inclusif, activités de production et de vente autour des 5R [récupération, réutilisation, reconditionnement, réparation et recyclage].
- Participation à l'Expérimentation Territoriale Contre le Chômage de Longue Durée.
- Appui à l'émergence, au maintien de projets entrepreneuriaux socialement innovants, à la recherche de nouveaux modèles économiques, viables et pérennes. Contribuer à la mixité des activités et à la diffusion de l'ESS.
- Accompagnement des territoires à l'émergence de formes structurées de coopération et de mutualisations économiques.

Ce sont des formules qui illustrent des aspirations modernes et globales à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme : cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement local durable...

L'ESS est transversale, c'est à dire qu'elle concerne tous les secteurs d'activités professionnelles. À ce jour, ce champ de « l'entreprendre ensemble autrement » se compose des coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises solidaires.

L'économie sociale et solidaire, fondée sur une capacité à entreprendre collectivement, associe des principes économiques de production et d'échanges (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement, etc.) à des principes de solidarité entre membres.

OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les objectifs, sur la période 2024 – 2027, est de contribuer et sécuriser la mise en place d'un centre de ressource « Hub de l'ESS » en vue de l'essaimage de l'initiative.

COÛT DU PROJET (HT, en €)

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût total – Hub ESS	Coût État (BOP123)	Investissement	75 000 €	0 €	0 €	75 000 €
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
	Coût Région	Investissement	75 000 €	0 €	0 €	75 000 €
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
	Coût Partenaires	Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
	Coût total	Investissement	0 €	0 €	0 €	150 000 €
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €

Durée totale des actions : 1 année

Atténuation et adaptation au changement climatique

21.1.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°21.1.1

Dispositif de veille permanente du Volcan « Piton de la Fournaise »

IDENTIFICATION

Type de projet

- Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

- Sécurité

Priorité pour le territoire :

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (OVPF), organisme dépendant de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenariat opérationnel avec l'Etat-Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien (Préfecture de la Réunion – Cabinet)

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Par convention en date du 21 septembre 2016 (renouvelée annuellement depuis cette date), conclue entre l'État, représenté par le Préfet de La Réunion et l'Institut de Physique du Globe de Paris, l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (OVPF) s'est engagé, à titre expérimental, à assurer une surveillance de l'activité du Volcan du Piton de la Fournaise au profit de la préfecture et à alerter les services de l'État-major de zone de et de Protection Civile de l'Océan Indien (EMZPCOI) en cas de détection d'une activité volcanique.

Il est à noter que le rôle de veille et d'alerte assuré par l'OVPF s'inscrit aujourd'hui dans les dispositions spécifiques ORSEC relatives au Volcan du Piton de la Fournaise dont la dernière mise à jour remonte au 8 novembre 2021.

À ce titre, il revient à l'OVPF:

- d'informer la préfecture sur l'activité volcanologique enregistrée;
- de proposer à la préfecture les changements de niveau d'alerte dès que la situation l'exige et d'assurer régulièrement son information;
- de proposer le retour en phase de vigilance dès que la situation le permet;
- de participer aux missions de reconnaissance préalables à la réouverture de l'enclos Fouqué

Au regard de l'activité soutenue du Piton de la Fournaise ces dernières années, la surveillance permanente mise en place dans le cadre de l'astreinte opérationnelle de l'OVPF s'est avérée décisive à de nombreuses reprises. En effet, le Piton de la Fournaise, qui est un des volcans les plus actifs au monde, a connu de nombreuses éruptions ces dernières années (5 en 2019 et 2020, 3 en 2021 et 2022) dont certaines se sont produites alors que de nombreux touristes étaient présents sur le massif du Piton de la Fournaise (cratère du Dolomieu ou enclos Fouqué).

L'alerte et l'information diffusées par l'OVPF auprès du cadre d'astreinte de l'EMZPCOI à ces différentes occasions ont été déterminantes.

Au-delà d'être essentielle, la veille assurée par l'OVPF peut s'avérer capitale dans l'hypothèse où certains scénarios d'éruptions volcanique « hors enclos » devaient survenir. En effet, la proximité de certains enjeux (habitations, activités économiques) impose parfois de procéder à des évacuations.

L'EMZPCOI estime que l'implication de l'OVPF en matière de gestion du risque volcanique reste le gage d'une meilleure réactivité lors de l'apparition des signes précurseurs d'une activité volcanique (augmentation de sismicité, trémor éruptif). Cette collaboration garantit la meilleure conciliation entre les enjeux de sécurité du public d'une part, et les enjeux de développement économique et touristique d'un site majeur de l'île de La Réunion d'autre part.

DESRIPTIF DU PROJET

Le projet a pour objet d'assurer une veille permanente de l'activité volcanique du Piton de la Fournaise, ce qui conduit l'OVPF :

➤ de manière pérenne :

- à assurer une veille instrumentale volcanique et sismique du massif du piton de la **fournaise** 24h/24,

- à assurer la maintenance des réseaux d'appareillages nécessaire à cette mission,

➤ lors des phases éruptives :

- à mobiliser du personnel 24h/24, au besoin en recourant à des renforts nationaux,

- à transmettre quotidiennement en préfecture un ou plusieurs bulletins d'analyse de l'activité volcanique et de ses évolutions,

- à participer aux reconnaissances de terrain en lien avec les services de l'Etat.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Objectifs :

- Réalisation de missions de surveillance permanente de l'activité volcanique prévu par le dispositif ORSEC spécifique « Volcan Piton de la Fournaise » ;

- Apport d'informations et expertises scientifiques afin que la préfecture puisse sécuriser l'accès du public au volcan lors des phases éruptives ;

- Recueil d'observations à valeur scientifique.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bulletins quotidiens émis par l'OVPF et comptes rendus exceptionnels produits ;

- Nombres de reconnaissances in situ réalisées ;

- Nombres d'alertes effectuées auprès de l'astreinte EMZPCOI ;

- Nombre de réunions auxquelles a participé l'OVPF pour le compte de la préfecture ;

- Participation aux RETEX organisés par l'EMZPCOI ;

- Nombre de rapports et de réponses aux sollicitations diverses de l'administration ;

- Identification des données d'observation pouvant utilement concourir à l'élaboration de programmes de recherche scientifique au long cours ;

- Liste nominative des personnels ;

- Justification des dépenses encourues (production des états de salaire ou d'un état de mandatement certifié par le comptable public).

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Investissement					
Coût Etat (BOP123)	<hr/>				
Fonctionnement	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
t					
<hr/>					
Investissement					
Coût total	<hr/>				
Coût partenaires	<hr/>				
Fonctionnement	42 000	42 000	42 000	42 000	168 000
t					
...	<hr/>				
Investissement					
Coût total	<hr/>				
Fonctionnement	72 000	72 000	72 000	72 000	288 000
t					

Durée totale de l'action : 4 ans

21.2.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°21.2.1

RenovRisk-Erosion 2

Compréhension et remédiation des mouvements de terrain de grande ampleur dans un contexte de changement climatique – compréhension du fonctionnement du transport solide en rivière torrentielle

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

- Éducation/enseignement supérieur/recherche
- Sécurité

Priorité pour le territoire :

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

BRGM, Université de La Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Institut de Physique du Globe de Paris, Université Claude Bernard Lyon 1

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire de La Réunion est largement exposé aux risques naturels.

Ainsi, la population du cirque de Salazie est particulièrement concernée par les risques gravitaires (éboulements sur la RD48, glissements de terrain affectant les îlets...). Pour mémoire, 98% du territoire de Salazie est soumis à un ou plusieurs risques naturels. Par ailleurs, les effets du changement climatique sur la dynamique des phénomènes ne sont pas encore parfaitement appréhendés ni quantifiés.

Afin de réduire le degré d'exposition aux risques de la population, il est donc indispensable de mettre en place des outils et des approches intégrées permettant la meilleure compréhension des processus en jeu, la caractérisation détaillée du milieu concerné, et la description des réponses et évolutions futures dans un contexte de changement climatique.

Depuis les années 2000, le BRGM s'investit pour la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur, d'une manière détaillée sur le cirque de Salazie et également, à l'échelle des trois cirques de La Réunion et des remparts majeurs. Les principaux résultats permettent de bénéficier de connaissances fondamentales et opérationnelles sur le fonctionnement actuel des glissements de terrain de grande ampleur (rôle des eaux souterraines et des précipitations, seuil de déclenchement, distinction entre les mouvements lents et les mouvements catastrophiques localisés, développement d'approches spécifiques au milieu tropical insulaire...).

Par ailleurs les apports conséquents de matériaux liés à des effondrements majeurs sont susceptibles de générer des rehausses des fonds de lit de certains cours d'eau et par conséquent de générer un risque inondation majeur. Cela est notamment le cas pour la ville de Saint-Joseph compte tenu des apports conséquents de matériaux liés à la rivière des Remparts. Les suivis déjà menés au niveau de la rivière des Pluies par l'université de La Réunion méritent également d'être poursuivis pour comprendre les phénomènes en jeu.

DESCRIPTIF DU PROJET

Sur la base de ces connaissances, la poursuite du travail de recherche visera à mettre en œuvre des moyens d'observation et de modélisation multi-échelles nécessaires pour l'étude des processus impactés par le changement climatique et à étudier des solutions de remédiation qui apparaissent désormais envisageables sur certains secteurs.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Concernant les mouvements de grande ampleur, le principal objectif de ce projet repose sur de l'acquisition de données permettant de :

- 1- Proposer des solutions opérationnelles pour la réduction des risques pour le secteur Grand-Ilet
 - a. Effectuer des mesures de terrain (géophysiques, sondages, essais géotechniques...)
 - b. Développer des outils numériques visant à tester les solutions opérationnelles
 - c. Tester l'efficacité des solutions opérationnelles et analyser leur faisabilité
- 2- Confirmer les hypothèses relatives aux processus de contrôle des glissements d'Ilet à Vidot, Mai Goyave, Mathurin afin d'identifier si des solutions de confortement peuvent être envisagées ;
- 3- Renforcer la caractérisation du glissement de grande ampleur de Hell-Bourg / Fond-de-Rond-Point afin de bénéficier de résultats scientifiques visant l'excellence de la recherche internationale ;
- 4- poursuivre les suivis mis en place sur l'ensemble des cirques et développement de nouveaux suivis sur les remparts majeurs et les zones à risques.

Il s'agira notamment de déployer des campagnes de mesures et de modélisation interdisciplinaire permettant d'appréhender de façon synergétique les différents volets des effets du changement climatique sur la dynamique des glissements de terrain. L'aspect prédictif des modélisations (corrélation forçages/mouvements) pourra permettre d'établir des projections des comportements instables sur des scénarios du changement climatique.

Concernant le suivi du transport solide dans la rivière des Remparts et la rivière des Pluies, les objectifs sont de :

- 1 – Quantifier l'apport de matériel sédimentaire dans les rivières
- 2 – Quantifier le transport solide par les rivières
- 3 – Déterminer la dynamique de transport en lien avec les événements de précipitations extrêmes

La quantification de l'apport de matériel sédimentaire (Objectif 1) sera réalisée par l'approche combinée (1) du suivi sismologique en tête des secteurs identifiés comme instables et (2) stéréophotogrammétrie/lidar des remparts.

Quantifier le transport solide dans les rivières réunionnaises est un véritable challenge du fait de la dynamique violente des crues et de l'absence de systèmes de piégeage adaptés à cette dynamique. Cette quantification est néanmoins possible grâce à (1) l'analyse morphologique anté et post-crue à partir de modèles numériques de terrain (MNT) et (2) l'analyse du signal sismique produit par les crues et le transport sédimentaire associé. Cette dernière approche qui a d'ores et déjà été déployée au niveau de la Rivière des Pluies permet d'avoir un suivi continu du signal sismique de la rivière lors des événements de fortes pluies.

Enfin, le troisième objectif est de déterminer la relation entre précipitations et transports solide. Pour



cela, la granulométrie des sédiments des deux vallées sera mesurée en début de saison cyclonique et après des événements majeurs. L'efficacité du transport sera analysée par un suivi de blocs de tailles différentes selon un protocole déjà mis en œuvre pour le suivi du transport sédimentaire aux Antilles.

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
	Investissement	167 000	167000	166000		500 000
Coût État (BOP123)						
	Fonctionnement (y compris sous-traitance et prestations de service)	0	0	0		0
Coût total	Coût partenaires (dont BRGM)					
	Investissement	33000	33000	34000		1000000
	Fonctionnement (y compris sous-traitance et prestations de service)	481667	481667	481666		1445000
	Investissement	200000	20000	200000		1500000
Coût total						
	Fonctionnement	481667	481667	481666		1445000

Durée totale de l'action : La durée prévisionnelle du projet est de 3 années.

21.3.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°21.3.1

Lutte contre l'érosion sur le territoire de la Réunion - CARTOEROSION

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Environnement/biodiversité

Priorité pour le territoire :

Du fait de son climat tropical humide, de son relief escarpé, l'île de La Réunion est particulièrement exposée aux risques érosifs et aux phénomènes de ruissellement qui constituent une menace pour les populations, pour la biodiversité, pour la protection des sols destinés à l'agriculture. Des événements climatiques plus ou moins intenses de ces 10 dernières années ont généré d'importantes coulées de boues dans les « lagons », conduisant localement à la destruction totale des communautés coralliennes. Ces phénomènes, conjugués aux aménagements et activités observés sur les espaces terrestres (réseaux pluviaux, assainissement, infrastructures défaillantes, pratiques agricoles inadaptées...), engendrent diverses pollutions impactant la biodiversité et le récif en particulier (eaux de ruissellement, matériaux divers, nutriments, pesticides...).

La DEAL et le BRGM ont identifié un besoin de réaliser une nouvelle carte de l'érosion des sols à La Réunion et de poursuivre et généraliser les expérimentations de gestion intégrée de la mer et du littoral. Ce besoin a d'ailleurs été inscrit dans le programme de mesure du SDAGE et dans la contribution du territoire de La Réunion à l'élaboration de la stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030 dans le cadre de son orientation fondamentale 1.1 « *Appréhender les logiques d'aménagement du territoire en préservant la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques¹* ». Un tel document sera utilisé pour diverses applications :

- Gestion des risques naturels;
- Compréhension des phénomènes menaçant la biodiversité dans les bas (coulées de boue se déversant dans le « lagon »);

¹ Disposition 1.1.1 - Un aménagement du territoire permettant une maîtrise des ruissellements, de l'infiltration et de l'érosion (apports terrigènes et pollutions) sur le continuum Homme-terre-mer, notamment les bassins versant des lagons et des étangs côtiers.

- Aménagement du territoire et agriculture ;
- Diffusion des connaissances et sensibilisation pour lutter contre l'érosion sur La Réunion ;
- Compréhension des effets du ruissellement sur le milieu marin (en interaction / partenariat avec des entités de recherche en biologie marine de La Réunion).

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Le BRGM est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Il mène des actions de recherche partenariale avec les décideurs publics. Il propose des solutions novatrices pour la gestion des sols et du sous-sol, des matières premières, des ressources en eau, de la prévention des risques naturels et environnementaux. Ces actions concernent globalement trois principales activités: Energie & Ressources minérales; Eau et Environnement; Infrastructures et Aménagement.

Le BRGM a porté la réalisation de l'ancienne cartographie du risque érosion du BRGM de 2002.

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Les services de l'Etat (DEAL SPRINR, DEAL SEB et DAAF), ainsi que la chambre d'agriculture seront associés afin de bénéficier de leur connaissance sur les risques naturels, l'érosion et les pratiques culturelles.

La Réserve marine et Ifremer seront également associés afin d'identifier les milieux sensibles sur le littoral.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La thématique « Erosion » a été largement étudiée à La Réunion entre les années 1990 et 2000 par le CIRAD et le BRGM. Au court de cette période, l'érosion était une thématique prégnante à La Réunion avec des services gestionnaires chargés d'assurer une cohérence avec l'aménagement du territoire. Depuis plus d'une quinzaine d'années, cette thématique est devenue moins présente, que cela soit en terme de recherche scientifique ou sur la dynamique d'aménagement du territoire. Or, la problématique, loin d'être résolue, est au contraire régulièrement mise en avant dans l'actualité, avec des phénomènes de ravinement et de coulées de boue récurrents à l'échelle du territoire, qui affectent aussi bien les infrastructures urbaines que les espaces agricoles (perte de fertilité, destruction de cultures) et le récif corallien de La Réunion (mortalité, eutrophisation, envasement...).

DESRIPTIF DU PROJET

Le présent projet vise à actualiser les connaissances sur l'érosion en proposant une cartographie de ce phénomène à l'échelle du territoire de La Réunion. La thématique de la préservation du milieu marin en relation avec les processus d'érosion sera abordée de manière plus spécifique à l'échelle de bassins versants expérimentaux.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Le principal objectif de ce projet repose sur l'élaboration d'une cartographie du phénomène d'érosion sur le territoire de La Réunion afin de lutter contre l'érosion et l'appauvrissement des sols et la dégradation des récifs coralliens. Il s'agira notamment de réaliser les tâches suivantes :

- 1- Mettre en place un observatoire physique de l'érosion, afin d'acquérir des données et permettre de mieux comprendre les phénomènes, les zones de départ, les conditions hydrologiques et géomorphologiques déclenchant l'érosion. Localement, cet observatoire devra être couplé avec les observations du milieu marin afin d'établir les interactions entre les processus d'érosion et la dégradation du milieu marin ;
- 2- Compléter les données issues de l'observatoire par un travail de modélisation afin de simuler le phénomène d'érosion pour différents scénarios. La modélisation développée à l'échelle des bassins pilotes sera ensuite extrapolée à l'échelle de La Réunion dans son ensemble. Des campagnes de mesures ponctuelles de paramètres pédologiques spécifiques aux processus d'érosion pourront être envisagés en fonction de la nature et de la qualité des données disponibles. Une première approche particulièrement concluante a été mise en œuvre sur le bassin versant de la Ravine du Cap à St-Leu ;
- 3- Utiliser des parcelles expérimentales comme démonstrateur de bonnes pratiques et de sensibilisation à l'érosion. D'autres actions de démonstration seront engagées, visant un public diversifié (habitants, agriculteurs, petites entreprises, services techniques des mairies, écoles, etc.), en s'appuyant, entre autres, sur le tissu associatif local et en engageant les acteurs dans la recherche de solutions innovantes adaptées au contexte local ;
- 4- Mettre en place des actions spécifiques pour faciliter l'adoption des pratiques permettant de réduire l'érosion, en intégrant les leviers économiques, réglementaires et surtout socio-logiques ;
- 5- Mettre en discussion l'ensemble des connaissances techniques et socio-économiques produites avec des décideurs pour les aider à construire une stratégie à long terme.

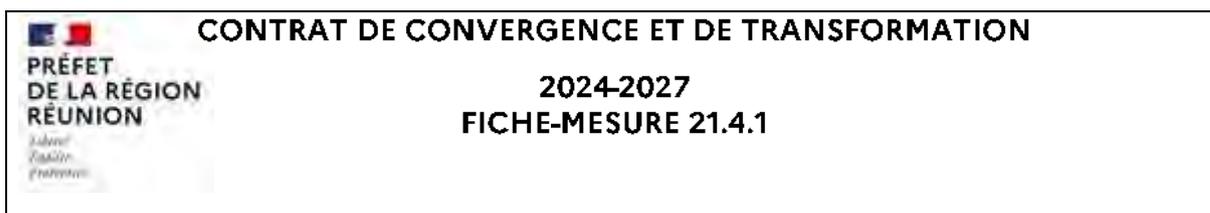
COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont indiqués dans le tableau suivant :

		Année 1	Année 2	Année 3	Coût total
Coût Etat (35%) (BOP123)	Investissement	35 000	35 000	30 000	100 000
	Fonctionnement	135 000	135 000	130 000	400 000
Coût partenaires (65%)	Investissement	35 000	35 000	30 000	100 000
	Fonctionnement	280 000	280 000	240 000	800 000
Coût total	Investissement	70 000	70 000	60 000	200 000
	Fonctionnement	415 000	415 000	370 000	1 200 000

Durée totale de l'action : La durée du projet est estimée à 3 années

21.4.1



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	AMENAGEMENT DURABLE
Sous-objectif	AMENAGEMENT DURABLE - Logement
Mesure – Intitulé de la fiche	Accompagnement de la production de logement social et amélioration du cadre de vie
BOP	123
Service instructeur	DEAL
Taux de subvention maximum	En fonction du type de logement
Montant	7 500 000€

1- CONTEXTE

Au 30 septembre 2023, 43 500 familles en demande de logement social sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement. L'augmentation du nombre de demandes est de 9,7% sur l'année et de 41% en 7 ans. Cette accélération sur les deux dernières années risque de se poursuivre du fait de la faible production de logements locatifs sociaux neufs, malgré l'atteinte des objectifs du Plan Logement Outremer (PLOM).

La production de nouveaux logements sociaux et très sociaux demeure une nécessité pour répondre aux besoins des réunionnais.

Dans ce cadre, le prix du foncier constitue un des freins à la production de logement social.

Par ailleurs, le parc locatif social ancien de plus de 20 ans représente environ 50 % du parc des logements sociaux. Malgré des travaux réguliers d'entretien courant (d'importance variable selon les années et les bailleurs), ce parc a mal vieilli et fait l'objet de critiques récurrentes des occupants en raison du décalage de confort et de respect des normes avec les livraisons plus récentes de logements locatifs sociaux.

La réhabilitation du parc locatif social représente donc un enjeu majeur. Les objectifs sont multiples : technique (remise aux normes de logements de vingt ans qui se dégradent rapidement du fait de conditions climatiques défavorables), social (éviter la constitution d'un parc à deux vitesses), urbain (requalifier des quartiers), écologique (réduire les consommations énergétiques) et parfois sanitaire (désamiantage).

Les enjeux

- La production de fonciers viabilisés destinés à accueillir les logements aidés, à des coûts soutenables permettant de garantir un loyer de sortie adapté à la capacité financière des ménages réunionnais.

La présente mesure vise spécifiquement les opérations d'aménagement Ecoquartiers qui sollicitent une subvention au titre de l'équipement de viabilisation secondaire. Les autres opérations émarginent sur la ligne budgétaire unique.

- La réalisation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du parc social en accompagnement des opérations de réhabilitation,
- Le déblocage des opérations de construction de LES à destination des familles en situation d'insalubrité au sein des anciennes opérations RHI, confrontées au coût d'aménagement des terrains du fait d'une topographie difficile et des dépenses qui n'étaient pas provisionnées en phase aménagement.

1- **OBJECTIFS**

FRAFU: Le dispositif FRAFU « aménagement à vocation sociale » constitue un appui aux communes et/ou à leurs opérateurs pour aménager les nouveaux quartiers ou densifier les quartiers existants, sous la condition de produire un minimum de logements aidés et des LLTS.

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) intervient dans le cadre d'un protocole partenarial (État, Région, Département, EPCI) qui fixe les objectifs et les modalités d'intervention et de fonctionnement du FRAFU conformément aux articles L340-1, L340-2, R340-1 à R340-6 du Code de l'Urbanisme et à la circulaire du 5 août 2010.

Le dispositif FRAFU constitue un levier financier pour promouvoir les opérations Écoquartiers en incitant les collectivités territoriales à s'engager résolument dans une politique ambitieuse d'aménagement durable afin d'apporter une réponse aux enjeux d'ordre social, environnemental ou économique : la lutte contre la fracture sociale, la construction de logements pour tous, la création d'emplois et la redynamisation du tissu économique, la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Résidentialisation des opérations de logement social: Un des enjeux est d'intervenir hors périmètre ANRU afin d'être complémentaire aux crédits consacrés par l'État à la réhabilitation des opérations de logements sociaux.

En effet, l'État accorde des subventions pour l'amélioration des logements locatifs sociaux, lorsque ceux-ci sont achevés depuis plus de 15 ans. La subvention est versée au bailleur social propriétaire ou gestionnaire des logements. Elle participe au financement des travaux destinés à économiser l'énergie, à la réalisation d'économies de charges, à l'amélioration de la vie quotidienne dans le logement, à conforter les bâtiments vis-à-vis des risques sismiques, à mettre en conformité les logements avec des normes minimales d'habitabilité ou d'en améliorer la qualité.

Toutefois, il est constaté que l'amélioration de la vie quotidienne dans un logement est liée à la qualité de l'environnement de la résidence. Les bailleurs sociaux accompagnent leur projet de réhabilitation de l'habitat par un projet plus global de requalification des espaces extérieurs liés à la résidence.

Les travaux plus particulièrement ciblés ont pour objectif l'amélioration d'une manière générale du cadre de vie des habitants.

Aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation de logements sociaux programmés:

Certaines opérations d'aménagement, de type RHI ou ZAC visant à la production de logements sociaux ne peuvent se réaliser alors qu'elles ont fait l'objet d'un arrêté de financement avant le 30 juin 2021: elles nécessitent des travaux d'aménagement complémentaires, dont les financements ne relèvent pas du montage initial. L'objectif est de débloquer ces situations, et partant, de permettre la réalisation de logements sociaux concernés par ces problématiques et inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle relative à la ligne budgétaire unique.

2- PRÉSENTATION TECHNIQUE

FRAFU : Cet outil subventionne au prorata du nombre de logements aidés, le déficit financier (dans la limite de 20 000 € par logement aidé pour les Ecoquartiers) relatif aux travaux d'équipement de viabilisation secondaire destinés à raccorder l'opération d'aménagement à vocation sociale au réseau le plus proche.

Sont éligibles à ce titre : les acquisitions foncières, les travaux de voiries et de réseaux divers (création et recalibrage des réseaux d'assainissement des eaux usées, pluviales, eau potable), les honoraires de maîtrise d'œuvre sur travaux, la rémunération du maître d'ouvrage ou de l'aménageur.

Ce levier d'action publique permet, en concertation avec les collectivités et les aménageurs, d'apporter un soutien à la production de logements aidés en répondant aux objectifs de mixité sociale dans le respect des préconisations du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Une synthèse et une évaluation de l'intervention du Fonds est présentée annuellement en commission régionale Aménagement, composée de représentants de l'État et d'élus des collectivités partenaires.

Résidentialisation des opérations de logement social:

La réhabilitation est un programme de travaux de rénovation et de remise aux normes d'un bâtiment. Il comprend notamment des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges (eau, électricité, ...), au renforcement de la sécurité (renforcement des portes, sécurité incendie...), à l'amélioration du confort dans les logements (isolation thermique...), mais aussi des travaux destinés à l'amélioration de la vie quotidienne. La réhabilitation concerne les parties communes, l'intérieur mais aussi l'extérieur des logements.

La residentialisation a pour objet de réaliser des travaux d'aménagement sur les espaces extérieurs privés du bâtiment de logement. La finalité est d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles de logements locatifs à vocation sociale.

Les travaux éligibles sont ceux portant sur :

- la délimitation des propriétés (délimitation des espaces, de leurs accès),

- les espaces extérieurs des immeubles (création ou aménagement d'espaces verts ou minéraux, d'aires de jeux, d'espaces semi-collectifs, aménagement de la circulation piétonne ou automobile, accessibilité de l'immeuble aux personnes à mobilité réduite et autres situations de handicap, éclairage, mobilier, signalétique, etc.),

- les espaces de stationnement extérieurs (aménagement, élargissement, cycles, motos ou automobiles).

Lorsqu'ils sont extérieurs à l'immeuble, pourront également être éligibles la création ou amélioration des locaux favorisant le tri, la collecte sélective et l'enlèvement des déchets.

Les dépenses présentées au titre de la résidentialisation ne doivent pas avoir été financées par la réhabilitation ou l'acquisition améliorée.

L'assiette de subvention sera constituée des dépenses hors taxes relatives à l'opération, comprenant les coûts des travaux et des éventuelles acquisitions foncières indispensables à l'opération, ainsi qu'un forfait de 15 % du coût des travaux pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération.

Le taux maximum de financement applicable à l'assiette de subvention est de 80 %. Toutefois, la subvention sera plafonnée au plus à hauteur de 4000 €/ logement.

Aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation de logements sociaux programmés: apport d'un financement complémentaire aux opérations d'aménagement bloquées (RHI, ZAC,...) permettant la réalisation d'opérations de logements sociaux inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle relative à la ligne budgétaire unique dans la limite de 50% des dépenses éligibles.

Les financements concerneront les travaux relatifs aux emprises foncières :

- la préparation des emprises (études techniques et sondages préalables aux opérations de construction), stabilisation des terrains (terrassements, soutènements...), libération des sols (démolition) ;
- la protection et remise en état des sols: nivellement du terrain, aménagement sommaire (hors aménagement de voirie ou d'espaces publics);
- les travaux de VRD tertiaires permettant le raccordement aux réseaux existants ;
- les honoraires et rémunérations de conduite d'opération ;

Les travaux devront prendre en compte les enjeux de ruissellement et de limitation de l'imperméabilisation et de l'érosion des sols.

Public éligible: collectivités territoriales, les EPL dont les SEM d'aménagement et de construction, les entreprises sociales de l'habitat dont les SA HLM

Dépenses éligibles :

- pour le FRAFU: les opérations retenues doivent s'inscrire dans le cadre du protocole de gestion adopté par la commission régionale Aménagement en 2022 ;

- pour la résidentialisation des opérations de logement social: opérations qui s'adosent à des opérations de réhabilitation ou d'acquisition améliorée inscrites soit dans le cadre de la programmation pluriannuelle relative à la ligne budgétaire

unique, soit dans le plan stratégique du bailleur social avec un financement sans subvention par la LBU ; les dépenses présentées au titre du CCT ne doivent pas avoir été financées par la réhabilitation ou l'acquisition améliorée ;

- pour les aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation de logements sociaux programmés : les opérations de logements sociaux concernées doivent avoir été financées dans le cadre de la programmation pluriannuelle relative à la ligne budgétaire unique ;

Partenaires financiers :

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'opérations financées		20
Nombre de logements sociaux impactés par la mesure		

MAJ : 31/10/2023

21.5.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 21.5.1</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Sous-objectif	AMENAGEMENT DURABLE
Mesure – Intitulé de la fiche	Ecocité
BOP	123
Service instructeur	SGAR/DEAL
Taux de subvention maximum	80,00 %
Montant	11 200 000€

1- CONTEXTE

L'Ecocité est un projet ambitieux s'étendant sur une surface de 5 000 ha, dont 1500 mutables au croisement des territoires de 3 communes et d'une communauté d'agglomération, le TCO. Il prévoit notamment la création en 30 ans de 35 000 logements dans une série d'écoquartiers, conduisant à un doublement de la population du « cœur d'agglomération », qui passera de 70 000 à 140 000 habitants. Il répond aux objectifs d'un développement équilibré de La Réunion tels que définis dans le schéma d'aménagement régional (SAR), en visant à l'intensification du cœur d'agglomération dans un souci de préservation des équilibres naturels et urbains.

La convention cadre Ecocité signée en 2016 entre l'État, le Conseil régional et le TCO, a affirmé le caractère stratégique du projet de territoire, exprimé dans le plan guide de l'Ecocité, approuvé en 2015 par l'ensemble des acteurs impliqués et qui dessine la vision de long terme pour le cœur de l'agglomération, des bas de La Possession au centre-ville de Saint-Paul, en englobant Le Port et la plaine de Cambaie.

Par sa dimension, ce projet est un projet régional considéré comme d'intérêt national.

Sa mise en œuvre concrète dépend aujourd'hui de la réalisation coordonnée d'un ensemble d'éléments structurants du projet, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par différents acteurs du fait de leurs compétences respectives : aménagement, routes, transports, agriculture, énergie, logement, habitat...

Un GIP « Ecocité la Réunion » a été créé fin 2018, en cohérence avec l'importance stratégique de ce projet, par l'État et les collectivités territoriales et EPCI concernés pour coordonner et piloter leurs actions.

Un contrat de PPA (projet partenarial d'aménagement) a été signé en février 2021 pour formaliser l'engagement de tous les partenaires autour d'un plan d'actions sur 2021-2031.

L'AG du GIP Ecocité a voté le prolongement du GIP sur 5 ans supplémentaires, soit 2024-2028.

1- **OBJECTIFS**

Il conviendra de pouvoir accompagner l'émergence de ce projet en participant aux investissements en études et animations à réaliser par le GIP et à la réalisation des éléments structurants du projet.

2- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

Cette mesure a pour objet d'assurer la participation de l'État et de la Région au financement du budget d'investissement du GIP et de participer le cas échéant aux cofinancements de certains éléments structurants du projet, portés en maîtrise d'ouvrage par un membre du GIP.

La subvention accordée pourra être portée par l'État et le Conseil régional, ou bien de façon unilatérale par l'un des deux partenaires du CCT.

3 types de dépenses éligibles :

- Soutien aux études et à l'évaluation :

Pour des études stratégiques, pré-opérationnelles et d'évaluation retenues par le GIP dans son plan d'action annuel.

- Soutien aux démarches de concertation avec la population :

Les dépenses subventionnables devront avoir été retenues par le GIP dans son programme de travail annuel: des outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil, toujours dans le domaine de la communication et de l'information.

- Soutien aux travaux pour des éléments structurants du projet :

Les travaux retenus devront avoir fait l'objet d'engagement de réalisation des membres du GIP.

La subvention accordée sera calculée en fonction de la capacité financière de la collectivité, maître d'ouvrage de l'opération. Elle ne pourra pas dépasser 80 % des dépenses HT engagées et justifiées par le maître d'ouvrage et calculées à partir du montant engagé et justifié pour chacun des 3 types de dépenses éligibles.

Public éligible : GIP « Ecocité la Réunion », collectivités territoriales, membres du GIP et leurs mandataires

Dépenses éligibles :

- pour les études, être au programme de travail du GIP « Ecocité la Réunion »
- pour les projets, avoir fait l'objet d'engagement par un maître d'ouvrage dans le cadre du GIP « Ecocité la Réunion »

Partenaires financiers :

membres du GIP « Ecocité la Réunion » (Conseil régional – collectivités locales)

1- INDICATER DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
réalisation du programme de travail du GIP		
réalisation des projets inscrits au PPA		

MAJ : 01/11/2023

21.6.1



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027**

FICHE-MESURE 21.6.1

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Sous-objectif	Planification écologique – COP territoriale
Mesure – Intitulé de la fiche	Territorialisation de la planification écologique – actions issus de la mise en œuvre de la COP
BOP	123
Service instructeur	SGAR/DEAL
Taux de subvention maximum	100 %
Montant	500 000€

1- **CONTEXTE**

Dans un contexte d’urgences climatiques, énergétiques et environnementales, la France s’est dotée d’une planification visant à accélérer la transition écologique. Elle passe par une articulation du niveau national, régional, départemental et du bassin de vie. La COP régionale, discussion stratégique organisée à l’échelle de la région, doit permettre des territorialisations des objectifs et des leviers d’action définis dans la planification écologique en cohérence avec les stratégies et plans associés (stratégie nationale bas carbone (SNBC), stratégie nationale biodiversité (SNB), plan d’action pour une gestion résiliente et concertée de l’eau).

A l’issue de la COP Régionale, une feuille de route régionale sera partagée par tous les acteurs et permettra de définir la contribution de la Réunion à l’atténuation du changement climatique.

2- **OBJECTIFS**

Les actions portées devront s’inscrire dans cette feuille de route régionale ou son équivalent. Elles devront contribuer à la baisse directe ou indirecte des émissions de gaz à effet de serre à la Réunion.

3- **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

Chaque action devrait être décrite dans la feuille de route avec les leviers identifiés et la quantification de l’atténuation attendue pour 2030. Ces actions entreront dans les 6 grandes thématiques de France Nation Verte: mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer.

Toutes les actions mentionnées dans cette feuille de route, en particulier sur les leviers identifiés, ont vocation à pouvoir être financées.

Public éligible : État, Région, département EPCI, Communes, entreprises, associations

Dépenses éligibles : Etudes, travaux (hors VRD), investissement, fonctionnement

Partenaires financiers : Région, EPCI, Communes, entreprises, associations

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de Mt/CO ₂ eq économisée	Mt/CO ₂ eq	

MAJ : 01/11/2023

Souveraineté d'approvisionnement

22.1.1

 PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION <small>Island Passion</small>	CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 22.1.1
--	--

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	SOUVERAINETE D'APPROVISIONNEMENT
Sous-objectif	Souveraineté alimentaire
Mesure – Intitulé de la fiche	Souveraineté alimentaire
BOP	123
Service instructeur	DAAF
Taux de subvention maximum	100%
Montant	500 925€

1- **CONTEXTE**

Par courrier du 11 janvier 2023, le gouvernement a demandé aux Préfets des DROM d'élaborer un « Plan régional de souveraineté alimentaire » (PRSA) visant à :

- Se donner des objectifs quantitatifs à l'horizon 2030 quant à la couverture des besoins alimentaires des territoires par la production locale
- Identifier les freins à lever et leviers à activer pour atteindre ces objectifs (plan d'action)
- Identifier des investissements structurants qui pourront contribuer à la mise en œuvre du plan d'action et à l'atteinte des objectifs.

Le PRSA de la Réunion a été finalisé en mai 2023 et signé par tous les partenaires le 10 octobre dernier. Il comprend 36 actions structurés en 6 axes :

- Promouvoir un modèle agricole résilient et circulaire
- Pallier les difficultés de recrutement dans la filière agricole
- Préserver le foncier et reconquérir les friches
- Consolider la structuration des filières agricoles
- Construire un modèle phytosanitaire efficace et durable
- Enjeux vétérinaires : assainir et prévenir

Le PRSA de la Réunion identifie également une série d'investissements structurants, dont les plus aboutis font l'objet de « fiches projet » spécifiques.

(Voir PRSA de la Réunion en annexe)

2-OBJECTIFS

L'objectif de cette fiche mesure est de pouvoir accompagner le déploiement des actions du PRSA, à la fois sur le financement de projets d'investissements et sur des

démarches d'ingénierie. Tout projet contribuant à une action du PRSA pourrait élarger à cette mesure dans la limite des moyens mobilisables.

Les actions financées de cette mesure s'inscrivent également en complémentarité des initiatives déjà menées dans le cadre des projets Alimentaires Territoriaux. Une dizaine de collectivités sont signataires ou en cours d'élaboration de leurs PAT.

Cette fiche a vocation à embarquer la plupart des contributions du CCT au secteur agricole et alimentaire. Elle fait l'objet d'une vision partagée avec CR et CD.

3-PRÉSENTATION TECHNIQUE

Dispositifs à créer en s'appuyant sur les régimes d'aide européens disponibles, avec 1 volet investissement et 1 volet ingénierie.

Public éligible :

- OPA, associations
- Acteurs agro-industriels et agro-alimentaires

Dépenses éligibles et non éligibles :

Partenaires financiers :

Interventions en articulation et en complémentarité avec

- Les autres dispositifs de l'Etat, notamment les BOP du MASA, le CASDAR, la défiscalisation.
- les collectivités (FEADER et plan agri péi du Conseil départemental, FEDER et plans du Conseil régional)
- l'ADEME

4-INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Taux de couverture par produits (définis dans le PRSA)	Volumes produits/volumes consommés par type de produits	Cibles fixées à l'horizon 2030 - Voir PRSA
Réalisation des actions prévues		

Un suivi annuel du déploiement du plan et de l'évolution des taux de couverture est prévu, probablement dans le cadre du Comité de transformation de l'agriculture réunionnaise. - MAJ : 02/11/2023

22.1.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°22.1.2

Rénovation de la station de traitement des effluents d'élevage de Camp Pierrot - Tranche 1 : Filière liquide

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

- Agriculture/pêche

Priorité pour le territoire :

La station de Camp Pierrot : outil indispensable aux élevages de Salazie et aux filières réunionnaises.

En 2023, 44 élevages porcins et avicoles de Grand Ilet à Salazie ont recours à la station de Camp Pierrot pour la gestion de leurs effluents. La station de traitement des effluents d'élevage de Camp Pierrot constitue ainsi un outil indispensable pour le maintien et le développement de ces élevages, porteurs d'enjeux socio-économiques majeurs pour le territoire communal et pour les filières d'élevage et agro industrielles réunionnaises.

A l'échelle de La Réunion, Salazie concentre 15% du nombre d'élevages et des UGB porcins et avicoles et 13% des emplois (ETP) de ces élevages. Sur la commune de Salazie, les emplois agricoles représentent 37% des emplois marchands et concernent 10% de la population des ménages ayant une activité professionnelle. Les 49 élevages porcins et/ou avicoles recensés représentent près de 18% des exploitations, 27% des emplois (ETP) des exploitations, 92% des UGB et 43% de la production brute standard (PBS). Ces élevages sont très majoritairement localisés à Grand Ilet et dépendent, pour la gestion et le traitement de leurs effluents, de la station collective de Camp Pierrot, projet initié dès 2002 et mise en service en 2008. Le cirque de Salazie en général et Grand Ilet en particulier cumulent en effet de trop nombreuses contraintes pour l'épandage des effluents d'élevage.

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

SAS Camp Pierrot, porté par l'URCOOPA

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Institutionnels: Conseil départemental, mairie de Salazie

Partenaires: filières d'élevage

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Un plan de reprise d'activité partagé et ambitieux

L'accumulation de difficultés structurelles à la fois techniques, réglementaires et économiques ont conduit en août 2021 au placement en procédure de redressement judiciaire des deux entités que sont la CTEEGI, coopérative des éleveurs, exploitante de la station, et la SAS Camp Pierrot, propriétaire de la station.

Sous l'égide de l'administrateur judiciaire mandaté par le Tribunal de commerce de Saint-Pierre et avec l'accompagnement des coopératives agricoles associées de la SAS Camp Pierrot, des solutions palliatives mais non pérennes ont été mises en œuvre afin de sauvegarder les élevages et maintenir leur activité. Les effluents des élevages de Grand Ilet sont transportés vers des terrains de la Plaine des Cafres ou des communes de l'Est et sont épandus en conformité avec la réglementation.

Cela peut représenter jusqu'à 12 rotations de camions par jour, réalisées par plusieurs prestataires, à raison de 3h30 par rotation. Cette solution ne peut donc être que temporaire en raison des coûts économiques et environnementaux, des aléas relatifs aux conditions de route et des contraintes agronomiques sur les parcelles d'épandage.

Le 7 mars 2023, à l'issue de la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire, le tribunal de commerce de Saint-Pierre s'est prononcé pour la continuation d'activité selon le plan de redressement établi. Ce plan de reprise d'activité fait l'objet d'un consensus et s'articule en 4 axes :

1. Performance technique et environnementale
2. Recherche d'un équilibre économique
3. Montée en compétences pour la gestion et le pilotage de la station
4. Gouvernance renouvelée

Développer la bio-économie circulaire

L'activité de la station participe au développement de la bio-économie circulaire en recyclant les effluents des élevages pour produire, par compostage, un produit fertilisant stabilisé et normé, destiné à retourner au sol et valorisable en maraîchage, arboriculture ou canne à sucre, en substitution d'engrais minéraux importés.

La valorisation des matières organiques sur les sols agricoles revêt un caractère particulièrement important dans un contexte insulaire, et a fortiori dans le cirque de Salazie, et permet d'envisager de véritables alternatives durables à l'utilisation d'intrants minéraux. Plus de 32 000 tonnes d'engrais minéraux sont importés annuellement à La Réunion alors que le gisement local de résidus organiques que l'on pourrait substituer aux engrais importés est évalué à environ 600 000 tonnes.

La reconstitution régulière du stock de matière organique du sol est essentielle pour préserver les bénéfices environnementaux et agronomiques du sol. L'usage du compost comme amendement et/ou fertilisant présente des atouts importants pour la durabilité et la résilience des systèmes agricoles. En restituant la matière organique, les bénéfices du compost intéressent à la fois les cultures et les sols : amélioration de la structure du sol (meilleure rétention d'eau, meilleure aération du sol, lutte contre l'érosion), augmentation de la disponibilité en nutriments pour les cultures, stimulation de l'activité biologique du sol et entretien ou restauration de la biodiversité du sol.

DESCRIPTIF DU PROJET

Un programme de rénovation structuré en 2 tranches complémentaires : « filière liquide » et « filière solide ».

Le projet global de rénovation de la station de Camp Pierrot porte sur la filière liquide (**tranche 1**) et la filière solide (**tranche 2**). Ces deux volets sont nécessaires et complémentaires.

La station de Camp Pierrot a vocation à produire un engrais organique normé NF U42-001 à partir à la fois des litières de volailles et des lisiers de porcs produits par les élevages de Grand Ilet.

La reprise du traitement des lisiers à la station et leur valorisation par compostage requiert d'améliorer l'ensemble de la filière "liquide" soit le process de séparation de phase et d'épuration de la fraction liquide.

La situation géographique des élevages et de la station concernée par rapport aux enjeux particuliers de protection des ressources en eau oblige à garantir une performance environnementale irréprochable. Cette exigence guide le projet d'investissement sur la filière liquide : la rénovation du process de traitement et de valorisation des lisiers vise à accroître la performance de la station sur la captation des matières organiques et l'abattement de la charge polluante.

En effet, l'autorisation ICPE dont dispose la station prévoit l'épandage sur les parcelles attenantes à la station de la fraction liquide résiduaire issue de l'épuration des lisiers et qui n'est pas utilisée pour l'arrosage du compost. La réhabilitation de la filière liquide (tranche 1) conditionne donc la performance et la viabilité économique de la production de compost.

La présente demande porte uniquement sur la filière liquide. La filière solide (tranche 2) fera ultérieurement l'objet d'une autre tranche d'investissement destinée à rénover l'outil de production.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Fournir aux éleveurs de Grand Ilet une solution de proximité pour la gestion de leurs effluents d'élevage
- Fournir aux agriculteurs un produit fertilisant organique comme complément ou alternative aux engrais de synthèse
- Favoriser le développement des activités d'élevage à Grand Ilet en garantissant la protection de l'environnement et des ressources naturelles
- Améliorer les performances du process de traitement des effluents (capture des éléments fertilisants et valorisation par compostage, abattement des polluants pour garantir un rejet résiduel compatible avec la sensibilité du milieu)
- Constitué un outil exemplaire de traitement et de normalisation des effluents d'élevage, pouvant susciter d'autres projets de même type sur le territoire.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

2. Redémarrage de la filière liquide: 101 362 €
3. Amélioration des équipements de traitement primaire et secondaire : 680 154€
4. : 1 460 146 €

		Année 1	Année 2	Coût total	
Coût total	Coût Etat	Investissement	420 000	420 000	840 000
	(37.5%)	Fonctionnement			
	(BOP 123)				
	Coût Département	Investissement	420 000	420 000	840 000
	(37.5%)	Fonctionnement			
	Auto-financement	Investissement	280 000	280 000	560 000
(25%)	Fonctionnement				
Coût total	Investissement	1 120 000	1 120 000	2 240 000	
	Fonctionnement				

Durée totale de l'action : 2 ans

22.1.3

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n° 22.1.3****Mise en place d'un laboratoire d'analyse de sol accrédité COFRAC****IDENTIFICATION****Type de projet**

■ **Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation**

Thème

■ **Agriculture/pêche**

Priorité pour le territoire :

La mise en place d'un laboratoire d'analyse de sol est prioritaire pour le territoire réunionnais pour plusieurs raisons essentielles :

1. **Agriculture et Sécurité Alimentaire** : La Réunion dépend fortement de son agriculture pour la sécurité alimentaire de sa population. Des analyses de sol précises sont essentielles pour déterminer la fertilité des terres agricoles, optimiser les pratiques agricoles et garantir des rendements alimentaires adéquats.
2. **Protection de l'Environnement** : Des analyses de sol régulières aident à surveiller les niveaux de pollution et à prévenir la contamination des sols par des substances nocives, ce qui est crucial pour la préservation de l'environnement naturel et des ressources en eau.
3. **Gestion des Ressources Naturelles** : La Réunion possède des ressources naturelles limitées, notamment des terres arables. Des analyses de sol détaillées permettent de maximiser l'utilisation de ces ressources en identifiant les zones appropriées pour l'agriculture et en évitant la surexploitation des terres.
4. **Prévention des Catastrophes Naturelles** : La connaissance approfondie de la composition des sols est cruciale pour la prévention des glissements de terrain et des inondations. Des sols bien analysés peuvent aider à identifier les zones à risque et à mettre en place des mesures de prévention efficaces.
5. **Soutien à la Recherche et à l'Innovation** : Les données provenant des analyses de sol sont indispensables pour la recherche agricole et environnementale. Elles alimentent l'innovation en aidant les chercheurs à comprendre les caractéristiques des sols et à développer des techniques agricoles plus durables et résilientes.

En résumé, les analyses de sol sont une priorité pour la Réunion car elles jouent un rôle central dans la protection de l'environnement, l'économie circulaire le développement agricole durable, la sécurité alimentaire, et la prévention des catastrophes naturelles, contribuant ainsi au bien-être général de la population réunionnaise.

L'absence d'un tel outil sur le territoire nécessite actuellement soit d'envoyer les échantillons en hexagone, soit de faire appel au CIRAD qui a la compétence mais n'est pas dans son rôle en réalisant ces analyses pour les agriculteurs ou les filières. Un tel outil permettrait de multiplier ces analyses, d'en réduire fortement le coût, et de gagner en agilité et en réactivité. Un tel laboratoire permettrait également de faire des analyses de matières résiduelles organiques, favorisant les démarches de normalisation de composts ou d'engrais organiques.

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Le projet est porté par le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de la Réunion (CTICS), organisme incontournable au sein de la filière canne sucre énergie.

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires techniques : RITA, CIRAD, FRCA

D'autres acteurs institutionnels seront sollicités pour ce projet, comme BPI et l'AFD.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le contexte actuel concerne les analyses de sol effectuées par le CIRAD Réunion. Le CIRAD envisage de mettre un terme à ces analyses en raison du nombre croissant d'échantillons à traiter et du fait qu'il n'a pas vocation à porter cette prestation.

Pour remédier à cette situation, l'idée est de créer un tout nouveau laboratoire d'analyse de sol indépendant qui pourrait être porté par le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de la Réunion (CTICS).

Ce changement est motivé par la nécessité de continuer à fournir ce service important malgré le volume élevé d'échantillons, tout en garantissant une indépendance dans les analyses.

Le diagnostic, le contexte et les enjeux associés à cette initiative peuvent être résumés comme suit :

Diagnostic

La qualité des sols est un facteur essentiel pour la productivité agricole, la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Cependant, actuellement, il existe un manque d'infrastructures dédiées à l'analyse des sols, ce qui limite la capacité à évaluer précisément leur composition et leur santé. Les méthodes existantes sont souvent coûteuses et peu accessibles pour de nombreux agriculteurs.

Contexte

La mise en place d'un laboratoire d'analyse de sol intervient dans un contexte où l'agriculture est une composante essentielle de l'économie locale. Les agriculteurs, les gestionnaires de terres et les autorités cherchent à améliorer la productivité tout en réduisant l'utilisation d'intrants, tels que les engrais, pour minimiser les impacts environnementaux. La demande en informations précises sur les caractéristiques des sols est en hausse en raison de ces préoccupations.

Enjeux

- **Amélioration de la productivité agricole** : En comprenant mieux les caractéristiques des sols, les agriculteurs peuvent adapter leurs pratiques de culture pour obtenir de meilleurs rendements.
- **Gestion durable des ressources** : La préservation de la qualité des sols est essentielle pour éviter l'érosion, la dégradation des terres et la contamination des eaux souterraines.
- **Réduction des coûts** : Des analyses de sol abordables et accessibles peuvent permettre de réduire les coûts liés aux intrants agricoles en optimisant leur utilisation.
- **Protection de l'environnement** : En fournissant des données sur la fertilité et la composition des sols, le laboratoire contribue à une agriculture plus respectueuse de l'environnement en réduisant le risque de sur-fertilisation.
- **Innovation agricole** : La disponibilité d'informations précises sur les sols peut stimuler l'innovation dans le secteur agricole, en encourageant le développement de pratiques plus durables.
- **Economie circulaire** : faciliter les démarches locales de normalisation des composts et engrais

DESCRIPTIF DU PROJET

La mise en place du laboratoire d'analyse de sol du CTICS qui devrait se situer sur la plateforme de Grand-Pourpier à Saint-Paul (à l'emplacement de l'ancien laboratoire d'analyse saccharimétrique) implique plusieurs étapes essentielles :

- **Étude de faisabilité** pour déterminer la viabilité du projet. Cela inclut une évaluation de la demande pour les services d'analyse de sol à La Réunion, l'estimation des coûts initiaux et opérationnels, ainsi que l'établissement d'un plan financier préliminaire (Cf. CIRAD).
- **Obtention des autorisations (MASA, etc.) et des certifications** par les organismes compétents (COFRAC).
- **Acquisition d'équipement** nécessaires pour les analyses de sol, tels que des spectrophotomètres, des pH-mètres, des balances de précision, etc.
- **Recrutement et formation du personnel** : Techniciens qualifiés et formés aux procédures d'analyse de sol spécifiques afin de garantir des résultats précis et cohérents.
- **Développement des procédures d'analyse par l'élaboration** des protocoles et des méthodes d'analyse normalisées pour garantir la qualité et la cohérence des résultats.
- **Gestion de la qualité et assurance qualité par la mise en place** de système de gestion de la qualité pour surveiller et contrôler la précision des analyses (étalons de référence, contrôles de qualité internes et externes, et audits régulateurs).

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

La mise en place d'un laboratoire d'analyse de sol vise à répondre à des besoins essentiels en matière d'agriculture durable, de gestion des terres et de protection de l'environnement dans un contexte où ces préoccupations sont de plus en plus pressantes à La Réunion.

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : **1 M€**

			Année 1	Année 2	Coût total
	Coût Etat	Investissement	375 000	375 000	750 000
	(75% BOP 123)	Fonctionnement			
Coût total	Coût partenaire	Investissement	125 000	125 000	250 000
	s (25%)	Fonctionnement			
...					
Coût total		Investissement	500 000	500 000	1 000 000
		Fonctionnement			

Durée totale de l'action : 2 ans (2024-2025)

22.2.1

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 22.2.1</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Souveraineté d'approvisionnement
Sous-objectif	Accès à l'eau
Mesure – Intitulé de la fiche	Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées
BOP	123
Service instructeur	DEAL / ARS
Taux de subvention maximum	80% DEAL / 60% ARS

1- CONTEXTE

La qualité de la ressource en eau et des systèmes de distribution pour les différents usages, et plus particulièrement la qualité de l'eau potable de consommation humaine constituent une préoccupation majeure pour le territoire, en termes de risque sanitaire mais aussi de développement urbanistique, économique et touristique.

En effet, les communes de La Réunion accusent un important déficit en infrastructures publiques d'adduction d'eau, tout particulièrement en matière d'usines de potabilisation des eaux superficielles (captages en ravines ou rivières). Au total, 70 % de la population est actuellement alimentée en totalité ou en partie par des eaux superficielles insuffisamment potabilisées, sujettes à des dégradations microbiologiques ponctuelles ou à des phénomènes de turbidité, notamment lors des pluies.

Ce retard structurel se traduit par des problèmes de qualité sanitaire insuffisante de l'eau distribuée sur certains secteurs ou à certaines périodes ; situation qui ne satisfait pas aux exigences de sécurité sanitaire définies par le code de la santé publique et les directives européennes.

Si les structures d'assainissement collectifs ont largement été améliorées lors des précédentes générations de programmes structurels, le risque de contentieux européen (au titre de la directive « eaux résiduaires urbaines ») subsiste sur certaines agglomérations d'assainissement au vu des certaines insuffisances en capacité ou en performance. Au-delà des enjeux de préservation des milieux aquatiques récepteurs qui restent prépondérants, leur mise aux normes doit permettre de limiter le risque financier lié au contentieux européen.

Mais, tout en restant en dessous des seuils réglementaires, de plus en plus de captages reportent la présence non négligeable de nitrates dans les eaux souterraines : 12 % en 2019 contre 7 % en 2012. Celle-ci est causée en partie par les rejets d'eaux usées

domestiques des installations non conformes d'assainissement non collectif. En 2019, 53 % des foyers réunionnais seulement bénéficient de l'assainissement collectif. Par ailleurs, les réseaux de collecte d'assainissement à La Réunion sont parfois en mauvais état et nécessitent des reprises.

L'état des cours d'eau se dégrade régulièrement ainsi que les zones humides, étangs côtiers, milieux récifaux et marins ; par exemple en 2019, seulement 12 % d'entre eux sont en « bon état » contre 17 % en 2015 [Sdage, 2021]. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 vise que d'ici 2027, plus de la moitié des cours d'eau soient en bon état (chimique et biologique), et plus des trois quarts d'ici 2033.

Dans les territoires d'outre-mer, les services publics d'eau potable et d'assainissement sont confrontés à des difficultés spécifiques qui constituent des freins au développement social, économique et sanitaire et à la préservation de la biodiversité. Le Plan EAU DOM accompagne les acteurs de l'eau sur le long terme dans leur intervention indispensable. Lancé en 2016 pour une période de 10 ans, concrétisé en 2018 à La Réunion, le Plan EAU DOM a pour objectif l'amélioration du service rendu aux usagers concernant l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement des Départements d'Outre-Mer, notamment par un renforcement de leurs capacités techniques et financières.

En vue de rattraper le retard structurel en termes d'infrastructures de potabilisation et d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation européenne et nationale relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, la Préfecture et l'ARS de la Réunion ont initié un ambitieux programme d'amélioration de la sécurité sanitaire de l'eau distribuée à la population, qui vise à créer une dynamique en faveur des investissements de potabilisation.

Validé par la préfecture de La Réunion et présenté aux collectivités puis aux media le 22 juin 2016, le Plan EAU POTABLE 2016/2022 privilégie une approche pragmatique et dynamique, et se décline selon trois axes stratégiques majeurs, qui s'intègrent dans le plan Eau DOM :

- Structuration de l'encadrement réglementaire ;
- Incitation et accompagnement financier pour la construction d'usines de potabilisation ;
- Renforcement de l'information et de la sensibilisation.

Le Plan EAU POTABLE 2016/2022 a permis de structurer les politiques publiques en vue de sécuriser la qualité de l'eau distribuée, et s'est traduit par la construction d'usines de potabilisation sur plusieurs secteurs du département.

Le plan Eau potable actuel se terminant en fin d'année 2022, il apparaît indispensable d'engager un nouveau plan pour à la fois maintenir et consolider la dynamique initiée sur les opérations en cours, mais aussi élargir la sécurisation à l'ensemble de la population réunionnaise.

Cette nouvelle version, sur la période 2023/2027, constituant le volet sanitaire du Plan EAU DOM, s'inscrit dans une démarche de sécurité sanitaire globale telle que le prévoit la nouvelle directive européenne récemment retranscrite en droit français. Il s'agit à la fois de construire et adapter les filières de traitement de potabilisation pour garantir une qualité d'eau satisfaisante et conforme aux exigences réglementaires, mais aussi d'améliorer la protection et la préservation des ressources en eau, de renforcer la

surveillance de la qualité de l'eau et également contribuer à une meilleure compréhension et appropriation par la population des sujets et enjeux relatifs à l'eau du robinet.

Cette nouvelle réglementation française issue de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine renforce les dispositions prévues en matière de la protection de la ressource en eau dans le cadre de Plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). Ainsi, pour les captages sensibles (dont la qualité sanitaire de l'eau brute est dégradée ou en cours de dégradation), il est prévu de renforcer les actions de protection en rendant la compétence « protection de la ressource » obligatoire pour les collectivités qui devront élaborer un plan d'actions portant sur les pollutions de toute nature. Sur ce volet, comme sur l'accès à l'eau pour tous, axe structurant également de ces nouveaux textes, un accompagnement des services de l'Etat auprès des collectivités réunionnaises en charge des services d'eaux est également prévu.

Le Plan Eau Potable 2023/2027 se décline ainsi en 4 axes structurants :

- Axe 1 : Engager une sécurisation globale de la production et distribution d'eau, du captage au robinet du consommateur ;
- Axe 2 : Structurer un encadrement réglementaire jalonné et réaliste ;
- Axe 3 : Accompagner et appuyer les autorités organisatrices des services publics d'eau potable
- Axe 4 : Renforcement l'information de la population sur la qualité de l'eau

1- **OBJECTIFS**

La présente fiche mesure a pour objectif de mettre en œuvre une politique globale de l'eau en maintenant la vie dans les milieux aquatiques tout en assurant un assainissement des eaux résiduaires urbaines et un approvisionnement en eau potable de qualité. Le respect des échéances de mise en conformité avec la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » (DERU) devra guider le choix des projets d'assainissement et les prioriser. Cette fiche mesure concerne donc le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

Le Plan EAU POTABLE 2016/2022 a permis de structurer les politiques publiques en vue de sécuriser la qualité de l'eau distribuée, et s'est traduit par la construction d'usines de potabilisation sur plusieurs secteurs du département. Cependant, certaines actions n'ont pas pu être engagées ou initiés. La présente fiche mesure a pour objectif de permettre de faire émerger une dynamique vertueuse et efficace pour mener à bien la mise en conformité de système de production et distribution d'eau, et ainsi distribuer une eau de qualité tout au long de l'année à 100% de la population réunionnaise.

Le respect des exigences de la nouvelle directive européenne « eau potable » 2020/2184 CE du 16 décembre 2020, transposée en droit français par l'ordonnance no 2022-1611 du 22 décembre 2022 privilégieront un objectif de rattrapage structurel en matière d'infrastructures de potabilisation et d'adduction des eaux, pour sécuriser la qualité et la quantité de l'eau distribuée à la population. Enfin, les mesures identifiées

dans le programme de mesures (PDM) du SDAGE orienteront les objectifs de retour au bon état des eaux au sens de la directive cadre sur l'eau.

Les financements seront réservés aux projets répondant à des conditionnalités techniques et financières.

Le soutien à la création et la révision d'autres équipements permettant d'optimiser le fonctionnement des stations de traitement (type déversoirs d'orage et réseau dans les zones à enjeux environnementaux), et le raccordement au réseau de collecte sur certains secteurs stratégiques permettront également, pour un rapport coût-efficacité optimisé, de compléter l'effort substantiel de rattrapage concernant l'assainissement réalisé lors des cycles de gestion précédents.

Pour ce qui concerne l'eau brute, l'objectif est de poursuivre les efforts en matière de protection des captages, de favoriser la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques structurants, lesquels constituent, par une gestion globale et durable des ressources en eau, des facteurs essentiels de satisfaction des différents besoins en eau du territoire, de sécurisation de l'approvisionnement pour l'ensemble des usages, de préservation des milieux aquatiques, d'atténuation de la pression sur la ressource souterraine, en privilégiant un objectif de gestion intégrée des ressources en eau en fonction des usages, et de retour en bon état des masses d'eau.

Enfin, les actions relatives au « retour au bon état des eaux » s'inscrivent dans les orientations du SDAGE 2022-2027, notamment l'orientation fondamentale (OF) n° 2 « préserver les ressources en eau [...] », l'OF n° 3 « préserver et rétablir les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité » et l'OF n° 4 « réduire et maîtriser les pollutions », et dans les actions de son programme de mesures. Elles concernent l'amélioration de l'état des eaux souterraines (quantitatif, chimie), des eaux superficielles (écologie, quantitatif, chimie). Les études et travaux liés à l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau seront notamment visés, dans un contexte où certaines portions de cours d'eau font l'objet d'un classement au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

2- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Les projets immédiatement opérationnels seront hiérarchisés et prioritaires.

La mesure concourt en priorité à la réalisation des études et travaux permettant les actions suivantes :

- Traitement collectif des eaux usées : stations de traitement des eaux usées (réalisation, extension), y compris les systèmes complémentaires de traitement des eaux (émissaires en mer, traitement des eaux grises, traitement tertiaire...) et des boues (épaississement, déshydratation, séchage), réhabilitation des déversoirs d'orage et des réseaux stratégiques ou à enjeux environnementaux ;
- Potabilisation de l'eau distribuée : réalisation, extension, réhabilitation des usines de potabilisation (sous réserve de la protection effective de la ressource à savoir procédure administrative d'instauration de périmètre de protection engagée de façon concomitante). Une priorité sera accordée aux projets permettant aux collectivités de mettre en conformité leurs procédés de potabilisation pour régulariser leur situation administrative et améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée aux abonnés ;

- Projet d'infrastructure visant à améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée à la population comme la création, l'équipement et le raccordement d'un nouveau forage en vue de substituer un système de production d'eau défaillant, interconnexion de réseaux, sécurisation d'un captage etc.
- Démarche ou action visant à intégrer les nouvelles dispositions prévues par la Directive Européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, notamment les plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et les diagnostics territoriaux pour l'accès à l'eau pour tous.
- Sécurisation de la distribution d'eau: Mise en œuvre d'interconnexions de réseaux, mobilisation de nouvelles ressources dont la qualité de l'eau est maîtrisée sur le plan microbiologique et ne nécessitant pas de traitement de potabilisation, renforcement des chaînes de refoulement pour l'alimentation des hauts, augmentation des capacités de stockage...
- Révision des schémas directeurs datant en matière d'eau potable et d'assainissement afin d'améliorer la planification des investissements et de faciliter l'anticipation des mises en conformité nécessaires.
- Développement des réseaux hydrauliques structurants
- Retour au bon état en poursuivant la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : soutien aux études d'amélioration de la connaissance sur la quantité et la qualité des masses d'eau, l'écologie des espèces et habitats (espèces amphihalines...) en eau douce, saumâtre et salée, les flux de pollution, l'assainissement collectif, non collectif et industriel, la lutte contre la contamination des substances dangereuses, la gestion globale des bassins versants (transfert des pollutions diffuses et gestion des eaux pluviales en lien avec des zones à enjeux); amélioration de la gestion qualitative et quantitative des aquifères côtiers; mise en œuvre des débits minimums biologiques; appui à la mise en œuvre des actions planifiées dans les SAGE et le SDAGE en vigueur; aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel de collecte de données; opérations de communication et de sensibilisation en matière d'économie d'eau et de lutte contre les pollutions. Enfin, cette action vise également à soutenir la conservation et la réalisation de travaux pour la restauration des milieux aquatiques et leur retour au bon état : zones humides, cours d'eau, plan d'eau, masses d'eau côtières, captages prioritaires, ainsi que la libre circulation des espèces et des sédiments.

Public éligible: Les collectivités locales et leurs groupements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les sociétés publiques locales (SPL), les régies dotées d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, les établissements publics, les associations dédiées à la protection des milieux aquatiques ou à la protection de l'environnement, la chambre d'agriculture.

*

Pour la mobilisation de crédits de l'Etat, une complémentarité sera systématiquement recherchée entre les crédits OFB et BOP 123, notamment dans le cadre du comité des financeurs du plan Eau DOM. Pour la mobilisation du BOP 123, priorité sera donnée aux projets qui ne sont pas en mesure d'être soutenus au titre de la mesure 2.1.1 « gestion de la ressource en eau » du CCT portée par l'OFB.

Dépenses éligibles

- Dépenses d'investissement HT relatives aux équipements en matériel, et aux travaux spécifiques à l'action (dont les équipements imposés par la réglementation)
- Dépenses d'études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Dépenses non éligibles :

- TVA
- Les travaux d'entretien, de maintenance, d'exploitation d'ouvrage
- Les dépenses liées à des actions réalisées en régie par le maître d'ouvrage
- Les dépenses de fonctionnement : charges salariales, frais de fonctionnement courant de la structure (énergie, fourniture de bureau, matériel informatique et bureautique, honoraires,...), frais généraux (et assimilés : rémunération du personnel permanent, frais de siège, frais d'encadrement, frais d'environnement,...), amortissement du matériel, frais de déplacement, de bouche et d'hébergement, location de matériels.
- Les frais de gestion et frais financiers
- Les acquisitions foncières
- Les aléas, les imprévus, les indemnités, les pénalités, amendes, intérêts moratoires, intérêts débiteurs, frais juridiques liés à des contentieux
- La révision/actualisation des prix

Partenaires financiers :

Office de l'eau

Collectivités locales

Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires, Agence Française de Développement (AFD)

OFB

Le POE FEDER 2021/2027 au travers de la fiche action 2.5.1 prévoit un financement pour les projets de création et extension d'usines de potabilisation de plus de 5 000 habitants. Le montant de la subvention FEDER est plafonné à 10 M€ par projet. Un cofinancement au Titre du CCT 2024/2027 est possible pour les opérations structurantes faisant l'objet d'un plafonnement.

X 1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
------------	-----------------	--------------

Montant des investissements pour l'amélioration et la sécurisation de la qualité de l'eau distribuée	€ HT	
Populations raccordées aux infrastructures améliorant et sécurisant la qualité de l'eau distribuée	% de population alimenté par un réseau d'eau sécurisé	100%

MAJ : 02/11/2023

Rayonnement et ouverture au monde

23.1.1

 PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION	CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 FICHE-MESURE 23.1.1
---	--

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Infrastructures sportives
Sous-objectif	Equipements sportifs structurants
Mesure – Intitulé de la fiche	Equipements sportifs structurants
BOP	123 (<i>Fei Sports</i>) + BOP 219
Service instructeur	DRAJES
Taux de subvention maximum	NC
Montant	11 000 000€

1- CONTEXTE

Dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027, le Ministère des Outre-mer (P 123 - FEI) et l'Agence nationale du Sport (ANS) financeront à parité à hauteur 11M€ des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs ainsi que l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive.

2- OBJECTIFS

L'ambition est de permettre une mise à niveau quantitative et qualitative des équipements sportifs du territoire en tenant compte des diagnostics territoriaux approfondis (DTA) ou des schémas régionaux de développement du sport, réalisés ou en cours de finalisation afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Concernant la participation de l'Agence nationale du sport, les projets éligibles présentés devront être complets et répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention de l'Agence notamment celui relatif aux équipements, ainsi qu'à ses procédures propres. L'attribution des subventions par le Directeur général de l'ANS ne pourra se faire qu'après examen et avis de la Conférence des financeurs ou autre instance équivalente composée de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique.

Concernant la participation du P123-FEI sur le Volet Sports, les projets éligibles devront être remontés annuellement au MOM pour instruction.

L'ANS et le ministère des outre-mer ont vocation à financer des projets portés en maîtrise d'ouvrage par les collectivités signataires du contrat. Toutefois, des projets portés en maîtrise d'ouvrage par une commune pourront également être financés sur cette même enveloppe de crédits. Dans ce cas précis, pour le suivi de l'exécution du

contrat, les montants engagés seront comptabilisés en "crédits valorisés" et non en "crédits contractualisés".

Pour objectiver la hiérarchisation des projets financés dans le cadre du contrat de convergence, l'Etat et la Région s'appuient sur le schéma territorial de développement du sport dont le diagnostic a été partagé avec l'ensemble des collectivités et le mouvement sportif.

*

Sur la base de ces éléments remontés, la liste indicative des projets d'investissement éligibles est la suivante :

- Construction d'un gymnase à Champ-Fleuri (Saint—Denis), à destination du public scolaire et des sportifs du CREPS ;
- Réhabilitation du CREPS, site de la Plaine-des-Cafres ;
- Réhabilitation du CREPS, site de Saint-Denis ;
- Construction de Skate Parc à Saint-Leu ;
- Travaux du stade Michel Volnay à Saint-Pierre ;
- ...

Public éligible : Collectivités

Dépenses éligibles et non éligibles : études, travaux

Partenaires financiers : Collectivités – Fonds européens

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de construction d'équipements		
Montant global d'opérations financées	€	

MAJ : 01/11/2023

23.1.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.1.2

Construction d'un Gymnase bioclimatique sur le campus du Tampon

IDENTIFICATION

Type de projet

- Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

- Education/enseignement supérieur/recherche
- Jeunesse/sports/vie associative

Priorité pour le territoire :

Rattraper le retard en Equipements sportifs sur le territoire de La Réunion et répondre aux enjeux de santé publique.

Ouvrir l'accès au plus grand nombre à une pratique sportive et sécurisée en partenariat avec la ville du Tampon et l'ensemble des collectivités territoriales et institutions impliquées par le développement du sport dans le Sud.

Structurer la seule filière STAPS du territoire qui ne possède pas encore de gymnase couvert et accompagner la politique de développement du sport de haut niveau.

Répondre aux besoins pédagogiques en matière de sport pour les étudiants du campus du Tampon (environ 5000 étudiants) et potentiellement ceux de St Pierre (180 étudiants pour l'ESIROI – 1000 étudiants pour l'IUT – et 3200 étudiants pour l'UFR santé) qui ne disposent pas non plus de gymnase.

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Université de La Réunion-

Référent opérationnel: Pôle Eco campus et Infrastructures - Jimmy KO-KIVOK-YUN, Directeur de projets immobilier

Référent pédagogique: Dr Fabrice VIALE- Directeur STAPS -Chargé de projets Gymnase

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Union Européenne

Ville du Tampon -CASUD- Conseil Régional

Etat

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Cohérence du projet avec les orientations du SDIR ou du SPSI ; Cohérence avec les travaux d'aménagement réalisés au titre du CPER & POE 2007-2013

Le besoin de construire un complexe sportif couvert sur le campus du Tampon figure dès 2002 dans le Plan Directeur d'aménagement du campus Sud par l'équipe Socetem-Zone UP sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat. Depuis cette date, tous les documents stratégiques et d'orientation ont confirmé ce besoin sans pouvoir trouver une traduction financière : Le plan stratégique de développement de l'Université élaboré par Ernst & Young en 2010, puis le schéma directeur immobilier élaboré par la SCET en 2011, puis le SPSI 2011-2015 et enfin le SPSI 2018-2022.

Seul le Contrat de convergence et de Transformation 2019-2022 acte un financement du MESRI à hauteur de 300 k€, somme qui permet de démarrer les études préalables de cette opération attendue depuis une vingtaine d'année.



Campus du Tampon. Plan directeur d'aménagement. Mai 02
 Ech : 1/200, Maître d'ouvrage : Rectorat, Maître d'œuvre : Socetem/zone UP

Par ailleurs, le Schéma de développement territorial du sport indiquait un manque d'installations sportives sur le territoire de la CASUD évalué à un besoin supplémentaire de 17 équipements en 2016.

Au titre du CPER & POE 2007-2013, la commune du Tampon a cédé à l'Etat –Université de La Réunion 3,5 ha de foncier contigu au campus universitaire actuel afin de permettre le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une opération de « Voiries et Réseaux Divers primaires » avait ensuite été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'université de La Réunion pour viabiliser ce foncier et créer une première tranche de 200 places de parking aérien. Cette opération mise en service en 2015 représentait 4 650 000 € et offre aujourd'hui un nouvel accès au campus par le Nord, après la réalisation d'une nouvelle voie communale moins encombrée que l'accès historique Sud par la rue du général Ailleret.

Le projet de construire un nouveau gymnase bioclimatique dispose donc dès maintenant d'un environnement adapté pour pouvoir démarrer les travaux à moindre coûts et rapidement :

- le foncier appartient à l'Etat, sur le campus universitaire du Tampon (n ° CHORUS 181105)
- Les voies et les réseaux EP et EU existent et sont récents
- Les stationnements existent et sont récents
- L'amenée des fluides AEP, EDF, informatique sont à proximité

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet de gymnase bioclimatique représente 2870 m² su et comprend 2 tranches fonctionnelles.

Une tranche ferme de 2340 m² et une tranche conditionnelle de 530 m².

T ferme :

Elle comprend un plateau sportif polyvalent de **1851 m²** pour les activités de hand-ball, basket ball, volley ball, badminton, tennis de table.

Accueil174 m²

Animation (bureaux).....70 m²

Aires de jeux/ tribunes/ vestiaires-sanitaires.....1607 m²

Un espace Musculation avec casiers- vestiaires - stockage- sanitaires.....**456 m²**

Un Pôle formation en sport.....**310 m²**

Se rajoutant en tranche ferme les stationnements réglementaires et les raccordements de voirie avec les existants notamment le parvis derrière le bâtiment « administration générale » du campus.

T conditionnelle :

La tranche conditionnelle représente 530 m² SU et comprend :

- La zone multisports: espace fitness/danse.....220 m²
- La zone multisports: espace de combat.....306 m²
- Un mur d'escalade et zone de stockage
- Des espaces extérieurs, terrasses pédagogiques
- Aménagement paysagers

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Il s'agit de construire sur le campus universitaire du Tampon, un complexe sportif couvert exemplaire en matière énergétique afin de répondre aux besoins de formation, de recherche et d'animation orientés vers le management et la performance. Cet équipement de nouvelle génération prendra en compte les préoccupations environnementales et économiques du territoire en combinant la formation, l'entraînement, le spectacle, le commerce, la recherche et l'innovation...Le projet sera pensé modulable avec plusieurs « briques fonctionnelles » qui se complètent au travers des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins pédagogiques des étudiants du site pour la filière STAPS (actuellement 1450 étudiants) et ceux du L1 (800 étudiants). Développer de nouveaux diplômes pour les métiers de l'Entraînement Sportif et du Management du Sport.
- Permettre une activité recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives avec l'ambition de développer un « hub sport ».
- Permettre au SUAPS de développer une activité d'animation sportive ouverte à tous les étudiants du campus du Tampon (environ 5000 étudiants) et d'organiser des compétitions sportives.
- Offrir une construction de qualité exemplaire en matière environnementale notamment énergétique : bâtiment à énergie positive, production et stockage d'énergie, utilisation de matériaux biosourcés, ventilation naturelle traversante. Objectif visé en consommation de 17 kWh/m²/an.
- Permettre des partenariats avec l'extérieur notamment la commune du Tampon mais plus largement les communautés d'agglomération CIVIS et CASUD.

COUT DU PROJET (HT, en €)



Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 13 824 000 M€
- Phase 2 : 1 176 000 M€

	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Coût total	
Coût Etat (BOP 123)	Investissement	3000	1000		4000	
	Fonctionnement					
Coût Partenaires (Fonds européens - OS4)	Investissement	0	3000	6000	2060	11060
	Fonctionnement					
...						
					4 000 000	
Coût total					15 000 000	
					Fonctionnement	

Durée totale de l'action : 4 années (2024 – 2027)

23.2.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.2.1

Musée International de Villèle

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

■ Culture

Priorité pour le territoire : Rayonnement international

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION/DIRECTION DES BATIMENTS ET DES PATRIMOINES

Coordonnées du correspondant: Patrick PELEGRINI – Directeur des Bâtiments et du Patrimoine – patrick.pelegrini@cg974.fr – 0693 62 09 39

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Europe – PO FEDER 20203-2027

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le musée historique de Villèle a été créé en 1976 sur le site d'un ancien domaine colonial, parmi les plus importants et les plus représentatifs de cette période historique à La Réunion. Le Département de La Réunion souhaite qu'il devienne le Musée historique de l'habitation et de l'esclavage de La Réunion.

Ce chantier de restructuration d'envergure (qui concerne tout à la fois l'ensemble muséal, le parcours muséographique, le volet scientifique et la dimension culturelle) est le plus ambitieux projet culturel réunionnais pour la période 2024-2027.

- Au plan local, on recense à La Réunion une forte demande sociale d'histoire et une aspiration de plus en plus consensuelle à mieux connaître et à transmettre les héritages historiques et culturels de la période de l'esclavage.

- Au plan national, la loi Taubira de 2001, la création du mémorial de Nantes, le rayonnement de la Fondation pour la mémoire de l'Esclavage, le projet du mémorial des Tuileries attestent d'une prise en compte accrue de cette page d'histoire dans le récit national, l'outre-mer français en étant partie prenante via notamment le Mémorial Act en Guadeloupe.

- Au plan mondial, tous les continents se sont emparés de la thématique (conventions internationales de l'UNESCO, décennies thématiques sous l'égide de l'ONU, création de musées en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Belgique... Partout, l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions a largement investi les champs de la recherche, du politique, de la culture, des arts... L'« Atlantique » bénéficiant toutefois d'une visibilité plus nette que « l'océan indien ».

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet de **Musée de l'habitation et de l'esclavage** prendra donc sa part dans ce mouvement général et contribuera à enrichir la connaissance scientifique, la diffusion des savoirs et le partage des mémoires de l'esclavage colonial. Ce faisant, il lui reviendra de remplir simultanément trois objectifs.

I - Devenir le lieu de référence de l'histoire de l'esclavage et de ses héritages à La Réunion

- ⇒ Grâce à des **collections muséales** qui continuent de s'enrichir (acquisitions, prêts, dons), au nouveau **parcours muséographique** qui mobilise toutes les traces de l'histoire (bâtiments, paysages, archives publiques et privées, objets, patrimoine immatériel...), et à la **dimension fédératrice** de la démarche (implication des acteurs locaux, dialogue avec les associations patrimoniales et mémorielles, actions partagées avec la communauté éducative...).
- ⇒ En s'affirmant comme un **lieu de centralité dans le réseau des acteurs institutionnel, scientifiques, éducatifs, associatifs...** : université, collectivités territoriales, musées d'histoire, lieux de mémoire, service régional de l'inventaire, services de la conservation du patrimoine et de l'archéologie du ministère de la culture...), acteurs privés...
- ⇒ En explorant et en mettant en lumière les conditions qui ont conduit la société réunionnaise de la période profondément inégalitaire **de l'esclavage au processus de créolisation** toujours à l'œuvre et à **l'émergence d'une identité apaisée**, puisant sa force dans le dialogue incessant de communautés d'individus d'origines et de cultures diverses.
- ⇒ En devenant un **haut lieu du tourisme culturel** à La Réunion.

II - S'inscrire résolument dans la dynamique d'approfondissement de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans l'océan Indien

- ⇒ L'histoire de La Réunion et des pays bordiers de l'océan Indien ont partie liée avec **l'histoire de la domination du monde par les puissances européennes et de l'esclavage colonial**.
- ⇒ Le projet de **Musée de l'habitation et de l'esclavage** a vocation à s'associer aux institutions référentes de ces pays en vue de la mise en commun des sources sur la société de plantation, la traite et l'esclavagisme dans l'océan Indien.
- ⇒ L'accroissement et la mutualisation des connaissances générées par cette coopération permettra de mieux comprendre le fait historique, depuis ses origines jusque dans ses impacts; d'assurer la démocratisation de ces savoirs historiques enrichis; et d'élargir **l'ouverture de la région indianocéanique au reste du monde**.

III - Compléter le réseau des établissements culturels français ultramarins dédiés à la connaissance des identités singulières des anciennes colonies françaises

- ⇒ Comme le Centre Culturel Tjibaou en Nouvelle-Calédonie (**Pacifique**) et le Mémorial Act en Guadeloupe (**Atlantique**), le Musée historique de l'Habitation et de l'Esclavage de La Réunion, dans **l'océan Indien**, sera chargé d'une mission de service public culturel, à fort ancrage local et dotés en même temps d'une ambition nationale et internationale. On relèvera que tous ces établissements sont par ailleurs magnifiés par une architecture remarquable.
- ⇒ L'esclavage est un fait historique mondial qui exclut une approche exclusivement

ethnocentrée et exige une **approche comparatiste et connectée**.

- ⇒ Le futur Musée historique de l'habitation et de l'esclavage entend donc s'engager, en articulant toutes les échelles, dans une **dynamique de réseau** et apporter sa contribution à l'écriture d'une histoire régionale, nationale et mondiale de la traite et de l'esclavage.

IV - Doter La Réunion d'un lieu de référence international susceptible d'accroître sensiblement l'attractivité du territoire en matière de tourisme culturel

- ⇒ A l'heure où les chiffres du tourisme enregistrent une forte croissance tant en nombre de visiteurs que sur le plan des recettes générées (cf chiffres de l'IRT 2023), l'ouverture d'un musée consacré à une thématique historique à la fois mondiale et locale, sur un site patrimonial emblématique de plusieurs hectares, et prenant appui sur des bâtiments anciens et une architecture contemporaine, viendra enrichir l'offre de découverte proposée par l'île de La Réunion.
- ⇒ Cette valeur ajoutée sera décuplée par une mise en réseau du site avec les autres centres d'intérêt à caractère historique et culturel, au sens large : musées, lieux de mémoire, paysages... A cet égard, on relèvera que le projet de route des musées et des jardins (pilotage IRT), comme le travail en cours de construction de partenariats publics et privés sous l'égide du futur musée de l'habitation et de l'esclavage...convergent déjà dans ce sens.

Le financement du chantier de restructuration du musée

Descriptif sommaire	Coût estimatif	Echéance
réhabilitation des bâtiments patrimoniaux existants (900 m ²) et des ouvrages et vestiges historiques associés construction d'un bâtiment neuf (1631 m ²) regroupant toutes les fonctions (accueil, réserves des collections, boutique, locaux administratifs et techniques) aménagement paysager (79 800 m ²) refonte totale de la scénographie du site en intérieur et extérieur (salles d'exposition et d'interprétation, vestiges de l'usine sucrière, jardins etc.) mise à la norme réglementaire de l'accessibilité PMR	32 M€	Fin 2027

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Participer par cet équipement culturel majeur à l'inscription de La Réunion dans un réseau international

Indicateur d'évaluation: Nombre d'entrées par an du nouvel établissement

COÛT DU PROJET (HT, en €)

ANNEE DE DEMARRAGE DU PROJET: 2024 DUREE EN ANNEE: 5

		Année 1 2024	Année 2 2025	Année 3 2026	Année 4 2027	Année 5 2028	Coût total
Coût Etat (BOP 123)	Investisse- ment	3,000					3,000
	Fonctionne- ment						
Coût Par- tenaires (FEDER)	Investisse- ment	16,000					16,000
	Fonctionne- ment						
Coût Dé- parte- ment	Investisse- ment	16,000					16,000
	Fonctionne- ment						
Coût To- tal	Investisse- ment	32,000					32,000
	Fonctionne- ment						

Durée totale de l'action : 4 années

23.2.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.2.2

Réhabilitation et valorisation du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Culture

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Région Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DAC (contrôle scientifique et technique + partenaire financier)

Autres partenaires sollicités : FEDER,

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La collectivité est propriétaire depuis 2017 du domaine de Maison Rouge à Saint-Louis, un site de près de 4,5 hectares classé Monument historique et qui comporte plusieurs bâtiments :

- le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI), installé dans les anciennes écuries
- le magasin à engrais, longère qui sert actuellement d'entrepôt de stockage
- la maison de maître et ses dépendances, en très mauvais état de conservation.

Ce site est protégé en totalité (bâtiments et domaine agricole) au titre des Monuments Historiques.

Le site comprend également une caféière d'environ un hectare sur laquelle se trouve une plantation de café Bourbon Pointu, faisant de celui-ci le seul domaine caféier conservé sur l'île, et dont la maison de maître est le coeur. Inspirée du modèle du manoir rural européen, cette maison en bois et bardeaux se trouve à ce jour dans un état de dégradation avancé. De ce fait, son état actuel rend son exploitation impossible et sa sécurité difficile à assurer. Construction emblématique de l'architecture de La Réunion du 18ème siècle, cette Maison de maître est un des bâtiments les plus remarquables de l'architecture réunionnaise qu'il est aujourd'hui nécessaire de conserver.

Dans ce cadre, le projet consiste à réhabiliter entièrement ce domaine afin de sauvegarder ce patrimoine unique sur l'île, de lui rendre son identité de domaine caféier en développant l'activité agricole autour de la culture du café Bourbon Pointu, et de valoriser ce site en créant une offre de tourisme culturel de qualité autour des espaces muséographiques, paysagers et agricoles.

DESCRIPTIF DU PROJET

Rappel des étapes déjà achevées :

- 2018 - 2021 : mise en sécurité de la maison de maître grâce à la mise en oeuvre d'une structure de type « parapluie » pour protéger l'édifice des intempéries en attendant sa restauration
- 2021 – 2022 : réalisation d'un diagnostic patrimonial sur la totalité du domaine classé : diagnostic précis de l'état de conservation des différents édifices et espaces (verger, jardins, ruines), scénario de réhabilitation et valorisation, estimation des travaux et coûts d'opération.

Dans la continuité de ces opérations, la collectivité souhaite poursuivre la réhabilitation et la mise en valeur de ce domaine unique. Les enjeux du projet sont multiples :

- créer une offre touristique et culturelle de qualité sur ce site exceptionnel, autour d'un projet innovant faisant cohabiter tourisme culturel, mise en valeur du patrimoine, agriculture et produit du terroir, et espace muséal
- sauvegarder ce domaine unique du patrimoine réunionnais et lui redonner son identité de domaine caféier en donnant de la visibilité à la culture du Bourbon Pointu.

Ce projet peut faire l'objet d'un accompagnement de l'agence d'ingénierie touristique Atout France via le dispositif Réinventer le Patrimoine. L'objectif est mener une étude de faisabilité afin de garantir la viabilité économique du projet en diversifiant sur le site les activités économiques et touristiques génératrices de revenus.

Le projet de réhabilitation comprendrait :

- restauration de la maison de maître et restitution d'un bâtiment neuf au niveau des ruines des argamasses
- implantation de l'unité de transformation de la coopérative Bourbon Pointu
- développement des activités du musée sur le site : espaces d'exposition, activités culturelles et touristiques, boutique
- création d'un parcours de visite au sein des espaces paysagers.

Pour 2023, l'objectif est de consolider le projet par des études visant à définir au mieux les attendus de la réhabilitation et à assurer la viabilité économique du site sur le long terme :

- rédaction du projet scientifique et culturel du musée et du site qui définit les orientations du projet et l'organisation des différentes activités
- étude de la viabilité économique du projet et potentiel de diversification des activités : activité café Bourbon Pointu, activité muséale, tourisme culturel
- lancement des consultations pour l'étude de programmation

Pour la suite de l'opération, de 2024 à 2028, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2024 : réalisation de l'étude de programmation pour la réhabilitation et la mise en valeur du site
- 2025 : études de maîtrise d'oeuvre et diagnostic archéologique sur le site
- 2026 – 2028 : travaux de restauration et réhabilitation, aménagement du musée et des

espaces paysagers

COUT DU PROJET (HT, en €)

Estimation prévisionnelle de l'opération (en phase diagnostic) : 20 000 000 M€

Etudes préalables (études de programmation) : 500 000 € HT

Etudes de MOE : 3 000 000 € HT

Travaux de restauration, construction, VRD, aménagements paysagers : 11 160 000 € HT

Dépenses annexes études : diagnostics archéologique et techniques, CSPS, CT, etc. : 5 340 000 € HT

	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Coût total
Investissement	250 000	250 000	250 000	250 000	0	1 000 000 M€
Coût Etat						
(BOP 123)						
Fonctionnement						
Coût total						
Coût partenaires						
Investissement						
Fonctionnement						
...						
Investissement	4 750 000	4 750 000	4 750 000	4 750 000		19 000 000 €
Coût total						
Fonctionnement						20 000 000€

Durée totale de l'action : 5 ans

23.2.3

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.2.3

Réhabilitation du patrimoine culturel: sauvegarde de la villa Barbot Isautier

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Culture

Tourisme

Priorité pour le territoire :

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Estimation prévisionnelle de l'opération :

- Etudes Programme + Maîtrise d'œuvre : 382 500 € HT valeur 07/2023 ;
- Travaux : 1 000 000 € HT valeur 07/2023.

TOTAL pour l'opération : 1 500 000 € TTC

Financement Etat sollicité : 750 000 € soit 50% du coût total prévisionnel de l'opération

			Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Coût total
Coût total	Coût Etat	Investissement	20 000	50 000	100 000	230 000	400 000
		Fonctionnement					
	Coût partenaires	Investissement					
		Fonctionnement					
	Fonds propre	Investissement	20 000	50 000	200 000	830 000	1 100 000
	Coût total	Investissement	40 000	100 000	300 000	1 060 000	1 500 000
Fonctionnement							

Durée totale de l'action :

Calendrier prévisionnel de réalisation (Restauration, mise aux normes ERP):

- 2024 : étude programmation et études de restauration ;
- 2025 : lancement études de MOE ;
- 2026 : consultation travaux et démarrage travaux ;
- Fin 2027 : achèvement des travaux.

23.2.4

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.2.4

Valorisation touristique du Pont suspendu

IDENTIFICATION

Type de projet

- Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Tourisme

Priorité pour le territoire :

- Définir et valoriser le caractère et l'esprit des lieux de chaque site et itinéraire, ses atteintes réelles ou potentielles,
- Révéler aux visiteurs la forte valeur patrimoniale de l'Est à travers la valorisation du Pont Suspendu et en faire un atout pour le développement local.
- Enrichir et organiser la découverte du site du Pont de la Rivière de l'Est en s'appuyant sur les principaux itinéraires (le village qui se situe sur le territoire de Sainte-Rose, l'accès à la partie souterraine, le point de vue en dessous de l'ouvrage, le Sentier Littoral Est...)
- Proposer une mise en scène originale de découverte répondant aux critères de l'interprétation, entre le site du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et ses abords, ayant pour but de :

- inciter les visiteurs à séjourner plus longtemps, afin de favoriser les retombées économiques locales,
- insérer le projet dans le contexte social local en associant les acteurs et les représentants des populations locales,
- protéger et restaurer le paysage des itinéraires et sites en recherchant l'harmonie avec les caractères des lieux (patrimonial, touristiques, culturels, économiques, etc.) et en assurant la sécurité des usagers,
- proposer des parcours de circulation douce (piétons, vélos, etc.) mettant en lumière les atouts touristiques du parcours,
- répondre de manière diversifiée aux différentes attentes des publics par une mise en scène d'interprétation alliant de manière déclinée et cohérente aménagements et produits associés (visites guidées, points de vente de produits agricoles, publications, etc.) et permettant une découverte libre et/ou accompagnée des sites.

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CIREST – Direction Stratégie Touristique et Attractivité du Territoire

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires :

- Europe (Financier); Etat; Région (Financier et technique); IRT; DACOI; ABF; DEAL; MAIRIES

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le Pont Suspendu de la Rivière de l'Est, est un ouvrage d'art exceptionnel classé au titre des monuments historiques depuis 2018.

Défi majeur du XIX^{ème} siècle du génie humain français reconnu mondialement – Ferdinand ARNODIN - le Pont suspendu de la Rivière de l'Est est un ouvrage UNIQUE car il s'agit du seul pont d'Arnodin conservé dans sa forme originelle. On y retrouve les spécificités de l'ingénierie arnodine, avec notamment ses garde-corps articulés, les suspensions «à la française» avec des haubans inclinés, et les câbles sous tendeurs qui pourraient expliquer sa conservation face aux vents cycloniques.

La CIREST dans le cadre d'un projet global en partenariat avec la Région Réunion qui porte les travaux de restauration, a décidé de mettre en place une étude de conception scénographique du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et de ses alentours, comprenant également une programmation des équipements à mettre en œuvre.

L'étude de faisabilité s'est déroulée en 2021. Le montant était de 86 950€, s'ajoute à cela un avenant de 18 450€ afin de répondre à une opportunité de mise en réseau avec un autre ouvrage d'art de l'ingénieur ARNODIN, le « Pont transbordeur de Martrou ».

Cette étude a permis d'obtenir une programmation des travaux chiffrés en vue du déclenchement de la mise en œuvre opérationnelle du projet dès 2023, réalisable sur une période de 3 ans (+ 12 mois de GPA).

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à valoriser le Pont et son environnement, par :

- La médiation en phase chantier, pour permettre au public de suivre l'évolution du chantier en temps réel,
- L'aménagement des berges (aire d'accueil, belvédère, marché du terroir et de l'artisanat local...),
- La création d'une maison de projet qui se compose d'une salle thématique sur le Pont (médiations d'interprétation, exposition, frise historique...), d'une salle d'expériences sensorielles (4D, vidéo projection, réalité virtuelle...), d'un auditorium, d'une boutique de souvenir et d'un espace de coworking...
- Le développement des loisirs de plein air (activités à sensation forte, randonnées pédestre, circuits de découverte thématique, transport doux...),
- La mise en réseau du Pont avec les autres ouvrages d'art de Ferdinand ARNODIN, afin d'offrir à notre région un rayonnement le plus large possible (Transbordeur de Martrou, Rochefort).

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Ce projet vise à créer une attractivité éco touristique complémentaire aux autres territoires de l'île en valorisant l'identité du territoire de Sainte-Rose et de Saint-Benoît par la mise en exergue des richesses, en créant au niveau du Pont de la Rivière de l'Est et de son environnement des logiques de découverte permettant de révéler la diversité des ressources au regard du thème central qui sera défini.

En ciblant les publics, le projet devra permettre une offre structurée et déclinée. En termes d'accueil, le plan d'interprétation veillera à une meilleure diffusion des visiteurs sur le territoire en initiant par l'attrait thématique et le réexamen des usages, une meilleure gestion des flux.

Le périmètre de l'étude comprend le Site du Pont suspendu et ses abords, ainsi que les différents itinéraires d'accès.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Coût total du projet : 6 830 000€

Coût Etat : 1 000 000€

Coût partenaires : 5 830 000€

Durée de l'opération : 3 années

23.2.5

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n° 23.2.5

TITRE :

**Création de l'espace Eco culturel et technopole de l'image /jeux vidéo à Quartier Français –
Sainte Suzanne**

IDENTIFICATION

Type de projet

☐ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☐ Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)

☐ Culture

☐ Education/enseignement supérieur/recherche

☐ Jeunesse/sports/vie associative

☐ Numérique

Priorité pour le territoire :

Création par l'intercommunalité sur un site défini à Sainte Suzanne, d'un équipement majeur à vocation culturelle et patrimoniale concentré sur différents axes : patrimoine culture, enseignement, développement économique et cohésion sociale.

Aménagement et construction d'un ensemble immobilier sur un site historique et emblématique de la Commune.

Dépollution de site (avec vendeur privé)

Opération inscrite à la PPI (programmation pluriannuelle de la CINOR)

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CINOR Direction Sport et Culture – Magalie LARAVINE

CINOR DGA Proximité – Hervé VIDAL

Directrice générale des services de la CINOR

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

A compléter, en précisant si partenariat financier ou autre :

Etat, Région

Mairie de Sainte Suzanne

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La CINOR souhaite s'engager vers la construction d'un espace éco-culturel bioclimatique sur les friches de l'ancienne usine de Quartier Français à Sainte-Suzanne, sur un site de 5200 m², à haute valeur historique et patrimoniale (cheminée et terrain d'assiette classés)

Ce futur équipement, visant à diversifier et rééquilibrer l'offre culturelle et artistique sur le territoire intercommunal, en complémentarité avec les équipements existants, a vocation à amplifier, à l'échelle intercommunale, le champ des politiques culturelles et artistiques de l'Agglomération.

L'enjeu à terme pour la CINOR, composée de ses trois communes membres, est d'asseoir son engagement culturel et artistique sur un réseau d'équipements de qualité.

Cette opération s'inscrit en référence au projet politique de la mandature de l'Intercommunalité, comme suit :

Orientation 2: « Bâtir le développement équilibré et solidaire du territoire »

Axe 6: « S'orienter vers un développement humain ambitieux »

Engagement 14: « Engager une politique culturelle novatrice et structurée »

Elle s'inscrit également en référence au Plan Climat Air Energie Territorial :

Axe 2: « Disposer de bâtiments performants »

Action 2.4: « Accompagner la réalisation de bâtiments bioclimatiques et/ou à énergie positive »

DESCRIPTIF DU PROJET

La CINOR souhaite s'engager vers la construction de cet espace éco-culturel bioclimatique sur les friches de l'ancienne usine de Quartier Français, sur un site de 5263 m² (parcelle BC 1659).

Il s'agit d'un site à haute valeur historique et patrimoniale, de par l'inscription aux monuments historiques de la cheminée, et de par la présence encore sur site de la structure métallique de l'ancienne usine sucrière.

La CINOR ambitionne ainsi de transformer la parcelle de l'ancienne usine sucrière de Quartier Français à Sainte-Suzanne en équipement de type « tiers-lieu » qui sera un espace de vie, d'échanges et d'innovations culturelles, sociales, économiques et écologiques, respectueuses de l'environnement.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

L'objectif est de créer un équipement à vocation culturelle et patrimoniale, autour de 4 pôles d'attractivité : le patrimoine, la culture / l'enseignement artistique / le développement économique/touristique et la cohésion sociale

Les grands axes de réflexion pour ce futur équipement s'orientent autour des objectifs suivants :

- Diversifier / Rééquilibrer l'offre culturelle et artistique sur le territoire intercommunal, en complémentarité avec les équipements existants ;
- Promouvoir l'enseignement culturel et artistique ;
- Concevoir un lieu exceptionnel et innovant, dans lequel tous les publics pourront trouver une satisfaction culturelle et artistique et en cohérence avec les enjeux environnementaux ;
- Promouvoir la culture, le patrimoine et les traditions réunionnaises dans une dimension pluridisciplinaire (arts vivants, arts plastiques, artisanat d'art, arts culinaires...);
- Accompagner les pratiques amateurs, dans toutes les disciplines (musique, danse, ...),
- Et en prenant en compte le besoin d'innovation sur des thématiques autour de l'image, des arts numériques, des jeux vidéo...;
- Aménager des pôles d'attractivité qui seront autant de passerelles vers les activités culturelles et artistiques, et suscitant l'envie de créer, d'expérimenter une pratique culturelle, de visiter une exposition (espace multimédia, espace ludothèque, espace de restauration...);
- Valoriser un patrimoine historique et architectural

La CINOR a lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (y compris programmation) pour l'accompagner de la définition du positionnement culturel de cet équipement jusqu'à l'attribution du concours de maîtrise d'œuvre.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est actuellement dans sa première phase de recueil et analyse des données en termes de besoins et de faisabilité.

COUT DU PROJET (HT, en €)

Inscription PPI CINOR du projet en investissement MOA CINOR : 11 400 000€

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1: 11.4 M€
- Phase 2: XX M€ : non défini

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
	Investissement	300 000	400 000	3 00 000		1 000 00 0€
	Coût Etat	-----				
	Fonctionnemen t	-----				
	Investissement	3 000 000	4 000 000	3 000 0 00		10 000 0 00€
Coût total	Coût partenaire s	-----				
	Fonctionnemen t	-----				
	...	-----				
	Investissement					11 M€
	Coût total	-----				
	Fonctionnemen t	-----				

Durée totale de l'action : 3 années

23.2.6**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
2024-2027****LA RÉUNION****FICHE PROJET n°23.2.6****Maison de La Mer – Saint-Leu****IDENTIFICATION****Type de projet**

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Développement économique/emploi/formation

■ Tourisme

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET**RESPONSABLE DU PROJET**

Territoire de l'Ouest (TO) – François Hazard (Directeur de la Régie Port de Plaisance) et Christophe Payet (chargé d'opérations)

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

NC

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Suite au transfert de maîtrise d'ouvrage au 1er janvier 2014, le TCO est devenu compétent sur le projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Saint-Leu (Infrastructures terrestres et maritimes)

Parmi les équipements à terre, le projet envisage la création d'une Capitainerie (appelé « **Maison de la Mer** » aujourd'hui).

Lors du transfert de compétence et du changement de maitre d'ouvrage (Mairie de Saint Leu vers TCO), des arbitrages ont été effectués :

- ✓ Abandon du projet d'extension du port et augmentation du nombre d'anneau ;
- ✓ Maintien des aménagements terrestres et paysagers ;
- ✓ Construction du bâtiment de la Maison de la Mer.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20240626-AFF13_CC260624-DE

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet est situé sur la commune de Saint Leu, parcelle cadastrée AV n° 579 (en partie). Le terrain se situe en zone UP du PLU de la commune de Saint Leu.

Le projet de la Maison de la Mer se décompose comme suit :

- **Au niveau du quai** : Espaces réservés aux amodiataires et aux pêcheurs, des sanitaires (2 douches, 6 toilettes H/F) et des locaux techniques ;
- **Au niveau RDC - Avenue Compagnie des indes** : Cette partie du projet sera un point central pour les visiteurs et les touristes notamment. Elle sera constituée d'un mail central arboré (sous une pergola bois) et végétalisé dans la continuité de la promenade du front de mer, une poissonnerie et des locaux commerciaux ;
- **Au niveau R+1** : Bureau du maître de port

Les structures en béton ne représentent que 30% du projet, tandis que 70% du projet sont recouverts d'espaces végétalisés via des pergolas en bois notamment.

De plus, le site d'implantation se concentre essentiellement sur les surfaces déjà artificialisées du site (aire de carénage bétonnée, voie en enrobée, mur de soutènement).

L'emplacement choisi pour la Maison de la Mer avait été précédemment occupé par des boxs de pêcheurs vétustes, collés les uns aux autres (en hachures rouges sur le plan ci-dessous).

Contrairement à ces anciennes structures, le futur projet sera ouvert grâce à des percées visuelles et traversées ombragées et végétalisées, respectant notamment les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette conception repense complètement l'espace, créant un environnement beaucoup plus accueillant et respectueux de la nature environnante.

Les raisons pour lesquelles les opérations projetées sur les arbres sont nécessaires :

Le bâtiment s'insère dans une partie ensoleillée du site, et constituant la moins arborée du site et par conséquent la moins impactante pour la zone boisée.

Au regard de la superposition du plan projet sur l'existant, sur un total de 16 arbres concernés :

- 7 filaos sont conservés en partie centrale ;
- Sur les 5 badamiers, 4 ferons l'objet d'une transplantation à proximité immédiate. Le 5^{ème} sujet n'est pas impacté et reste en lieu et place ;
- 4 filaos sont supprimés dont 2 dans un état sanitaire et mécanique très mauvais (selon étude phytosanitaire AF2E de Septembre 2023).

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEUR D'EVALUATION

Il s'agit pour l'EPCI de :

- Valoriser un espace public aujourd'hui délaissé,
- D'aménager les abords du port de plaisance, pour améliorer l'accueil de la population et des plaisanciers.

Indicateurs d'évaluation :

Superficie aménagée

Nombres d'usagers

COUT DU PROJET (HT, en €)

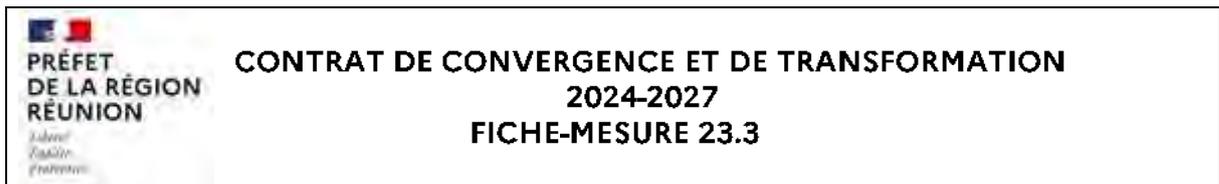
Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 3 678 000 M€
-

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total	
Coût total	Coût Etat (BOP 123)	Investissement	250 000	250 000		500 000	
		Fonctionnement					
	Coût partenaires (TO)	Investissement	1 000 000	1500 000		10000 00	3 500 000
		Fonctionnement					
	...						
						4 000 000 M€	
	Coût total						
	Fonctionnement						

Durée totale de l'action : 3 années

23.3.



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	EDUCATION ET FORMATION
Sous-objectif	Actions innovantes en faveur de la jeunesse
Mesure – Intitulé de la fiche	Actions innovantes en faveur de la jeunesse
BOP	123
Service instructeur	Préfecture / Service cohésion sociale et jeunesse
Taux de subvention maximum	80 %
Montant	1 284 269€

1- **CONTEXTE**

La Réunion est caractérisée par une population jeune (42 % de moins de 30 ans contre 36 % en métropole).

Les jeunes de La Réunion s’engagent sur des projets, auprès d’associations, dans le champ politique ou se saisissent de dispositifs de volontariat. Toutefois, qu’ils soient bénévoles ou volontaires, rares sont les jeunes qui prennent place dans les conseils d’administrations des associations du territoire. Ils envisagent davantage l’engagement comme une manière de tendre la main, de participer, en donnant de leur temps, à des projets qui les intéressent.

L’engagement par les pairs est accompagné par le secteur associatif. La **participation à la gouvernance** également. D’un côté les responsables associatifs déplorent le manque de relève pour la gestion de leurs associations ; de l’autre, les jeunes disent ne pas être complètement intégrés, regrettent que leurs avis ne soient pas entendus et, surtout, estiment qu’on ne leur donne pas l’occasion de prendre leur place et d’assurer une continuité.

Depuis les premières **Assises de la jeunesse organisées en 2014** à La Réunion, des associations de jeunesse ont entendu la demande des jeunes. Elles ont ouvert leurs associations, créé des « collèges de jeunes » dans leurs conseils d’administration et veillent à un renouvellement. Cependant, renouveler ces collèges reste compliqué compte tenu du temps de vie des jeunes qui sont soit en étude, en formation, en stage, soit en emploi... Quant aux jeunes sans formation, sans diplômes, sans activité, ils demeurent difficiles à convaincre et à identifier.

Les jeunes de La Réunion s’engagent et comprennent le sens de l’engagement dès lors qu’ils sont réunis, informés sur leur place, leur statut, accompagnés au travail nécessaire sur la citoyenneté. Les jeunes s’engagent quand ils se sentent reconnus.

Pourtant, ils se saisissent de certains dispositifs (Service Civique, BAFA...) pour pallier le manque d'emploi à La Réunion. Ils intègrent des dispositifs « d'engagement volontaire » pour éviter d'être un poids financier pour leurs parents.

Le territoire est également fortement marqué par les **jeunes en situation de décrochage scolaire** ou ne s'inscrivant pas dans la nouvelle obligation de formation des 16-18ans. L'Académie de La Réunion présente un « taux d'abandon » des 16ans/+ de 9,6% en 2020 contre 8,2% sur le plan national. En 2023, environ 6300 jeunes de 16 ans et plus étaient repérés en situation de décrochage en formation initiale à La Réunion. Enfin, dans le cadre de la nouvelle obligation de formation (OF), environ 6000 mineurs ont été identifiés sur la période 2022.

Quant au **chômage des jeunes**, dont l'écart reste très marqué avec l'hexagone, il contribue à cette considération. Dans l'île, 1 Réunionnais sur 4 est sans emploi. A ceux-ci s'ajoutent les personnes dites "dans le halo" autour du chômage : elles souhaitent travailler mais ne font pas de recherche active d'emploi, parce qu'elles sont découragées.

Dans ce contexte, l'ensemble des dispositifs innovants permettant de **mobiliser les jeunes en faveur d'une insertion socio-professionnelle et/ou d'un engagement en faveur de la vie citoyenne** doit être promu afin de compléter les dispositifs de droit commun.

2- OBJECTIFS

La contribution du contrat de convergence et de transformation à cette politique publique vise à soutenir les différentes initiatives innovantes dans ce cadre, notamment en contrepartie nationale du fonds social européen. Plusieurs axes d'actions sont d'ores et déjà fixés :

- **Prévention du décrochage scolaire** avec soutien aux plateformes de soutien aux décrocheurs scolaires (PSAD) ;
- **Soutien à des dispositifs innovants d'accompagnement des jeunes** pour une aide à l'insertion socio-professionnelle, à l'engagement et à la citoyenneté.

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Deux actions spécifiques sont identifiées avec un soutien sollicité auprès du Contrat de convergence et de transformation :

- **Déploiement des plateformes de soutien aux décrocheurs scolaires (PSAD)** portées par les missions locales du territoire afin de repérer, recontacter et raccrocher les jeunes en situation de décrochage scolaire dans le cadre de la convention régionale de lutte contre le décrochage scolaire et pour l'obligation de formation des 16-18ans.
- **Dispositifs innovants favorisant l'insertion socio-professionnelle et l'engagement citoyen des jeunes** portés notamment par le secteur associatif (programmes PRODII, 6Labs, Lire pour en sortir, CRIJ...).

Public éligible : Jeunes réunionnais au sens large jusqu'à 25 ans (et 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)

Dépenses éligibles et non éligibles :Dépenses éligibles :

- Achats
- Dépenses de personnels
- Services extérieurs (recours à des prestataires...)
- Rémunérations

Dépenses non-éligibles :

- Investissements

Partenaires financiers :

DRAJES, FSE, Région, Département, CAF, SHLMR, ville de SAINT-DENIS

1- INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Jeunes bénéficiaires des actions d'accompagnement	Nombre de jeunes	A définir pour chaque projet
Réinsertion socio-professionnelle des jeunes	Taux de sortie positive des dispositifs	A définir pour chaque projet
Jeunes touchés par le rayonnement de la web série	Nombre de vues	A définir pour chaque projet
+ indicateurs spécifiques propres à chaque programme	Cf fiches actions	Cf fiches actions...

MAJ : le 13/10/2023

23.3.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.3.1

PRODIJ – Culture de l’initiative et esprit d’entreprendre

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Reprise ou poursuite d’un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

■ Jeunesse/sports/vie associative

Priorité pour le territoire : Insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Pamela QUIROGA, directrice de PRODDIJ

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenariat financier : FSE

Partenariat de terrain : associations, ARML, Institutions ...

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Pendant 6 ans, l'association PRODIJ a porté le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Jeunesse Réunion (2016-2022), validé et suivi par l'Etat. Pour rappel, l'accompagnement PIA et post-PIA est inscrit au Dialogue Stratégique Régional de la DRAJES (2021-2024) en lien avec le Rectorat et la Préfecture. En effet, le Préfet était membre du groupement d'acteurs du PIA Jeunesse Réunion.

Ce programme visait à impulser des projets expérimentaux et innovants au niveau local répondant aux besoins spécifiques et caractéristiques de la jeunesse réunionnaise (en appui sur le diagnostic territorial réalisé auprès des jeunes, des acteurs jeunesse et institutionnels : « accès aux droits et à l'information des jeunes » dans le cadre de l'Appel à Projets fonds d'expérimentation pour la jeunesse et validé par l'État). Au-delà des 10 projets opérationnels qui ont été déployés sur le territoire, le lancement du PIA a également marqué une volonté d'impulser une nouvelle dynamique partenariale. Celle-ci visait à prôner le travail collaboratif entre les différents acteurs du territoire (acteurs associatifs, économiques, institutionnels) œuvrant de près ou de loin pour la jeunesse réunionnaise. Il avait ainsi pour objectif d'accompagner une nouvelle structuration de la gouvernance territoriale des politiques de la jeunesse et de proposer des solutions concertées, coordonnées et adaptées aux besoins des jeunes réunionnais (co-construction de l'ensemble des projets PIA avec les jeunes, comme inscrit dans les politiques publiques).

Ce sont 8 projets du PIA sur 10 qui se pérennisent sur le territoire et ont permis, ces dernières années (2018 à 2022), à plus de 9.000 jeunes de bénéficier de ces actions et de rassembler plus de 300 structures autour de ces projets.

PRODIJ, à la demande du COPIL interministériel présidé par le 1er Ministre et suivi par la DJEPVA, doit poursuivre le travail impulsé par le PIA en développant les actions mises en place et en déployant de nouvelles en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes réunionnais. Désireux de continuer à porter les principes du PIA – le travail partenarial, l'implication des jeunes dans les projets qui les concernent en privilégiant l'innovation et les approches expérimentales – PRODIJ s'engage notamment approfondir le travail entamé avec les acteurs du territoire et participer au renforcement des liens entre le monde de l'insertion, les recruteurs et les jeunes. Cette dynamique favorisera la résilience des acteurs et des actions afin de mieux faire face aux évolutions structurelles auxquelles nous sommes désormais confrontés.

Rappelons que La Réunion reste fortement impactée par des problématiques jeunesse liées à l'inclusion et à l'insertion des jeunes. Cela concerne une part importante de la population (42,2% des habitants avaient moins de 25 ans en 2019 selon l'INSEE). 26% des 25-29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) en 2021. Soit deux fois plus qu'au niveau national (INSEE). Le taux de chômage des moins de 25 ans reste important ; c'est près de la moitié (45,9%) de cette classe d'âge qui demeure au chômage en 2020 (Baromètre de la jeunesse, INJEP). Le taux d'illettrisme à La Réunion touche pas moins de 22,6% chez les 16-65 ans ayant été scolarisés (2017, INSEE). Le décrochage scolaire est également une constante endémique sur l'île : 25% des jeunes de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme. Soit 8 points de plus que dans l'Hexagone et qu'aux Antilles (INSEE Analyses La Réunion, 2022). S'ajoute à ce constat une vulnérabilité particulièrement forte face à la pauvreté ; un enfant sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce contexte difficile, les jeunes réunionnais accèdent plus tardivement à un logement autonome que les jeunes métropolitains. Ainsi, 58% des 20-24 ans et 28% des 25-29 des réunionnais vivent encore chez leurs parents contre 45% des 20-24 ans et 16% des 25-29 ans des jeunes métropolitains.

Pour autant, des études montrent que les jeunes réunionnais aspirent à s'investir localement et dans le monde du travail (comme largement évoqué lors de la consultation nationale de refondation volet jeunesse en date du 18 février 2023 et présidé par Jean-François Carenco

Ministre délégué aux OutreMer, dans les salons de la Préfecture de La Réunion). En effet et selon l'INSEE (Analyses La Réunion, 2022), les trois quarts des jeunes réunionnais NEET ne se satisfont pas de leur situation : ils souhaitent travailler.

Parallèlement, certaines entreprises locales rencontrent de nouvelles difficultés liées notamment à la fidélisation du personnel au sein de leur structure (ARACT Réunion, 2022). Des difficultés de recrutement semblent également être en augmentation depuis 2021, pointant comme principales causes l'inadéquation du profil des candidats (manque d'expérience professionnelle, de formation, de compétences, etc.) et le nombre insuffisant de candidats (France stratégie, 2022).

A cela s'ajoute l'évolution des attentes des nouvelles générations. Si la génération Y (28-37 ans) est marquée par l'engagement et l'équilibre de vie privée/vie professionnelle, la génération Z (18-27 ans), quant à elle, est à la recherche d'expérience de vie, d'échanges et de lien de confiance. Ainsi, 79% des générations Z attendent de l'entreprise qu'elle propose un espace de travail physique et convivial, qu'elle leur permette une certaine flexibilité et qu'elle soit un vecteur de lien social et de cohésion. Pour autant, cette génération n'est pas réfractaire à dédier des temps importants au travail à condition de pouvoir gérer leur temps comme ils l'entendent et d'adopter leurs propres méthodes de travail. La volonté de s'impliquer au sein de leur entreprise semble réelle avec 42% des générations Z qui déclarent vouloir participer aux décisions stratégiques de l'entreprise contre 36% des générations Y.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet proposé s'articule autour de deux actions principales qui se développent sur l'ensemble du territoire pour répondre aux objectifs fixés :

- action 1 : la création d'outils innovants pour une meilleure insertion des jeunes
- action 2 : l'organisation de rencontres inspirantes favorisant la synergie des acteurs pour renforcer les démarches concertées et valoriser les initiatives jeunesse

Ces activités se déploient autour de trois thématiques phares :

- La méthodologie de projet : développer le pouvoir d'agir et la citoyenneté des jeunes à travers une méthodologie de projets. Elle favorise en effet l'esprit d'initiative, la culture d'entreprendre et sensibilise au développement de projets d'utilité sociale à fort impact local. Cette thématique est née du programme AJIR 974 dans le cadre du PIA Jeunesse Réunion. Une gamme d'outils appelée « TIPA » et des rencontres spécifiques alimentent cette thématique.

- La valorisation des parcours et des compétences des jeunes : restaurer la confiance en soi et l'estime de soi des jeunes en difficulté à travers une démarche introspective valorisant les parcours et les compétences des jeunes, notamment celles issues de l'éducation informelle et non-formelle. L'action-recherche Kisamilé mise en place pendant le PIA a ainsi permis de développer des outils pédagogiques, méthodologiques et d'animation autour de cette thématique. Ils seront davantage développés lors de cette nouvelle phase de projet.

- L'adaptation des processus de recrutement et d'intégration des salariés pour une insertion professionnelle pérenne : il est aujourd'hui incontournable de renforcer les liens entre le monde du travail et celui de l'insertion, entre les acteurs du territoire (les recruteurs, les accompagnants de jeunes) et les jeunes. PRODIJ propose ainsi de développer des outils pour les jeunes et recruteurs afin de pallier aux difficultés de recrutement, limiter le turnover et ainsi favoriser l'intégration professionnelle pérenne. Des rencontres de co-construction seront également proposées pour renforcer l'interconnaissance et les liens entre recruteurs, acteurs de l'insertion et jeunes et mieux comprendre les enjeux, besoins et attentes de chacun, de proposer des solutions concertées et une dynamique de parcours.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les objectifs de l'action 1 :

- Outiller les professionnels pour renforcer leurs compétences et harmoniser les pratiques d'accompagnement des jeunes sur le territoire (co-construction avec les acteurs en fonction de leur besoin – démarche inclusive et partenariale)
- Proposer des outils innovants et de pédagogie active pour les jeunes afin de restaurer leur estime de soi et de développer leur pouvoir d'agir.

Les réalisations et résultats de l'action sont à observer sur l'ensemble de la période pendant laquelle se déroulera l'action, soit sur 3 années.

Les indicateurs de réalisation de l'action 1 :

 Nombre d'outils développés à destination des professionnels qui accompagnent les jeunes dans leur insertion socio-professionnelle : au moins 2

 Nombre d'outils développés à destination des jeunes : au moins 4

 Nombre d'outils développés à destination des recruteurs : au moins 3

- Les indicateurs de résultat :

📌 Nombre de professionnels engagés dans la co-construction et l'expérimentation des nouveaux outils : au moins 50

📌 Nombre de jeunes engagés dans la co-construction et l'expérimentation de nouveaux outils PRODIJ : au moins 50

📌 Nombre de jeunes et de professionnels ayant participé à la remontée des besoins (ayant répondu à des questionnaires, ayant été interviewés, etc.) : au moins 100.

📌 Taux d'accompagnants utilisant les outils PRODIJ ayant amélioré leurs capacités à accompagner des jeunes vers l'autonomie (selon auto-évaluation) : 75%

📌 Taux de recruteurs ayant observé une amélioration de leur processus de recrutement et une meilleure implication des jeunes salariés au sein de la structure avec l'utilisation des outils PRODIJ : 70%

Les objectifs de l'action 2 :

- Renforcer la synergie des acteurs et des jeunes sur le territoire

- Renforcer les initiatives concertées, l'envie d'agir et les démarches de co-construction

- Favoriser l'entraide, les démarches citoyennes, faciliter l'interconnaissance et l'accès à l'information.

- Améliorer l'image des jeunes auprès de leurs aînés et des acteurs du territoire

Les indicateurs de réalisation de l'action 2 :

- Les indicateurs de réalisation :

📌 Nombre de rencontres de synergie des acteurs impliquant des jeunes et des professionnels : au moins 3

📌 Nombre de rencontres favorisant le pouvoir d'agir des jeunes : au moins 12

📌 Nombre de rencontres de réseau d'acteurs : au moins 24

📌 Nombre de rencontres de valorisation : au moins 13

- Les indicateurs de résultat :

📌 Nombre de professionnels présents aux rencontres organisées par PRODIJ : au moins 200

📌 Nombre de jeunes présents aux rencontres organisées par PRODIJ : au moins 100

📌 Taux de satisfaction des professionnels ayant participé aux rencontres : au moins 75% de satisfaits voire très satisfaits

📌 Taux de satisfaction des jeunes ayant participé aux rencontres : au moins 75% de satisfaits voire très satisfait

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Coût total : 921 348,60€

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	Coût total
Coût État (BOP 123)	Investissement	55060,07 €	63963,60 €	65246,05 €	184 269,72€
	Fonctionnement				
	Investissement (FSE)	220240,27€	255854,42€	260984,19€	737078,88
Coût total	Coût partenaires				
	Fonctionnement				
	...				
	Investissement	275300,34€	319818,02€	326230,24€	921 348,60€
Coût total	Fonctionnement				

Durée totale de l'action : 3 années

23.3.2

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.3.2

Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires (PSAD)

IDENTIFICATION

Type de projet

- Reprise ou poursuite d'un projet inscrit au CCT 2019-2022

Thème

- Jeunesse/sports/vie associative
- Développement économique/emploi/formation

Priorité pour le territoire :

La Réunion est caractérisée par une population jeune (42 % de moins de 30 ans contre 36 % en métropole).

Le territoire est fortement marqué par les **jeunes en situation de décrochage scolaire** ou ne s'inscrivant pas dans la nouvelle obligation de formation des 16-18ans. L'Académie de La Réunion présente un « taux d'abandon » des 16ans/+ de 9,6% en 2020 contre 8,2% sur le plan national. En 2023, environ 6300 jeunes de 16 ans et plus étaient repérés en situation de décrochage en formation initiale à La Réunion. Enfin, dans le cadre de la nouvelle obligation de formation (OF), environ 6000 mineurs ont été identifiés sur la période 2022.

Quant au chômage des jeunes, dont l'écart reste très marqué avec l'hexagone, il contribue à cette considération. Dans l'île, 1 Réunionnais sur 4 est sans emploi.

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Préfecture de La Réunion / Service cohésion sociale et jeunesse

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires financiers : FSE, Région, DEETS

Partenaires associés : Département, Missions locales, Rectorat, DAAF

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

L'Union Européenne a érigé la lutte contre le décrochage scolaire précoce comme « **une priorité politique majeure** » dans l'objectif de la construction d'une société compétitive par la connaissance (« Stratégie de Lisbonne » et « Stratégie Europe 2020 »).

Au plan national, les réflexions engagées ont mis en avant la nécessité absolue de repenser le principe d'égalité au sein de l'École, en direction en particulier des jeunes les plus éloignés de la réussite éducative et de l'insertion professionnelle.

La lutte contre le décrochage en formation initiale représente des **enjeux humains, sociaux et économiques majeurs pour la France et particulièrement pour l'Île de La Réunion** où les jeunes sont, encore plus qu'ailleurs, touchés par la précarité et le chômage depuis plusieurs années.

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, une évaluation de la politique publique menée depuis 2010 par l'État en matière de décrochage a conclu à la nécessité de mettre en place une stratégie interministérielle et partenariale dédiée, associant l'ensemble des acteurs concernés afin de diviser par deux, à l'horizon 2017, le nombre de jeunes sortants du système de formation initiale sans qualification certifiée, ni diplôme.

Une stratégie intégrée de politique publique a été mise en œuvre portant sur l'ensemble des actions de prévention, d'accompagnement et de remédiation des jeunes en décrochage ou ayant décroché.

S'agissant de la prévention et de l'accompagnement du décrochage en formation initiale, **la convention signée le 28 mai 2017 et renouvelée le 17 mars 2022 a acté une gouvernance partenariale et territorialisée**, par micro-région, dédiée à l'accompagnement des jeunes en décrochage ou ayant décroché à compter de 16 ans. Elle couvre, comme au plan national trois champs :

- la prévention du décrochage,
- les solutions de raccrochage,
- l'accompagnement et la remédiation pour les jeunes ayant décroché à compter de 16 ans.

Concomitamment, éradiquer la pauvreté des jeunes les plus vulnérables, en particulier des jeunes mineurs ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) a été érigée en priorité absolue par le Gouvernement, dans le cadre de la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** lancée en 2018. Par ailleurs, et faisant suite au rapport CHARRIÈRE-ROGER du 13 janvier 2020 a été instaurée l'obligation de formation pour tout jeune âgé de 16 à 18 ans. Elle est effective depuis le 1^{er} septembre 2020.

L'**obligation de formation** marque une évolution majeure des pratiques éducatives et d'accompagnement. Prolongement de l'obligation de l'instruction obligatoire jusqu'à 18 ans, elle intègre la prévention et l'accompagnement des jeunes en risque de décrochage ou ayant décroché au sein des instances d'éducation et d'apprentissage.

L'orientation joue un rôle essentiel: c'est un des volets du **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (2018-2022)** déclinée au sein du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Au sein du SPRO, les Missions Locales et l'Association Régionale des Missions Locales sont en première ligne pour la mise en œuvre du repérage et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de l'obligation de formation.

À la Réunion, la mise en œuvre de l'accompagnement de ces jeunes ayant décroché est assurée par les **4 Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) animées et portées par l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et les quatre Missions Locales.**

Le dispositif est déployé depuis 2016 avec un **soutien constant de l'État via le CCT en appui du FSE ainsi que de la Région qui soutient la coordination régionale du dispositif** en faveur de l'ARML. La DEETS accompagne également les PSAD dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18ans.

Le nouveau **PO FSE a acté le renouvellement du financement du dispositif sur une période pluriannuelle allant jusqu'au 31/12/2025.** Le CCT est donc sollicité en contrepartie nationale pour le financement de ce dispositif.

DESCRIPTIF DU PROJET

Chacune des PSAD est composée d'un **réfèrent coordinateur** chargé d'assurer l'animation du dispositif et le partenariat avec les acteurs de proximité de leur bassin (établissements scolaires, CIO, antennes du Département, communes, CCAS,...) et d'**assistants administratifs**. Cette équipe est chargée :

- **D'assurer le repérage de jeunes en situation de décrochage scolaire** en s'appuyant sur les listes transmises par le Rectorat et la DAAF (pour l'enseignement agricole) et sur les signalements de terrain remontés par les acteurs éducatifs et sociaux de proximité.
- **De recontacter chacun des jeunes repérés pour les accompagner de manière personnalisée** en faveur d'un retour en formation, dans un processus de qualification ou d'accès à l'emploi en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun à mobiliser.

- **De proposer des solutions adaptées aux besoins des jeunes repérés** sans solution notamment dans le cadre du respect de l'obligation de formation des 16-18 ans

Chaque PSAD organise sur le territoire de son secteur des COTECH avec l'ensemble des partenaires associés afin de renforcer les partenariats et les synergies sur le repérage et l'accompagnement des décrocheurs. La **gouvernance de chaque PSAD est assurée par la sous-préfecture** d'arrondissement concernée. Au **niveau régional, la coordination est assurée par l'ARML sous l'égide du COPIL régional** dédié à la prévention du décrochage scolaire et à l'obligation de formation.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Repérage exhaustif de tous les jeunes décrocheurs en formation initiale sortis sans qualification
- Contact et accompagnement personnalisé de tous les décrocheurs identifiés
- Suivi des décrocheurs accompagnés vers les dispositifs de droit commun

Indicateurs proposés :

- Nombre de réunions de coordination inter-institutionnelle (COTECH et COPIL régionaux)
- Nombre de jeunes décrocheurs identifiés
- Nombre de jeunes décrocheurs recontactés et pris en charge par les PSAD
- Taux de sortie positive par typologie de solution proposée

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		2024	2025	2026	2027	Coût total
Coût Etat (CCT)	Investissement					
	Fonctionnement	100.000 €	100.000 €	105.000 €	105.000 €	410.000€
Coût total	Coût partenaires (FSE)					
	Investissement					
	Fonctionnement	390.000 €	395.000 €	395.000 €	400.000 €	1.580.000 €
Coût total	Investissement					
	Fonctionnement	490.000 €	495.000 €	500.000 €	505.000 €	1.990.000 €

Durée totale de l'action : Sur la durée du CCT 2024-2027

23.3.3

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.3.3

Projet : «La réussite éducative comme facteur d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville »

IDENTIFICATION

Type de projet

■ **Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation**

Thème

■ **Jeunesse**

Priorité pour le territoire :

Ces dispositifs locaux ont pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » qui sont la plupart du temps repérés en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Au 1^{er} janvier 2020, La Réunion comptait 863 100 habitants² dont 159 312 habitants en QPV. Le taux de pauvreté dans les 49 QPV de l'île atteignait 54 % alors qu'il est bien moindre pour le reste du département.³

- 11 programmes de réussite éducative existent sur le département :
- o Saint Denis
 - o La Possession
 - o Le Port

² Sources : Insee Flash La Réunion n° 243, décembre 2022

³ Sources : Atlas QP Données Outre-mer 2022, ANCT

- o Saint Paul
- o Saint Leu
- o Saint Louis
- o Le Tampon
- o Saint Pierre
- o Saint Benoit
- o Saint André
- o Sainte Suzanne

En 2021, 1087 enfants ont pu bénéficier d'un parcours individualisé alors qu'ils étaient 959 en 2017.

44,5 ETP (hormis les assistants administratifs) dont 11 ETP coordonnateurs, 24 ETP ES en charge plus particulièrement des parcours individualisés, 7,5 ETP pour l'accompagnement des pré-décrocheurs et 2 ETP (autres professionnels).

La durée moyenne des parcours est de 10 mois (14 mois en métropole)

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Préfecture de La Réunion / Service cohésion sociale et jeunesse/ Délégués du préfet/ DEETS

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires associés : Les collectivités territoriales, l'Éducation Nationale, le Conseil départemental, Les associations, Les professionnels de santé, Les professionnels de l'accompagnement au devoir à domicile

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été créé en 2005 et placé sous l'égide du ministère délégué à la Ville via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

La cité éducative (CE) est apparue en 2019 avec la première labellisation sur le territoire de Le Port. A ce jour elles sont 5, à savoir, Le Port, Saint Benoit, Saint Louis, Saint Pierre et Le Tampon

Les deux dispositifs ont pour objectifs d'une part pour les PRE de proposer un accompagnement personnalisé par des professionnels éducatifs et d'autre part pour les cités éducatives de mettre en œuvre une alliance éducative autour de l'enfant de 0 à 25 ans.

A ce jour, les deux dispositifs sont limités aux collectivités ayant signé un contrat de ville. Or la situation des jeunes dans les hauts en mi pentes est préoccupante. Eloignés des différents dispositifs, freinés par le coût des transports pour descendre en ville ou aller en stage sont autant de freins à l'insertion.

L'enjeu est de renforcer la présence de ces dispositifs d'accompagnement et de prise en compte de cette jeunesse oisive.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20240626-AFF13_CC260624-DE

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet du PRE devra notamment comprendre :

- 1/ La mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé par un professionnel éducatif de l'enfant et de sa famille
- 2/ Une réponse dans le champ de la prévention aux différentes demandes des partenaires (EN, CD etc.....)
- 3/ La définition d'objectifs clairs et atteignables par les familles et les jeunes
- 4/ Les orientations nécessaires vers les spécialistes en matière de santé.
- 5/ Les évaluations de parcours de jeunes indiquant la mesure d'impact de cet accompagnement (scolaire, assiduité, suivi médicaux et autres)

Le projet de la cité éducative est de fédérer la communauté éducative du territoire de Le Port autour du parcours de l'enfant de la maternelle aux lycées avec des actions qui permettent d'intervenir de manière complémentaire tout au long de la scolarité:

5 axes sont développés, à savoir :

- Persévérance et réussite scolaire
- Culture et numérique
- Santé sport et bien-être
- Climat scolaire
- Pilotage

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

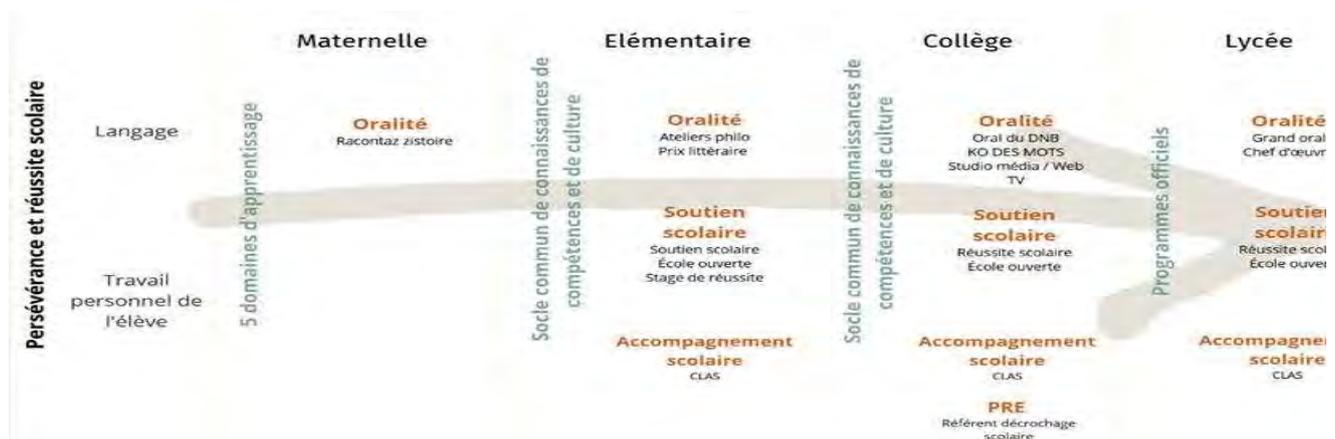


Illustration de l'objectif principal des 2 dispositifs ci-dessus à savoir la mise en œuvre d'une approche globale en matière de Persévérance et réussite scolaire

Indicateurs proposés :

- 1/ Le nombre d'entrées en parcours dans le cadre du PRE ;
- 2/ Le nombre d'orientations faite vers les professionnels de santé (PRE)
- 3/ Le nombre d'enfants accueillis dans les activités respectives proposées par la cité



éducative

4/ Le nombre d'activités de découverte et le nombre de jeunes ayant adhérer .

3/ le taux de satisfaction des bénéficiaires ;

4/ le taux de sorties dynamiques ou positives ;

5/ le coût moyen par jeune.

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		2024	2025	2026	2027	Coût total
Coût État (P123)	Investissement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
	Fonctionnement	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
Coût total	Coût partenaires Investissement					
	Fonctionnement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Coût total	Investissement					
	Fonctionnement	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €

Durée totale de l'action : Sur la durée du CCT 2024-2027

23.3.4

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.3.4

Lire pour en sortir –

La réinsertion des jeunes détenus par la maîtrise des savoirs de base

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Jeunesse/sports/vie associative

Priorité pour le territoire :

- Lutte contre l'illettrisme
- Réinsertion sociale et professionnelle
- Augmentation des compétences des bénéficiaires sur le bassin d'emploi
- Formation professionnelle
- Lutte contre la récidive

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Anna MELLUL, coordinatrice territoriale de Lire pour en Sortir à la Réunion

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires publics

Direction de l'Administration Pénitentiaire (Administration centrale, régionale, locale)

Au local : Chefs d'établissement des trois prisons

Services de Probation d'Insertion et de probation – au local

Protection judiciaire de la jeunesse

Ministère des Outre Mers (échelon central)

Ministère de la Culture

Partenaires privés

Fondation Groupe ADP

Fondation territoriale EDF la Réunion

Fondation GBH Outre Mer

Fondation Total Energies

Fondation Société générale

Fondation Air France

Autres partenaires

Acteurs associatifs du milieu culturel

Acteurs culturels (librairies indépendantes, auteurs, journalistes, autres...)

Bénévoles issus de la société civile (16 bénévoles déployés au sein des 3 prisons au 1.10.2023)

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Lire pour en Sortir créée en 2014 mène des actions de réinsertion en milieu carcéral par la pratique des savoirs de base (lecture, écriture, expression orale). Soutenue par les Ministères de la Justice, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la culture et de l'outre-mer, elle agit depuis 2018 auprès de la population carcérale (mineurs, femmes et hommes) au sein des prisons de Saint Denis, du Port et de Saint Pierre.

Plus de 1.100 personnes y sont détenues. 70 % ont entre 13 et 25 ans, de très faible niveau d'éducation (60 % échouent au test de lecture à l'entrée en détention, 80 % à un niveau de 3^e). 98 % sont des hommes (et jeunes).

70 % sont condamnés à des peines de moins de trois. Le taux de récidive est important (60 % récidive dans les 5 ans de leur sortie).

La réinsertion de cette population jeune, condamnée à de "courtes peines" est un enjeu pour les personnes concernées, leurs familles, les acteurs publics et privés du territoire.

Faire de la détention un temps utile pour reconquérir les savoirs de base est la mission de Lire pour en Sortir.

Le public jeune (13/25 ans) est un des publics prioritaires de l'association.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'association propose des activités de lecture et d'écriture selon deux grands modes opératoires avec comme deux stratégies : l'accessibilité et l'attractivité de son offre pour les jeunes en leur proposant des pratiques individuelles et des pratiques en groupe.

L'accessibilité et l'attractivité sont assurées grâce à des choix de livres adaptés (collections simplifiées, livres en gros caractères, livres pour les troubles de l'élocution, bandes dessinées, mangas, livres valorisant la culture locale, ...) et des supports pluridisciplinaires (bandes dessinées, lecture à voix haute, slam...).

1. Le programme d'accompagnement individuel à la lecture et à l'écriture : Toutes les semaines, un jeune et un bénévole se retrouvent en face à face autour de la lecture d'un ouvrage que le jeune aura choisi dans une bibliographie de 350 titres constitués par l'association (en partenariat). Le livre choisi par le jeune lui est offert neuf par l'association. Le bénévole adapte son accompagnement au besoin du jeune (lire et comprendre avec, échanger sur le livre...). A l'issue de la lecture (que le jeune peut aussi pratiquer seul en cellule), le jeune complète une fiche de lecture (aidé si besoin par son bénévole). Il peut ainsi choisir un nouveau livre et ré enclencher le même processus.).
2. Les activités en groupe :

Une dizaine de participants se retrouve pour :

- Rencontrer des auteurs et échanger autour de leur(s) ouvrages qui leur ont été offert en amont par l'association. Toute rencontre auteur est précédée d'une préparation avec les bénévoles
- Des ateliers autour de l'écriture et de la lecture à voix haute
- Des ateliers de scénarisation de livres en planches de BD (ateliers BD)

Enfin, depuis 2020, l'association organise au national un concours annuel d'écriture attribuant un prix à un jeune de moins de 25 ans. Le lauréat 2022 a été un jeune de 21 ans détenu à la prison de Saint Denis de la Réunion.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Attirer les jeunes vers la lecture et l'écriture - Nombre de jeunes inscrits aux activités
 - Augmentation du niveau de lecture, d'écriture et d'expression - Identification par jeune de la progression des niveaux de lecture grâce à l'analyse des livres du programme de lecture (classés en 3 niveaux de lecture) + enquêtes
 - Retour vers la scolarité en détention (enquêtes au niveau des enseignants)
 - Maintien de la sociabilité des jeunes (assiduité aux activités individuelles et collectives) reporting des bénévoles ou du personnel de la prison
 - Lutte contre l'isolement des jeunes (50 % n'ont jamais de visite en prison)- nombre de rv avec les bénévoles
-

- Réinsertion durable et sans récidive

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
	Investissement	15 000	15000	15000		45000
	Coût État					
	(BOP 123)					
	Fonctionnemen t	15000	15000	15000		45000
	Coût total					
	Investissement	7000	7000	7000		21000
	Coût partenaire s					
	Fonctionnemen t	51500	51500	51500		154500
	...					
	Investissement	0	22000	22000		66000
	Coût total	0				
	Fonctionnemen t		66500	66500		199500

Durée totale de l'action : 3 années

23.4.1

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

LA RÉUNION

FICHE PROJET n°23.4.1

Réhabilitation du collège Bernica

IDENTIFICATION

Type de projet

■ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

■ Education/enseignement supérieur/recherche

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION/DIRECTION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE

Coordonnées du correspondant: Patrick PELEGRINI – Directeur des Bâtiments et du Patrimoine – patrick.pelegrini@cg974.fr – 0693 62 09 39

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Département

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre d'une politique de gestion dynamique en faveur du bâti scolaire des collèges, le Conseil Départemental a décidé d'engager des travaux d'envergures au sein du collège Bernica situé au 7 rue Gayet à Saint-Gilles-Les-Hauts.

Il s'agit en effet d'un établissement vieillissant puisque sa construction date de 1980.

Malgré un entretien régulier des bâtiments, il est apparu nécessaire de répondre non seulement aux besoins d'extension du collège mais également à des travaux d'aménagements dont l'objectif vise à améliorer les conditions de travail des élèves et du personnel.

Ce collège fait partie d'un large programme de réhabilitation des équipements scolaires du second degré, gérés par le Département, dans un objectif d'une amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des élèves et des enseignements accueillis. Deux des principaux objectifs sont une prise en compte systématique des contraintes multiples liées aux changements climatiques (baisse des gaz à effet de serre, diminution de l'exposition à la chaleur, économie des ressources, etc...) et le développement tant pour les élèves que pour les enseignants du ressenti de bien être et de sécurité au sein des infrastructures d'enseignement.

A ce jour, le collège accueille 799 élèves dont 696 demi-pensionnaires.

DESCRIPTIF DU PROJET

Travaux de modernisation et conversion développement durable de l'établissement :

- Construction de 7 salles de classes banalisées (en remplacement des modules vétustes),
- Réhabilitation des sanitaires,
- Réfection globale du sol (coursives et salles de classes),
- Mise en accessibilité,
- Réfection électrique,
- Traitement thermique des bâtiments.

Travaux d'amélioration des temps de pauses et restauration :

- *Réagencer le réfectoire* : pour une meilleure ergonomie de la zone self et de l'accueil des élèves tout en respectant la marche en avant et la réglementation sanitaire.
- *Extension du réfectoire* : Dans le cadre de ce projet d'extension, la gestion de l'acoustique devra être soignée afin d'offrir une ambiance sonore propice au calme : sol souple adapté aux bruits d'impacts et dalles de plafond acoustique suspendues permettant l'absorption des sons ambiants. La luminosité et la ventilation des espaces sont également des critères inscrits dans le cahier des charges.

Par ailleurs, ce projet devra être l'occasion de réaménager l'existant et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

- *Réalisation d'une zone couverte à l'extérieur du réfectoire afin d'accueillir les élèves pendant les pauses et le déjeuner* : Pendant l'année scolaire, les enfants ont besoin d'activités pédagogiques et de moments de détente. A cet effet, le collège Bernica a décidé de s'équiper de mobilier extérieur et de préau. Il s'agit d'une zone couverte robuste permettant aux plus jeunes des moments de jeux et de distraction au sein de leur cour d'école. Conçus pour une résistance accrue aux intempéries extérieures, pluies et vents forts, ils constituent une partie couverte et sécurisée pour un confort optimal des élèves. Le maître d'œuvre devra proposer la création d'une couverture à ce jardin en utilisant une structure fluide ne perturbant pas l'architecture existante. Une attention particulière est attendue sur le confort thermique à la fois au niveau des matériaux, de la conception (ventilation) et de l'aménagement autour du préau (espaces Verts). Cette zone couverte devra être un lieu de vie important pour les élèves.

- Travaux de sécurisation :

- Création d'un local deux roues
 - Création d'une entrée élève / personnel du collège
-

- Création d'un SAS d'accès public et le réaménagement de la loge d'accueil.

Ces travaux permettront de réorganiser l'accès au collège en sécurisant les entrées, d'apporter une nouvelle solution de transports aux élèves en leur créant un espace d'accueil pour leurs deux roues et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. La conception devra intégrer les pistes d'améliorations et d'aménagement pour la loge d'accueil actuellement excentré de l'entrée.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

L'objectif est de permettre l'accueil des élèves du secondaire dans des conditions optimales de sécurité et de fonctionnalité des établissements, y compris par une réhabilitation complète d'équipements déjà existants.

Indicateurs: Réalisation des travaux programmés.

COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 6 000 000€

		Année 1 2024	Année 2 2025	Année 3 2026	Année 4 2027	Coût total
Coût Etat (BOP 123)	Investissement	1 000				1 000
	Fonctionnement					
Coût Partenaires	Investissement					
	Fonctionnement					
Coût Département	Investissement	5 000				5 000
	Fonctionnement					
Coût Total	Investissement					6000
	Fonctionnement					

Durée totale de l'action : 3 années

23.4.2

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	<p>CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION</p> <p>2024-2027</p> <p>FICHE-MESURE 23.4.2</p>
---	---

VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	RAYONNEMENT ET OUVERTURE AU MONDE
Sous-objectif	Education et formation
Mesure – Intitulé de la fiche	Soutien aux infrastructures de formation régionale
BOP	123
Service instructeur	SGAR
Taux de subvention maximum	NC
Montant	1 500 000€

1- CONTEXTE

Depuis la loi du 5 mars 2014, les compétences de la Région en matière de formation professionnelle se sont renforcées. Elle est chargée de la politique d'accès à la formation professionnelle des jeunes et adultes à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle.

2- OBJECTIFS

Les conditions d'accueil pédagogiques de différentes infrastructures ne sont pas optimales pour plusieurs raisons: l'état de vétusté des sites, de l'ampleur et du coût des travaux de réhabilitation, du poids sur le budget d'investissement de la collectivité.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Le Conseil régional a identifié trois structures qui pourraient être accompagnées dans le cadre du CCT :

1/La reconstruction bâtiment IRTS

Installé à Saint-Benoît dans des locaux appartenant au Conseil Général (avec une annexe sur Quartier Français – Ste Suzanne), l'IRTS forme les futurs professionnels du secteur social et médico-social sur des diplômes de niveau V à II. De plus, pour quelques formations dispensées à Saint-Pierre, une convention d'Occupation Temporaire est également en vigueur entre l'IRTS et le Campus Pro – OI.

- *L'IRTS dispose des locaux suivants :*

- 2000 m2 dont 950 m2 de salles de cours et de travaux dirigés à Saint Benoît ;

- 350 m2 de salles de cours à Quartier Français ;
- Salles délocalisées au Campus Professionnel OI à Saint Pierre ;
- Amphithéâtre à Saint Benoît et au Campus OI ;
- Parc audiovisuel et multimédia à vocation pédagogique ;
- Centre de documentation informatisé ;
- Salles informatiques équipées ;
- Reprographie ;
- Cafétéria ;
- Cycles de conférences.

- *Bref historique concernant les locaux de Saint-Benoît :*

En 2013, l'IRTS a été informé d'une éventuelle cession du bâtiment (situé dans une zone inondable, le bâtiment se dégrade). Suite à cette information, une rencontre le 05/02/13 a eu lieu à la Région portant sur la réhabilitation du bâtiment.

En 2014, un appel à projet est lancé par l'IRTS pour la construction du bâtiment (afin de palier au problème de locaux et dans l'optique d'évolution du projet vers une Haute École Professionnelle en Action Sociale et de Santé). 8 communes répondent à l'appel à projet dont la commune de Saint-Benoît.

Le 26/06/14 par courrier le Conseil Général permet à l'IRTS de rester dans les locaux dans la mesure où la Région effectue les travaux nécessaires (relevant normalement du propriétaire) (Travaux non effectués par la Région).

L'IRTS est actuellement toujours dans les locaux du Conseil Général. La municipalité de St Benoit doit confirmer le lieu définitif et la mise à disposition du terrain avant la fin d'année

Coût estimatif du projet : 37 320 000€

2/ La construction de l'IFSI Nord

La Région détient une compétence générale en matière de formations sanitaires et sociales, depuis la loi du 13 août 2004 (acte II de la décentralisation). A ce titre, elle adopte un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, elle calibre l'offre de formation sur son territoire et finance le fonctionnement et les équipements des organismes de formation qu'elle agréé. Les instituts de formation publiques, telles que les Instituts d'Études en Santé (IES) du CHUR sont intégralement financés par la Région à travers une subvention d'équilibre prévue par le code de la santé. En outre, en l'absence de précision législative, cette compétence couvre, selon la jurisprudence et la pratique dans les autres régions de France, le financement de la construction des locaux.

Les IES du site Félix Guyon du CHU¹ sont aujourd'hui situés sur le site de l'ancien hôpital de Saint Denis, appelé « Camp Ozoux », suite à son transfert de l'hôpital Félix Guyon, rendu nécessaire pour la réalisation des travaux du bâtiment des soins critiques.

L'implantation provisoire des IES sur le site du Camp Ozoux a fait l'objet d'une première convention tripartite signée le 26 octobre 2012 par la Région Réunion, le Département de La Réunion (propriétaire du terrain) et le CHU de La Réunion. Un avenant a été signé, prolongeant l'occupation au 14 octobre 2022.

Si plusieurs scénarios d'emplacement durable ont été envisagés depuis 2014, celui qui est aujourd'hui proposé par le CHUR, et qui semble le plus atteignable est la cession d'une parcelle de 2 520 m² par le Conseil Départemental au CHUR, au regard de la demande faite d'une proximité de l'hôpital.

Néanmoins, la parcelle relève d'un terrain de 16 000 m² mis à disposition de l'Université et occupé à ce jour par l'ESPE (ex-IUFM). Aussi, malgré un accord de principe du Conseil Départemental, formalisé par un courrier datant de janvier 2021, le dossier n'a pas évolué significativement, au regard de réticences, semble-t-il de l'Université.

Or, il revêt une importance stratégique pour différentes raisons :

- Les conditions d'accueil pédagogiques ne sont pas optimales : si la solution modulaire présentait un confort appréciable pour une installation de 4 ans, elle cristallise désormais le mécontentement des étudiants et des équipes pédagogiques qui ne voient pas de perspectives d'amélioration ;
- Les délais de construction sont évalués par le CHU au minimum à 52 mois, soit 4 ans et demi – ces délais retardent d'autant d'éventuelles perspectives d'augmentation de l'offre de formation en écho au projet de mandature ;
- Sur le plan financier, ce projet représente une enveloppe qui pourrait atteindre 20 M € au regard d'une augmentation de la demande avec construction de locaux pour l'ASFA. Ce montant intègre notamment de l'adjonction du pôle formation de l'ASFA et des projections d'évolution de la carte de formations envisagée par la mandature (augmentation des quotas). Or, compte tenu de ce montant et des arbitrages nécessaires pour la mobilisation du FEDER, la maîtrise rapide du foncier (eu égard aux délais de réalisation envisagés ci-dessus) est déterminante ;

Ainsi, au niveau du FEDER, le financement des études jusqu'au stade DCE a été arbitrée dans le cadre du PO Initial 21-27, au regard de la non maturité du projet et d'allouer les moyens lors de la reprogrammation à mi-parcours fin 2023. Il convient de rappeler que tous les locaux d'éducation et centre de formation doivent être à empreinte zéro carbone.

- Concernant la contrepartie nationale, l'État ayant fait de l'augmentation des places en IFSI une priorité, évoquant un soutien des régions pour le financement des besoins immobiliers, il pourrait être envisagé un co-financement (mission Stéphane LE BOULER).
- Sur le plan du programme, il conviendra d'être vigilant sur le contenu et également de s'interroger sur l'adjonction du pôle formation de l'ASFA.

¹ Ecole de sage-femmes, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Institut de Formation d'Aides-Soignants, Institut de Formation des Ambulanciers

Coût estimatif du projet : 25 806 452 €

3/ La reconstruction SPL AFPAR site de Saint-François

Le centre de formation de Saint-François a été construit en 1964.

En 1998, la Région et l'AFPAR ont signé une convention pour la réalisation du programme de formations professionnelles des adultes (FPA) pour une durée 15 ans. En contrepartie de cette convention, l'AFPAR a transféré, à titre gratuit, l'ensemble de ses biens immobiliers à la Région qui s'est engagée à réaliser les travaux de réhabilitation de ces bâtiments.

En 2009, dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2006-2013, la Région Réunion a pris la décision de transférer les activités du centre de formation de Saint-François vers le site de Saint-André. À la lecture du rapport qui accompagne cette délibération, il apparaît que cette décision a été motivée par l'état de vétusté du site, de l'ampleur et du coût des travaux de réhabilitation, et de son poids sur le budget d'investissement de la collectivité.

Dans les faits, malgré cette décision, les formations ont été maintenues sur le site de Saint-François.

De même, lors de la transformation de l'AFPAR en SPL régional en 2015, et en dépit de cette décision de 2009, la Région Réunion a signé une convention d'occupation afin de mettre à disposition de la SPL AFPAR les locaux de Saint-François dans le cadre de son activité (cf. Pj 3).

Plusieurs échanges ont lieu entre les services de la Région (Direction du bâtiment) et la SPL AFPAR sur l'opportunité de réaliser les travaux de réhabilitation sur ce site

La commission permanente du 3 octobre a acté le démarrage de l'opération par l'engagement d'une enveloppe pour l'étude de détermination des surfaces (autorisation de programme de 300 000 €).

Le projet de reconstruction de l'AFPAR de Saint est inscrit au PPI 2023 2030. Une enveloppe globale de 19,2 millions € est prévue

D'ici la fin de l'année 2023, la rédaction du cahier des charges du marché de programmiste sera faite. Il sera sur le modèle de celui du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie. Le choix du programmiste se fera en décembre 2023 pour un démarrage des études de programmation en janvier 2024.

Le rythme de travail sera soutenu afin de pouvoir valider le programme détaillé en CPERMA d'ici juillet 2024. Un concours pour la Maîtrise d'Œuvre (MOE) sera lancé, suivi de huit mois d'études de conception. Les travaux débuteraient en juin 2026

Public éligible : infrastructures de formation du conseil régional

Dépenses éligibles et non éligibles : travaux

Partenaires financiers : Conseil Régional, Europe, collectivités

1- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre d'infrastructures de formation (site)		
Superficie des sites des infrastructures de formation		
Nombre d'apprenants		

MAJ : 13/12/2023

24.1.1



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Autres
Sous-objectif	Errance animale
Mesure – Intitulé de la fiche	Lutte contre l'errance animale
BOP	123
Service instructeur	DAAF
Taux de subvention maximum	80 %
Montant	2 000 000 €

1- CONTEXTE

Le territoire réunionnais doit depuis de nombreuses années faire face à une situation préoccupante en matière de divagation, abandon et d'errance des animaux domestiques de compagnie. Environ 75 000 chiens et chats sont en situation d'errance ou de divagation.

Entre 2017 et 2022, un plan de lutte contre ce phénomène, aux conséquences nombreuses et graves pour le territoire, a été déployé autour des actions phares de stérilisation, d'identification et de communication.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance que le préfet de la Région Réunion a souhaité impulser sur ce sujet, il est demandé un budget permettant de maintenir les actions déjà engagées dont la stérilisation et l'identification des animaux, développer celles qui seraient nécessaires dans le cadre de la nouvelle gouvernance pour réduire significativement l'errance animale et la divagation.

2- OBJECTIFS

- Réduire significativement l'errance et la divagation des chiens et chats dans l'espace publics à court voire moyen terme.
- Répondre aux besoins sécuritaires, sanitaires et environnementaux de la population, inhérents aux conséquences de l'errance et de la divagation
- Réduire l'impact sociétal et territorial des phénomènes d'errance et de divagation
- Rénover la gouvernance au plus près du terrain

1- PRÉSENTATION TECHNIQUE

L'objectif est de déployer un plan errance rénové autour d'une nouvelle gouvernance fondée sur une logique de résultat.

Sont concernés notamment en lien avec les collectivités territoriales et communales :

- L'optimisation des mesures de stérilisation et d'identification des animaux domestiques,
- le développement de la mutualisation des moyens de lutte
- le renforcement de la pédagogie, y compris dès le plus jeune âge, et de la communication autour de la question animale
- L'appui financier aux communes et intercommunalité pour les mesures contribuant à la réduction du phénomène
- L'optimisation de l'utilisation des pouvoirs de police et de l'usage des moyens humains matériels ou techniques,
- la consolidation scientifique et partenariale de la connaissance du phénomène
- la favorisation de l'émergence de projets de courts, moyens et long terme visant à contribuer à l'objectif de réduction du phénomène,
- Le développement des outils de connaissance et le développement des compétences

1- **INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Évolution annuelle du nombre de stérilisation	Acte de stérilisation	Non définie à ce stade
Évolution annuelle du nombre d'identification	Acte d'identification	Non définie à ce stade
Évolution annuelle du nombre de capture sur la voie publique	Acte de capture	Non définie à ce stade
Taux de mutualisation des moyens (intercommunes/interEPCI)	Nbre d'actions mutualisées sur /nbre d'actions totales	Non définie à ce stade
Évolution cartographique de l'errance/divagation		
Nbre de comités techniques de suivi réalisés par arrondissement	Réunion du comité technique de lutte par arrondissement par an	Au moins 6 par an et par arrondissement.

MAJ / 02/11/2023

25.1.1



VOLET	CONDITIONS DE VIE OUTRE MER
OBJECTIF	Xxx
Sous-objectif	Sécur de la santé de La Réunion
Mesure – Intitulé de la fiche	Investissement dans les établissements de santé et médico-sociaux
BOP	ARS
Service instructeur	ARS
Taux de subvention maximum	NC
Montant	126 193 447€

1- CONTEXTE

Après avoir réuni l'ensemble des acteurs (professionnels de santé, patients, institutionnels, ...), afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation du système de santé en France, les accords du Sécur de la santé ont été signés le 13 juillet 2020 ; en mars 2021, le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé ont annoncé un plan historique d'aides à l'investissement de 19 milliards d'euros.

Ce plan ambitieux permet de rénover, équiper ou moderniser les établissements de santé et médico-sociaux.

Les ARS ont élaboré leur stratégie régionale des investissements Sécur, donnant la visibilité sur les projets qui seront réalisés dans les territoires sur la période 2021-2029 grâce au Sécur.

La Réunion bénéficie d'une enveloppe de 274 millions d'euros. Pour la période 2024-2027, 126 193 447 € sont fléchés sur différents projets.

2- OBJECTIFS

Ce plan d'investissement est destiné à préparer le système de santé de demain, répondre aux besoins de la population et améliorer les conditions de travail des personnels.

3- PRÉSENTATION TECHNIQUE

Dans le champ médico-social :

3 types d'opérations sont fléchés dans le plan d'investissement :

Type	Opération	Montant estimatif retenu du projet	Montant de l'aide Sécur
------	-----------	------------------------------------	-------------------------

Création	EHPAD Est (100 places)	23 000 000 €	3 151 000 €
Création	EHPAD Sud (100 places)	23 000 000 €	3 151 000 €
Reconstruction restructuration	- EHPAD Clovis Hoarau (Croix Française) Rouge	11 174 706 €	4 469 882 €
Reconstruction restructuration	- EHPAD Gabriel Martin (CHOR)	20 700 000 €	8 280 000 €
Rénovation	EHPAD Saint Joseph (CHU)	A revoir en fonction du projet attendu	990 000 €
Rénovation	EHPAD Saint Louis (CHU)	A revoir en fonction du projet attendu	990 000 €
Marge de 5% pour aléas			1 161 565 €

Dans le champ sanitaire (établissements de santé) :

Etablissement	projet	Coût total estimé TDC TTC (hors éq. & num.)	dont financement Sé gur potentiel
CHU Nord	Pôle femme-enfant	103 000 000	85 000 000
CHU Nord	Renforcement de l'équipement TEP Scan	5 000 000	4 000 000
CH Ouest réunion	Extension capacitaire	9 000 000	2 000 000
GH Est Réunion	Extension capacitaire	16 000 000	5 000 000
CH Ouest réunion	Extension capacitaire	9 000 000	4 000 000

GH Est Réunion	Extension capacitaire	16 000 000	4 000 000
	TOTAL	158 000 000	104 000 000

4- INDICATEUR DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible
Nombre de construction d'EHPAD	Unitaire	2
Nombre de rénovation d'EHPAD	Unitaire	2
Nombre de reconstruction/ rénovation d'EHPAD	Unitaire	2
Extension capacitaire d'établissement de santé	M ²	Non défini à date

MAJ 05/02/2024

II- GOUVERNANCE ET SUIVI DU CONTRAT

Des instances de gouvernance sont prévues dans l'objectif d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat en lien avec l'ensemble des parties prenantes au contrat.

Trois niveaux d'instance sont prévus :

- un comité de pilotage annuel
- un comité technique semestriel
- un comité mensuel de programmation.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage (COPIL) annuel est présidé par le préfet.

Il est composé comme suit :

- Le Préfet et les services du SGAR ;
- Les partenaires signataires du contrat : le conseil régional, le conseil départemental et les EPCI (CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TO) ;
- Les représentants des sous-préfectures d'arrondissement ;
- Les services instructeurs : SPCSJ, DEAL, DEETS, DAAF, DAC, DMSOI, DRDFE, DRARI, DRAJES, RECTORAT, ADEME, OFB, ARS.
- Des membres associés peuvent être intégrés au COPIL sur décision du préfet. Ils ont vocation à apporter leur expertise et leur soutien dans les échanges.

*

Le COPIL est chargé du pilotage général du contrat et des évolutions du présent contrat. Le comité de pilotage se réunit à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire à chaque clause de révision ou sur saisine du préfet en fonction des besoins et arbitrage.

Il assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CCT.

Il fixe et entérine le calendrier et les propositions d'ajustement, voire de révision, des orientations et de la maquette financière contractuelle et valorisée.

Un bilan annuel d'exécution des crédits contractualisés sera produit sur l'ensemble des programmes et des opérateurs. Ce bilan financier pourra être examiné en COPIL. A ce titre, en fonction des résultats constatés, il dresse les grandes orientations des futurs plans d'actions opérationnels et prend les mesures correctives nécessaires à la tenue des objectifs du plan inscrits dans les indicateurs de suivi.

*

Le comité technique

Un comité technique (COTECH) est présidé par le SGAR.

Il est composé comme suit :

- Les représentants des partenaires signataires du contrat : le conseil régional, le conseil départemental et les EPCI (CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TO).
- Les représentants des services instructeurs : SPCSJ, DEAL, DEETS, DAAF, DAC, DMSOI, DRDFE, DRARI, DRAJES, RECTORAT, ADEME, OFB, ARS.

*

Actions: Le comité technique se réunit à minima tous les semestres, ou plus régulièrement en fonction des besoins. Le COTECH se réunit afin de garantir le meilleur dialogue dans l'instruction des projets.

Cette instance permet de proposer des évolutions à apporter au contrat (nouvelle inscription ou retrait de fiches mesures ou fiches projets, redéploiement des enveloppes contractuelles). Le contrat ayant vocation à s'enrichir tout au long de la programmation.

Il prépare en outre l'ordre du jour et les supports du COPIL annuel.

*

Des **groupes de travail** pourront se réunir en tant que de besoin sur initiative du SGAR ou sur saisine d'une des collectivités, afin de travailler en collaboration sur des thème de référence (indicateurs, consultations, ...).

Ils ont pour objectif de faire remonter les difficultés éventuelles rencontrées, de mettre en place des actions visant à améliorer l'efficacité d'une action et/ou de proposer des mesures correctives en cours d'exercice.

*

Le comité de programmation

Le comité de programmation (COPROG) se réunit une fois par mois.

Le COPROG est présidé par le SGAR (Direction DAFBAT et chargé de mission de référence) qui assure l'animation du comité, la préparation des instances et le suivi du pilotage opérationnel.

Le comité de programmation est composé :

- Des référents des partenaires signataires du contrat : le conseil régional, le conseil départemental, les intercommunalités.
- Des référents des services instructeurs : SPCSJ, DEAL, DEETS, DAAF, DAC, DMSOI, DRDFE, DRARI, DRAJES, RECTORAT, ADEME, OFB, ARS.

Le comité programme les opérations présentées.

III-MAQUETTE FINANCIERE DU MANDAT

Rappel des enveloppes financières par programmes ou opérateurs

Conditions de vie outre-mer – P 123	75 337 932 €
Aménagement territorial – P 112	10 245 332 €
Culture – P 175 – 131 - 361	1 600 000 €
FPRNM – P 181	1 600 000 €
OFB	30 000 000 €
ADEME	12 707 500 € pour l'économie circulaire, déchets, économie de ressources
	6 842 500 € pour l'énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie, bâtiment, mobilité, biomasse
Transition Ecologique – P 217	100 000 €
Environnement – P 113	2 565 000 €
Enseignement supérieur – P 150 - 231	6 333 000 €
Recherche – Innovation – P 172	983 752 €
Transports – P 203	22 600 000 €
Education Nationale – P 214	60 000 000 €
Travail et cohésion sociale - P 103 (hors PIC)	3 790 240 €
Travail et cohésion sociale – P 103 - PIC	A préciser ultérieurement
Droit et Egalité hommes/femmes – P 137	940 000 €
Sport – P 219	5 500 000 €
Total	241 145 256 €

La maquette financière est annexée au contrat de convergence et de transformation.

IV -ANNEXES

Annexe 1 : Bilan du contrat de convergence et de transformation 2019-2023

BILAN CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2019-2023 LA RÉUNION

Introduction

À La Réunion, le CCT a été signé le 8 juillet 2019 par l'État, le conseil régional, le conseil départemental et les cinq agglomérations (CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS et TCO). Ce contrat a été construit dans un souci de continuité avec le CPER 2015-2020 mais également de cohérence avec les différents programmes européens dont la programmation courait de 2014 à 2020.

Les crédits contractualisés et/ou valorisés dans le cadre du CCT ; s'élevant à près de 400 M€, provenaient d'une quinzaine de lignes budgétaires différents.

Le CCT a permis d'accompagner de nombreux acteurs de territoire.

Méthodologie

Il a été demandé aux services instructeurs des BOP contractualisés au titre du CCT pour la période 2019-2023 de nous remonter un bilan quantitatif et qualitatif ; de mettre en perspective l'état d'avancement des projets par rapport à la stratégie élaborée dans le cadre du plan de convergence et du CCT 2019-2023 et d'apporter des éléments d'appréciation des résultats atteints par rapport aux diagnostics réalisés et aux objectifs fixés

Vous trouverez ci-joint le suivi des consommations à date. Ces éléments ont été complétés par une précision sur l'état d'avancement de la réalisation du projet (projet livré, en cours, abandonné).

Il a été indiqué aux services instructeurs, lorsque cela est disponible pour les services instructeurs de préciser les éléments suivants :

- Objectifs au lancement du contrat et leur évolution, le cas échéant, et l'atteinte des indicateurs fixés,
- Éléments facilitants identifiés et difficultés rencontrées
- Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire
- Principaux effets levier identifiés

Retour des services instructeurs

Il est à noter que la crise sanitaire associée aux conséquences de la guerre en Ukraine, sont venues freiner l'exécution du CCT à plusieurs titres :

- L'animation partenariale autour du CCT a été rendue difficile pendant plusieurs mois.
- Plusieurs projets initialement prévus en 2019/2020 ont été retardés. Afin d'éviter de

perdre une partie des crédits, notamment du BOP 123 « qualité de vie outre-mer », initialement fléchés sur ces opérations, ils ont été redéployés par fongibilité sur des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Dans ces circonstances, et au regard des moyens délégués localement, les crédits du BOP 123 contractualisés ne pourront pas tous être exécutés, et ce malgré la valorisation au sein du CCT d'une enveloppe de 6M€ du plan de relance.

Toutefois, de grandes tendances se dégagent des retours des services instructeurs autour **d'éléments facilitants et de difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre et le suivi du CCT :

Plusieurs éléments notables facilitent l'utilisation du CCT :

- La possibilité **d'adapter des fiches** au cours de la durée de vie du contrat du CCT permet de répondre aux besoins identifiés sur le territoire ;
- La possibilité **d'articulation avec les dispositifs financiers existants** pour combler les manques de financement (fonds européens, fonds propres, notamment sur certaines thématiques (logement social, eau, ...) ou compléter les financements pour boucler des montages financiers d'opérations complexes ;
- **La revoyure et l'avenant** ont permis d'adapter le CCT aux besoins et d'apporter des évolutions qui n'ont pu être identifiées en raison des délais contraints de l'écriture du CCT ;
- Une **logique de guichet** sur quelques fiches qui permet de soutenir de nombreux projets variés, dans le cadre d'une instruction interservices permettant de conforter la pertinence et la solidité des projets ;
- La possibilité de **soutenir des « petits projets »** qui n'auraient pas pu être financés autrement (« ticket d'entrée » élevé pour obtenir des financements des fonds européens), mais dont l'utilité est démontrée à la fois pour leur contenu mais aussi pour le soutien d'acteurs parfois fragiles et nécessitant de se développer (associations, ...)

Le CCT permet d'offrir une réponse adaptée en jouant le **rôle d'effet levier** (financement partiel, en totalité, en complémentarité) et d'éviter des **situations de blocage** qui pourraient conduire à des tensions.

Plusieurs éléments viennent limiter la bonne dynamique du CCT :

- L'exercice d'écriture du contrat dans un **décali trop contraint** ;
- Un mandat de négociation laissant peu de marges de manœuvres sur certaines thématiques et des **crédits fléchés** pour assurer les cofinancements nationaux des PO européens.
- **L'animation partenariale** du contrat a été contraint par la crise sanitaire et a impacté la **communication** globale du CCT (instances d'échanges entre cosignataires du contrat, manque de communication et consultation grand public sur les opérations financées par le CCT) ;
- La prise en compte des **projets des collectivités (Région et Département)**, les collectivités ont très peu bénéficié directement des crédits du CCT ; le CCT 2019-2023 a favorisé des petites structures (notamment associations)
- La nécessité d'avoir une meilleure coordination et **coopération entre services** de l'État, et de disposer d'une lecture consolidée des différents moyens d'intervention (DSIL, DTER, FEI,...) ;

- La nécessité d'avoir une meilleure **coordination entre services de l'État et les collectivités** territoriales /guichets des fonds européens ;
- La nécessité de construire des **fiches thématiques** (fiches mesures) pour garantir une mise en œuvre la plus agile et souple possible. Le modèle de fiche-projet peut se heurter à la fois aux capacités de faire des territoires ;
- Un **déficit notable d'ingénierie financière** dans les collectivités pour proposer soit des projets matures en cohérence avec les enveloppes disponibles, soit avoir une certaine vision à moyen terme pour procéder à des choix rationnels et réalistes ;
- **L'existence de nouveaux outils financiers**, notamment plan de relance et fonds vert, dont le cadre n'était pas articulé avec le CCT ;
- Plusieurs projets envisagés initialement dans le CCT 2019-2022 n'ont pas été mis en œuvre : Des **mesures sous-consommées ou pas consommées** pour plusieurs raisons: désengagement des services ou CT, changements d'orientations stratégiques, montée en puissance d'autres types de financement, appels à projets thématiques, ...
- En 2022, un **redéploiement des crédits** a été opéré entre les différentes mesures financées par le BOP 123. Ce redéploiement s'est traduit par un transfert de crédits des mesures sous-consommées ou pas du tout consommées vers les mesures en surconsommation.

Particularité du BOP 123 : Bilan synthèse des subventions attribuées au titre du BOP 123

Le BOP 123 à vocation à intervenir sur un champ de compétences très large. Une analyse fine d'utilisation du BOP a permis de dégager de grandes tendances sur la répartition des crédits :

- **Les subventions allouées à destination des collectivités territoriales pour le financement de leurs projets d'investissement (structurants) sont peu conséquentes.** En effet, seulement 30 projets d'investissements financés pour un montant total d'environ 15 millions d'euros représentant 46% du montant total des opérations financées en investissement. Parmi ces 30 projets, 18 concernent le financement des projets dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.
- **Une part prépondérante des crédits CCT du BOP 123 (51%) a été mobilisée pour des projets de fonctionnement et d'études (356 opérations sur 463).** Parmi ces projets, on dénombre des projets qui relèvent de plans d'action dont il serait vraisemblablement plus opportun d'envisager un financement hors CCT (prévention du risque requin, errance animale, dispositif de veille du volcan de la Fournaise).
- **Une part non négligeable des crédits CCT du BOP 123 (près de 6M€) a été utilisée pour financer des opérations hors CCT,** notamment lors des premières années de mise en œuvre du contrat (2019-2021), au détriment de projets CCT identifiés en 2022 et 2023.
- Plusieurs dépenses de fonctionnement des services (billets d'avion, frais de mission, séminaires...) ont été financées sur le CCT pour plus de 117 000 € alors que ces dépenses ne relèvent clairement pas du CCT (mesure 3.5.2.1 et mesure 3.4.3.3).
- **Un large saupoudrage des subventions sur un nombre important de petites opérations.** Sur un total de 463 opérations, 307 opérations sont concernées par un montant d'aide compris entre 100 et 100 000 €.

Conclusion

Face à la nécessité de consolider l'économie réunionnaise, de poursuivre l'équipement du territoire en infrastructures essentielles, de lutter contre une pauvreté et un chômage encore très supérieur à ceux de la métropole, tout en assurant la transition énergétique, écologique et démographique de l'île, il importe que le mandat de négociation confié au préfet pour construire le prochain CCT permette de mobiliser des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

La négociation qui s'est ouverte au second semestre avec les collectivités territoriales et locales ont permis de prendre en compte les attentes des intercommunalités, qui, sur le précédent contrat, n'avaient pas nécessairement adhéré à la logique du CCT en ne mobilisant que peu de cofinancements.

Enfin, sur un plan plus opérationnel, il est envisagé de garantir une mise en œuvre la plus agile et souple possible, en prévoyant de cibler des projets structurants particulier, mais également de construire le CCT autour de fiches « mesures thématiques » plus ouvertes permettant d'adapter le contrat sans nécessairement avoir recours à une révision. Pour finir, il est prévu de renforcer l'animation et le pilotage du contrat par la mise en place de différentes instances pour garantir la bonne dynamique du contrat.

Annexe 2 : Note sur les orientations stratégiques à dix ans

Les orientations stratégiques à dix ans Plan de convergence et contrat de contrat

Pour rappel, le contrat de convergence et de transformation s'inscrit dans la stratégie du plan de convergence et de transformation, prévue par l'article 6 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer.

Le plan de convergence pour le territoire de La Réunion, d'une durée de 10 ans, a été signé le 08 juillet 2019. Ce plan intègre les grandes orientations de la convergence, et est décliné de manière opérationnelle par les contrats de convergence et de transformation.

L'objectif étant de réduire les écarts de développement entre La Réunion et l'hexagone.

Il est à noter que différents éléments sont venus freiner ou retarder l'exécution du CCT 2019-2023: signature du contrat à mi-année, crise sanitaire, difficultés d'approvisionnement en matières premières, ...

Au regard des indicateurs fixés, les priorités définies pour la période 2024-2027 s'inscrivent dans la même perspective de convergence élaborée dans le plan de convergence de 2019. Ces éléments ne justifient pas la révision des orientations stratégiques mais un suivi plus régulier des indicateurs dès signature de ce contrat.

Il est envisagé de mettre en place un groupe de travail sur la thématique des indicateurs du CCT, afin de déterminer avec l'ensemble des co-signataires du contrat et des services instructeurs, des indicateurs pertinents.

Une maquette recensant les indicateurs fixés sera présentée lors du bilan annuel d'exécution. En fonction des résultats constatés, des mesures correctives nécessaires seront apportées afin de garantir la tenue des objectifs du plan de convergence pour le territoire de La Réunion.